

UNE DÉMARCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :
LE CAS DE LA VILLE DE RIMOUSKI

Par
Judith Desmeules

Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement
en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.)

Sous la direction de monsieur Pierre Poulin

MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Mai 2013

SOMMAIRE

Mots clés : développement durable, municipalité, Rimouski, plan stratégique, vision, démarche intégrée, *Rimouski 2020*, sondage, stratégie.

Le gouvernement du Québec a fait le choix d'utiliser une démarche structurée passant par un encadrement législatif qu'est la *Loi sur le développement durable* pour élaborer sa stratégie en cette matière. Actuellement, les municipalités n'y sont pas assujetties, l'État préconisant des démarches volontaires. Au cours des dernières années, les approches municipales ont donc pris diverses formes comme une politique ou un plan stratégique et utilisé des méthodes de réalisation variées notamment l'Agenda 21 local ou *The Natural Step*. En 2011, la Ville de Rimouski décide d'amorcer une démarche de développement durable en partenariat avec sa communauté, le chantier *Rimouski 2020*, et est confrontée à faire des choix pour y parvenir. Quelles options favorisées pour arriver à un résultat répondant à ses attentes et rejoignant aussi une démarche intégrée de développement durable?

C'est dans ce contexte que s'inscrit le sujet de cet essai, il détaille et analyse comment l'auteure avec l'organisation en place ont élaboré une planification stratégique dans le respect de la *Loi sur le développement durable* en optant pour une démarche unique basée sur un sondage scientifique et un modèle participatif par étapes créant une approche adaptée à la réalité ainsi qu'aux besoins rimouskois. L'essai présente aussi le résultat principal de la démarche, le *Plan stratégique de développement durable de la Ville de Rimouski 2012-2020*, qui renferme la vision, la mission, les valeurs municipales de même que les six axes de développement retenus ainsi que les 48 objectifs associés, accompagnés par des propositions d'actions. S'ajoute les détails entourant les mécanismes de mise en œuvre et les mesures de suivi pour le supporter. En outre, un bilan est dressé d'abord par un retour sur les étapes franchies et le dévoilement de quelques statistiques propres au chantier. Puis, il expose les caractéristiques particulières de l'approche et ses impacts sur la communauté de même que sur l'organisation. Ensuite, une analyse suivant les critères de la démarche intégrée de développement durable permet de conclure que l'approche respecte l'ensemble des critères de celle-ci et que Rimouski doit être considérée comme engagée dans une telle démarche. Par contre, des lacunes sont observées dans la mise en œuvre et le suivi. Conséquemment, si la situation n'est pas promptement corrigée, il y a un risque important que la Ville subisse notamment une perte de crédibilité et de confiance. Enfin, l'auteure formule dix recommandations prioritaires en regard d'une future démarche analogue à celle de *Rimouski 2020* allant des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à l'adoption et la publication simultanées du plan stratégique, des indicateurs et du premier plan d'action.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier M^e Pierre Poulin, d'avoir accepté de diriger cet essai, du temps qu'il a consacré à me lire et à commenter de manière constructive mes textes. Merci pour vos rappels à la neutralité et vos suggestions pertinentes!

Je veux également exprimer ma reconnaissance envers les autorités de la Ville de Rimouski pour la confiance témoignée et le support apporté tout au long de mon escale chez eux. Un merci tout particulier à messieurs Éric Forest et Jean Matte pour avoir eu foi en moi, pour leur soutien et leur implication dans le chantier *Rimouski 2020*. Merci à tous ceux et celles qui ont participé aux consultations dans le cadre de la démarche rimouskoise. Vous avez été une belle source d'inspiration!

J'adresse un merci tout à fait spécial au professeur Mario Handfield, Ph. D. de l'Université du Québec à Rimouski pour m'avoir soutenue et conseillée durant la phase cruciale du sondage scientifique ainsi qu'à mon collègue Alain Tessier, responsable des projets spéciaux en urbanisme, pour sa contribution au contenu de l'axe 2 du Plan stratégique de développement durable.

À l'impétueuse Ariane Doucet-Michaud, ma chargée de projet et responsable des communications du chantier, ma gratitude pour sa belle complicité, son excellent travail et ses critiques sensées.

Enfin, mes plus tendres remerciements à mon conjoint sans qui, ce retour aux études et cet essai ne se seraient jamais concrétisés. «Merci, toi dont le cœur aime, sentit, comprit!» (Victor Hugo)

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 1 |
| 1 MISE EN CONTEXTE | 4 |
| 1.1 Cadre institutionnel du développement durable au Québec..... | 4 |
| 1.2 Agenda 21 de la culture du Québec | 8 |
| 1.3 Développement durable dans les municipalités québécoises | 10 |
| 1.4 Portrait général et caractéristique au développement durable de la Ville de Rimouski | 13 |
| 1.4.1 Rimouski | 13 |
| 1.4.2 Rimouski et le développement durable..... | 16 |
| 2 DEMARCHES MUNICIPALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU QUEBEC | 19 |
| 2.1 Agenda 21 local | 19 |
| 2.2 <i>The Natural Step</i> | 23 |
| 2.3 Démarche de Nature-Action Québec..... | 28 |
| 2.4 Vision stratégique de développement..... | 31 |
| 2.5 Formule maison de la Ville de Châteauguay | 33 |
| 2.6 Démarche intégrée de développement durable | 36 |
| 3 DEMARCHE DE LA VILLE DE RIMOUSKI | 38 |
| 3.1 Attentes | 39 |
| 3.2 Principales raisons motivant le choix de la démarche..... | 40 |
| 3.3 Diagnostic en développement durable | 43 |
| 3.4 Mise en chantier de la consultation | 44 |
| 3.5 Sondage scientifique..... | 46 |
| 3.6 Consultation subséquente au sondage scientifique | 54 |
| 4 PLAN STRATEGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE RIMOUSKI | 59 |
| 4.1 Axe 1 : La citoyenne et le citoyen, des partenaires de la vie et de l'action municipales | 60 |
| 4.2 Axe 2 : Un territoire à aménager et à développer de façon durable et intégrée..... | 64 |
| 4.3 Axe 3 : Une économie responsable, dynamique et créative | 68 |
| 4.4 Axe 4 : Une communauté où le bien-être, la santé, la culture et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations | 71 |
| 4.5 Axe 5 : Un milieu de vie à préserver et à valoriser | 75 |
| 4.6 Axe 6 : Une administration performante, innovante, cohérente et imputable au service de la communauté | 78 |
| 4.7 Vision, mission et valeurs de la Ville..... | 81 |
| 4.8 Mécanismes de mise en œuvre..... | 83 |

| | | |
|----------|--|------------|
| 4.9 | Mesures de suivi | 84 |
| 5 | BILAN DE LA DEMARCHE RIMOUSKOISE | 86 |
| 5.1 | Étapes franchies | 86 |
| 5.2 | Statistiques du chantier..... | 87 |
| 5.3 | Caractéristiques particulières | 92 |
| 5.4 | Impacts sur la communauté et sur l'organisation municipale | 94 |
| 5.5 | Respect des critères de la démarche intégrée de développement durable | 95 |
| 5.6 | Leçons apprises, perspectives d'amélioration, défis à venir et recommandations..... | 99 |
| | CONCLUSION | 106 |
| | RÉFÉRENCES..... | 109 |
| | BIBLIOGRAPHIE..... | 122 |
| | ANNEXE 1 – PRINCIPES DE LA LOI SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (ARTICLE 6).... | 127 |
| | ANNEXE 2 – VISION DE LA VILLE DE RIMOUSKI DECOULANT DE RIMOUSKI 2006..... | 129 |
| | ANNEXE 3 – TABLEAUX SYNTHESE DU DIAGNOSTIC EN DEVELOPPEMENT DURABLE .. | 130 |
| | ANNEXE 4 – EXEMPLES D'OUTILS DE COMMUNICATION UTILISES DANS LE CADRE DU CHANTIER RIMOUSKI 2020 | 138 |
| | ANNEXE 5 – DOCUMENT SYNTHESE FINAL DE LA CONCEPTUALISATION DU SONDAGE | 146 |
| | ANNEXE 6 – QUESTIONNAIRE FINAL DU SONDAGE SCIENTIFIQUE..... | 151 |
| | ANNEXE 7 – GUIDE DE CONSULTATION DU CHANTIER RIMOUSKI 2020 | 159 |
| | ANNEXE 8 – PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE RIMOUSKI 2012-2020..... | 171 |
| | ANNEXE 9 – TABLEAU SYNTHESE – PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE RIMOUSKI 2012-2020 | 194 |
| | ANNEXE 10 – EXTRAIT DE LA FICHE DE PROJET DU CHANTIER RIMOUSKI 2020..... | 196 |

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Figure 1.1 Cadre institutionnel du développement durable au Québec..... | 8 |
| Figure 1.2 Carte des limites du territoire de la Ville de Rimouski | 14 |
| Figure 1.3 Organigramme hiérarchique simple de la Ville de Rimouski | 16 |
| Figure 2.1 Étapes principales de la mise en œuvre d'un Agenda 21 local..... | 21 |
| Figure 2.2 <i>Backcasting</i> | 24 |
| Figure 2.3 Méthode ABCD | 25 |
| Figure 3.1 Processus segmenté de la planification stratégique du chantier <i>Rimouski 2020</i> | 42 |
| Figure 3.2 Schématisation de la démarche méthodologique du sondage | 48 |
| Figure 4.1 Constituantes du plan stratégique de développement durable rimouskois | 85 |
| | |
| Tableau 2.1 Critères d'identification d'une démarche intégrée de développement durable | 37 |
| Tableau 3.1 Principaux résultats du sondage scientifique par thème..... | 50 |
| Tableau 4.1 Principaux éléments associés à l'axe 1 | 63 |
| Tableau 4.2 Principaux éléments associés à l'axe 2 | 67 |
| Tableau 4.3 Principaux éléments associés à l'axe 3 | 70 |
| Tableau 4.4 Principaux éléments associés à l'axe 4 | 73 |
| Tableau 4.5 Principaux éléments associés à l'axe 5 | 77 |
| Tableau 4.6 Principaux éléments associés à l'axe 6 | 80 |
| Tableau 5.1 Participation aux activités du chantier <i>Rimouski 2020</i> | 88 |
| Tableau 5.2 Taux de participation de la population au chantier <i>Rimouski 2020</i> et aux autres expériences municipales de consultation répertoriées..... | 90 |
| Tableau 5.3 Statistiques mensuelles de fréquentations de la page Web du chantier <i>Rimouski 2020</i> entre octobre 2011 et mars 2013..... | 91 |
| Tableau 5.4 Respect des critères d'une démarche intégrée de développement durable du chantier <i>Rimouski 2020</i> | 96 |

LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES

| | |
|---------|---|
| A21L | Agenda 21 local |
| CLD | Centre local de développement |
| CNUED | Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement |
| CQDD | Centre québécois de développement durable |
| CRÉ | Conférence régionale des élus |
| DD | Développement durable |
| DIDD | Démarche intégrée de développement durable |
| FQM | Fédération québécoise des municipalités |
| IMQ | Institut maritime du Québec |
| ISQ | Institut de la statistique du Québec |
| Km | Kilomètre |
| LEED | <i>Leadership in Energy and Environmental Design</i> |
| LEED-AQ | <i>Leadership in Energy and Environmental Design</i> pour l'aménagement des quartiers |
| MADA | Municipalité amie des aînés |
| MAMROT | Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire |
| MCCCF | Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (appellation en vigueur entre 2007 et 2012) |
| MDDEFP | Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (appellation en vigueur depuis le 20 septembre 2012) |
| MDDEP | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (appellation en vigueur entre 2006 et le 19 septembre 2012) |

| | |
|--------|--|
| MRC | Municipalité régionale de comté |
| OQLF | Office québécois de la langue française |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| NAQ | Nature-Action Québec |
| PADD | Plan d'action de développement durable |
| PADD-E | Plan d'action en développement durable avec une majeure en environnement |
| PSDD | Plan stratégique de développement durable |
| SOPER | Société de promotion économique de Rimouski |
| TACOM | Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux |
| TNS | <i>The Natural Step</i> |
| UMQ | Union des municipalités du Québec |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la nature |
| UQAC | Université du Québec à Chicoutimi |
| UQAR | Université du Québec à Rimouski |
| ZBA | Zins Beauduchesne et associés |

INTRODUCTION

Au *Sommet de la Terre* à Rio de Janeiro en juin 1992, le rôle clé des collectivités locales en matière de développement durable (DD) est mis à l'avant-scène mondiale par l'adoption du chapitre 28 de l'*Action 21* (ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), 2007). Elles sont ainsi interpellées afin de mettre en place localement le DD au moyen d'un Agenda 21 local (A21L) et devenir des communautés viables (Gagnon, 2007). Vingt ans plus tard, lors du *Sommet Rio+20*, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies reconnaissent l'importance de l'implication des autorités locales dans l'atteinte de la durabilité mondiale (Rio+20, *L'avenir que nous voulons*, 2012). Ce large consensus autour de leur place cruciale est peu surprenant puisqu'elles sont les institutions publiques les plus proches de la population et « le premier lieu d'expression de la démocratie » (Union des municipalités du Québec (UMQ), 2012a). En effet, les municipalités jouent un rôle de premier plan au niveau des trois piliers (économie, environnement et société) du DD par les décisions qu'elles prennent (urbanisme, transport, etc.), par le patrimoine qu'elles gèrent (eau, espaces verts, bâtiments, etc.), par les actions qu'elles posent (travaux publics, gestion des matières résiduelles et de la pollution, gaz à effet de serre, etc.) et les services qu'elles offrent (loisirs, culture, etc.). Au surplus, elles doivent faire face aux enjeux de la société moderne comme la décroissance démographique, la faiblesse de l'entrepreneuriat, le vieillissement de la population, le maintien et l'accès aux services, l'étalement urbain, le tout-à-l'auto, la gestion des ressources et des rejets, la diminution de la qualité de l'air, de l'eau et des sols ainsi que la globalisation de l'économie (Riffon, 2012).

En outre, soucieuses d'améliorer leurs pratiques et conscientes des enjeux liés à leur développement, les municipalités veulent orienter de manière responsable leurs choix. En effet, elles se livrent une concurrence féroce afin d'attirer de nouveaux résidents, de nouvelles familles et de nouvelles entreprises sur leur territoire. Elles doivent se démarquer de leurs voisines et cela passe notamment par la prise de conscience, par l'engagement envers le DD dans les actions au quotidien et par de meilleures pratiques (BNQ 21000, 2011). À l'heure où différents palmarès provinciaux, nationaux et internationaux comme ceux de *MoneySense*, de l'Indice relatif du bonheur, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et de Mercer viennent positionner les municipalités les unes aux autres, en qualité de meilleure ville pour y vivre, pour y vieillir, pour y travailler, pour y étudier, pour y être heureux ou pour y faire des affaires, chaque action compte pour améliorer la qualité de vie du citoyen, pour être attractive et compétitive, pour faire preuve de vitalité économique de même que pour maximiser les investissements publics et privés (*Vivre en Ville*, 2004, pp.593 et suivantes).

C'est ainsi que même s'ils ne sont pas assujettis à la *Loi sur le développement durable*, un nombre croissant de municipalités s'engagent formellement envers le DD par l'adoption de démarches en ce sens. Toutefois, elles sont confrontées à une problématique : différentes démarches volontaires pouvant mener à l'élaboration d'un plan de développement durable existent. Laquelle choisir? La Ville de Rimouski ne fait pas exception à la règle et se trouve face à ce dilemme. Quelle approche répondant à ses attentes, doit-elle adopter pour élaborer son tout premier plan stratégique de développement durable (PSDD) et rejoindre aussi une démarche intégrée de développement durable (DIDD)? C'est l'ensemble de ce mandat que l'auteure se voit confier en février 2011 par l'organisation municipale.

Ainsi, l'objectif général de cet essai vise à analyser la démarche d'élaboration du PSDD de la Ville de Rimouski. Pour y parvenir, sept objectifs spécifiques sont établis : inventorier les différentes démarches qui sont utilisées au Québec pour élaborer un plan ou une politique de DD municipal; exposer la démarche rimouskoise utilisée et l'expliquer; détailler les axes et les objectifs du plan stratégique; décrire succinctement des exemples d'actions et de gestes concrets qui permettront de répondre aux axes et aux objectifs présentés; énoncer la vision, la mission et les valeurs de la Ville adaptées aux axes, selon le cas; préciser les mécanismes de mise en œuvre et les mesures de suivi du plan stratégique; et, décrire les résultantes de la démarche ainsi que la qualifier.

Pour atteindre ces objectifs, une recherche documentaire est effectuée sur la Ville de Rimouski, la situation québécoise en DD ainsi que sur le contexte municipal traité. Des contacts sont établis afin d'obtenir de la documentation ou avoir des précisions sur celle-ci. De plus, des vérifications sont menées afin d'approfondir la collecte d'information sur les différentes approches de DD. En outre, des textes comme des normes, guides et autres documents d'information sont consultés afin d'y recueillir les informations pertinentes au DD et à l'élaboration d'un plan stratégique à ce sujet. Afin de s'assurer de la qualité et de la validité de ses sources, des critères d'analyse sont retenus par l'auteure afin de les sélectionner et juger de leur qualité tout comme de leur validité (origine, notoriété de l'auteur, cohérence, impartialité, crédibilité, contemporanéité et pertinence). Ainsi, ce sont des sources diverses, fiables et contemporaines qui sont utilisées et qui supportent le propos. Elles sont issues notamment du gouvernement du Québec et de ses ministères, des unions municipales, de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) ainsi que des municipalités ciblées. Il est à noter que l'essai portant spécifiquement sur le cas de la Ville de Rimouski et que l'auteure sachant pertinemment que la démarche rimouskoise s'appuie sur la *Loi sur le développement durable* et la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, la recherche s'est limitée à ce qui se fait au Québec et s'est terminée au 12 avril 2013.

Cet essai comporte cinq chapitres. Dans un premier temps, afin d'en délimiter le sujet, le cadre institutionnel du DD au Québec est décrit en traitant de la *Loi sur le développement durable* et de ses dispositions. Un examen de l'*Agenda 21 de la culture du Québec* est aussi fait. Également, la situation du DD dans les municipalités québécoises est exposée et un portrait général ainsi que spécifique au DD de la Ville de Rimouski est tracé.

Dans un deuxième temps, un résumé de certaines démarches municipales de DD au Québec est présenté en exposant l'approche retenue par certaines municipalités comme l'A21L, *The Natural Step* (TNS), la vision stratégique ou la formule maison, en traitant de ses composantes ainsi qu'en introduisant la ville, selon le cas, et l'expérience municipale en cause. À cette occasion, les détails de la précédente consultation publique *Rimouski 2006 - Savoir Naviguer ensemble* sont fournis tout comme est précisée la nouvelle notion de DIDD.

Dans un troisième temps, les différentes étapes franchies par le chantier *Rimouski 2020* du printemps 2011 à la fin des consultations de l'automne 2012 sont présentées. Ainsi, les attentes de l'administration publique sont dévoilées, les raisons motivant le choix de la démarche sont exposées, la réalisation du diagnostic en DD est expliquée ainsi que ses résultats examinés. Ensuite, la mise en chantier de la consultation est détaillée, tout comme le sondage scientifique qui est regardé sous ses différents aspects. Enfin, les phases de consultation sont explicitées.

Dans un quatrième temps, les détails entourant l'élaboration et le contenu du premier PSDD rimouskois sont spécifiés. Les six axes ou orientations de développement sont traités séparément, présentant leur définition, leur enjeu et les principes fondamentaux de DD sur lesquels ils s'appuient respectivement. De plus, les huit objectifs associés à chacun des axes sont énoncés et des exemples d'initiatives pouvant se retrouver au plan d'action de développement durable (PADD) annuel sont indiqués pour les concrétiser. En outre, la vision, la mission et les valeurs que la Ville s'est données sont examinées. Enfin, les mécanismes de mise en œuvre et les mesures de suivi du PSDD sont exposés.

Finalement, le dernier chapitre dresse un bilan de la démarche menée par la Ville de Rimouski. Pour y arriver, un bref retour sur les étapes franchies est effectué et quelques statistiques propres au chantier *Rimouski 2020* sont livrées. Puis, les caractéristiques particulières de l'approche et ses impacts sur la communauté de même que sur l'organisation sont discutés. Ensuite, la démarche est analysée suivant les critères de la DIDD afin d'en déterminer leur respect ou non. Enfin, les leçons apprises, les perspectives d'amélioration, les défis à venir sont approfondis et commentés ainsi que des recommandations formulées.

1 MISE EN CONTEXTE

Afin de circonscrire le sujet de cet essai, il importe de décrire, dans un premier temps, le cadre institutionnel du DD au Québec (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), 2012) en traitant de la *Loi sur le développement durable* et en considérant notamment son cadre de référence, son mécanisme de mise en œuvre ainsi que les mesures de suivi qui y sont prévues. Dans un deuxième temps, un examen de l'*Agenda 21 de la culture du Québec* (Agenda 21 C, 2010) est réalisé. Enfin, la situation du DD dans les municipalités québécoises est exposée succinctement et un portrait de la Ville de Rimouski tracé.

1.1 Cadre institutionnel du développement durable au Québec

S'étant engagé en 2002, au *Sommet mondial sur le développement durable* à Johannesburg, à élaborer une stratégie nationale de DD et à la mettre en œuvre avant 2005, le gouvernement du Québec fait le choix, dès 2004, d'utiliser une démarche structurée passant par un encadrement législatif. Ainsi, l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité en avril 2006, la *Loi sur le développement durable*. Cette adoption est précédée en novembre 2004 des dépôts du *Plan de développement durable du Québec* (ministère de l'Environnement, 2004) et d'un avant-projet de loi, qui font l'objet d'une vaste consultation publique de février à mai 2005 ainsi que d'une commission parlementaire la même année (ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), 2009a et 2009b).

Cette Loi instaure particulièrement un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique. Ce cadre lui permet, dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, d'intégrer les principes du DD. La Loi vise également à assurer la cohérence des actions gouvernementales en matière de DD (article 1). Elle détermine, à cet égard, qui est soumis à la Loi (article 3). Il s'agit du gouvernement, du Conseil exécutif, du Conseil du trésor, des ministères, des organismes et des entreprises du gouvernement visés par la *Loi sur le vérificateur général*. Conséquemment, les organismes municipaux et les établissements scolaires, de santé et de services sociaux ne sont pas assujettis dans un premier temps, mais la Loi invite l'ensemble de la société à concourir au DD (article 1).

Cette législation définit à son article 2, le DD de la façon suivante :

« Dans le cadre des mesures proposées, le «développement durable» s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Outre une définition du DD, la Loi identifie l'ensemble des principes (seize) qui doivent être pris en compte par les ministères, les organismes et les entreprises de l'État dans leurs interventions (politiques, programmes et actions). En somme, ces principes sont en quelque sorte un guide pour agir dans une perspective de DD et s'inspirent des 27 principes de la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992 (MDDEFP, 2002a, 2009a et 2009b). Il s'agit de : santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, protection de l'environnement, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir, subsidiarité, partenariat et coopération intergouvernementale, prévention, précaution, protection du patrimoine culturel, préservation de la biodiversité, respect de la capacité de support des écosystèmes, production et consommation responsables, pollueur payeur ainsi qu'internalisation des coûts. L'annexe 1 reproduit l'article 6 de la Loi et énonce les seize principes accompagnés de leur définition respective.

De même, la Loi prévoit l'engagement du gouvernement du Québec d'adopter un cadre de référence de mise en œuvre sous la forme d'une stratégie gouvernementale de DD dans l'année suivant celle de sa sanction (article 5). Ce cadre, déposé et adopté par décret en 2007, après consultation publique, s'intitule : *Un projet de société pour le Québec, Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* (MDDEFP, 2013). Il précise la vision, les enjeux, les orientations stratégiques et les axes d'intervention ainsi que les 29¹ objectifs gouvernementaux visés en matière de DD pour la période 2008-2013.

Ainsi, la vision du DD que la société québécoise se donne est :

« Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision. » (MDDEFP, 2013, p.15).

Quant aux enjeux fondamentaux, au nombre de trois, ils se déclinent par les termes : développer la connaissance, promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement (MDDEFP, 2013).

Pour ce qui est des orientations stratégiques, au nombre de neuf, ce sont :

¹ Il est à noter qu'en 2012, un trentième objectif est ajouté à la Stratégie, le sous-titre 1.2 de cet essai en traite, soit l'*Agenda 21 de la culture du Québec*.

- Orientation 1 Informer, sensibiliser, éduquer, innover;
- Orientation 2 Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement;
- Orientation 3 Produire et consommer de façon responsable;
- Orientation 4 Accroître l'efficacité économique;
- Orientation 5 Répondre aux changements démographiques;
- Orientation 6 Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée;
- Orientation 7 Sauvegarder et partager le patrimoine collectif;
- Orientation 8 Favoriser la participation à la vie collective;
- Orientation 9 Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques (MDDEFP, 2013).

Il convient de préciser que trois de ces neuf orientations sont jugées prioritaires par le gouvernement, ce sont les orientations 1 : Informer, sensibiliser, éduquer, innover, 3 : Produire et consommer de façon responsable et 6 : Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée. Dans les faits, cette priorisation vise à assurer une plus grande cohérence dans les actions des ministères, des organismes et des entreprises de l'État, à accélérer le mouvement en faveur du DD et à stimuler la démarche québécoise. Des activités incontournables y sont associées : orientation 1. Plan de sensibilisation, d'éducation et de formation; orientation 3. Adoption de mesures de gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables; orientation 6. La définition des modalités pour l'accompagnement des principaux intervenants locaux et régionaux (MDDEFP, 2013).

Il est à noter que la Stratégie qui normalement devait être révisée en 2013 (article 9) a fait l'objet d'un décret gouvernemental, le 29 février 2012. Ainsi, cet exercice de révision a été reporté jusqu'au 31 décembre 2014 prolongeant d'autant son applicabilité (Gouvernement du Québec, 2012a).

Afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie, la Loi prévoit un mécanisme (article 15). De ce fait, les ministères, organismes et entreprises de l'État visés doivent adopter et rendre public un plan d'action énonçant leur engagement envers le DD et la démarche gouvernementale avant le 31 mars 2009. À ce jour, ce sont près de 130 plans d'action qui ont été déposés, comprenant plus de 1 100 actions en faveur du DD (Vérificateur général du Québec, 2012).

Des mécanismes de reddition de compte et des mesures de suivi sont également établis (articles 1, 12 et 17). Ils gravitent autour des éléments suivants : indicateurs de DD, rapports annuels et création d'un poste de commissaire au DD. Ainsi, les ministères, organismes et entreprises de l'État

assujettis doivent publier leurs résultats dans une section distincte de leur rapport annuel d'activités respectif. Pour mesurer les progrès du Québec dans sa démarche de DD, une première version d'indicateurs à trois niveaux est établie en décembre 2009. Ce sont :

1. Indicateurs de DD : permettent de mesurer les progrès du DD au Québec;
2. Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie : rendent compte de l'atteinte ou des progrès par rapport aux objectifs de la Stratégie gouvernementale;
3. Indicateurs de suivi des actions de DD propres aux ministères et organismes : permettent de faire état du niveau de réalisation de leurs actions (Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2013 et MDDEFP, 2002b).

Quant au commissaire au DD, il s'agit d'une nouvelle nomination relevant directement du Vérificateur général du Québec et son titulaire a comme tâche de vérifier les résultats, de faire des commentaires et des recommandations garantissant ainsi la transparence de la démarche (article 17 de la *Loi sur le vérificateur général*). Il est utile de signaler que la *Loi sur le développement durable* est non coercitive, c'est-à-dire qu'aucune sanction n'y est prévue en cas de non-respect.

D'une part, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs est chargé de la coordination de la démarche auprès de l'Administration et de sa promotion (Administration et grand public) (article 13 de la Loi et article 10 de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*). Il est responsable de la *Loi sur le développement durable* et doit produire un rapport sur son application. D'ailleurs, son premier rapport est attendu au plus tard, le 19 avril 2013² (articles 36 et 37), date du septième anniversaire de la sanction de la Loi. Par la suite, c'est de manière décennale que celui-ci doit être fait. D'autre part, un fonds vert est institué (article 26) et vise à appuyer la réalisation de mesures ou programmes qui favorisent le DD.

Enfin, la *Charte des droits et libertés de la personne* a été modifiée dans la section des droits économiques et sociaux afin d'y inclure un nouveau droit garanti : celui pour toute personne de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi (nouvel article 46.1 de la Charte). Cet ajout est significatif de l'importance accordée à la protection de l'environnement et constitue une valeur fondamentale ainsi qu'un

² Le MDDEFP a effectivement produit un rapport sur l'application de la *Loi sur le développement durable*. Au 9 mai 2013, il n'avait pas été déposé à l'Assemblée nationale et donc il n'était pas diffusé (Vachon, 2013).

principe directeur de l'action gouvernementale (Halley et Lemieux, 2009). La figure 1.1 résume le cadre institutionnel québécois du DD.

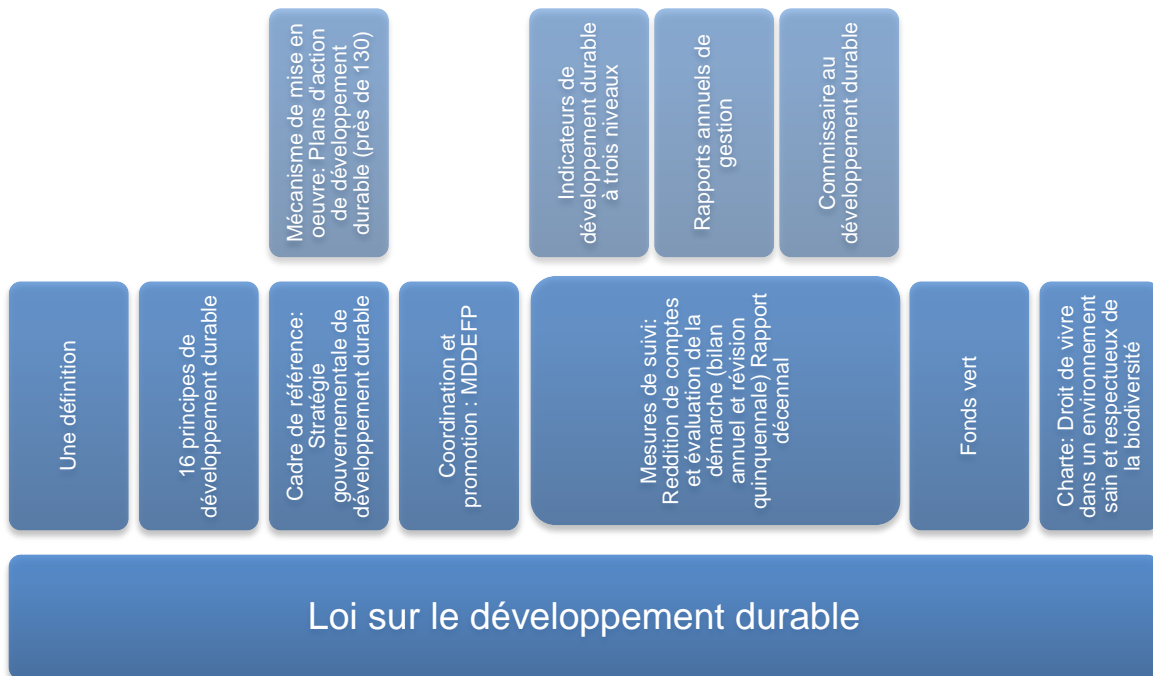


Figure 1.1 Cadre institutionnel du développement durable au Québec

1.2 Agenda 21 de la culture du Québec

Le 5 décembre 2011, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) dévoile l'action phare (action 01) de son *Plan d'action de développement durable 2009-2013* (MCCCF, 2009) en rendant publique l'adoption de l'*Agenda 21 de la culture du Québec* (Agenda 21 C, 2010).

Cet Agenda établit les principes et les objectifs afin de faire de la culture une composante majeure et essentielle dans le DD de la société québécoise (Agenda 21 C, 2010). Ainsi, la culture vient rejoindre les autres piliers du DD que sont l'économie, l'environnement et la société. Il concrétise aussi l'engagement du gouvernement du Québec quant à la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de 2005 (Vézina et Blackburn, 2012).

L'Agenda s'articule autour de quatre thèmes auxquels vingt et un objectifs sont associés, ces thèmes sont :

1. La culture, porteuse de sens, d'identité, de valeurs et d'enracinement;
2. La culture, vecteur de démocratie, de dialogue interculturel et de cohésion sociale;
3. La culture, catalyseur de créativité, de développement économique et de création de richesse;
4. La culture, élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires (Agenda 21 C, 2010).

Il convie également toute la société à placer la culture au cœur du DD par son chantier gouvernemental de la culture visant l'intégration de celle-ci à la démarche gouvernementale de DD et sollicite l'adhésion volontaire à sa charte d'engagement. Celle-ci exige de l'adhérent de faire connaître entre autres les principes de l'*Agenda 21 de la culture du Québec*, de partager expérience et expertise ainsi que de mettre en œuvre des actions conformes aux objectifs de l'Agenda (Agenda 21 C, 2010).

Ce nouveau cadre de référence du développement culturel québécois préconise la prise en compte des seize principes de la *Loi sur le développement durable*, puis en ajoute trois spécifiques à la culture :

1. La préservation de la diversité culturelle;
2. L'utilisation durable des ressources culturelles;
3. La créativité et l'innovation (Agenda 21 C, 2010).

L'ensemble de ces principes (dix-neuf) doit donc guider l'action afin de mieux intégrer la recherche du DD, au sein de la société québécoise suivant la recommandation de l'Agenda (Agenda 21 C, 2010). Celui-ci ajoute aussi un trentième objectif à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* par l'intégration de ses propres objectifs dans les termes suivants : «Soutenir la création, la promotion et la diffusion dans tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement» (Gouvernement du Québec, 2012b). Dans la même foulée, le Québec se dote d'une nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel* arrimée aux principes de la *Loi sur le développement durable*. Adoptée le 19 octobre 2011, elle entre en vigueur, un an plus tard, le 19 octobre 2012 (Vézina et Blackburn, 2012).

1.3 Développement durable dans les municipalités québécoises

Comme spécifié au sous-titre 1.1, les organismes municipaux ne sont pas assujettis actuellement à la *Loi sur le développement durable*. Toutefois, l'application éventuelle de la Loi au secteur municipal y est prévue à l'article 4 :

« Le gouvernement peut déterminer à compter de quelles dates ou selon quel échéancier et, le cas échéant, avec quelles adaptations, une ou plusieurs des dispositions de la présente loi, applicables à l'Administration, s'appliquent également:

1° à l'un ou plusieurs des organismes municipaux visés par l'article 5 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1);

(...)

Les organismes et établissements sont consultés directement ou par l'entremise de leurs associations ou d'organismes régionaux compétents avant la prise de tout décret d'assujettissement les concernant. »

Ainsi, les municipalités québécoises, après consultation et par décret, seraient appelées à contribuer aux objectifs de la démarche gouvernementale de DD suivant le scénario prévu au décret d'assujettissement. Dans ce cas, elles deviendront soumises à la *Loi sur le vérificateur général*, le champ d'intervention du commissaire au DD sera étendu suivant l'article 22 de la *Loi sur le développement durable* et elles devront rendre compte de leurs résultats (Vérificateur général du Québec, s.d.).

Cependant, dans les faits, le monde municipal contribue déjà au DD du Québec à sa façon. En effet, comme institution publique la plus proche de la population, elle joue un rôle de premier plan au niveau des trois piliers du DD et doit faire face aux enjeux de la société moderne tels que le vieillissement de la population, l'intégration des immigrants, les changements climatiques et la mondialisation. Ainsi, les décisions prises et les actions municipales réalisées en faveur du réseau routier, du transport en commun, de l'eau potable et de l'assainissement des eaux, de la gestion de matières résiduelles, des loisirs et de la culture, de l'aménagement du territoire, etc. sont significatives pour l'atteinte des objectifs québécois de DD.

Actuellement, le gouvernement du Québec préconise la démarche volontaire auprès des municipalités (article 15 de la *Loi sur le développement durable*) en les incitant à s'assujettir au plan d'action de DD prévu à la *Loi sur le développement durable* et à contribuer au DD ainsi qu'à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale. De même, il sollicite leur concours dans les domaines qui relèvent de leurs compétences au moyen de l'article 14 de la même Loi. De plus, le MAMROT

par certaines de ses actions contenues à son *Plan d'action de développement durable 2009-2013* (MAMROT, 2009) cherche à promouvoir le DD auprès des municipalités et des régions ainsi que contribuer au DD de celles-ci. Pour ce faire, il a notamment élaboré et mis en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation quant à la démarche de DD québécoise auprès de ses partenaires municipaux et régionaux, intégré le DD dans la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que pris en compte les principes du DD dans la mise en œuvre de ses politiques, plans d'action et programmes (MAMROT, 2009). Parallèlement, le MAMROT commande et publie le rapport de recherche de l'économiste et urbaniste, Catherine Marchand sur *La ville de demain* afin d'alimenter la réflexion sur l'application des principes du DD à l'échelle territoriale (Marchand, 2012).

Déjà, malgré l'absence d'une législation commune et spécifique au DD pour le monde municipal, quelques municipalités québécoises entreprennent des démarches volontaires de DD. Ainsi, dès 2003, certaines municipalités comme Sorel-Tracy, Saint-Félicien et Baie-St-Paul amorcent le travail afin de mettre en œuvre un plan d'action visant l'atteinte des objectifs du DD au moyen d'un A21L (Gagnon et Arth, 2007). Depuis des initiatives se sont ajoutées suivant différentes approches (A21L, TNS, Nature-Action Québec (NAQ), vision stratégique, etc.). D'ailleurs, en janvier 2012 afin d'établir un portrait des actions des organismes municipaux à ce sujet, le MAMROT effectue un sondage. Affichant un taux de participation de 62,5 % des organismes municipaux, 38 % des participants (municipalités locales, municipalité régionale de comté (MRC) et Conférence régionale des élus (CRÉ)) déclarent être engagés dans une démarche de DD. De ce nombre, 36 % sont des municipalités locales (MAMROT, 2012a). En mai de la même année, l'UQAC sous l'égide de la chercheuse Christiane Gagnon publie un *Portrait des démarches de développement durable des collectivités québécoises*. L'enquête menée en 2011 obtient un taux de réponse de 34 % et permet de constater que 19,8 % des municipalités locales disent avoir une démarche de ce type (Gagnon et Rondeau, 2012). À cet égard, le chapitre 2 de cet essai résume quelques démarches municipales de DD au Québec en traitant de l'approche retenue, de ses composantes ainsi que d'une expérience municipale et présente la nouvelle notion de DIDD qui apparaît au document d'analyse des résultats du sondage du MAMROT de 2012 (MAMROT, 2012a).

Enfin, plus récemment, l'UMQ dépose son *Livre blanc municipal : L'avenir a un lieu* (UMQ, 2012b). Ce document, fruit d'un travail de près de deux ans (rencontres, consultation citoyenne, rapport du Comité des sages, avis d'experts et d'élus, etc.), propose entre autres un énoncé de vision de la municipalité de demain en la définissant comme :

« La municipalité qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité.

La municipalité contribue à la fierté et au sentiment d'appartenance de sa population, tout en étant ancrée dans les valeurs démocratiques et de solidarité qu'elle partage avec les municipalités québécoises de toutes tailles. Les citoyennes et citoyens reconnaissent en elle un gouvernement de première ligne répondant à leurs besoins locaux, stimulant le dynamisme culturel, la vitalité économique et la protection de notre patrimoine. » (UMQ, 2012b, p.31).

Il comporte également un projet de Charte des municipalités où le DD apparaît entre autres comme un principe de gouvernance (article 5) et se doit d'être respecté dans les actions municipales (UMQ, 2012b).

De son côté, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) travaille à la promotion des démarches de DD auprès de ses membres et siège tout comme l'UMQ sur la Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux (TACOM)³ (Émond, 2013).

Par ailleurs, l'analyse des résultats du sondage du MAMROT de 2012 montre que la cible établie par le Comité interministériel sur le développement durable⁴ voulant que 20 % des organismes municipaux se soient dotés volontairement d'une DIDD d'ici 2013 est en voie d'être atteinte, se situant à 19,3 % au moment du sondage (MAMROT, 2012a).

Force est de donc de constater que même si les municipalités québécoises ne sont pas assujetties à la *Loi sur le développement durable*, elles sont de plus en plus nombreuses à se préoccuper dans l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités des principes du DD ainsi que de la cohérence de leurs actions à cet égard.

³ Il s'agit d'un comité interministériel présidé par le MAMROT et le MDDEFP, auquel participent des représentants de certains ministères : Agriculture, Pêcheries et Alimentation; Culture et Communications; Famille; Ressources naturelles; Sécurité publique; Transports ; Tourisme. Y sont représentés également l'organisme Recyc-Québec, l'UMQ, la FQM, la Ville de Québec et la Ville de Montréal.

⁴ Ce comité, sous l'égide du MDDEFP, réunit des représentants de tous les ministères et de certains organismes gouvernementaux

1.4 Portrait général et caractéristique au développement durable de la Ville de Rimouski

Comme cet essai porte sur l'intervention menée auprès de la Ville de Rimouski dans sa démarche de DD, il est utile de tracer un portrait général de cette ville. De même, une brève description plus caractéristique au DD est nécessaire et c'est en abordant brièvement la vaste consultation citoyenne de *Rimouski 2006* de même que quelques éléments du diagnostic en DD rimouskois que ce volet est traité.

1.4.1 Rimouski

Localisée sur la rive sud du Saint-Laurent, à 310 kilomètres (km) de Québec, Rimouski se situe dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent et dans la MRC de Rimouski-Neigette.

Régie par la *Loi sur les cités et villes*, elle est la 24^e ville la plus peuplée du Québec avec ses 47 687 habitants (MAMROT, 2013a). Ce nombre d'habitants augmente à chaque automne avec la venue sur le territoire rimouskois d'étudiants (environ 5 300) de niveau postsecondaire fréquentant les divers établissements d'enseignement, dont l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) (Ville de Rimouski, s.d.a)

Le territoire municipal actuel est issu du regroupement en 2002 des anciennes municipalités de Rimouski, Pointe-au-Père, Rimouski-Est, Mont-Label, Sainte-Blandine et Sainte-Odile-sur-Rimouski ainsi que de l'annexion du Bic en 2009 (Commission de toponymie, 2013). La carte présentée à la figure 1.2 illustre les limites du territoire rimouskois. Les principales caractéristiques de celui-ci et de son occupation sont :

- Superficie totale : 529,50 km²
- Milieu terrestre : 335 km²
- Milieu marin : 197 km²
- Territoire forestier : 170 km²
- Territoire agricole⁵ : 115 km²
- Territoire urbain : 50 km²
- Densité de population : 137,9 km²
- Réserve foncière municipale : 1 000 000 km²

⁵ L'étendue de la zone agricole décrétée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* est de 197 km²

- Parc industriel : trois d'une superficie totale de 2 000 000 km² (Ville de Rimouski, s.d.a et s.d.b et Statistique Canada, 2013a et 2013b).

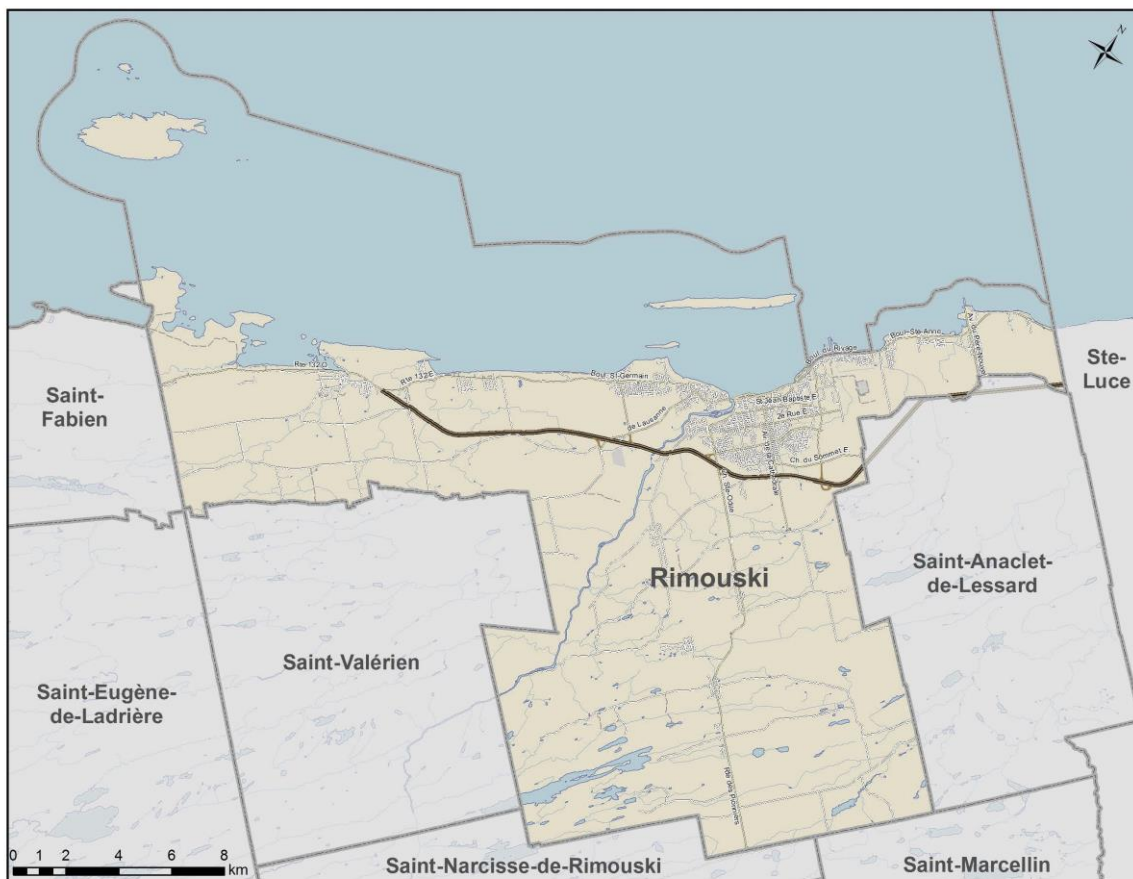


Figure 1.2 Carte des limites du territoire de la Ville de Rimouski

(tirée de Latouche, 2013) (Reproduction autorisée par Denis Latouche, le 4 avril 2013)

Membre du caucus des Cités régionales du Québec de l'UMQ (UMQ, s.d.a), Rimouski jouit du statut de métropole régionale du Bas-Saint-Laurent en raison du nombre important de commerces, de services personnels et professionnels, d'institutions d'enseignement et de santé sur son territoire. Elle accueille aussi de nombreux sièges sociaux d'organismes et des centres administratifs majeurs tant privés que publics. Elle est le plus important centre urbain à l'est de Québec et son pouvoir d'attraction s'étend sur l'ensemble de la péninsule gaspésienne, sur la portion limitrophe du Nouveau-Brunswick et sur la Côte-Nord (Ville de Rimouski, s.d.a et Desmeules, 2012).

La présence de l'estuaire du Saint-Laurent, véritable pouponnière et garde-manger pour de nombreuses espèces animales, a permis à Rimouski de développer une vocation maritime particulière associée aux sciences et techniques de la mer. Elle est d'ailleurs à ce titre désignée Technopole Maritime du Québec et compte sur son territoire, l'Institut maritime du Québec (IMQ), l'Institut des sciences de la mer de Rimouski, le centre de recherche appliquée en technologies maritimes de l'IMQ, Innovation maritime, l'Observatoire global du Saint-Laurent et le Centre de recherche sur les biotechnologies marines (Ville de Rimouski, s.d.a).

Son territoire est riche en paysages et traversé par de nombreuses rivières, dont la plus importante, la rivière Rimouski (rivière à saumon). La ville abrite également une partie du parc national du Bic, des sites d'intérêt comme ceux du Site historique de la Pointe-au-Père et de la Maison Lamontagne, ainsi qu'un haut pays, lieu de prédilection pour le plein air, la chasse et la pêche. Elle dispose également d'une longue promenade en bordure du fleuve Saint-Laurent de 4,3 km. Ces attraits et d'autres font qu'elle attire chaque année des milliers de touristes (Ville de Rimouski, s.d.a).

Par ailleurs, depuis des années, le milieu rimouskois fait des efforts de diversification pour consolider d'autres secteurs stratégiques de son économie comme l'agroalimentaire, la valorisation de la biomasse, les technologies appliquées en foresterie, le DD, l'industrie environnementale et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ces efforts permettent particulièrement que plus de 20 % de la population travaille dans l'économie du savoir (Ville de Rimouski, s.d.b).

Au point de vue démographique, la municipalité présente les caractéristiques suivantes :

- Variation à la hausse de 3,7 % de la taille de la population entre 2006 et 2011;
- 21 340 ménages d'une taille moyenne de 2,1 personnes en 2011;
- Âge médian de la population en 2011 de 46,4 ans;
- Le tiers de la population se situant entre 45 et 64 ans en 2011;
- 98,2 % de la population est de langue maternelle française;
- Près d'une personne sur six (17,5 %) possède un diplôme universitaire en 2006;
- Le revenu annuel moyen des ménages était de 54 913 \$ en 2006 (Statistique Canada, 2013a et 2012b).

Un conseil municipal représente la municipalité et en administre les affaires. Il se compose du maire et d'un conseiller ou d'une conseillère pour chacun des onze districts électoraux. Pour concourir à son administration et afin d'exécuter les décisions prises, le conseil peut compter sur

une direction générale ainsi que sur sept services municipaux qui supervisent le travail de plus de 360 employés. Un budget de 69 767 000 \$ et une assiette fiscale de 3 746 011 535 \$ en 2013 permettent à la Ville d'offrir à sa population des services municipaux diversifiés afin d'améliorer la qualité de vie, de valoriser le milieu de vie, d'agir pour le DD tout en gérant de façon performante (Ville de Rimouski, s.d.a et 2013a). La figure 1.3 présente l'organigramme hiérarchique simple de la Ville de Rimouski.

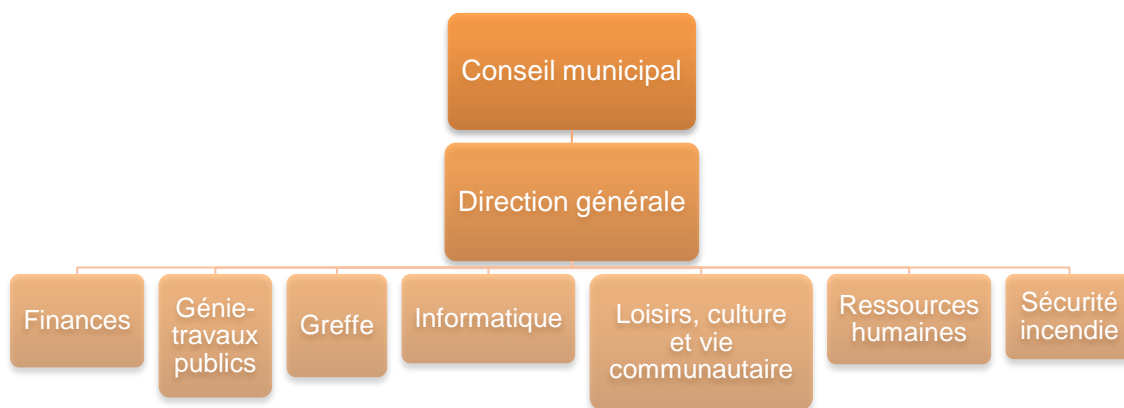


Figure 1.3 Organigramme hiérarchique simple de la Ville de Rimouski

1.4.2 Rimouski et le développement durable

En 2006, la Ville de Rimouski tient une consultation citoyenne intitulée *Rimouski 2006 - Savoir naviguer ensemble*. Cette consultation est caractérisée en partie par les principes du DD tels que la participation citoyenne, la santé, la qualité de vie, la protection de l'environnement ainsi que l'équité et la solidarité sociales (Desmeules, 2012). Pour la première fois, le milieu rimouskois est convié à définir et à se regrouper autour d'une vision commune du Rimouski de demain ainsi qu'à identifier les défis pour y parvenir (Ville de Rimouski, 2006). Cette démarche s'inspire de la vision stratégique de développement et à ce titre, elle est retenue à titre d'expérience municipale pour être davantage traitée au chapitre 2 de cet essai au sous-titre portant sur ce type d'approche.

Dans la continuité de *Rimouski 2006*, à l'hiver 2011, la Ville décide d'amorcer une démarche complète de DD, celle connue comme le chantier *Rimouski 2020* à l'automne suivant. Afin de savoir concrètement où se situe l'organisation en termes de DD, de connaître les actions déjà mises en œuvre, de déterminer les forces, les défis, les opportunités et les menaces tant à l'interne qu'à

l'externe, elle décide d'entreprendre au préalable un diagnostic en DD, à l'été 2011. Revu et corrigé en janvier 2012, le diagnostic est présenté à la population (Ville de Rimouski, 2012a).

Ce portrait descriptif traite de cinq thématiques, à savoir : les caractéristiques démographiques et socio-économiques, le développement économique, la gestion environnementale intégrée (matières résiduelles, transports alternatifs, patrimoine forestier et espaces naturels, eau ainsi que gestion municipale), la qualité de vie des citoyens ainsi que la gouvernance locale et la participation citoyenne (Ville de Rimouski, 2012a).

Les tableaux synthèse du diagnostic sont reproduits à l'annexe 3 et montrent les forces à utiliser et les opportunités à saisir pour relever les défis et contrer les menaces auxquelles Rimouski pourrait faire face au cours des prochaines années. Ces éléments sont davantage regardés au sous-titre 3.2 de cet essai portant sur le diagnostic en question.

La production de ce document de référence a permis de mettre en lumière que la Ville réalisait déjà bon nombre d'actions de DD. Ce sont ainsi 114 initiatives et actions municipales qui se démarquent positivement qui sont répertoriées dans un recueil *Les bons coups en développement durable de la Ville de Rimouski* (Ville de Rimouski, 2012b). En voici quelques exemples :

Sur le plan économique :

- Certification de la Fondation Rues principales *Les 4 As du développement durable et concerté* que sont :
 - ♥ Concertation et collaboration entre les partenaires
 - ♣ Dynamisme économique et fructueux
 - ♠ Vitalité sociale qui pique la curiosité et suscite l'intérêt
 - ♦ Amélioration physique du cadre bâti (Fondation Rues principales, 2008);
- Programmes de crédits de taxes foncières afin de favoriser la construction de nouvelles industries manufacturières et établissements de haute technologie reliés au domaine maritime dans les parcs industriels de la ville;
- Remplacement de la nécessité d'une demande de permis par des déclarations obligatoires de travaux en ligne (Ville de Rimouski, 2012b).

Sur le plan environnemental :

- Aménagement d'un arboretum de plus de 15 000 arbres au lac à l'Anguille;

- Mise aux normes des équipements d'eau potable par une alimentation par eaux souterraines en lieu et place des eaux de surface;
- Interdiction d'utilisation de pesticides à des fins esthétiques depuis 2004 sur le territoire;
- Mise en place de diverses mesures afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles comme lieu d'enfouissement technique, écocentre, dons de biens réutilisables, herbicyclage et campagnes de sensibilisation (Ville de Rimouski, 2012b).

Sur le plan social :

- Adoption d'une politique familiale dès 2004 et de son plan d'action;
- Réalisation du *Plan de mobilité active pour la ville de Rimouski* en 2011;
- Réalisation d'un plan d'action annuel favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap;
- Adoption d'une politique culturelle en 1998 et de son plan d'action;
- Implantation du programme *Municipalité amie des aînés* (MADA) en 2008 qui vise à assurer un milieu de vie sécuritaire et convivial pour les personnes âgées;
- Mise en place en 2011 d'une structure de transport collectif d'une forme hybride associant le transport par autobus (dans la zone centrale de Rimouski) au transport par taxi (en périphérie de la zone centrale) (Ville de Rimouski, 2012b).

Par ailleurs, le rapport : *Une analyse de l'application d'indicateurs de développement durable aux villes québécoises* des auteurs Tanguay et Rajaonson de juin 2012, qui étudie l'évolution des 25 plus grandes villes québécoises en matière de DD, indique que Rimouski figure parmi les dix meilleures au classement global avec les scores de vingt et un indicateurs environnementaux (IE) et socio-économiques (ISE) choisis par les deux chercheurs. Ainsi, au classement général, Rimouski passe de la treizième place en 2010 à la septième place en 2012. Cela s'explique notamment par l'important progrès réalisé au niveau des IE, une cinquième place comparativement à une neuvième en 2010. Lorsque le classement est examiné par catégories de ville (centre, banlieue et régionale), la performance rimouskoise s'améliore avec un deuxième rang tout juste derrière Victoriaville dans la catégorie régionale, ce qui constitue un progrès notable par rapport à une cinquième place en 2010. Suivant les auteurs, les scores élevés de Rimouski particulièrement en gestion des matières résiduelles et au chapitre de la qualité de l'air n'y sont pas étrangers (Tanguay et Rajaonson, 2012).

En conclusion, il est raisonnable de retenir que la Ville de Rimouski s'est engagée dans un processus de changement qui tend vers le DD.

2 DÉMARCHES MUNICIPALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC

Au cours des dernières années, les démarches municipales de DD au Québec ont pris diverses formes (politique de DD, plan d'action de DD, plan stratégique, plan d'action écoresponsable, etc.) et utilisé des méthodes de réalisation variées (A21L, TNS, vision stratégique, formule maison, etc.). Afin de bonifier et d'alimenter la propre démarche de DD de la Ville de Rimouski, une analyse et une veille des expériences municipales de DD au Québec déjà complétées et en cours de réalisation ont été conduites afin d'en faire ressortir les principaux éléments. Ce chapitre en résume quelques-unes ainsi que la démarche rimouskoise initiale de *Rimouski 2006*. Elles sont présentées en exposant l'approche retenue, en traitant de ses composantes ainsi qu'en introduisant la ville, selon le cas, et l'expérience municipale en cause.

Enfin, ce chapitre détaille la nouvelle notion de DIDD qui est apparue en cours de chantier et qui s'est avérée être un des résultats à atteindre dans l'exercice mené à Rimouski.

2.1 Agenda 21 local

L'A21L est l'une des démarches de DD la plus connue auprès des municipalités québécoises. Bien que peu présente concrètement dans le paysage municipal du Québec, elle fait l'objet, depuis les dernières années, de présentations dans des congrès et colloques des unions municipales (FQM et UMQ) ainsi qu'auprès des gestionnaires municipaux. De plus, la réalisation de projet pilote comme celui de Saint-Félicien et Sorel-Tracy contribue à la faire connaître.

C'est au *Sommet de la Terre* de Rio de Janeiro en 1992 que l'idée des A21L est lancée. Lors de cet événement, au-delà de 170 pays adoptent un plan d'action mondial du XXI^e siècle pour s'orienter vers le DD. Ce plan de 40 chapitres intitulé *Action 21* comprend le chapitre 28 où la participation des collectivités locales est sollicitée pour l'élaboration d'A21L visant à mettre en place localement le DD au moyen de cet outil et suivant les 27 principes de la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*. L'émergence de communautés viables est ainsi souhaitée (Gagnon, 2007).

Pour l'auteure et chercheuse Christiane Gagnon, la définition de l'A21L a évolué depuis 1992 et elle retient, aux fins du *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux*, celle de l'*International Council for Local Environmental Initiatives*, à savoir :

« Un processus multisectoriel et participatif destiné à atteindre les buts de l'Agenda 21 au niveau local et au moyen de la préparation et de la mise en œuvre d'un plan

stratégique d'action sur le long terme, plan qui traite des enjeux locaux et prioritaires de développement durable. » (Gagnon, 2007).

En conséquence, cette approche, par son aspect multisectoriel, inclut les dimensions économique, environnementale, sociale et de gouvernance d'un territoire. Elle doit être initiée par le milieu et solliciter la participation de tous ses acteurs (citoyens, élus, services, organismes locaux, établissements publics, etc.) aux moyens du comité A21L, de la consultation, de la validation et de l'information publiques, etc. Enfin, elle vise à traiter localement des enjeux et des principes du DD (Gagnon, 2007).

Outre l'absolue nécessité d'impliquer toute la communauté tout au long du processus, les détails de la réalisation de l'élaboration d'un A21L n'ont pas été définis au départ, laissant le soin aux utilisateurs de l'adapter à leurs besoins. Depuis, certains modèles ont été créés notamment en Europe et au Québec. L'un de ceux-ci est présent dans le *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux*. Il propose une méthodologie qui passe généralement par les étapes suivantes:

1. La mobilisation des acteurs et des ressources (engagement public);
2. La construction de la structure de travail y incluant le renforcement des capacités comme la formation;
3. La rédaction de l'état des lieux ou du bilan dans une perspective de DD;
4. La rédaction de la vision de la communauté désirée, des orientations et des objectifs prioritaires pour y arriver ainsi que la mise en œuvre du plan, et;
5. Le suivi et l'évaluation de la démarche comme par des indicateurs et l'amélioration en continu (Brassard et autres, 2007).

La figure 2.1 illustre ces étapes en y ajoutant des informations complémentaires. De même, différentes techniques et ressources peuvent être utilisées pour les réaliser, la démarche pouvant toujours s'adapter à la communauté comme ce fut le cas pour Sorel-Tracy et Saint-Félicien (Brassard et autres, 2007).

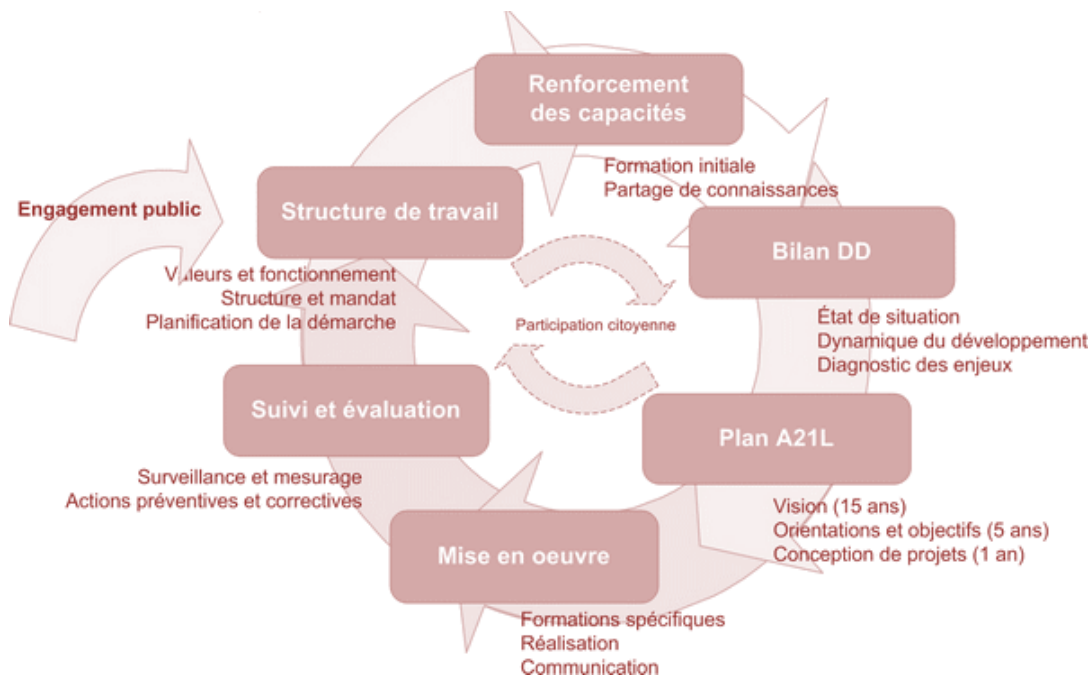


Figure 2.1 Étapes principales de la mise en œuvre d'un Agenda 21 local
(tirée de Brassard et autres, 2007) (Reproduction autorisée par Mathieu Bisson, le 5 avril 2013)

C'est cette approche de l'A21L que la Ville de Baie-Saint-Paul décide d'adopter pour sa communauté à compter de 2005 devenant ainsi la première municipalité du Québec à se doter d'un tel agenda en juin 2006 (Ville de Baie-Saint-Paul, s.d.a).

Baie-Saint-Paul est localisée à l'embouchure de la rivière du Gouffre dans la MRC de Charlevoix et se trouve à une centaine de kilomètres de Québec. Elle est la municipalité la plus peuplée des six municipalités de cette MRC avec ses 7 377 habitants (MAMROT, 2013b) et est un centre régional de services. Son territoire de 563,70 km² est bordé par le fleuve Saint-Laurent et se retrouve dans la Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix. Son économie repose sur l'agriculture, la forêt ainsi que sur le tourisme. Le budget de Baie-Saint-Paul est de 13 628 959 \$ en 2013 (Gagnon, 2012, Ville de Baie-Saint-Paul, s.d.b et 2012a).

C'est à la suite d'un sommet économique en 2003 que la rédaction d'une politique de DD apparaît comme le projet prioritaire pour les acteurs économiques de cette communauté. Dès lors, naît en 2005 l'idée de l'élaboration d'un PSSD à long terme, répondant aux réalités locales et permettant une collaboration de toute la collectivité à l'aide d'un A21L. Pour y arriver, un comité de l'A21L est formé. Il est composé de seize membres bénévoles issus des milieux économique, environnemental et social et tous sont citoyens de Baie-Saint-Paul. Le maire y siège en compagnie

d'un élu, du directeur général de la Ville et d'une chargée de projet. Ce comité a pour mandat de réaliser l'A21L, son plan d'action et d'en faire le suivi (Gagnon, 2012).

Durant un an, s'enchaîne la recherche par la chargée de projet, la rédaction du diagnostic sur l'état de durabilité du territoire, la communication et les rencontres du comité A21L. Le diagnostic approuvé par le comité est présenté aux cadres municipaux, ajusté et rendu public auprès de la population. Des assemblées publiques sont tenues afin de discuter des sept thématiques et quinze enjeux qui s'en dégagent. Ces rencontres sont aussi le moment pour recueillir les idées pour l'élaboration de la vision stratégique de l'A21L ainsi que pour amasser les suggestions d'actions pour le plan de l'Agenda. La vision et le plan d'action 2006-2009 sont ainsi rédigés à l'aide de tous ces éléments colligés. Ils font l'objet de consultations internes auprès des élus et gestionnaires de la Ville. En juin 2006, ils sont présentés à toute la communauté lors d'une consultation publique pour être adoptés par le conseil municipal par la suite (Gagnon, 2012). Outre le plan d'action comportant sept thèmes, huit enjeux, dix-huit défis et quarante-six actions, l'*Agenda 21 de Baie-Saint-Paul* propose une vision stratégique, des objectifs ainsi que dix principes pour guider les actions dans sa mise en œuvre. Ceux-ci inspirés des principes de DD de la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* et de ceux de la *Loi sur le développement durable* sont : la santé et la qualité de vie; la protection de l'environnement et de la biodiversité; un raisonnement transversal; la solidarité; l'équité entre générations, groupes sociaux et territoires; le principe de précaution; le principe de prévention; la protection du patrimoine culturel; le principe de participation; et, le principe de participation (Ville de Baie-Saint-Paul, s.d.c et 2006).

En 2010, Baie-Saint-Paul produit sa première reddition de comptes de la mise en œuvre de son plan d'action 2006-2009, qui démontre que 41 des 46 actions ciblées de celui-ci sont complétées ou en voie de l'être (Ville de Baie-Saint-Paul, 2011). La Ville en profite également pour mettre à jour le diagnostic du territoire, pour dégager de nouveaux enjeux de DD et pour proposer de nouveaux indicateurs de mesure. Elle consulte à nouveau la communauté et, pour la première fois, tout le personnel municipal. Elle adopte son deuxième PSDD pour la période 2011-2016 en mai 2011 (Ville de Baie-Saint-Paul, s.d.d). Ce plan regroupe sept thématiques de DD : démographie; cohabitation des usages du territoire; gestion environnementale intégrée; économie locale; équité et cohésion sociale; culture et loisirs; communications. Il comporte seize défis et quarante-huit actions dont les délais de réalisation s'échelonnent sur une période d'un an à cinq ans et plus. Il intègre deux autres plans d'action municipaux : politique culturelle et MADA. Enfin, il oriente déjà le nouveau plan d'urbanisme à venir en plus d'inclure un plan de mise en œuvre et des outils de planification interne (Ville de Baie-Saint-Paul, 2012b).

Il ressort de l'expérience de Baie-Saint-Paul que l'aspect de gouvernance participative de l'A21L demeure l'élément majeur de cette approche et qu'une bonne communication publique des éléments de la démarche doit être faite afin de favoriser cette participation citoyenne. De plus, la présence d'une personne dédiée à ce projet semble être un facteur de réussite dans ce cas. En effet, l'*Agenda 21 de Baie-Saint-Paul* s'est réalisé dans un court laps de temps (une année) alors que la démarche standard de l'A21L est connue comme ayant une durée d'élaboration plus longue (deux à trois années). Enfin, la cohérence des principes de l'A21L avec ceux de la *Loi sur le développement durable* (vingt-sept principes de la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* et seize principes de la Loi) présente un aspect fort intéressant dans un éventuel contexte d'assujettissement des municipalités à cette Loi. D'un autre côté, le fait que le gouvernement du Québec n'identifie pas les A21L comme un outil de mise en œuvre du DD pour les municipalités (Gagnon et Arth, 2007b) peut être une source d'inquiétude pour les élus. Par ailleurs, la reddition de comptes quasi quinquennale dans le cas de Baie-Saint-Paul peut être démotivante et réductrice de l'importance de la poursuite de la démarche. Il importe dans ce cas de bien communiquer et d'associer la réalisation de projets concrets en cours de route à l'A21L pour que la communauté sache que le plan est bien vivant. Enfin, le correctif apporté lors de la consultation sur le deuxième plan d'action est à signaler. En effet, la participation restreinte à la consultation des seuls cadres municipaux est élargie à l'ensemble du personnel municipal en 2010. Cette décision devrait être bénéfique particulièrement pour leur compréhension et leur adhésion à l'A21L (Tremblay, 2007).

2.2 The Natural Step

Présent dans les communautés anglophones du Canada depuis quelques années, ce n'est que récemment que l'organisme *The Natural Step* s'est fait connaître avec sa démarche de planification stratégique au Québec avec ses interventions dans les villes de Bromont, Gatineau, Rivière-du-Loup et Sainte-Anne-de-Bellevue.

Cette démarche de DD, d'origine suédoise (TNS, s.d.a) a fait son apparition en 1989 dans la foulée de la publication du *Rapport Brundtland*⁶. Leur approche scientifique consiste à offrir une définition de la durabilité ainsi qu'une méthode dite d'extrapolation rétrospective pour permettre aux organisations d'effectuer une planification stratégique les rapprochant de la durabilité. Ainsi, TNS

⁶ Ce rapport de 1987 intitulé *Notre avenir à tous* pose notamment la définition du principe de DD. Il s'agit d'une publication de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies, présidée alors par la norvégienne Gro Harlem Brundtland.

utilise le *backcasting* c'est-à-dire une logique de raisonnement qui consiste à se définir une vision de l'organisation durable souhaitée et à déterminer ce qui doit être fait dans le présent pour atteindre cette vision. Il faut donc «commencer avec la fin en tête, regarder le présent depuis la vision du futur et avancer pas à pas vers la vision» (TNS, 2009 et 2010). La figure 2.2 illustre cette logique de raisonnement.

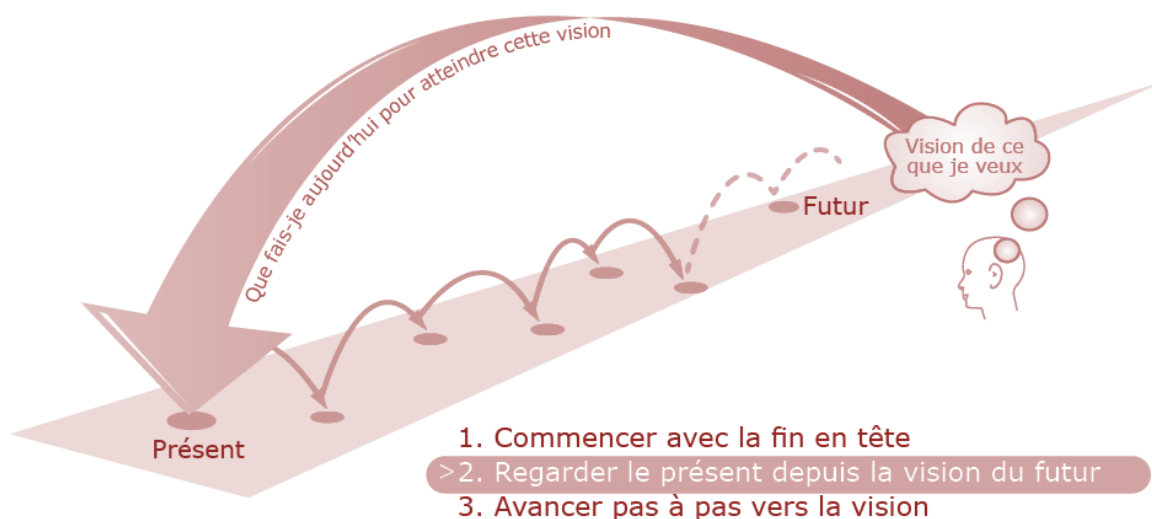


Figure 2.2 Backcasting

(tirée de TNS, s.d.b) (Reproduction autorisée par Alexandre Magnin, le 5 avril 2013)

Pour se diriger vers une société durable, TNS identifie quatre principes ou conditions de durabilité qui doivent être respectés simultanément :

- « Dans une société durable, la nature n'est pas soumise à une augmentation systématique...
 - ...de la concentration des substances extraites de la croûte terrestre,
 - ...de la concentration des substances produites par la société,
 - ...de sa dégradation par des moyens physiques,
 - et, dans cette société...
 - ...les hommes ne sont pas soumis à des conditions qui diminuent systématiquement leur capacité à pouvoir subvenir à leurs besoins. » (TNS, s.d.c).

Les besoins humains fondamentaux auxquels réfère le quatrième principe socio-économique sont ceux de l'économiste chilien Manfred Max-Neef et consistent à : subsistance, protection, affection, compréhension, participation, oisiveté, création, identité et liberté (TNS, 2009 et 2010). Quant aux trois premiers principes, ils ont une connotation essentiellement environnementale.

Ainsi, une organisation qui tend vers la durabilité doit réduire pour finalement éliminer sa contribution à :

- L'accumulation systématique de substances extraites de l'écorce terrestre comme les métaux lourds et les combustibles fossiles;
- L'accumulation systématique de composés et de produits chimiques produits par la société comme les polluants organiques persistants;
- La dégradation et à la destruction physique systématique de la nature et des processus naturels comme la déforestation et la perte de biodiversité, et;
- La création de conditions qui empêchent systématiquement les hommes de répondre à leurs besoins comme des conditions de travail dangereuses (TNS, 2009 et 2010).

À cette logique de raisonnement et ces principes de durabilité, la démarche TNS ajoute quatre étapes de base connues comme la méthode de planification ABCD. Elle consiste : (A) à partager le même schéma mental (même langage), (B) à analyser la situation actuelle, (C) à créer une vision du futur souhaité et (D) à identifier les priorités et agir (TNS, 2009 et 2010). La figure 2.3 illustre cette méthode de planification.

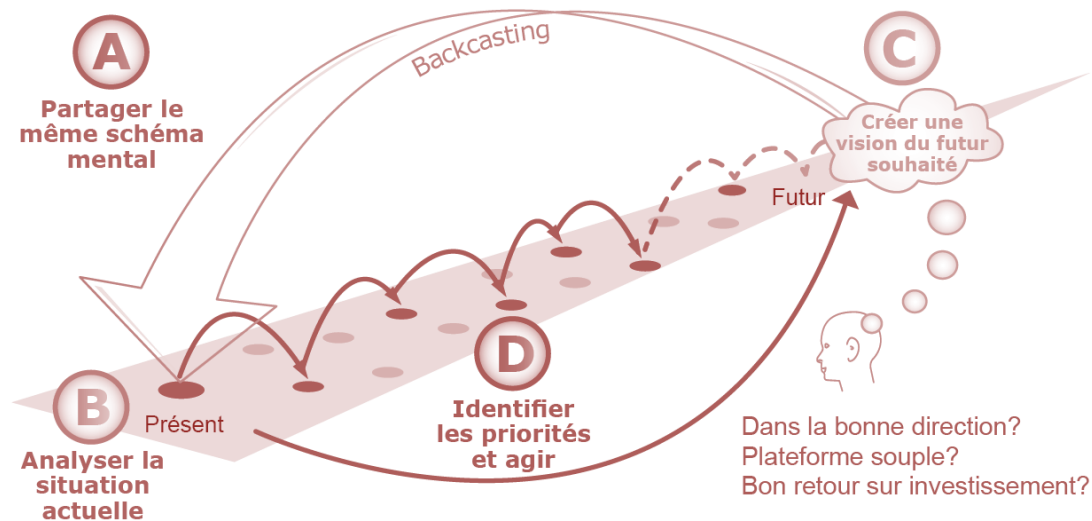


Figure 2.3 Méthode ABCD

(modifiée de TNS, s.d.d) (Reproduction autorisée par Alexandre Magnin, le 5 avril 2013)

En conséquence, cette planification passe, dans un premier temps, par une prise de conscience et de compréhension de la durabilité d'une organisation. Cette étape peut se franchir par de la

formation ainsi qu'une sensibilisation aux systèmes économiques, environnementaux et sociaux auxquels l'organisation appartient tout en s'appuyant sur les quatre principes de durabilité. Dans un deuxième temps, elle doit analyser sa situation actuelle (produits, services et ressources) afin de déterminer comment ses activités respectent ou non ces principes. Dans un troisième temps, l'organisation doit se créer une vision du futur souhaité en accord avec les principes de durabilité et la comparer à la situation actuelle. À cette étape, des solutions sont cherchées pour répondre aux écarts découverts avec comme seules contraintes : les principes de durabilité, la vision de l'organisation et sa raison d'être. Enfin, les solutions (actions) sont analysées à tour de rôle et mises par ordre de priorité en se questionnant si l'action va dans la bonne direction, si elle est une plateforme souple qui ouvre de nouvelles possibilités et si elle présente un retour acceptable sur l'investissement (financier, écologique, social, culturel) (TNS, 2009 et 2010).

Concrètement, cette démarche de planification stratégique a été utilisée à compter de 2010 pour permettre à la Ville de Bromont de se doter, deux ans plus tard, de son premier *Plan de développement durable*.

Bromont est située à mi-chemin entre Montréal et Sherbrooke dans la MRC Brome-Missisquoi en Montérégie. Son territoire est de 116,10 km² et sa population de 8 070 habitants (MAMROT, 2013c). D'abord, lieu de villégiature avec son centre de ski, ses clubs de golf et ses glissades d'eau, Bromont voit son économie se tourner vers la haute technologie avec l'arrivée d'IBM, de General Electric, etc. dans le Parc scientifique Bromont. Récemment, le Centre de collaboration MiQro Innovation (C2MI), centre international de collaboration et d'innovation dans le secteur des systèmes micro électromécaniques et de l'encapsulation s'y implante (Ville de Bromont, 2013a et Lord, 2011). Elle connaît depuis quelques années, une hausse importante de sa population. En effet, celle-ci est passée de 6 049 personnes en 2006 à 7 649 en 2011 (Statistique Canada, 2013c). Enfin, elle dispose en 2013 d'un budget de 24 489 000 \$ (Ville de Bromont, s.d.).

L'exercice de consultation publique et de planification que la Ville de Bromont mène sous le slogan : *Bromont pense ta ville* et à l'aide de la démarche TNS se déroule en six étapes (Ville de Bromont, 2012).

La première étape (juin 2010 à février 2011) comprend des activités de formation des élus et des gestionnaires municipaux pour développer un langage commun du DD et la mise sur pied d'un

comité de DD composé de dix-sept membres de la communauté et de l'administration municipale⁷. Ensuite, ce comité se charge de l'élaboration d'une vision de ce que sera Bromont en 2030 : « Une ville au cœur de la nature ; Une ville pour tous ; Une communauté engagée ; Une communauté ouverte sur le monde » (Ville de Bromont, 2012). Le comité détermine aussi quelles sont les orientations à prendre pour la réaliser et identifie les enjeux prioritaires (Ville de Bromont, 2012 et Vachon, 2012).

Pour la deuxième étape (mars 2011 à juin 2012), une campagne publicitaire est orchestrée et des outils de communication sont dévoilés dont un site Internet (microsite) dédié visant à stimuler la participation citoyenne. C'est le lancement proprement dit de la consultation publique et la présentation à la communauté de la vision et des orientations retenues lors d'une assemblée citoyenne. Dix groupes de travail sont créés autour des thèmes : arts et culture ; gestion de l'eau ; matières résiduelles ; milieux naturels et paysages ; occupation du territoire ; santé, éducation et alimentation ; sentiers et parcs ; transport, énergie et gaz à effet de serre ; vie sociale, services communautaires et loisirs ; vie économique et touristique. Les citoyens sont invités à s'impliquer en s'inscrivant à l'un ou plusieurs de ces groupes de travail. Pour chacun de ceux-ci, un membre du comité de DD et un élu y participent. Les groupes ont accès à une ressource technique de l'administration et à un expert du secteur visé pour les accompagner dans leur travail afin de traduire en actions leurs préoccupations. Des rencontres de travail ont lieu en soirée avec les citoyens et des rapports pour chacune des thématiques sont rendus publics en juillet 2011 identifiant des actions clés à mettre en place pour le DD de Bromont (Ville de Bromont, 2012 et Vachon, 2012).

Lors de la troisième étape de la démarche (avril à juillet 2012), l'exercice se concentre sur la priorisation des actions à court, moyen et long terme par le comité de DD bromontois et sur l'élaboration de la version préliminaire du PADD (Ville de Bromont, 2012 et Vachon, 2012).

La quatrième étape débute avec le lancement en juillet 2012 du plan préliminaire et fait l'objet d'une grande fête citoyenne (rallye, formation et engagement en DD y sont présents). Une consultation citoyenne suivra sur cette première version jusqu'au 31 août 2012 (Ville de Bromont, 2012 et Vachon, 2012).

⁷ Il s'agit d'élus, de directeurs de services municipaux, de représentants des secteurs récréotouristiques, industriels, culturels et sociaux ainsi que des organismes environnementaux et de différentes instances gouvernementales.

Au moment de la cinquième étape, le plan est révisé pour être officiellement adopté le 24 septembre 2012. S'y retrouve, une vision, cinq grandes orientations, une trentaine d'actions que la Ville s'engage à mettre en place et au-delà d'une cinquantaine de gestes que la communauté bromontoise (citoyens, commerces et industries) est invitée à poser pour le DD de la Ville pour la période 2013-2017. Il fait l'objet d'une large diffusion (Ville de Bromont, 2012).

Enfin, la sixième étape de la démarche démarre en septembre 2012 avec la mise en œuvre du plan d'action par les citoyens, les partenaires et la Ville de Bromont. Cette phase inclut également les processus de suivi (indicateurs, rapport annuel, rencontre citoyenne) et de révision ainsi que la mise à jour du plan (Ville de Bromont, 2012 et Vachon, 2012). À cette occasion, Bromont met en place une nouvelle campagne de communication axée sur l'engagement à le réaliser cette fois-ci, *Bromont passe à l'action – Engagez-vous!* (Ville de Bromont, 2013b).

La démarche TNS réalisée à Bromont laisse beaucoup de place à la consultation du milieu (citoyens, leaders, élus et spécialistes) autant par leur participation à l'élaboration qu'à la mise en œuvre du plan d'action (engagement). De même, cette approche permet l'atteinte de résultats intéressants (participation citoyenne record, propositions d'actions nombreuses, etc.). Une communication stratégique entre autres par l'utilisation du Web semble y être pour quelque chose (microsite, plateforme interactive, vidéo). Enfin, la sensibilisation et la formation au DD lors des événements publics sont d'autres éléments positifs. Par contre, l'ampleur du document final de 119 pages qui incorpore des éléments du bilan laisse perplexe sur son accessibilité et la lourdeur de sa lecture malgré la présence d'un visuel attirant. Ainsi, l'existence d'un récapitulatif sur le microsite est d'autant plus appréciée. Par ailleurs, le fait que la démarche s'appuie sur les principes de durabilité de TNS qui sont davantage axés sur l'environnement peut amener un questionnement sur le respect de la prise en compte de l'ensemble des principes de la *Loi sur le développement durable* dans un contexte d'assujettissement à cette Loi.

2.3 Démarche de Nature-Action Québec

L'organisme Nature-Action Québec est à but non lucratif et existe depuis 1986. Il a comme mission de guider sa clientèle dans l'application de meilleures pratiques environnementales. Il œuvre en gestion de projets dans de nombreux domaines : milieux naturels, matières résiduelles et écocivisme, plan en DD, gestion environnementale, climat et transport actif, consommation responsable, efficacité énergétique, santé environnementale et géomatique (NAQ, s.d.a).

Son travail d'élaboration de plans d'action en DD s'appuie selon cet organisme sur une approche de planification stratégique. Ainsi, NAQ dit réaliser son mandat en tenant compte des aspects

économique, environnemental et social ainsi que de la réalité du milieu concerné. Il laisse ainsi la place à l'innovation et à la mobilisation des acteurs du milieu en développant des coffres à outils distinctifs (enjeux, objectifs et cibles identifiés) dans les endroits où il intervient. Il inclut à ses plans d'action en DD des programmes de mise en œuvre, de communication, de formation, de suivi et de reddition de compte (NAQ, s.d.b).

NAQ a notamment fait une intervention auprès de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'élaboration de leur *Plan d'action en développement durable avec une majeure en environnement* (PADD-E).

Salaberry-de-Valleyfield est une municipalité insulaire située à 30 km de Montréal et bordée par le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-François. Son territoire de 125,50 km² est localisé dans la MRC de Beauharnois-Salaberry en Montérégie et accessible via les routes 132 et 201 ainsi que par les autoroutes 20 et 30. Elle compte la population la plus nombreuse de cette MRC avec 40 304 habitants (MAMROT, 2013d). Dite capitale du Suroît, elle offre des services publics d'importance comme des institutions gouvernementales, un hôpital régional, des établissements d'enseignement primaire, secondaire et collégial, des commerces ainsi que quatre parcs industriels. (MRC de Beauharnois-Salaberry, 2012). Son budget en 2013 s'élève à 72 587 390 \$ (Ville de Salaberry-de-Valleyfield, 2013a).

La démarche de Salaberry-de-Valleyfield s'est étendue de 2009 à 2010 et a pris forme de la manière suivante :

- Lancement public en septembre 2009;
- Inspiration des meilleures pratiques de DD, de la *Loi sur le développement durable*, de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* et de la démarche de l'A21L (NAQ, s.d.c et Ville de Salaberry-de-Valleyfield, 2013d);
- Création d'un logo exclusif au PADD-E afin d'identifier facilement les documents et activités qui y sont liés (Ville de Salaberry-de-Valleyfield, 2013b);
- Réalisation d'un diagnostic (état des lieux) et d'un document de synthèse (sommaire) sur les enjeux environnementaux et socio-économiques (25 au total) du territoire campivallensien. C'est au moyen d'entrevues individuelles auprès du personnel municipal et des partenaires (locaux, régionaux et nationaux) ainsi que par une revue documentaire que ces rapports sont produits. Datés d'août 2009, ils sont soumis à une première consultation publique en octobre 2009 via Internet (Ville de Salaberry-de-Valleyfield, 2009a et 2009b);

- Formation d'un comité consultatif en DD et en environnement composé de seize personnes (élus et gestionnaires municipaux, citoyens, partenaires du milieu de la santé, de l'éducation et des affaires). Ce comité tient de multiples rencontres de travail durant la période 2009-2010. Il sera chargé ultimement du suivi et de l'application du PADD-E après son adoption;
- Tenue de deux consultations publiques :
 - Par Internet du 6 au 25 octobre 2009 sur le diagnostic et le sommaire des enjeux. Il est à noter que les documents sont disponibles pour les personnes n'ayant pas accès à Internet sur demande, et ;
 - Par rencontre, le 13 janvier 2010. À cette occasion, le plan d'action préliminaire est présenté, après avoir été rendu public, le 16 décembre 2009, sur le site Internet de la Ville.
- Dépôt du plan d'action correspondant aux enjeux du milieu et aux orientations des leaders de la collectivité (Ville, Centre local de développement (CLD), MRC, Collège de Valleyfield, Chambre de commerce, comités organisateurs d'événements, etc.), d'une durée de dix ans, qui s'articule autour de sept orientations stratégiques :
 - Promouvoir la participation citoyenne;
 - Équilibrer le développement et la conservation du territoire;
 - Le développement économique : rétention et innovation;
 - La santé collective;
 - Environnement et écocitoyenneté;
 - Cohésion sociale;
 - Préservation des acquis.

Il regroupe 133 actions ou sous-actions qui touchent l'ensemble des secteurs de la vie municipale et permet de se doter d'une vision commune intégrée du DD et d'une stratégie globale. En effet, le plan est intégrateur des autres politiques ou plans municipaux (urbanisme, eau, matières résiduelles, logement, famille, etc.) et son esprit doit être respecté. Un système complet d'indicateurs et de cibles est également présent.

- Adoption du PADD-E par le conseil municipal, le 19 janvier 2010 (Ville de Salaberry-de-Valleyfield, 2013c, 2013d, 2013e et 2013f).

Dès l'an 1 de l'existence du PADD-E, l'administration municipale dresse et rend public un bilan très positif de l'avancement de celui-ci. En effet, plus de 92 % des 52 actions prévues pour l'année 2010 ont été mises en œuvre ou sont en cours de l'être (Ville de Salaberry-de-Valleyfield, 2013e). Depuis, les redditions de compte de 2012 et 2013 ont permis de constater que 104 des 133 actions

ou sous-actions (80 %) prévues initialement au plan, sur un échéancier de dix ans, sont réalisées ou en cours de réalisation au 12 février 2013 (Ville de Salaberry-de-Valleyfield, 2012).

Dans la démarche campivallensienne, il est intéressant de noter, tout spécialement, l'utilisation d'une approche adaptée à la réalité locale (analyse, diagnostic et sommaire des enjeux) ainsi que l'importante mobilisation, implication et concertation des partenaires du milieu. De même, la combinaison des éléments les plus pertinents de la démarche de l'A21L, des meilleures pratiques de DD et de l'approche DD du gouvernement du Québec est également inspirante. Enfin, la présence de mesures de suivi (indicateurs, cibles, comité de suivi et reddition de comptes publique annuelle), l'adoption par le conseil municipal du PADD-E ainsi que la globalité du plan sont à retenir. Toutefois, la courte période de consultation (dix-neuf jours) sur le diagnostic et le sommaire ainsi que la présentation en une soirée d'un plan d'action contenant 133 actions apparaît questionnable, tout comme le laps de temps entre la présentation publique de la version préliminaire du PADD-E et son adoption (six jours). Ces courts délais peuvent conduire à douter du souci véritable de l'administration municipale pour une consultation de la population en général sur son plan et la réelle possibilité d'y apporter des modifications.

2.4 Vision stratégique de développement

Présente notamment dans les projets de *Villes et Villages en santé du Québec* et de l'A21L, cette approche est obligatoire à compter de 2002 dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ainsi, suivant son article 2.3, les MRC dont tout ou partie du territoire n'est pas compris dans celui d'une communauté métropolitaine ainsi que toute communauté métropolitaine doivent avoir, en tout temps, un énoncé de leur vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de leur territoire. Cet énoncé est soumis à un processus d'adoption et de modification précis qui ne sera pas abordé ici. C'est plutôt l'aspect relatif à l'applicabilité volontaire de cette approche de la vision stratégique au palier local qui intéresse ce sous-titre et il n'est pas astreint au processus d'adoption et de modification.

Le MAMROT, sous la plume des rédacteurs Guillemette, Caron et Blais, définit ce type de vision comme une « représentation explicite du futur souhaité, (...) à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective » (MAMROT, 2010a). Son élaboration passe par une réflexion collective qui doit être menée auprès de l'ensemble de la société civile (élus, personnel municipal, citoyens, groupes d'intérêt, partenaires publics et privés, etc.), où des défis sont identifiés et des objectifs sont dégagés également. L'approche tire avantage à englober les trois dimensions du DD : économique, environnementale et sociale. Elle conduit à d'autres étapes de planification comme un plan stratégique ou un plan d'action afin de garantir la solidarité, la cohérence et la convergence

des actions futures de la collectivité à sa vision d'avenir. La démarche de vision stratégique s'accompagne, au préalable, de la réalisation d'un diagnostic qui décrit la situation initiale de la communauté et en permet une analyse objective (Simard et Gagnon, 2007 et MAMROT, 2010a).

Cette approche de la vision stratégique fut menée par la Ville de Rimouski dans le cadre de la consultation citoyenne intitulée *Rimouski 2006 - Savoir naviguer ensemble*. Cette démarche, tenue du 15 juin au 18 novembre 2006, est une première de ce genre pour le milieu rimouskois. Ainsi, la Ville convie la population à définir et à se regrouper autour d'une vision commune du Rimouski de demain ainsi qu'à identifier les défis pour y parvenir (Ville de Rimouski, 2006).

Les principaux objectifs poursuivis sont de se rapprocher de la population, de proposer une vision commune, de solliciter l'opinion de la population et des groupes d'intérêt sur l'état de situation et leurs préoccupations, de dégager des orientations stratégiques d'intervention suivant les thèmes abordés afin d'éclairer la prise de décision du conseil municipal. Il est prévu qu'il découle de l'exercice une vision, mais aussi un plan d'action annuel (Ville de Rimouski, 2006).

Plus de 1 700 personnes participent à cette démarche de démocratie de proximité lors d'une consultation publique, de rencontres de districts, de la tournée étudiante et du travail de quatre tables sectorielles (1. Épanouissement de la personne et de la famille; 2. Culture, qualité de vie; 3. Éducation, recherche et développement et transfert technologique; 4. Développement économique) (Ville de Rimouski, 2006). Le travail des tables sectorielles permet d'établir un diagnostic sur chacun de ces thèmes et contribue à déterminer cinq axes stratégiques de développement (MAMROT, 2010a). Il ressort aussi de l'ensemble de la consultation, une vision. Celle-ci est reproduite à l'annexe 2. Quant aux cinq axes qui sont autant de défis à relever pour l'avenir, ce sont :

1. Rimouski : une ville inclusive encourageant la participation citoyenne;
2. Rimouski : une ville respectueuse de sa population, de sa culture, de son patrimoine, de sa nature et de ses paysages;
3. Rimouski : une ville branchée sur le développement durable, les ressources et l'expertise locales;
4. Rimouski : une ville ouverte sur le monde, un lieu de savoir et d'innovation;
5. Rimouski : une ville solidaire dotée d'une administration performante (Ville de Rimouski, 2006).

Il est à souligner que la consultation citoyenne *Rimouski 2006* est récompensée par un prix d'excellence en 2007 dans la catégorie Monde municipal de l'Institut de l'administration publique du Québec.

Cette expérience rimouskoise, selon les autorités en place, produit de nombreux impacts pour la population. Ainsi, une nouvelle façon de faire s'instaure, une démocratie de proximité s'établit, la relation de confiance et le respect s'en trouvent renforcés, une nouvelle forme de partenariat voit le jour et une meilleure cohésion s'installe au sein du conseil municipal, du personnel municipal ainsi qu'avec le milieu rimouskois (Forest, 2011 et Ville de Rimouski, 2006).

Depuis 2007, la Ville réalise annuellement un plan d'action qui découle directement de la consultation citoyenne tenue en 2006. Ce cadre de gouvernance, dont les centaines d'actions se réalisent, bon an, mal an, à plus de 80 %, permet à la municipalité de donner une grande cohésion à ses multiples interventions ainsi qu'à celles incombant à ses partenaires (Desmeules, 2012).

La démarche rimouskoise, comme mentionnée plus tôt, est caractérisée en partie seulement par les principes du DD tels que la participation citoyenne, la santé, la qualité de vie, la protection de l'environnement ainsi que l'équité et la solidarité sociales (Desmeules, 2012). De plus, contrairement aux groupes d'intérêt, peu de possibilités sont données à la population en général pour se faire entendre sur le diagnostic. Quant à l'ensemble du personnel municipal, il n'est pas sollicité pour participer à la consultation. Enfin, la vision est sans échéance et ne fait pas, tout comme les axes qui se dégagent de la consultation, l'objet d'une adoption par le conseil municipal.

2.5 Formule maison de la Ville de Châteauguay

Localisée dans la MRC de Roussillon en Montérégie, Châteauguay compte 46 757 habitants en 2013 (MAMROT, 2013f) et est la ville la plus peuplée des onze municipalités constituantes de cette MRC. Son territoire de 46,50 km² (MAMROT, 2013e) se situe au bord du lac Saint-Louis et il est traversé par la rivière Châteauguay. À 25 km du centre-ville de Montréal, Châteauguay est accessible par les routes 132 et 138 ainsi que par l'autoroute 30 et se trouve dans la Communauté métropolitaine de Montréal. Des services publics caractéristiques à une ville de cette importance y sont présents (institutions gouvernementales, établissements d'enseignement dans les deux langues officielles, hôpital régional, parc industriel, commerces, transport en commun, etc.) (CLD de Roussillon, 2011). Elle dispose d'un budget de 83 500 000 \$ en 2013 (Ville de Châteauguay, 2012).

L'approche de consultation publique de la Ville de Châteauguay dans le cadre de son *Sommet Châteauguay 2020* est initiée en 2009. Il origine d'un engagement électoral du parti *Action Citoyenne/Citizens* et tout particulièrement de sa candidate élue à la mairie, Madame Nathalie Simon (UMQ, s.d.b). La démarche maison de Châteauguay ne prend pas pour modèle des approches connues comme l'A21L, TNS ou autres. Toutefois, il s'agit d'une deuxième expérience du genre pour cette ville. En 1999, elle a mené une consultation auprès de ses décideurs (membres du conseil et gestionnaires) du nom de *Châteauguay 2010* qui a conduit à l'élaboration d'un plan d'action de développement urbain et commercial (Dulude, 2010). Ce qui distingue le *Sommet Châteauguay 2020* de ce premier exercice est qu'il vise à encourager la participation citoyenne et à consulter la population (citoyens, organismes, partenaires et jeunes) sur le développement et l'avenir de leur ville pour l'horizon 2020. Le conseil municipal compte ainsi pouvoir alimenter sa réflexion dans ses décisions et améliorer le taux de participation de la population aux prochaines élections en suscitant leur intérêt (UMQ, s.d.b).

Enfin de mener à bien cette grande consultation, l'administration municipale fait le choix de procéder de la manière suivante :

- Lancement officiel du Sommet Châteauguay 2020 par conférence de presse, le 17 août 2010;
- Création d'un site Internet dédié à la consultation;
- Publication d'un guide de consultation comprenant : introduction et contexte, objectifs des consultations, détails des activités, comment y participer;
- Obligation pour les intéressés de déposer un mémoire dans un délai précis (17 septembre 2010) pour intervenir aux ateliers et inscription obligatoire préalable aux deux activités prévues (ateliers thématiques et Sommet);
- Tenue de quatre ateliers thématiques simultanés, le 25 septembre 2010;
- Tenue du Sommet Châteauguay 2020, le 7 novembre 2010 (Ville de Châteauguay, 2010a).

La consultation s'articule autour de quatre thèmes : le développement durable et concret, la famille, l'administration compétente et intègre de la ville ainsi que la jeunesse (vision des 25 ans et moins). Le site dédié ainsi que le guide de consultation publié sont les deux moyens utilisés pour renseigner les parties intéressées sur le contenu des thématiques soumises à la consultation et les diriger vers la documentation pertinente (sites gouvernementaux, politiques, plan d'action, lois, conventions collectives, etc.) (Ville de Châteauguay, 2010a et 2010b). Il est à noter que les autorités châteauguaises font référence à la *Loi sur le développement durable* dans l'information rendue disponible et à ses seize principes. Plus de 130 propositions citoyennes sont soumises

dans le mois qui suit le lancement de la consultation. Elles sont débattues lors de la tenue des ateliers thématiques du 25 septembre 2010 par 150 citoyens présents. Elles font l'objet d'une analyse par le conseil municipal et le personnel municipal afin de déterminer comment elles peuvent être réalisées dans les semaines qui suivent les ateliers. C'est lors du Sommet du 7 novembre de la même année, que l'administration municipale rend publiques les grandes orientations issues des propositions reçues et les politiques futures qu'elles entraînent. Près de 100 personnes assistent à cette activité. La Ville annonce à cette occasion qu'elle compte déposer au début de 2011, un projet de plan d'action, à savoir le plan global de développement du grand Châteauguay. Plus tard, il sera connu comme le *Plan d'action de développement durable de la Ville de Châteauguay* (Ville de Châteauguay, 2013). Par ailleurs, à ce jour, l'auteure n'a malheureusement pas été en mesure d'obtenir un exemplaire de ce plan auprès de la Ville de Châteauguay, et ce, malgré des demandes répétées.

Depuis la tenue du *Sommet Châteauguay 2020*, l'administration rend compte annuellement, de façon informelle, des actions concrètes découlant du Sommet. Elle tient des rendez-vous auprès de la population. Ainsi, deux rendez-vous citoyens ont eu lieu en juin 2011 et en février 2012 : le premier pour dévoiler le PADD de la ville et le deuxième pour présenter le projet de développement du centre-ville duquel découlera un programme d'incitatifs financiers en lien avec le plan particulier d'urbanisme. Ces rendez-vous sont l'occasion d'activités de formation et de sensibilisation au DD par la présentation de conférences et de vidéos notamment. De même, un premier rendez-vous économique s'est tenu en mai 2012 où la question d'améliorer le profil économique de la ville a été discutée. Ainsi, plus de 100 personnes issues du milieu économique se sont entretenues des grands chantiers et des projets porteurs. Finalement, l'aménagement d'un écoquartier sur un site de 22 hectares (13,5 hectares consacrés au développement résidentiel et commercial et 8,5 hectares voués à la conservation) a fait l'objet d'une présentation publique le 14 juin 2012 et est à l'étape des études de faisabilité depuis. Le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités a octroyé une subvention de 175 000 \$ au projet. Ce dernier est guidé par des principes directeurs : certifications *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED) pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) et LEED pour l'habitation, performances énergétiques des bâtiments, production d'électricité par géothermie, cogénération, mixité sociale et culturelle, transports collectifs et intégration d'un parc urbain (Ville de Châteauguay, 2013).

En somme, il ressort de cette démarche châteauguoise des éléments positifs qui sont particulièrement intéressants afin de mener à bien une grande consultation publique, à savoir : site Internet dédié, publication d'un guide de consultation, inscription préalable aux activités, tenue d'activités d'information et de sensibilisation ainsi que poursuite des rencontres citoyennes après la

consultation initiale. Par contre, certains éléments négatifs sont observés : à titre d'exemple, la difficulté d'accès aux informations post-Sommet particulièrement le PADD, la prérogative d'une proposition déposée pour intervenir aux ateliers, la limitation d'accès aux activités aux seules personnes inscrites préalablement, l'absence de diffusion des comptes rendus des activités ainsi que la sous-utilisation du site Internet dédié comme pour le regroupement de l'information quant à la démarche. Ces constats conduisent à se questionner sur la réelle volonté de consulter que sous-tend cette démarche.

2.6 Démarche intégrée de développement durable

Cette approche d'appellation récente se retrouve dans l'*Analyse des résultats du sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux et régionaux* de juillet 2012 du MAMROT. Ce sondage mené auprès de ces organismes (municipalités locales, MRC, CRÉ et communautés métropolitaines) en janvier 2012 vise à mieux connaître leurs démarches de DD, à évaluer le niveau d'avancement de celles-ci et à guider notamment les activités de formation et de sensibilisation du MAMROT auprès des organismes en cette matière (MAMROT, 2012a).

Le MAMROT y définit cette démarche intégrée comme suit :

« Une DIDD est un processus participatif de planification et d'intervention visant à concrétiser une vision à long terme du développement durable d'un territoire et de la collectivité qui l'habite. » (MAMROT, 2012a, p.12).

Le ministère a, de plus, déterminé neuf critères pour identifier une DIDD. Pour sa part, la TACOM de concert avec des représentants du milieu a conçu une méthode d'identification de l'engagement d'un organisme municipal ou régional dans une DIDD en utilisant les neuf critères. Ainsi, un organisme est jugé engagé s'il respecte les trois premiers critères (essentiels) et trois autres parmi les six (facultatifs) qui restent. Ainsi, ce sont trois facettes du DD qui sont touchées par ces critères : concept, gouvernance et cohérence avec le cadre québécois de DD (MAMROT, 2012a).

Il importe de mentionner que les résultats du sondage révèlent que 60 % des démarches de DD des organismes sondés respectent la majorité des neuf critères, exception faite de ceux portant sur la perspective à long terme et sur les mécanismes de suivi et de reddition de comptes. De surcroît, ces organismes, dans une proportion de 19,3 %, sont engagés dans une DIDD suivant la méthode d'identification de la TACOM et touchent déjà 65 % de la population du Québec (MAMROT, 2012a). Le tableau 2.1 de la page suivante détaille les critères d'identification d'une DIDD et les décrit sommairement.

Tableau 2.1 Critères d'identification d'une démarche intégrée de développement durable
(compilation d'après : MAMROT, 2012a et Poitras 2011)

| Critères | Description sommaire | |
|---|----------------------|---|
| | E | F |
| 1 L'organisme est lui-même responsable de sa démarche | x | La démarche est conduite par un organisme qui en assume le leadership. Il doit avoir sa propre démarche, dans ses champs d'activité. |
| 2 L'organisme s'est engagé formellement envers le DD | x | L'engagement formel se traduit par l'adoption d'un document par le conseil de l'organisme. Ce document peut être une politique, un cadre de gestion, une charte, une déclaration de principes, un plan d'action ou un autre document. Il doit indiquer la volonté de l'organisme d'utiliser le DD comme cadre de réflexion ou d'intervention. |
| 3 La démarche a un contenu dans les trois sphères du DD | x | La démarche couvre simultanément les 3 dimensions du DD : sociale, environnementale et économique. Un ou plusieurs documents témoignent que la démarche tient compte et traite de ces 3 dimensions, exprimées par des orientations, des objectifs ou des actions dans les 3 dimensions. |
| 4 La démarche s'inscrit dans une perspective à long terme | x | La démarche se situe dans une perspective à long terme, c'est-à-dire sur plus de 5 ans. La planification des activités (plan d'action) peut s'étendre sur moins de 5 ans, dans la mesure où la perspective à long terme est clairement énoncée. |
| 5 La démarche inclut la participation des citoyens ou des acteurs du milieu | x | L'organisme intègre la participation des citoyens ou des acteurs du milieu à l'élaboration ou au suivi de sa démarche. La participation peut se faire par le biais d'un ou plusieurs comités multipartites (représentants municipaux et non municipaux), de séances de consultation, de forums Internet ou d'autres moyens. |
| 6 La démarche traite d'enjeux locaux | x | Un ou plusieurs documents indiquent que la démarche traite d'enjeux locaux (aménagement du territoire et urbanisme, transport et circulation, gestion des matières résiduelles, logement et habitation, etc.). |
| 7 La démarche traite d'enjeux globaux | x | Un ou plusieurs documents indiquent que la démarche traite de grands enjeux de société, qui peuvent être des enjeux globaux ou planétaires (changements climatiques, efficacité énergétique, mondialisation des échanges, santé publique, etc.). |
| 8 La démarche contribue à au moins 4 des 9 orientations de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013</i> | x | <p>Les orientations de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013</i> sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Informer, sensibiliser, éduquer, innover; 2. Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement; 3. Produire et consommer de façon responsable; 4. Accroître l'efficacité économique; 5. Répondre aux changements démographiques; 6. Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée; 7. Sauvegarder et partager le patrimoine collectif; 8. Favoriser la participation à la vie collective, et; 9. Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques. <p>La terminologie utilisée par l'organisme peut différer de celle de la Stratégie gouvernementale. La contribution d'une démarche municipale peut ne concerner qu'une portion d'un énoncé d'orientation de la Stratégie gouvernementale.</p> |
| 9 La démarche inclut des mécanismes de suivi et de reddition de comptes | x | La démarche prévoit des mécanismes de suivi et de reddition de comptes publique. |

E : critère essentiel
F : critère facultatif

À la lecture de cette analyse du MAMROT et, tout particulièrement, des détails entourant la notion de DIDD, il apparaît prudent et judicieux pour un organisme municipal ou régional de considérer ces critères lors de l'élaboration et la réalisation de sa propre démarche de DD. En effet, il pourrait s'assurer ainsi de répondre favorablement à une éventuelle série de critères basée sur cette notion, par le MAMROT, pour les démarches de DD de ces organismes et augmenter les probabilités de conformité de sa démarche dans un contexte futur d'assujettissement à la *Loi sur le développement durable* par le gouvernement du Québec.

3 DÉMARCHE DE LA VILLE DE RIMOUSKI

Alors que les municipalités québécoises sont dans une période d'expérimentation des démarches de DD et qu'il n'y a pas d'outil universel pour ce faire (Riffon, 2012 et 2013), la Ville de Rimouski décide, en 2011, qu'elle récidive avec un nouveau chantier de consultation citoyenne. Sous l'impulsion de *Rimouski 2006 - Savoir naviguer ensemble*, la Ville souhaite maintenant définir collectivement le Rimouski de 2020 dans une perspective de DD. Considérant les meilleures pratiques de DD ainsi que les éléments forts des démarches qu'elle a répertoriées, elle élabore sa propre approche de consultation en s'inspirant de l'exercice réalisé en 2006. Cette démarche devient le chantier *Rimouski 2020*.

Ce chapitre présente les différentes étapes que la démarche franchit du printemps 2011 à la fin des consultations de l'automne 2012. Pour ce faire, les attentes de l'administration publique sont traitées, les principales raisons motivant l'utilisation d'une démarche maison sont communiquées, la réalisation du diagnostic en DD est expliquée ainsi que ses résultats examinés. Par la suite, la mise en chantier de la consultation est détaillée, tout comme le sondage scientifique qui est regardé sous ses différents aspects (prémises, objectifs, méthodologie, sommaire des résultats et interprétation de ceux-ci). Enfin, les phases de consultation (personnel, districts, guide, forum citoyen, etc.) sont explicitées.

3.1 Attentes

En 2007, avec la publication de son premier plan d'action annuel suivant *Rimouski 2006*, la Ville annonce qu'elle compte amorcer des rencontres avec les intervenants concernés pour jeter les bases d'une politique de DD (Ville de Rimouski, 2007). Dès 2008, Rimouski souhaite également mesurer, par un sondage scientifique, la progression de l'atteinte des objectifs priorités dans le cadre de *Rimouski 2006* et revalider leur degré de pertinence (Ville de Rimouski, 2008). Ces deux actions sont les prémises du chantier *Rimouski 2020*. En effet, quelques années plus tard, le sondage servira de pierre d'assise à la consultation citoyenne et le désir de se doter d'une politique de DD évoluera vers l'adoption du tout premier PSDD de la Ville de Rimouski.

En février 2011, le mandat est confié à l'auteure de mener ce sondage scientifique et ce chantier de consultation citoyenne sur le Rimouski de demain. Rapidement, des rencontres de travail sont organisées afin de connaître les attentes de l'administration municipale (élus et gestionnaires), des recherches ainsi qu'une veille sont lancées afin de colliger ce qui s'est fait ailleurs à ces sujets et de nombreuses lectures en DD sont effectuées.

Parallèlement, la Ville enclenche le processus de révision de son Plan d'urbanisme et de sa réglementation d'urbanisme. Le responsable des projets spéciaux en urbanisme et l'auteure sont ainsi appelés à collaborer étroitement, car les deux dossiers (*Rimouski 2020* et le nouveau plan d'urbanisme) se nourriront mutuellement des commentaires et des préoccupations reçus de la population rimouskoise dans le cadre de leurs activités respectives de consultation. De plus, l'administration municipale veut se doter d'une planification stratégique complète (vision, mission, orientations à moyen et long terme) en amont de celle territoriale.

Ainsi, les dirigeants rimouskois décident de poursuivre et de bonifier la planification stratégique débutée avec *Rimouski 2006*. Ils désirent se projeter encore plus loin et définir le Rimouski rêvé par la communauté en identifiant les grandes orientations qui les guideront vers la ville de demain. Au surplus, ils comptent impliquer tout le personnel dans l'exercice et recueillir l'opinion d'un échantillon représentatif de toute la population au moyen d'un sondage scientifique sur mesure et non pas par le modèle prêt-à-porter commun à plusieurs municipalités québécoises. Les termes prêt-à-porter font référence au modèle de sondage d'évaluation de la satisfaction des résidents d'une municipalité à l'égard de ses services municipaux dont le contenu est passe-partout. Dès lors, une stratégie de réalisation est façonnée et un premier échéancier est établi. Ceux-ci sont soumis et approuvés par les autorités municipales.

3.2 Principales raisons motivant le choix de la démarche

Rimouski décide alors d'utiliser sa propre approche de consultation s'inspirant de *Rimouski 2006*, tout en y greffant les meilleures pratiques de DD ainsi que les aspects positifs des démarches répertoriées. Ce choix est justifié par plusieurs motifs. Outre la volonté de satisfaire les attentes de l'organisation (sondage scientifique, planification stratégique complète, arrimage avec le futur plan d'urbanisme, implication du personnel, legs de *Rimouski 2006*), l'emploi d'une démarche particulière se motive par le souhait des dirigeants de travailler avec des critères distinctifs qui feront de *Rimouski 2020* un projet unique par l'utilisation d'atouts créatifs et de techniques variées. En somme, l'organisation souhaite laisser le plus de place possible à l'innovation, la simplicité et la créativité. De plus, elle désire de la flexibilité, veut réaliser l'exercice dans un délai de moins de deux ans et ne veut pas œuvrer avec les contraintes que les approches comme TNS présentent (*Backcasting*, principes de durabilité davantage axés sur l'environnement et méthode ABCD). De même, elle appréhende les coûts de l'accompagnement externe que certaines approches peuvent nécessiter. Au surplus, elle ambitionne de s'arrimer à la *Loi sur le développement durable*, de contribuer à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* et de tenir compte

de l'*Agenda 21 de la culture du Québec* notamment afin d'être conforme à la Loi dans un contexte éventuel d'assujettissement des municipalités.

Également, elle veut donner un espace prépondérant à la consultation en développant un terrain propice à encourager et à permettre la participation citoyenne d'où la mise en place de stratégies de communication de même que des activités comme le sondage, les rencontres dans chacun des districts, la tournée étudiante, les ateliers thématiques et les rêves rimouskois. Pareillement, la participation et l'implication de tous les élus ainsi que de tout le personnel sont voulues sous différentes formes (animation, présidence, comités, rencontres). Au surplus, la Ville souhaite poursuivre la formation et la sensibilisation au DD tant à l'interne qu'à l'externe.

Elle vise aussi la migration de son Plan d'action annuel de l'époque vers un PADD afin de l'harmoniser au DD en tentant d'éviter de perdre la population et de créer une surcharge à l'interne. En outre, elle désire actualiser sa vision et la bonifier si nécessaire, revoir sa mission et faire connaître ses valeurs tout en définissant avec sa communauté ses grandes orientations afin d'aller plus loin vers la durabilité que dans le cas de *Rimouski 2006*, par l'élaboration d'un PSDD et son adoption.

Aucune des approches conventionnelles ne répondant pas à l'ensemble des souhaits de l'organisation, elle fait donc le choix d'opter pour une démarche unique basée sur un sondage scientifique et un modèle participatif par étapes créant une approche adaptée à la réalité ainsi qu'aux besoins rimouskois lui permettant de se doter d'une planification stratégique complète (vision, mission, orientations à moyen et long terme) en amont de celle territoriale.

Conséquemment, dans un premier temps, un diagnostic en DD est réalisé. Dans un deuxième temps, le sondage scientifique est mené. Dans un troisième temps, des consultations sont tenues afin de recueillir les commentaires, suggestions et préoccupations de la population rimouskoise et du personnel municipal ainsi que valider le contenu du projet de PSDD à adopter. D'ailleurs, c'est avec l'encadrement législatif de la *Loi sur le développement durable* que ce tout premier PSDD est élaboré et Rimouski choisit également de contribuer par sa démarche aux orientations de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. Enfin, à compter de 2013, la Ville doit se doter d'indicateurs de DD mesurables, d'un plan d'action annuel de DD et effectuer une reddition de comptes annuelle à ce sujet. La figure 3.1 illustre le processus segmenté de la planification stratégique du chantier *Rimouski 2020* approuvé, y apparaissent particulièrement les intrants à la démarche comme le sondage, le diagnostic, le Plan d'urbanisme, les plans d'action et les bilans passés.

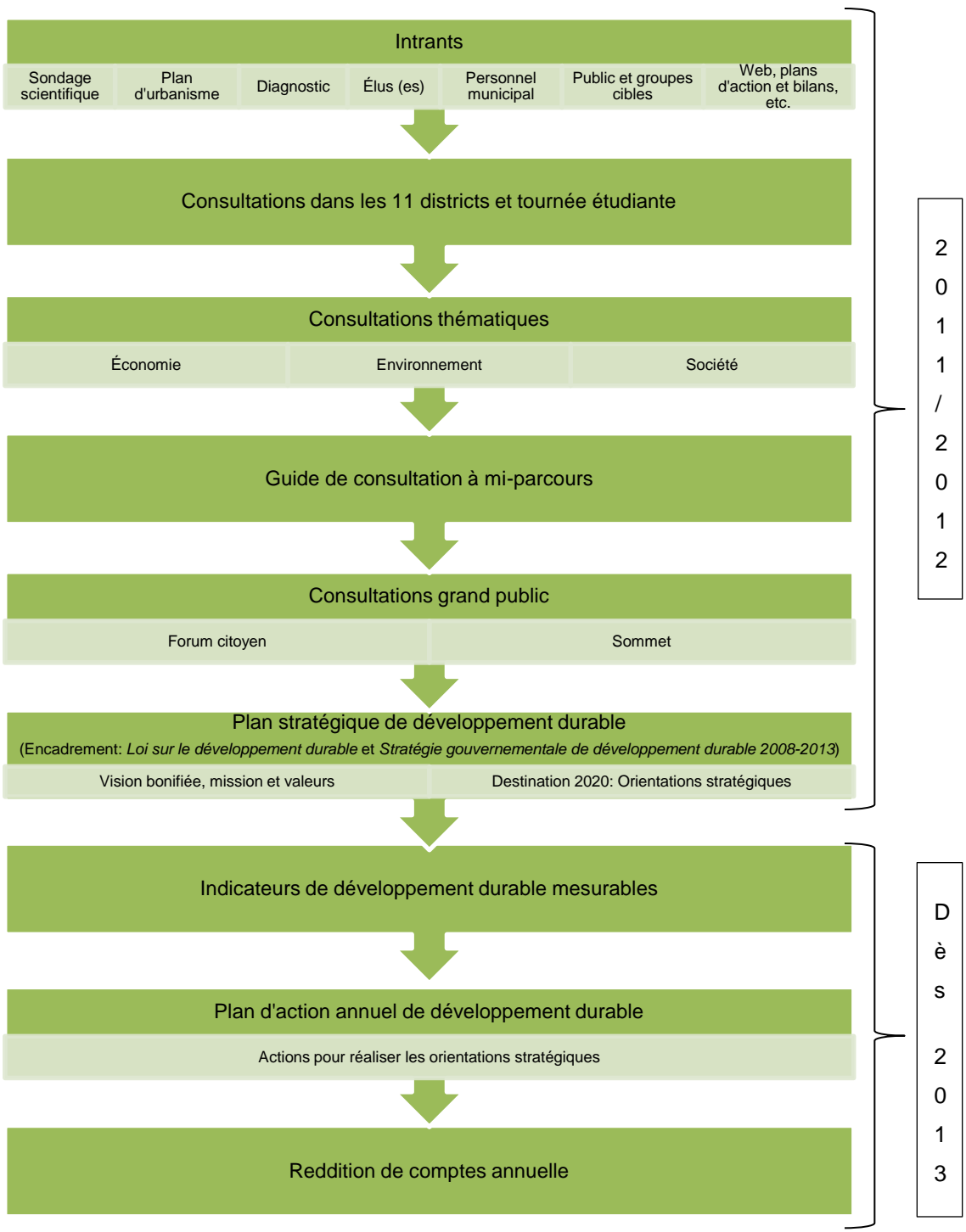


Figure 3.1 Processus segmenté de la planification stratégique du chantier Rimouski 2020

3.3 Diagnostic en développement durable

Cette analyse multisectorielle, associant les dimensions économique, environnementale et sociale, est réalisée à l'interne, à l'été 2011 et revue puis corrigée en janvier 2012. Cinq thématiques y sont étudiées : caractéristiques démographiques et socio-économiques; développement économique; gestion environnementale intégrée (matières résiduelles, transports alternatifs, patrimoine forestier et espaces naturels, eau et gestion municipale); qualité de vie des citoyens; gouvernance locale et participation citoyenne. Elle reflète la condition rimouskoise au 31 janvier 2012 en termes de DD : situation de l'organisation, connaissance des actions déjà mises en œuvre et détermination des forces, des faiblesses (défis), des opportunités et des menaces de l'organisation.

Afin de dresser ce portrait descriptif, les questionnaires de la norme *BNQ 21000* et du Centre québécois en développement durable (CQDD) sont d'abord utilisés afin d'évaluer les pratiques de DD de la Ville, d'y porter un regard nouveau, de cerner les points forts et les points faibles en DD et de réfléchir aux enjeux (*BNQ 21 000, 2011* et *CQDD, 2010*). Complétés de concert par le directeur général en poste à ce moment et l'auteure, ils permettent également de déterminer les éléments à éclaircir au cours des entrevues subséquentes avec les employés des divers services municipaux et les membres des organismes externes comme la Corporation d'aménagement des espaces verts et la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER). Par la suite, un recensement des données statistiques est exécuté, une revue documentaire est effectuée, des entrevues individuelles sont menées et des analyses comparatives sont complétées. Enfin, un récapitulatif de tous ces éléments d'information est réalisé afin de déterminer les forces, les faiblesses (défis), les opportunités et les menaces de la Ville (Ville de Rimouski, 2012a). L'annexe 3 reprend cette synthèse au moyen des tableaux du diagnostic.

Il ressort de cette analyse que les grands défis rimouskois à relever se retrouvent entre autres dans l'hétérogénéité du centre-ville, la conception du réseau cyclable à des fins utilitaires, les pratiques durables pour la gestion des eaux pluviales, l'inventaire des gaz à effet de serre, la création de lieux de rencontre et l'augmentation de la représentation citoyenne au sein des comités. De même, les menaces à contrer se situent notamment dans la rétention de la main-d'œuvre, l'exode des jeunes, l'augmentation de la pollution, le taux de motorisation élevé, le vieillissement de la population, le désintérêt pour la vie civique et la pression des groupes d'intérêt (Ville de Rimouski, 2012a).

Rimouski présente également des forces à utiliser et des opportunités à saisir pour relever ces défis et contrer ces menaces auxquelles elle pourrait faire face. Elles s'articulent surtout pour les forces autour de son rayonnement, sa notoriété, la présence de trois parcs industriels et de sièges

sociaux, la mise en circulation de Citébus, l'inventaire des milieux humides en cours, de la vie communautaire riche et de l'ouverture de la Ville vers des formes de participation civile. En ce qui concerne les opportunités, il faut en signaler quelques-unes au passage : la croissance démographique, le secteur du tourisme en expansion, la mise en œuvre du Plan de mobilité active, l'intérêt pour une meilleure protection des écosystèmes, la vaste gamme de soins de santé et l'intégration des jeunes à la vie municipale (Ville de Rimouski, 2012a).

Ce diagnostic est ainsi un des éléments qui permettra de déterminer le positionnement stratégique en DD que la Ville prendra pour les prochaines années, mais également l'amorce de la démarche de DD rimouskoise.

3.4 Mise en chantier de la consultation

Simultanément à la préparation et à la rédaction de son diagnostic en DD, Rimouski entreprend la mise en chantier de la consultation. Une équipe dédiée à la démarche est formée et composée du directeur général de l'époque, d'une chargée de projet et de l'auteure. Leur expertise respective en gestion municipale, en communication, en DD et en gestion de projets permet une belle complémentarité. Cette équipe peut compter sur la collaboration et sur l'assistance de ressources internes et externes ponctuelles pour les aider quant au volet logistique de cette vaste consultation publique.

Différents comités de travail sont également créés. D'une part, un comité de suivi est mis sur pied afin de chapeauter la démarche. Ce comité composé de six membres, pour moitié d'élus et pour l'autre moitié de fonctionnaires municipaux, a pour principale tâche de s'assurer de mener à bon port *Rimouski 2020*. D'autre part, un comité de travail interne pour le sondage formé de sept personnes (élus et personnel municipal) est constitué. Enfin, plus tard, un comité de travail interne pour le PSDD est constitué. Il a comme principales responsabilités : de participer à l'élaboration du plan; d'enrichir, par ses commentaires, la proposition de plan; de le réviser et; de le valider. Ces membres agissent également comme relais afin d'obtenir les points de vue de leurs collègues et pour les informer, à l'occasion, de la progression du plan stratégique.

Toutes les personnes impliquées dans les différents comités du chantier *Rimouski 2020* sont choisies afin d'y permettre une représentativité selon les critères suivants :

- Intérêt pour la démarche;
- Domaine d'expertise;
- Champs d'intervention;

- Transmission de l'expérience;
- Implication de la relève;
- Continuité des ressources;
- Représentation égale homme/femme.

Les rencontres des différents comités se tiennent de façon régulière et à des fréquences plus rapprochées dans les moments charnières du chantier. De plus, tous les comités peuvent compter sur le soutien des ressources internes dédiées au chantier.

Tous les élus se voient également attribuer des responsabilités spécifiques en lien avec le chantier de consultation, tantôt comme membre du comité de suivi ou par l'animation des rencontres de districts, des ateliers thématiques ou encore par la présentation d'éléments du contenu du projet de plan stratégique au Forum citoyen et au Sommet.

Les objectifs généraux du chantier sont déterminés et approuvés par le conseil municipal et l'administration municipale. En conséquence, le chantier *Rimouski 2020* cible de :

« Réviser la vision commune que nous nous étions donnée en 2006; définir ensemble nos grandes orientations; élaborer un plan stratégique de développement durable pour mettre en œuvre nos orientations; maintenir le dialogue avec la population dans un climat de confiance et de respect; travailler tous ensemble pour continuer de faire de Rimouski une ville où il fait bon vivre! » (Ville de Rimouski, 2012c, p.10).

Ces cinq objectifs initiaux ne changeront pas en cours de chantier recevant l'aval de la communauté dès le début des rencontres de district et de la tournée étudiante.

Confrontée particulièrement aux défis de la cohérence et de la participation citoyenne, la Ville élabore un plan de communication stratégique (Ville de Rimouski, 2012c). Celui-ci est établi afin de faire face à plusieurs enjeux : participation citoyenne, définition commune du DD, collaboration avec les organismes locaux, large public cible, etc. Pour y répondre, des objectifs de communication sont définis et pour les atteindre, un choix de stratégies est fait. Il s'agit de développer un projet distinctif, créatif et unique; de faire connaître le chantier *Rimouski 2020*; d'encourager la participation citoyenne; de miser sur la notoriété de *Rimouski 2006*; de sensibiliser la population au DD et à l'importance du projet commun; de créer des occasions de réseautage avec les organismes locaux; de soutenir la proximité entre la municipalité et le citoyen (disponibilité des porte-parole, création d'occasions de rencontres citoyennes, etc.), et d'assurer une interaction ainsi qu'un dialogue continu entre la municipalité et la population. Pour ce faire, des moyens (outils et activités) sont retenus. Il s'agit entre autres de la création d'un logo et de sa symbolique, de

l'utilisation d'un slogan : *Cap sur 2020*, de la tenue d'une campagne d'information qui passe par des conférences de presse et des communiqués ainsi que par la création d'une nouvelle section sur le site Internet de la Ville regroupant toute l'information relative au chantier *Rimouski 2020* dont notamment une salle de presse colligeant les communiqués émis, les capsules vidéo réalisées et des photos clés. Ce sont plus de 30 moyens qui sont finalement utilisés tout au long du chantier. L'annexe 4 présente certains de ces outils.

Par ailleurs, la Ville fait le choix d'adopter les mesures nécessaires pour que *Rimouski 2020* soit un événement écoresponsable lors de ses différentes étapes. En effet, la Ville désire pallier les impacts négatifs générés par la consultation sur l'environnement et sur la société. Aussi, elle souhaite augmenter les répercussions positives ainsi que les retombées économiques, écologiques et sociales dans le milieu (MDDEP, 2009). Pour ce faire, la récupération d'articles promotionnels, l'utilisation de papier recyclé sans chlore, l'usage accru de la plateforme Web et l'appel à des partenaires verts seront entre autres des exemples concrets pour l'atteinte de cet objectif.

3.5 Sondage scientifique

Amorce du chantier de consultation et annoncé pour la première fois dans le *Plan d'action 2008*, la réalisation du sondage scientifique s'effectue à l'automne 2011. Il est précédé, au printemps, des activités d'un comité de travail interne pour le sondage. La Ville bénéficie de la collaboration de l'UQAR pour l'accompagner dans toute la démarche du sondage scientifique. En effet, pour cette étape cruciale, Rimouski fait face à un défi de taille : elle ne dispose d'aucune expérience ni expertise interne en méthodologie des sondages et doit composer avec un appel d'offres public qui nécessite la rédaction d'un cahier des charges inédit et adapté à ce sujet. Afin de le relever, elle s'adjoit l'aide du chercheur et professeur de l'UQAR, monsieur Mario Handfield, Ph. D. en concluant des ententes de formation et de suivi avec l'établissement d'enseignement. Un cours de base sur la réalisation d'un sondage d'une journée est ainsi dispensé au comité de travail du sondage en avril 2011 et le professeur Handfield entreprend son accompagnement de la Ville dans son enquête par sondage.

S'ensuit un travail de plusieurs semaines où la conceptualisation du sondage est faite. D'abord, par une réflexion des élus et de tous les services municipaux qui est alimentée par quatre questions : Avez-vous l'impression que les objectifs visés par *Rimouski 2006* ont été atteints? Pourquoi? Selon vous, quelles seront les attentes de vos parties intéressées à l'externe vis-à-vis votre service? Quelles sont vos préoccupations ou orientations pour vous préparer à répondre à ces attentes? Pour y arriver, quelles sont les informations dont vous avez besoin aujourd'hui? Ensuite, par une préconceptualisation réalisée à partir des résultats de cette réflexion et des plans d'action de 2007

à 2011 où des thèmes, des sous-thèmes, des aspects et des indicateurs pertinents à mesurer sont cernés par l'équipe dédiée et validée par le comité de travail du sondage. Enfin, par la présentation d'une proposition globale aux élus et aux services municipaux qui participent ainsi à la conceptualisation du questionnaire. Ils entérinent alors les thématiques et les sujets à explorer lors du sondage en fonction des besoins et enjeux de la communauté rimouskoise. L'annexe 5 reproduit le document synthèse final de cette conceptualisation.

Les objectifs du sondage sont également fixés. Ils sont de deux ordres : mesurer le degré de satisfaction de la population par rapport aux objectifs et aux réalisations mis de l'avant depuis la tenue de la consultation *Rimouski 2006* et identifier les grandes tendances souhaitées par la communauté pour l'avenir.

Quant à la méthodologie, elle consiste à la base à un sondage scientifique par entretien téléphonique auprès des citoyens du territoire rimouskois âgés de 18 ans et plus et réalisé à l'aide d'un échantillon probabiliste à définir. Il s'agit d'un processus d'échantillonnage par lequel chaque membre de la population d'origine a une probabilité connue et non nulle d'être sélectionné. Par ailleurs, la Ville voulant généraliser les résultats à chacun des districts, un minimum d'environ 100 répondants est requis dans chacun de ceux-ci pour un total minimal de 1 100.

Simultanément, le cahier des charges est rédigé à l'interne. Ce document de 87 pages contient la liste des services professionnels requis, des exigences et des contraintes à respecter dans la préparation et la réalisation de l'enquête par sondage. L'appel d'offres est lancé en août 2011 et la firme spécialisée Zins Beauchesne et associés (ZBA) se voit confier le mandat par résolution du conseil municipal, le 6 septembre suivant.

L'approche méthodologie du projet est d'abord établie, elle comporte treize activités allant de la rencontre de démarrage à la conférence de presse pour l'annonce des résultats. La figure 3.2 schématise la démarche méthodologique du sondage.

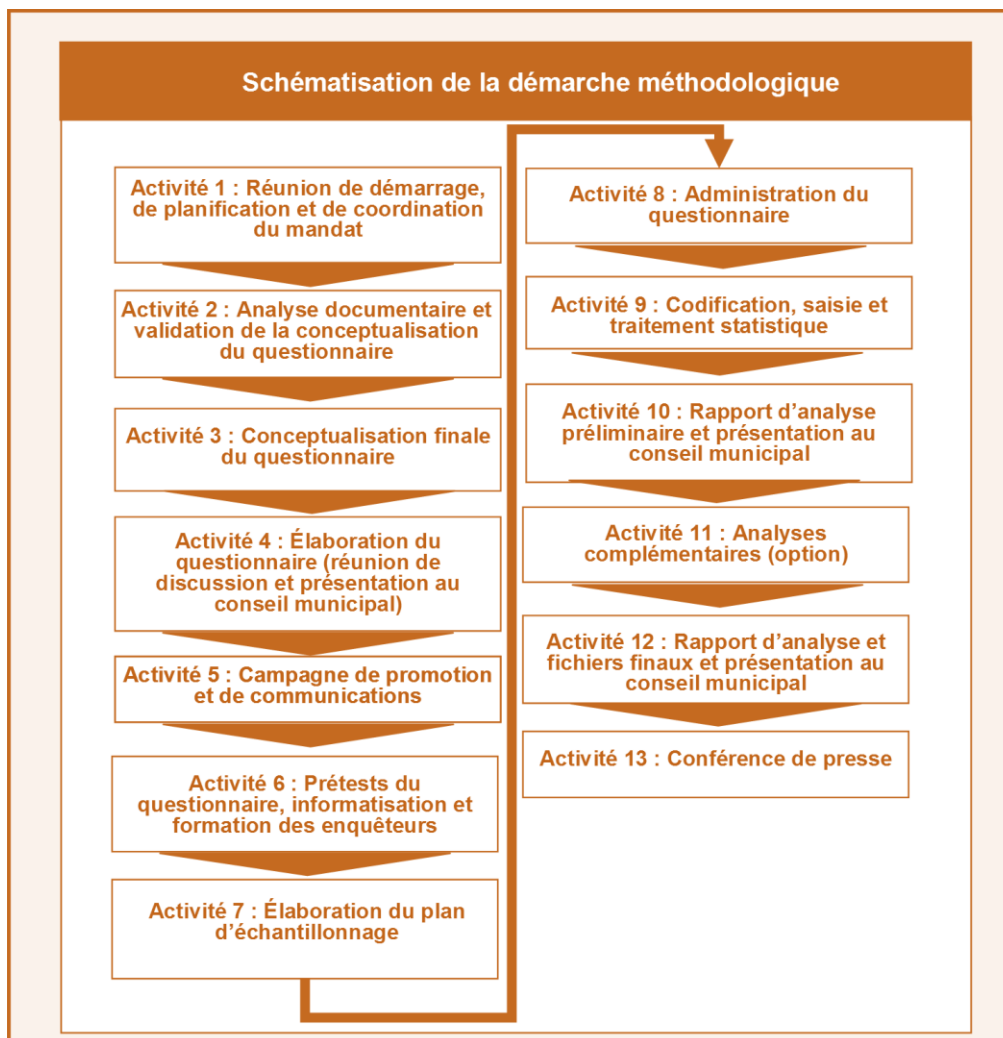


Figure 3.2 Schématisation de la démarche méthodologique du sondage
 (tirée de ZBA, 2012, p.21) (Reproduction autorisée par Renée Dubé, le 11 avril 2013)

Par la suite, des réunions de travail, l'analyse documentaire, la conceptualisation finale du questionnaire et les prétests se succèdent pour en venir au sondage proprement dit. Accompagné d'une campagne publicitaire (journaux, affichage, publipostage, etc.) sous le slogan : *Si votre téléphone, répondez!*, l'enquête est effectuée du 19 octobre au 9 novembre 2011 auprès de 1 106 citoyens du territoire de la Ville. C'est finalement au moyen d'un échantillonnage stratifié non proportionnel, avec 100 à 101 entrevues complétées dans les onze districts électoraux du territoire rimouskois qu'il est mené. Le questionnaire final comporte 35 questions et la durée moyenne des entrevues est de 14,23 minutes. L'annexe 5 reprend le questionnaire utilisé. D'une part, le taux de réponse global de l'enquête est de 60 %, et s'échelonne entre 51,1 % (district Sainte-Odile) et

79,4 % (district de Sacré-Cœur). Dans ce domaine, ce pourcentage est jugé très satisfaisant, car supérieur à 50 % et constitue une bonne mesure à utiliser pour les sondages téléphoniques afin de garantir la fiabilité des données. D'autre part, l'estimation de la marge d'erreur maximale autour d'une proportion est de plus ou moins 2,9 %, 19 fois sur 20 pour 1 106 répondants, signifiant ainsi qu'à 95 %, les résultats se situent à plus ou moins 2,9 % des valeurs présentées (ZBA, 2012).

L'analyse des résultats est amorcée et ce sont plus de 1 000 croisements qui sont effectués fournissant plus de 2 000 pages de données. Outre les variables socio-démographiques qui permettent d'identifier le profil des répondants, les résultats publiés en janvier 2012 ressortent sous sept thèmes :

- Attractivité, sentiment d'appartenance, qualité de vie et sécurité;
- Implication citoyenne;
- Service à la clientèle et communications;
- Certains aspects du centre-ville;
- Transport et déplacements;
- Offre culturelle;
- Priorités citoyennes.

Le sommaire des résultats permet à Rimouski de faire certains constats. Il s'en dégage particulièrement la fierté de la population à l'égard de leur Ville, l'identification des moyens d'information à privilégier pour favoriser le rapprochement avec eux ainsi que les actions municipales réalisées sont une source de satisfaction alors que certains axes d'amélioration sont souhaités. Enfin, un classement peut être établi des priorités citoyennes dans les domaines économique, environnemental et social. Le tableau 3.1 des pages suivantes reprend sous chacun des sept thèmes les principaux résultats reliés à ces constats.

Tableau 3.1 Principaux résultats du sondage scientifique par thème
(compilation d'après : ZBA, 2012)

| Attractivité, sentiment d'appartenance, qualité de vie et sécurité | |
|---|--|
| Résultats | <ul style="list-style-type: none"> • Près de la totalité des Rimouskoises et Rimouskois (98,3 %) se dit fière de leur Ville. • Selon la population, les principaux facteurs d'attraction de Rimouski sont: <ul style="list-style-type: none"> ○ La qualité de vie (25,8 %); ○ Le fleuve, la mer, l'environnement (21,0 %); ○ La qualité et l'accès des services ainsi que les études (16,0 %); ○ La beauté et la propreté de la ville (8,0 %); ○ L'humanisme des gens (accueil et gentillesse) (7,4 %); ○ La proximité et la dimension de la ville (6,4 %); ○ L'activité économique (diversité commerciale et emploi) (3,3 %) ○ La culture, les loisirs et les sports (1,9 %); ○ Autres (8,2 %). • Près de 9 personnes sur 10 : <ul style="list-style-type: none"> ○ sont satisfaites des équipements et services de quartier (87,1 %); ○ jugent les parcs et espaces verts municipaux sécuritaires (92,2 %); ○ jugent sécuritaires les lieux publics où se tiennent les événements majeurs (92,0 %). |
| Implication citoyenne | |
| Résultats | <ul style="list-style-type: none"> • Près de la moitié de la population (45,5 %) se dit très ou assez intéressée à participer à des consultations publiques. • Un peu plus des deux tiers de la population (68,7 %) font part de leur intérêt pour la vie de quartier, mais seule une proportion modérée se dit très intéressée par celle-ci (17,5 %). |

Tableau 3.1 Principaux résultats du sondage scientifique par thème (suite)

| Service à la clientèle et communications | |
|---|--|
| Résultats | <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des annonces dans les journaux locaux comme principal outil d'information pour se tenir au courant des services, des activités et des projets de la Ville de Rimouski. • Satisfaction des quatre principaux moyens d'information mis en œuvre pour favoriser le rapprochement avec les citoyens : <ul style="list-style-type: none"> ○ le journal municipal (89,9 %); ○ le site Internet de la Ville (88,9 %); ○ les présentations publiques des plans d'action (82,3 %); ○ les consultations publiques (81,2 %). • Près des deux tiers de la population (64,3 %) sont favorables à une présence de la Ville sur les réseaux sociaux. • Au cours de la dernière année, plus du tiers de la population (35 %) affirme avoir communiqué avec la Ville pour obtenir certains services. • Environ 4 personnes sur 5 (83,9 %) sont satisfaites de la rapidité avec laquelle la Ville a répondu, de la qualité du service (81,8 %) et trouvent que la Ville a répondu à leurs besoins (79,7 %). |
| Certains aspects du centre-ville | |
| Résultats | <ul style="list-style-type: none"> • Sans compter les déplacements pour se rendre au travail ou au domicile : <ul style="list-style-type: none"> ○ 9 personnes sur 10 (90,1 %) se rendent au centre-ville au moins une fois par semaine; ○ la principale raison de venue au centre-ville : les achats (59,7 %); ○ la diversité des commerces est globalement appréciée (91,0 %), mais génère un enthousiasme modéré (65,1 % sont assez satisfaits). • l'évaluation des places publiques est globalement positive (92,6 %). • l'évaluation de l'animation et des activités au centre-ville est également globalement bonne (88,2 %). • le stationnement au centre-ville de Rimouski suscite des avis partagés 44,9 % globalement satisfaits contre 52 % peu ou pas du tout satisfaits. |

Tableau 3.1 Principaux résultats du sondage scientifique par thème (suite)

| Transport et déplacements | |
|----------------------------------|--|
| Résultats | <ul style="list-style-type: none"> • La majorité des répondants juge globalement sécuritaire la circulation sur le territoire de la Ville. <ul style="list-style-type: none"> ○ Circulation automobile: 82,5 % ○ Circulation des piétons: 71,7 % ○ Circulation à vélo: 58,9 % • La réduction éventuelle de la place de l'automobile à Rimouski suscite des avis partagés (47,6 % en accord contre 49,2 % en désaccord). • Un peu plus de 4 personnes sur 5 (81,9 %) sont en accord pour faire plus de place aux piétons. • Environ 4 personnes sur 5 (79,6 %) sont d'avis qu'il faut faire plus de place aux vélos à Rimouski. |
| Offre culturelle | |
| Résultats | <ul style="list-style-type: none"> • Les différents types d'efforts de la Ville en matière d'offre culturelle satisfont une majorité de la population: <ul style="list-style-type: none"> ○ La tenue d'événements culturels et artistiques majeurs : 92,1 %; ○ Le soutien aux organismes culturels : 88,7 %; ○ L'offre de cours dans les domaines culturels et artistiques : 88,5 %; ○ La tenue de spectacles d'artistes locaux : 85,4 %; ○ La conservation et la mise en valeur de l'île Saint-Barnabé : 81,1 %. |

Tableau 3.1 Principaux résultats du sondage scientifique par thème (suite)

| Priorités citoyennes | |
|-----------------------------|--|
| Résultats | <ul style="list-style-type: none"> • Priorité accordée au développement des initiatives à caractère environnemental suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'amélioration de la gestion de l'eau potable et des eaux usées (8,6 sur 10); ○ la protection des rives, des cours d'eau et des milieux humides (8,4 sur 10); ○ l'amélioration de la gestion des matières résiduelles (8,3 sur 10); ○ l'amélioration de la gestion de la qualité de l'air (8,0 sur 10). • Priorité accordée au développement des initiatives à caractère économique suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ l'industrie du savoir (8,5 sur 10); ○ la vocation maritime de Rimouski (8,5 sur 10); ○ l'industrie de la fabrication et de la transformation (8,0 sur 10); ○ le commerce (7,9 sur 10); ○ les services publics et parapublics (7,8 sur 10); ○ les retombées du Plan Nord (7,3 sur 10). • Priorité accordée aux projets concernant les infrastructures de sport, de loisirs et de plein air suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ l'amélioration des parcs et des espaces verts municipaux existants (7,5 sur 10); ○ l'amélioration des infrastructures sportives existantes (7,2 sur 10); ○ l'aménagement de nouveaux parcs et espaces verts municipaux (7,2 sur 10); ○ l'amélioration de l'accès aux plans d'eau (7,1 sur 10); ○ la construction de nouvelles infrastructures sportives (6,9 sur 10). • La quasi-totalité des citoyens interrogés estime qu'au cours des prochaines années, la Ville de Rimouski devrait faire davantage ou autant qu'actuellement dans l'ensemble des domaines économique (96,5 %), environnemental (97,8 %), et social (97,9 %). • Des actions municipales sont souhaitées dans l'ensemble des domaines du développement durable, mais davantage dans celui de l'économie (40,5 %), de l'environnement (49,5 %) et de la société (35,7 %). |

Finalement, une interprétation stratégique de certains résultats est effectuée afin de dégager les priorités, de déterminer les enjeux qu'ils posent et définir comment la Ville peut agir. Cette analyse effectuée à l'interne avec l'aide et suivant la recommandation du professeur Handfield vise à conserver la démarche scientifique qui guide la Ville depuis le début du sondage et à éviter de faire de la surinterprétation ainsi qu'à demeurer conservateur dans l'analyse des résultats de l'enquête. Par ailleurs, la connaissance du sujet, du milieu, du terrain et de certaines prémisses sociologiques sont des éléments qui sont considérés dans celle-ci.

Cette analyse stratégique permet de susciter davantage la réflexion et le questionnement sur certains résultats du sondage priorisés par l'administration. Celle-ci identifie certaines clientèles cibles pour les résultats traités et définit avec plus de détails, le profil des groupes satisfaits, insatisfaits, favorables, opposants, etc. Ces constats peuvent notamment aider à l'élaboration de futures stratégies de communication avec la population rimouskoise à l'égard de certains projets municipaux traités dans le sondage.

Également, des hypothèses sont soulevées afin d'expliquer les résultats obtenus à l'égard de certaines questions mitigées du sondage, comme celles traitant de la place de l'automobile à Rimouski ou de la satisfaction à l'égard du stationnement au centre-ville. Dans ce contexte, il ressort de cela qu'il serait judicieux de pousser plus loin l'exercice de réflexion, lors des rencontres citoyennes, afin d'évaluer l'exactitude de ces hypothèses.

Enfin, l'analyse met davantage en lumière les particularités entourant les priorités citoyennes et les sphères de développement à privilégier lors de l'élaboration du futur PSDD. Ainsi, elle peut aider à mieux définir stratégiquement les interventions à prioriser dans un premier temps.

3.6 Consultation subséquente au sondage scientifique

Le sondage scientifique maintenant réalisé, le chantier *Rimouski 2020* dispose d'une pierre d'assise qui alimentera les 33 rencontres de consultation tenues subséquentement auprès de la communauté.

D'entrée de jeu, il importe de souligner qu'à titre d'ambassadeurs de la Ville, il est primordial que le personnel municipal reçoive une information complète, qu'il développe une attitude positive et un engagement face au chantier. Pour ce faire et préalablement à chacune des activités de consultation dédiées au grand public présentées dans ce sous-titre, tout le personnel municipal est rencontré afin d'être informé sur la démarche, mais surtout pour échanger idées, commentaires et suggestions. C'est ainsi que cinq séries de rencontres se tiennent au cours du chantier. De plus,

une nouvelle section sur l'intranet est créée afin de regrouper l'information relative au projet qui est dédiée spécifiquement aux employés municipaux (présentations, rapports de rencontres, etc.) et un bulletin interne appelé : *Journal de bord* est publié afin de leur communiquer l'évolution du chantier. Dans un autre ordre d'idées, il faut mentionner que tout au long de la consultation, les citoyens ont la possibilité de s'exprimer par le dépôt d'un mémoire, par courriel, par téléphone ou par un formulaire disponible sur le page Internet du chantier.

À compter de février 2012, dans chaque district, les conseillères et conseillers municipaux rencontrent leurs concitoyennes et concitoyens afin de présenter les résultats du sondage, de les écouter sur leur vision du Rimouski de demain et de les informer sur les prochaines étapes à venir ainsi que sur les différentes manières de s'impliquer dans cet exercice. Une présentation multimédia, aussi disponible sur place en format papier, accompagne leur exposé qui suit un protocole préétabli afin de garantir l'homogénéité de la démarche et des résultats comparables pour chacun des districts. Des comptes rendus des commentaires reçus sont rédigés et déposés sur le site Internet de la Ville dans les jours qui suivent la tenue des rencontres. De ses onze rencontres de district, plus de 600 commentaires, suggestions, idées viennent enrichir la réflexion sur l'élaboration du premier PSDD rimouskois et des tendances s'en dégagent comme la mobilité active, le transport en commun, la solidarité, le civisme, la sécurité ainsi que la protection de l'environnement et du patrimoine.

En parallèle, le maire visite les membres de la communauté étudiante dans le cadre d'une tournée des principaux établissements d'enseignement, soit l'UQAR, le Cégep de Rimouski, l'IMQ, le Conservatoire de musique de Rimouski, le Centre de Formation Rimouski-Neigette et l'école Paul-Hubert. Tout comme pour les rencontres de districts, une présentation multimédia, également disponible sur place en format papier, accompagne l'exposé et des rapports des commentaires reçus sont rédigés et déposés sur le site Internet de la Ville quelques jours plus tard. Les membres de la communauté étudiante apportent leur contribution à la réflexion en traitant entre autres de la gestion de l'eau potable, du compostage, de jardins communautaires, d'achat local, de lieux de rencontre et de transport en commun.

Au printemps 2012, les ateliers thématiques sont l'occasion pour les organismes, les partenaires et la population d'assister à une soirée portant sur les volets économique, environnemental et social. Les personnes présentes livrent leurs points de vue, leurs attentes et leurs suggestions à la lumière des résultats du sondage scientifique, mais aussi sur les préoccupations émises dans les rencontres tenues à ce jour. Une présentation multimédia et un cahier du participant par atelier permettent aux personnes qui y sont présentes de suivre les débats. Le DD occupe une place

importante dans le discours des intervenants lors de cette soirée. Il découle de l'atelier économique que l'innovation dans le secteur des sciences de la mer, la relève de la main-d'œuvre, le développement des potentiels agricole et touristique sont tous des leviers pour l'attractivité et la vitalité économique de Rimouski. Les participants invitent même les entreprises et industries rimouskoises à se fixer elles aussi des objectifs en DD. Pour ce qui est de l'atelier environnemental, il en ressort particulièrement que la place de l'automobile est une problématique sur laquelle il faut réfléchir tout comme le sondage l'a montré. Les intervenants de cet atelier souhaitent également que la Ville se penche sur les priorités suivantes : les milieux à protéger, l'importance du littoral et l'optimisation de la gestion des matières résiduelles. Quant aux préoccupations des acteurs des milieux communautaire, culturel, social et sportif rassemblés au sein de l'atelier social, ils se regroupent sous les thèmes : l'encouragement à l'expression culturelle et artistique, la lutte aux inégalités sociales, la famille au cœur des décisions municipales et le soutien à l'éducation. Des comptes rendus des interventions sont publiés. La tenue des ateliers est également l'occasion pour la Ville d'inviter les personnes présentes à faire connaître en quelques lignes leur rêve rimouskois. L'exercice est proposé au personnel municipal un peu plus tard. Cet outil créé à l'interne consiste pour les participants à inscrire sur un morceau de papier du genre papillon leur rêve pour le Rimouski de 2020 et à le déposer dans le coffre des souhaits. Au final, plus de 100 rêves rimouskois sont partagés et seront dévoilés par la suite lors du Forum citoyen et du Sommet au moyen d'un diaporama.

À l'été 2012, la Ville fait à nouveau appel à l'expertise citoyenne au moyen d'un guide de consultation qui dresse dans un premier temps un bilan de mi-parcours en faisant une synthèse des résultats du sondage et des préoccupations émises lors des rencontres antérieures. À cette fin, l'équipe du chantier traduit les commentaires et suggestions colligés à date en 57 préoccupations sous les sept thématiques du sondage scientifique. Dans un deuxième temps, une série de pistes de réflexion est proposée à la population, afin d'ouvrir et de bonifier celle déjà amorcée sur l'avenir de la communauté. Ces pistes s'articulent autour des sujets suivants : partage, importance et réponse aux préoccupations énumérées dans le guide; mesures pour intéresser davantage la population à la vie municipale; défis municipaux et problématiques municipales au cours des prochaines années; éléments essentiels à la vision de Rimouski pour 2020 et objectifs aux plans économique, environnemental et social; et partage d'un rêve pour 2020 : individuel, communautaire et planétaire. Ce guide est reproduit à l'annexe 7. Enfin, il fixe au 27 juillet 2012 la fin de la période de dépôt des mémoires. C'est à compter de cette date que le travail d'élaboration des projets d'axes du PSSD soumis au Forum citoyen entre dans une phase de création et de rédaction pour l'auteur.

Premier grand rendez-vous de l'automne 2012 du chantier, le Forum citoyen se tient le 3 octobre en soirée sous le thème : *Rimouski 2020 : une vision durable* et invite les citoyennes et les citoyens à prendre connaissance ainsi qu'à s'exprimer sur les propositions d'axes de DD d'ici 2020. Afin d'accompagner la présentation multimédia, un cahier du participant est remis. Par ailleurs, la conférencière Mylène Paquette, ambassadrice pour la Fondation David Suzuki, livre la conférence : *Le Saint-Laurent : Notre fleuve vivant* aux 181 personnes présentes. Cette conférence sous le thème de l'eau et de la fragilité des écosystèmes se veut pour l'organisation municipale une activité de sensibilisation et de formation au DD. Le Forum citoyen fait l'objet d'un rapport qui est rendu public quelques jours plus tard et qui montre l'adhésion de la communauté à cette première partie du PSSD (axes, définitions et enjeux). Les interventions deviennent aussi sources d'inspiration dans l'élaboration des objectifs associés à chacun des axes. Le Forum citoyen est suivi d'une période de consultation sur les éléments énoncés lors de celui-ci. Il est l'objet d'une diffusion sur les ondes de la télévision communautaire et d'une webdiffusion sur le site Internet de la Ville.

Le 10 novembre 2012, c'est le Sommet : *Pas à pas vers Rimouski 2020* qui se tient et qui est diffusé en direct à la télévision communautaire rimouskoise. Cette 33^e rencontre de consultation permet de soumettre à la communauté, la proposition globale du futur PSSD, résultant de la somme des activités de consultation tenues depuis octobre 2011. En plus des axes de développement ayant fait consensus au Forum citoyen, les 48 objectifs, la vision et la mission sont bonifiés ainsi que les valeurs qui sont également partagées. De plus, les mécanismes de mise en œuvre et les mesures de suivi du futur plan sont dévoilés. Ce deuxième important rendez-vous de l'automne est l'occasion de récidiver pour la Ville avec une activité de sensibilisation et de formation en DD. En effet, une conférence intitulée : *Un monde durable* de Monsieur Bernard Voyer, rimouskois d'origine et explorateur, a lieu. M. Voyer y présente un plaidoyer en faveur du DD. Les participants peuvent suivre le déroulement du Sommet au moyen d'une présentation multimédia et d'un cahier du participant pour ainsi commenter et enrichir la proposition de PSSD déposée. Un modérateur indépendant de l'organisation municipale anime les débats. Trois secrétaires notent les commentaires, suggestions et idées des intervenants qui seront rendus publics dans un compte-rendu quelques jours plus tard. Au terme de la journée de consultation, le maire et le nouveau directeur général procèdent à la signature de la vision bonifiée, geste symbolique selon eux de l'engagement du conseil municipal et de l'administration à conjuguer leurs efforts à la mise en œuvre de celle-ci.

À la suite du Sommet, l'auteure soumet aux élus et aux membres du comité de travail du PSSD une proposition modifiée du futur plan stratégique qui tient compte des commentaires pertinents émis. Le PSSD est adopté par résolution le 3 décembre 2012 par le conseil municipal et présenté à

tout le personnel municipal. Son élaboration et son contenu sont traités exhaustivement au titre suivant.

4 PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE RIMOUSKI

Ce chapitre présente les détails entourant le contenu du premier PSDD rimouskois. Ce plan comporte particulièrement six axes ou orientations de développement qui représentent les composantes essentielles d'une municipalité : citoyenne et citoyen, territoire, économie, communauté, milieu de vie (environnement) et administration. Leur déclinaison d'un à six ne confère aucune priorité à un axe par rapport à l'autre, les six orientations constituant un ensemble, tout comme les 48 objectifs associés à ces axes. Par souci de clarté et de simplicité, le PSDD dans sa version longue présente les axes sous forme de tableau de la couleur caractéristique au pilier du DD qui lui est associé (orange pour l'aspect économique, vert pour l'aspect environnemental et bleu pour l'aspect social). Aussi, afin d'explicitier l'axe, une définition, un enjeu et huit objectifs lui est jumelé. Cette méthode a également permis de produire un tableau récapitulatif du PSDD largement inspiré de celui de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. L'annexe 8 reprend la version longue du PSDD et l'annexe 9, le tableau synthèse en question.

L'élaboration du PSDD s'est faite avec l'encadrement de la *Loi sur le développement durable* et de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, Rimouski souhaitant concourir au DD par sa démarche volontaire. La Ville a choisi d'utiliser les principes de la Loi comme guide afin d'orienter et d'enrichir ses actions ainsi que de mieux intégrer la recherche d'un DD dans le cadre de ses différents gestes. En conséquence, les principes fondamentaux, sur lesquels chacun des axes retenus s'appuie, sont indiqués au document. De surcroît, en suivant ces principes ainsi que les orientations stratégiques gouvernementales, le projet soumis à la communauté permet de répondre aussi aux enjeux gouvernementaux de DD qui sont de développer la connaissance, promouvoir l'action responsable ainsi que favoriser l'engagement. L'auteure, dans la rédaction du plan, a tenu compte également des préoccupations exprimées lors de toutes les consultations locales réalisées préalablement à son adoption (sondage, rencontres de district, ateliers de travail, etc.). Du reste, le document s'est inspiré du diagnostic rimouskois en DD, du projet de plan d'urbanisme et de l'*Agenda 21 de la culture du Québec*. En outre, les huit qualités qui font consensus pour concrétiser la vision d'une municipalité durable ont été considérées (économe, adaptable, connectée, compétitive, équitable et solidaire, conviviale et inclusive, citoyenne de même qu'identitaire et créative) et appliquées (MAMROT, 2012b et Marchand, 2012). Enfin, son adoption a été précédée de trois phases de validation auprès de la communauté (Guide de consultation, Forum citoyen et Sommet) ainsi que de rencontres stratégiques avec les élus, les membres du comité de travail et le personnel municipal déjà traitées au chapitre précédent.

En premier lieu, ce titre traite des axes séparément, présentant leur définition, leur enjeu et les principes fondamentaux de DD sur lesquels ils s'appuient respectivement. De plus, les huit objectifs associés à chacun des axes sont énoncés et des exemples d'initiatives pouvant se retrouver au PADD annuel sont indiqués pour les concrétiser. Puis, un tableau spécifique à chaque axe associe celui-ci et ses objectifs aux principaux éléments touchés des orientations stratégiques gouvernementales, des préoccupations citoyennes, des éléments (défis et menaces) du diagnostic en DD ainsi que des résultats du sondage scientifique. En second lieu, la vision, la mission et les valeurs que la Ville s'est données sont examinées. En troisième lieu, les mécanismes de mise en œuvre du PSDD sont exposés. Enfin, les mesures de suivi de celui-ci sont explicitées.

Il convient de préciser que même si les aspects relatifs au chantier *Rimouski 2020* et à la démarche de DD sont expliqués dans la version longue du PSDD, ils ne sont pas revus dans ce titre compte tenu de leur traitement précis dans le chapitre 3 de l'essai.

Enfin, comme le PSDD a été rédigé par l'auteure, c'est la formulation exacte du texte du contenu du plan qui est repris la plupart du temps dans ce chapitre en raison de l'importance que revêt le choix des mots utilisés.

4.1 Axe 1 : La citoyenne et le citoyen, des partenaires de la vie et de l'action municipales

Par ce premier axe de son PSDD, la Ville reconnaît que la citoyenne et le citoyen sont plus que des bénéficiaires de services publics municipaux. Ils sont des acteurs essentiels du DD et donc de la qualité de vie de la société. Leur implication bénévole et leur engagement civique doivent être encouragés et sollicités afin d'enrichir la vie et l'action municipales. La Ville doit les associer comme partenaires au projet d'une communauté plus durable et elle doit prendre en compte leurs préoccupations dans ses décisions (MDDEFP, 2013 et UMQ, 2012a).

À cette fin, la définition accolée à cet axe énonce :

« Afin d'en arriver à une vision concertée du développement durable de la communauté et pour faire progresser celle-ci, il est dans la volonté de la Ville de favoriser la participation et l'engagement des citoyennes et des citoyens ainsi que des groupes qui les représentent.

Cette contribution citoyenne concourt à l'amélioration de la qualité de vie de toute la communauté et permet à la Ville d'être à l'écoute de celle-ci, d'enrichir la prise de décision et de faire des choix dans le respect de tous les intérêts. » (Ville de Rimouski, 2012e, p.16).

Pour sa part, l'enjeu consiste à tenir compte des besoins et des aspirations des citoyennes et des citoyens qui sont davantage informés et intéressés par leur cadre de vie (Ville de Rimouski, 2012e).

Les principes fondamentaux de la *Loi sur le développement durable* sur lesquels s'appuie l'axe sont : participation et engagement, équité et solidarité sociales, accès au savoir, subsidiarité, santé et qualité de vie ainsi que partenariat et coopération intergouvernementale (Ville de Rimouski, 2012e).

Pour répondre à cette orientation de développement, huit objectifs stratégiques sont définis. Ils consistent à :

- Assurer un dialogue en continu avec les citoyennes et les citoyens afin de favoriser notamment leur participation;
- Informer et de consulter les parties intéressées en amont des projets afin d'assurer leur participation aux décisions;
- Prendre en compte l'ensemble de la population dans la prise de décision et d'accorder une attention particulière aux besoins essentiels des plus démunis et des générations futures;
- Faciliter les relations avec la Ville pour les citoyennes et les citoyens;
- Favoriser la participation avec les partenaires du milieu et entre eux;
- Soutenir l'action bénévole et communautaire et en renouveler la reconnaissance;
- Développer l'écocitoyenneté afin d'améliorer la sensibilisation et la participation effective à la mise en œuvre du DD;
- Cultiver le sentiment d'appartenance des citoyennes et des citoyens à leur communauté (Ville de Rimouski, 2012e).

Au chapitre des initiatives que le PADD annuel peut contenir en regard des objectifs avancés, il est envisageable d'y retrouver :

- La production et la diffusion d'une information municipale continue, complète, pertinente, compréhensible et transparente;
- La poursuite des rencontres d'information et de consultation auprès des parties intéressées tout spécialement lors de grands travaux;
- L'évaluation des impacts sur la communauté (milieu de vie, mode de vie et niveau de vie) des projets soumis au conseil au moyen d'une grille d'analyse sous l'angle du DD;
- Le développement des services en ligne;

- La promotion des ententes avec la MRC, les établissements d'enseignement, les autres municipalités, les ministères ainsi qu'avec les organismes de la communauté;
- La valorisation de la pratique du bénévolat auprès du personnel municipal;
- La publication et la distribution d'un guide sur le DD pour la communauté avec une remise dans les établissements scolaires également;
- L'organisation d'une grande fête populaire annuellement sur le thème du DD.

Pour illustrer concrètement la globalité de l'axe et de ses objectifs, le tableau 4.1 de la page suivante montre les orientations stratégiques gouvernementales, les préoccupations citoyennes, les défis et menaces du diagnostic en DD ainsi que les résultats du sondage scientifique auxquels l'axe 1 et ses objectifs sont associés.

Tableau 4.1 Principaux éléments associés à l'axe 1

| Axe 1 : La citoyenne et le citoyen, des partenaires de la vie et de l'action municipales | | | |
|--|---|---|--|
| Orientations (O) de la Stratégie gouvernementale | Préoccupations citoyennes | Défis (D) et menaces (M) du diagnostic en développement durable | Résultats du sondage scientifique |
| <p>O1 Informer, sensibiliser, éduquer, innover</p> <p>O8 Favoriser la participation à la vie collective</p> <p>O9 Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques</p> | <p>Accessibilité à la vie municipale</p> <p>Transparence</p> <p>Renforcement du sentiment de solidarité et d'appartenance</p> <p>Soutien à l'action bénévole et communautaire</p> <p>Appui à l'implication citoyenne en amont des projets</p> <p>Support au développement d'une vie de quartier</p> <p>Poursuite du développement du site Internet et de l'utilisation de nouvelles technologies de l'information</p> <p>Rapprochement avec les citoyennes et les citoyens au moyen d'une communication continue</p> <p>Accueil et services accrus aux nouveaux arrivants</p> <p>Au cœur des décisions : l'humain</p> <p>Grille d'analyse des projets municipaux sous l'angle du DD</p> <p>Partenariat renforcé avec les établissements scolaires</p> | <p>D : Mobilisation des citoyens aux séances du conseil municipal : participation très variable</p> <p>D : Faible représentativité citoyenne au sein des comités</p> <p>D : Faible représentativité des jeunes et des femmes au conseil</p> <p>M : Manque de relève bénévole pour les comités</p> <p>M : Désintérêt pour la vie civique</p> <p>M : Pression des groupes d'intérêt</p> | <p>Intérêt pour la participation à des consultations publiques</p> <p>Intérêt pour la vie de quartier</p> <p>Moyens d'information mise en œuvre pour favoriser le rapprochement avec les citoyens</p> <p>Présence de la Ville sur les médias sociaux</p> <p>Actions souhaitées en DD</p> |

4.2 Axe 2 : Un territoire à aménager et à développer de façon durable et intégrée

Le titre de cet axe est largement inspiré par celui de l'orientation 6 (aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée) de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* du gouvernement du Québec. De plus, afin d'en assurer la plus grande cohérence possible entre le plan d'urbanisme de nouvelle génération et le PSSD, la rédaction de cet axe spécifique à l'aménagement du territoire a été confiée à l'urbaniste Alain Tessier, responsable des projets spéciaux en urbanisme à la Ville, l'auteure collaborant avec M. Tessier à cet égard.

Essentiellement, cet axe reprend à travers ses huit objectifs, les grandes orientations qui gouverneront l'organisation et le développement du territoire suite à l'adoption du prochain plan d'urbanisme. C'est donc en s'inspirant de la vision d'aménagement, du parti d'aménagement et de sa stratégie de mise en œuvre que la définition, l'enjeu et les objectifs de l'axe ont été élaborés. Ils visent essentiellement à faire une gestion durable et intégrée du territoire selon les besoins de la population dans le respect du DD et en tirant avantage de la diversité des potentiels urbains, ruraux, naturels et culturels qui caractérisent ses milieux habités (Ville de Rimouski, 2012g). Par cette façon de faire, Rimouski cherche à intégrer sa stratégie de développement territorial à sa stratégie globale, tout comme elle compte se servir des outils d'urbanisme (plan d'urbanisme, règlement de zonage, plan d'implantation et d'intégration architecturale, etc.) pour contribuer à son développement dans une perspective de DD.

D'une part, la définition de cet axe précise que :

« Soucieuse de raffermir son statut de capitale régionale et dans le respect de ses compétences, Rimouski entend favoriser un développement et un aménagement de son territoire en accord avec les principes du développement durable.

Elle prendra en compte la diversité des modes d'occupation de ses espaces ruraux et urbains. Elle tirera avantage de l'originalité de son cadre de vie où le noyau urbain central s'appuie sur de vastes étendues rurales vouées principalement à l'agriculture, à la foresterie et à la récréation extensive, en plus de s'ouvrir sur un milieu marin offrant d'innombrables possibilités. » (Ville de Rimouski, 2012e, p.17).

D'autre part, l'enjeu est de raffermir le rôle de Rimouski comme capitale régionale par un développement intégré et durable de son territoire tout en respectant et mettant en valeur la diversité des milieux habités qui s'y trouvent ainsi qu'en tirant profit de la richesse de son patrimoine naturel et bâti (Ville de Rimouski, 2012e).

Les principes fondamentaux de la *Loi sur le développement durable* pris en compte dans cet axe sont : subsidiarité, protection du patrimoine culturel, préservation de la biodiversité, santé et qualité de vie, respect de la capacité de support des écosystèmes ainsi que protection de l'environnement (Ville de Rimouski, 2012e).

Afin d'atteindre cette orientation de développement, huit objectifs sont déterminés, à savoir :

- Assurer la protection de l'environnement et la mise en valeur des paysages naturels;
- Voir à la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages urbains;
- Assurer le maintien de la vitalité des milieux habités;
- Faire du centre-ville un espace d'exception;
- Favoriser une structuration et une répartition de l'offre commerciale propre à soutenir et accroître la vitalité du centre-ville, à maintenir le dynamisme des différents milieux habités et à renforcer le pouvoir d'attraction du pôle commercial régional;
- Orienter le développement industriel pour favoriser l'implantation d'industries à forte valeur ajoutée et pour assurer une localisation optimale des industries compte tenu de la nature de leurs opérations;
- Favoriser l'exploitation écoresponsable du territoire rural et encadrer sa mise en valeur;
- Contribuer à la consolidation du réseau de transport en commun et valoriser le transport actif (Ville de Rimouski, 2012e).

Pour répondre concrètement aux objectifs établis, le PADD annuel pourra prévoir :

- L'identification des milieux naturels d'intérêt et leur mise en valeur à des fins récréatives;
- L'adoption d'une politique de l'arbre en appui à la mise en valeur d'une foresterie urbaine;
- L'aménagement dans chaque milieu habité de jardins potagers communautaires;
- La transformation du boulevard René-Lepage en boulevard urbain;
- La réglementation de l'aménagement des terrains des centres commerciaux, des commerces artériels et des commerces de grande surface afin d'augmenter le couvert végétal et de réintroduire les eaux de ruissellement dans la nappe phréatique, de favoriser les déplacements actifs et de participer à l'accroissement de la qualité du paysage urbain;
- Le regroupement d'usages industriels compatibles;
- La réalisation d'une étude sur les paysages ruraux en vue d'assurer la protection des paysages de plus grande valeur;
- Le bouclage du réseau des voies cyclables à des fins de déplacements utilitaires pour encourager le transport actif.

Le tableau 4.2 de la page suivante énonce l'intégralité de l'axe et de ses objectifs par rapport aux orientations stratégiques gouvernementales, aux préoccupations citoyennes, aux défis et menaces du diagnostic en DD ainsi qu'aux résultats du sondage scientifique auxquels ils sont associés.

Tableau 4.2 Principaux éléments associés à l'axe 2

| Axe 2 : Un territoire à aménager et à développer de façon durable et intégrée | | | |
|---|---|---|--|
| Orientations (O) de la Stratégie gouvernementale | Préoccupations citoyennes | Défis (D) et menaces (M) du diagnostic en développement durable | Résultats du sondage scientifique |
| <p>O5 Répondre aux changements démographiques</p> <p>O6 Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée</p> <p>O7 Sauvegarder et partager le patrimoine collectif</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Appui au développement domiciliaire • Conservation d'une ville à dimension humaine • Diversification et vitalisation des milieux habités • Élargissement de l'offre en logements intergénérationnels et sociaux • Support au développement d'une vie de quartier • Animation et revitalisation du centre-ville • Problématique du stationnement au centre-ville • Promotion de la mobilité active • Végétalisation du secteur du centre-ville • Protection et mise en valeur des paysages et des patrimoines naturel et bâti • Accès aux plans d'eau et protection des berges | <ul style="list-style-type: none"> • D : Hétérogénéité du centre-ville • D : Déplacement en voiture nécessaire pour effectuer les achats • D : Absence de politique de foresterie urbaine • D : Absence de réglementation obligeant les entrepreneurs à fournir un plan d'aménagement paysager lors des travaux • D : Répartition des arbres hétérogènes sur le territoire • M : Migration des commerces vers d'autres centres urbains • M : Positionnement axé sur le bas de gamme • M : Développement de commerces marginaux • M : Rétention des commerces • M : taux de motorisation élevé • M : Augmentation de la destruction du tissu urbain et piétonnier par une domination du transport automobile • M : Détérioration des ressources forestières et des milieux humides • M : Image d'une ville bétonnée | <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt pour la vie de quartier • Stationnement au centre-ville • Plus de place pour les piétons • Plus de place pour les vélos • Protection des rives, des cours d'eau et des milieux humides • Actions souhaitées en DD |

4.3 Axe 3 : Une économie responsable, dynamique et créative

L'intitulé de cette orientation portant sur l'économie traduit le désir de la Ville pour un développement responsable de ce domaine. En utilisant le mot responsable, elle fait référence à la définition rattachée au DD qui s'entend :

« D'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique. » (Office québécois de la langue française (OQLF), 2012).

La municipalité souhaite également que son développement économique soit empreint de dynamisme et de créativité. Pour parvenir à l'atteinte de cette vitalité économique responsable, elle se tourne vers les entreprises qui intègrent la vision du DD à leur modèle d'affaires et elle compte continuer d'orienter et de développer la création d'emplois et la rétention de la main d'œuvre vers les forces économiques du milieu comme la nouvelle économie (nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que biotechnologies), l'économie du savoir ainsi que les potentiels agricole, forestier et touristique. De plus, elle désire encourager l'entrepreneuriat.

À ce propos, l'axe 3 se définit ainsi :

« Rimouski, technopole maritime du Québec, axera sa stratégie de développement économique vers le maintien, le développement et l'attraction d'entreprises soucieuses du développement durable.

Elle privilégiera la création d'emplois dans les secteurs de la nouvelle économie et des biotechnologies caractérisés par le savoir, la créativité, le développement et l'utilisation des technologies de pointe.

Elle mettra également sur l'entrepreneuriat de ses citoyennes et ses citoyens notamment pour favoriser le dynamisme économique, la rétention et la relève de la main d'œuvre. » (Ville de Rimouski, 2012e, p.18).

Quant à l'enjeu de cette orientation, il consiste à accroître la vitalité économique de la Ville de manière responsable (Ville de Rimouski, 2012e).

Sur le plan des principes fondamentaux de la *Loi sur le développement durable* sur lesquels repose l'axe, s'y retrouvent : efficacité économique, prévention, production et consommation responsables, pollueur payeur, internalisation des coûts de même que participation et engagement (Ville de Rimouski, 2012e).

Pour réaliser cet axe de développement, huit objectifs stratégiques sont énoncés. Ainsi, Rimouski compte :

- Orienter le développement industriel pour favoriser la croissance et l'implantation d'industries à forte valeur ajoutée;
- Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques de DD dans les industries, commerces et institutions;
- Aménager les secteurs industriels comme des milieux de vie;
- Augmenter le bassin de la population active;
- Développer les potentiels agricole, forestier et touristique;
- Consolider la vocation de capitale régionale;
- Poursuivre le développement du caractère distinctif de Rimouski particulièrement dans les secteurs des biotechnologies marines, de l'économie verte et de la nouvelle économie;
- Faire connaître la présence sur le territoire, d'institutions publiques de savoir scientifique et technologique et recourir à leur expertise (Ville de Rimouski, 2012e).

Dans le but de répondre effectivement à ses objectifs spécifiques, il est loisible de penser que le PADD annuel pourra contenir des initiatives comme :

- Le développement de partenariats avec le Cégep, l'UQAR et l'IMQ afin d'enrichir l'offre dans le domaine du savoir et de la recherche;
- L'information et la sensibilisation des industries, commerces et institutions aux principes du DD en collaboration avec la SOPER;
- La prescription d'exigences plus strictes en matière d'aménagement des terrains aux fins de revaloriser la fonction industrielle à l'intérieur du milieu urbanisé;
- La mise en place d'un programme de parrainage entre les entreprises et les jeunes;
- Le soutien aux producteurs pour la commercialisation de leurs produits entre autres par le marché public;
- La poursuite du rôle d'agent de développement de la SOPER;
- Le développement d'une image de marque de la Ville;
- La publicisation de l'expertise et de la disponibilité de la main-d'œuvre locale.

Quant au tableau 4.3, il indique sommairement les orientations stratégiques gouvernementales, les préoccupations citoyennes, les défis et menaces du diagnostic en DD ainsi que les résultats du sondage scientifique auxquels l'axe 3 et ses objectifs sont associés.

Tableau 4.3 Principaux éléments associés à l'axe 3

| Axe 3 : Une économie responsable, dynamique et créative | | | |
|--|--|--|---|
| Orientations (O) de la Stratégie gouvernementale | Préoccupations citoyennes | Défis (D) et menaces (M) du diagnostic en développement durable | Résultats du sondage scientifique |
| <p>O1 Informer, sensibiliser, éduquer, innover</p> <p>O3 Produire et consommer de façon responsable</p> <p>O4 Accroître l'efficacité économique</p> <p>O5 Répondre aux changements démographiques</p> <p>O6 Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée</p> <p>O7 Sauvegarder et partager le patrimoine collectif</p> <p>O9 Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'attractivité de Rimouski • Rétention des étudiants • Soutien au développement de commerces au centre-ville • Accueil et services accrus aux nouveaux arrivants • Appui au développement des milieux ruraux • Consolidation de l'attractivité économique et commerciale • Développement d'incitatifs aux entreprises pour stimuler des pratiques en DD • Emploi-relève de la main-d'œuvre • Partenariat renforcé avec les établissements scolaires • Poursuite du développement de la vocation maritime • Préservation des ressources • Raffermissement des pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement • Renforcement du caractère touristique et patrimonial • Soutien au développement des activités portuaires | <ul style="list-style-type: none"> • D : Absence de politique de foresterie urbaine • D : Absence de réglementation obligeant les entrepreneurs à fournir un plan d'aménagement paysager lors des travaux • D : Répartition des arbres hétérogènes sur le territoire • M : Migration des commerces vers d'autres centres urbains • M : Positionnement axé sur le bas de gamme • M : Toutes les catégories de produits ne sont pas représentées dans l'offre commerciale - fuite de capitaux • M : Développement de commerces marginaux • M : Rétention des commerces • M : Rétention de la main d'œuvre • M : Plan Nord • M : Le revenu annuel moyen à Rimouski est plus bas que la moyenne québécoise (pouvoir d'achat) • M : Inégale répartition salariale entre les ménages • M : Relève : exode des jeunes • M : Ralentissement de la croissance de la population • M : Déficit générationnel • M : image de Rimouski comme étant une ville bétonnée | <ul style="list-style-type: none"> • Développement des initiatives à caractère économique suivantes: l'industrie du savoir, la vocation maritime de Rimouski, l'industrie de la fabrication et de la transformation, le commerce, les services publics et parapublics de même que les retombées du Plan Nord • Actions souhaitées en DD |

4.4 Axe 4 : Une communauté où le bien-être, la santé, la culture et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations

Garante de la qualité de vie de ses citoyens tout en étant l'autorité décisionnelle la plus proche de ceux-ci, la municipalité, par ce quatrième axe, entend poursuivre ses actions et en initier de nouvelles afin de maintenir et d'améliorer la qualité de vie de sa communauté dans le respect des principes du DD (UMQ, 2012a). De plus, elle y reconnaît que la culture est une composante transversale essentielle du DD, en complémentarité avec les dimensions économique, environnementale et sociale. À cet égard, elle prend en compte spécifiquement les trois principes de l'*Agenda 21 de la culture du Québec* (la préservation de la diversité culturelle; l'utilisation durable des ressources culturelles; et, la créativité et l'innovation) (Agenda 21 C, 2010) et en fait un objectif en soi.

Conséquemment, cet axe se définit :

« Fière de sa réputation de ville où il fait bon vivre, Rimouski poursuivra ses actions visant à renforcer la gamme de ses services à la communauté. Elle encouragera particulièrement les saines habitudes de vie, l'inclusion sociale, la solidarité, le civisme, l'accès à l'éducation et à l'emploi, la préservation ainsi que la mise en valeur de l'environnement.

Rimouski inscrira la culture au cœur du développement durable de la communauté. »
(Ville de Rimouski, 2012e, p.19).

L'enjeu, pour sa part, réside dans le fait qu'afin d'améliorer la vie communautaire, Rimouski aura le souci d'aborder simultanément les trois dimensions indissociables du DD : le milieu de vie (dimension environnementale), le mode de vie (dimension sociale) et le niveau de vie (dimension économique) (Ville de Rimouski, 2012e).

Outre les trois principes spécifiques à la culture, l'axe s'appuie sur les principes fondamentaux suivants de la *Loi sur le développement durable* : participation et engagement, santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, subsidiarité, accès au savoir ainsi que protection du patrimoine culturel (Ville de Rimouski, 2012e).

Pour rencontrer cette orientation de développement de la communauté, huit objectifs stratégiques sont établis :

- Offrir un milieu physique et social stimulant qui favorise l'amélioration de la qualité de vie et la santé publique;

- Lutter contre les inégalités sociales (individus, familles, communautés) et favoriser la cohésion sociale;
- Offrir un cadre de vie sécuritaire;
- Offrir des services viables et adaptés aux besoins spécifiques des diverses clientèles;
- Préserver la diversité culturelle et promouvoir l'utilisation durable des ressources culturelles tout en encourageant la créativité et l'innovation;
- Harmoniser les projets de développement avec les activités de la collectivité;
- Assumer pleinement les responsabilités de capitale régionale;
- Promouvoir le transport durable pour aider la communauté à choisir des alternatives à l'usage solo de l'automobile (marche, vélo, transport en commun ou covoiturage) (Ville de Rimouski, 2012e).

Quant aux gestes que la municipalité peut poser à travers son PADD annuel pour y répondre spécifiquement, il est possible d'y retrouver :

- La promotion de saines habitudes de vie par la pratique régulière de l'activité physique et une bonne alimentation;
- L'émergence de coopérative d'habitation afin de donner accès à plus de logements abordables;
- Le soutien à une cohabitation harmonieuse entre automobilistes, cyclistes et piétons sur l'espace routier;
- La poursuite de la participation de la Ville au programme MADA;
- La mise à jour de la politique culturelle;
- L'encouragement à des projets durables;
- Le support par différents moyens des collectivités avoisinantes;
- L'élaboration d'une campagne de sensibilisation pour la valorisation du transport durable.

Afin d'illustrer concrètement la globalité de l'axe et de ses objectifs, le tableau 4.4 montre les orientations stratégiques gouvernementales, les préoccupations citoyennes, les défis et menaces du diagnostic en DD ainsi que les résultats du sondage scientifique auxquels l'axe 4 et ses objectifs sont associés.

Tableau 4.4 Principaux éléments associés à l'axe 4

| Axe 4 : Une communauté où le bien-être, la santé, la culture et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations | | | |
|---|---|---|--|
| Orientations (O) de la Stratégie gouvernementale | Préoccupations citoyennes | Défis (D) et menaces (M) du diagnostic en développement durable | Résultats du sondage scientifique |
| <p>O2 Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement</p> <p>O5 Répondre aux changements démographiques</p> <p>O7 Sauvegarder et partager le patrimoine collectif</p> <p>O9 Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Aide au vieillissement actif • Augmentation des mesures et des actions pour l'inclusion des personnes vivant un handicap • Conservation d'une ville à dimension humaine • Diversification et vitalisation des milieux habités • Élargissement de l'offre en logements intergénérationnels et sociaux • Mise à niveau des centres communautaires • Poursuite des efforts pour augmenter le sentiment de sécurité sur la route • Promotion de la notion de civisme au cœur de la communauté • Renforcement du sentiment de solidarité et d'appartenance • Rétention des étudiants • Soutien à l'action bénévole et communautaire • Support aux échanges intergénérationnels • Support au développement d'une vie de quartier • Promotion accrue de certains services de la Ville qui sont existants mais méconnus • Animation et revitalisation du centre-ville • Mise en valeur des places publiques • Problématique du stationnement du centre-ville • Promotion de la mobilité active • Végétalisation de la ville • Développement du transport en commun par un élargissement de l'offre et l'ajout d'incitatifs | <ul style="list-style-type: none"> • D : Difficulté à rejoindre l'ensemble des citoyens aux activités festives de la ville • D : Absence de lieux de rencontre • D : Mesures insuffisantes pour contrer le vandalisme des vélos • D : Conception du réseau cyclable à des fins récréatives et non utilitaires • D : Manque d'aménagements assurant la sécurité complète des piétons • M : Faible taux d'occupation des logements • M : Faible présence de logements abordables • M : Exode des moins fortunés vers les villages environnants • M : Manque d'équité et de solidarité entre les citoyens • M : Essoufflement de la vie culturelle • M : Vieillesse de la population • M : Ralentissement de la croissance de la population • M : Inégale répartition salariale entre les ménages • M : Exode des jeunes | <ul style="list-style-type: none"> • Principaux facteurs d'attraction de la ville • Satisfaction des équipements et services de quartier • Sentiment de sécurité • Intérêt pour la vie de quartier • Plus de place pour les piétons • Plus de place pour les vélos • Satisfaction quant à l'offre culturelle • Priorités citoyennes quant aux infrastructures de sport, de loisirs et de plein air • Actions souhaitées en DD |

Tableau 4.4 Principaux éléments associés à l'axe 4 (suite)

| Axe 4 : Une communauté où le bien-être, la santé, la culture et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations | | | |
|---|---|---|-----------------------------------|
| Orientations (O) de la Stratégie gouvernementale | Préoccupations citoyennes | Défis (D) et menaces (M) du diagnostic en développement durable | Résultats du sondage scientifique |
| <p>O2 Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement</p> <p>O5 Répondre aux changements démographiques</p> <p>O7 Sauvegarder et partager le patrimoine collectif</p> <p>O9 Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à une cohabitation harmonieuse entre automobilistes, cyclistes et piétons sur l'espace routier • Démocratisation de la culture • Densification de l'offre culturelle pour les personnes âgées et les moins de 25 ans • Diversification de l'offre d'activités pour les jeunes adultes (18-35 ans) • Protection et mise en valeur des paysages et des patrimoines naturel et bâti • Soutien au développement des arts et à la culture • Accès aux plans d'eau et protection des berges • Accueil et services accrus aux nouveaux arrivants • Amélioration des infrastructures de sport, de loisir et de plein air • Appui au développement des milieux ruraux • Au cœur des décisions : l'humain • Équité sociale • Grille d'analyse des projets municipaux sous l'angle du DD | <ul style="list-style-type: none"> • M : Déficit générationnel • M : Forte hétérogénéité concernant le degré de scolarité de la population • M : Exclusion des groupes sociaux et perte de la cohésion sociale • M : Faible utilisation du service de covoiturage • M : Taux de motorisation élevé, malgré la mise en circulation de Citébus • M : Augmentation de la destruction du tissu urbain et piétonnier par une domination du transport automobile • M : Augmentation de la pollution atmosphérique et des problèmes de santé • M : Revendications des associations étudiantes dans l'organisation du transport en commun | |

4.5 Axe 5 : Un milieu de vie à préserver et à valoriser

Cet axe consacré spécifiquement à l'environnement (milieu de vie) précise les engagements que la municipalité prend afin d'assurer aux générations futures un avenir durable. Elle se tourne vers l'innovation, la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité de même que vers le respect de la capacité de support des écosystèmes.

De ce fait, la définition associée à cet axe énonce :

« Dans ses choix, Rimouski adoptera des pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement.

Elle prônera la protection et la valorisation de la biodiversité en privilégiant des actions qui respectent la capacité de support des écosystèmes de manière à assurer leur pérennité. » (Ville de Rimouski, 2012e, p.20).

Quant à l'enjeu, il consiste bien sûr à assurer aux générations futures la capacité de répondre à leurs besoins (Ville de Rimouski, 2012e).

Les principes fondamentaux de la *Loi sur le développement durable* sur lesquels repose l'axe sont : protection de l'environnement, efficacité économique, prévention, préservation de la biodiversité, respect de la capacité de support des écosystèmes, production et consommation responsables, pollueur payeur et internalisation des coûts (Ville de Rimouski, 2012e).

Pour rencontrer cette orientation de développement, huit objectifs stratégiques sont ciblés :

- Protéger l'environnement;
- Promouvoir le développement des ressources naturelles de manière durable et responsable;
- Poursuivre la gestion responsable des matières résiduelles;
- Assurer une gestion efficace de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales;
- Optimiser la gestion de l'énergie afin d'en réduire la consommation;
- Se soucier de la pollution de l'air et des autres types de nuisances qui portent atteinte à la qualité de vie;
- Sensibiliser la communauté aux bénéfices environnementaux générés par la forêt urbaine et les milieux naturels;
- Favoriser la réduction de la pollution lumineuse (Ville de Rimouski, 2012e).

Relativement aux initiatives que le PADD annuel peut renfermer pour répondre concrètement aux objectifs avancés, il est concevable d'y trouver :

- L'inventaire des milieux humides et naturels afin d'obtenir une meilleure connaissance de l'état du milieu de vie;
- La priorisation de la sauvegarde de la forêt par un aménagement adéquat et une exploitation responsable;
- La mise en place de la 3^e voie (compostage);
- La récupération des eaux de pluie par des bassins de rétention et de sédimentation ou des bandes de végétation filtrante;
- La réduction de la consommation de l'énergie fossile;
- L'inventaire des gaz à effet de serre (flotte de véhicules, vétusté des bâtiments et gestion des matières résiduelles);
- L'aménagement et l'entretien de la forêt urbaine sur les propriétés municipales;
- L'adoption de modes d'éclairage intelligent qui consomment moins d'énergie et diminuent le rayonnement.

Le tableau 4.5 de la page suivante montre l'intégralité de l'axe et de ses objectifs par rapport aux orientations stratégiques gouvernementales, aux préoccupations citoyennes, aux défis et menaces du diagnostic en DD ainsi qu'aux résultats du sondage scientifique auxquels ils sont associés.

Tableau 4.5 Principaux éléments associés à l'axe 5

| Axe 5 : Un milieu de vie à préserver et à valoriser | | | |
|--|---|--|---|
| Orientations (O) de la Stratégie gouvernementale | Préoccupations citoyennes | Défis (D) et menaces (M) du diagnostic en développement durable | Résultats du sondage scientifique |
| <p>O1 Informer, sensibiliser, éduquer, innover</p> <p>O2 Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement</p> <p>O3 Produire et consommer de façon responsable</p> <p>O6 Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée</p> <p>O7 Sauvegarder et partager le patrimoine collectif</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la notion de civisme au cœur de la communauté • Gestion municipale : adoption d'attitudes et de comportements verts • Mise en valeur des places publiques • Promotion de la mobilité active • Végétalisation de la ville • Protection et mise en valeur des paysages et des patrimoines naturel et bâti • Accès aux plans d'eau et protection des berges (approche globale) • Appui au développement des milieux ruraux • Conservation et amélioration de la qualité de l'air • Développement d'incitatifs aux entreprises pour stimuler des pratiques en DD • Gestion de l'eau potable • Optimisation de la gestion des matières résiduelles • Préservation des ressources (ex. : gaz de schiste) • Raffermissement des pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> • D : Baisse du poids des matières valorisées à l'écocentre depuis 2008 • D : Absence de politique de foresterie urbaine • D : Répartition des arbres hétérogènes sur le territoire • D : Absence de politique de l'eau • D : Manque de pratique durable concernant la gestion des eaux pluviales • D : Absence de compteurs d'eau dans l'ensemble des industries, commerces et institutions • D : Absence de politique concernant l'extinction des appareils énergivores et des lumières • D : Absence d'inventaire des gaz à effet de serre • M : Manque de crédibilité de la Ville aux yeux de la population dans sa démarche de mise en place d'un PSDD • M : Insuffisance de l'écologisation de la Ville • M : Détérioration de la qualité de l'eau et des milieux récepteurs • M : Détérioration des ressources forestières et des milieux humides • M : Augmentation de la pollution (émissions gaz à effet de serre causée par l'enfouissement des matières compostables) • M : Possibilité de ne pas atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières recyclables 2011-2015 • M : Augmentation de la destruction du tissu urbain et piétonnier par une domination du transport automobile • M : Augmentation de la pollution atmosphérique et des problèmes de santé | <ul style="list-style-type: none"> • Plus de place aux piétons • Plus de place aux vélos • Priorités citoyennes quant à l'amélioration de la gestion de l'eau potable et des eaux usées, la protection des rives, des cours d'eau et des milieux humides, l'amélioration de la gestion des matières résiduelles et l'amélioration de la gestion de la qualité de l'air • Actions souhaitées en DD |

4.6 Axe 6 : Une administration performante, innovante, cohérente et imputable au service de la communauté

Ce sixième et dernier axe du plan stratégique rimouskois est consacré à l'administration. Il est apparu essentiel pour la mise en œuvre du PSDD et la réussite de la démarche que cette dernière prenne des engagements concrets. En effet, les trois dimensions du DD sont assumées au sein d'une organisation au moyen du cadre de gouvernance et bien que celui-ci ne soit pas un des piliers traditionnels du DD, il est souvent reconnu comme l'une des dimensions transversales de celui-ci (BNQ 21000, 2011 et CQDD, 2010).

Dès lors, l'axe définit cette administration comme ceci :

« L'administration privilégiera des moyens pour maintenir et améliorer ses services à la communauté. Elle fera preuve de leadership en développement durable afin de mobiliser la communauté par son exemplarité.

La performance, l'innovation, la cohérence et l'imputabilité seront les pierres d'assise de la crédibilité de l'administration. » (Ville de Rimouski, 2012e, p.21).

Pour sa part, l'enjeu prévoit : pour devenir un exemple de DD, l'administration continuera à se mobiliser et à agir avec efficacité et efficience pour mettre en œuvre le PSDD rimouskois (Ville de Rimouski, 2012e).

Ce sont l'ensemble des principes fondamentaux de la *Loi sur le développement durable* qui concerne cet axe : santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, protection de l'environnement, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir, subsidiarité, partenariat et coopération intergouvernementale, prévention, précaution, protection du patrimoine culturel, préservation de la biodiversité, respect de la capacité de support des écosystèmes, production et consommation responsables, pollueur payeur ainsi qu'internalisation des coûts (Ville de Rimouski, 2012e).

Cette orientation de développement comporte comme les précédentes, huit objectifs stratégiques qui sont :

- Poursuivre le développement de la relation de confiance et de respect prévalant entre le conseil municipal, l'administration, les citoyennes et les citoyens;
- Faire preuve de leadership en intégrant les objectifs et les principes du DD dans les pratiques, les processus de gestion de projet et les prises de décisions;

- Faire connaître le concept et les principes du DD au personnel et favoriser le partage des connaissances et des expériences à cet égard;
- Poursuivre le développement de services et d'infrastructures durables, de qualité et répondant aux besoins;
- Améliorer les pratiques d'achat ou d'approvisionnement en respect du DD;
- Développer les compétences et poursuivre la mobilisation; améliorer la productivité; assurer la rétention du personnel et accroître l'attractivité de la Ville;
- Encourager le dialogue entre les employés, les syndicats et les dirigeants afin de favoriser de bonnes relations de travail;
- Valoriser l'implication du personnel dans la communauté (Ville de Rimouski, 2012e).

Pour ce qui est des actions futures qui sont susceptibles d'être présentes au PADD annuel, il est vraisemblable d'y trouver :

- Le maintien de la saine gestion des finances publiques et le respect de la capacité de payer des contribuables rimouskois afin de transmettre des finances publiques en santé aux générations futures;
- La mise en œuvre du PSDD et de ses plans d'action annuels;
- L'encouragement des efforts individuels visant la promotion du DD;
- L'amélioration de l'état des diverses infrastructures municipales (rues, réseaux d'eau et d'égout, parcs, etc.);
- L'adoption d'une politique d'approvisionnement responsable et la formation des acheteurs municipaux dans ce domaine;
- Le transfert de l'expertise particulièrement lors des départs à la retraite du personnel;
- La poursuite des travaux des différents comités de travail interne comme ceux du comité de santé et mieux-être ainsi que celui de santé et sécurité au travail;
- La publicisation sur le site intranet des œuvres caritatives dans lesquels le personnel s'investit.

Quant au tableau 4.6, il indique sommairement les orientations stratégiques gouvernementales, les préoccupations citoyennes, les défis et menaces du diagnostic en DD ainsi que les résultats du sondage scientifique auxquels l'axe 6 et ses objectifs sont accolés.

Tableau 4.6 Principaux éléments associés à l'axe 6

| Axe 6 : Une administration performante, innovante, cohérente et imputable au service de la communauté | | | |
|--|---|--|--|
| Orientations (O) de la Stratégie gouvernementale | Préoccupations citoyennes | Défis (D) et menaces (M) du diagnostic en développement durable | Résultats du sondage scientifique |
| <p>O1 Informer, sensibiliser, éduquer, innover</p> <p>O2 Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement</p> <p>O3 Produire et consommer de façon responsable</p> <p>O5 Répondre aux changements démographiques</p> <p>O6 Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée</p> <p>O7 Sauvegarder et partager le patrimoine collectif</p> <p>O8 Favoriser la participation à la vie collective</p> <p>O9 Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'attractivité de Rimouski • Offre équitable de services municipaux entre les districts • Soutien à l'action bénévole et communautaire • Utilisation du côté vert de Rimouski (agriculture, foresterie) dans les communications municipales • Appui à l'implication citoyenne en amont des projets • Éthique, transparence et équité • Accessibilité à la vie municipale • Gestion municipale : adoption d'attitudes et de comportements verts • Poursuite du développement du site Internet et de l'utilisation de nouvelles technologies de l'information • Promotion accrue de certains services de la Ville qui sont existants mais méconnus • Rapprochement avec les citoyennes et citoyens par le biais d'une communication continue • Accueil et services accrus aux nouveaux arrivants • Amélioration des infrastructures de sport, de loisir et de plein air • Appui au développement des milieux ruraux • Au cœur des décisions : l'humain • Raffermissement des pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> • D : Absence de politique d'achat responsable • D : Absence de formation aux employés sur l'écoresponsabilité • D : Absence de politique concernant l'extinction des appareils énergivores et des lumières • D : Absence d'inventaire des gaz à effet de serre • M : Manque de crédibilité de la Ville aux yeux de la population dans sa démarche de mise en place d'un PSDD • M : Insuffisance de l'écologisation de la Ville | <ul style="list-style-type: none"> • Actions souhaitées en DD |

4.7 Vision, mission et valeurs de la Ville

Élément caractéristique du chantier *Rimouski 2020*, un objectif spécifique prévoit que la vision commune que la communauté s'est donnée lors de la démarche *Rimouski 2006 - Savoir naviguer ensemble* sera révisée. C'est ainsi que tout au long du chantier, la communauté a l'opportunité de se faire entendre. Pour sa part, l'organisation municipale se livre à un exercice d'analyse afin de s'assurer que la vision est cohérente avec le PSDD. Il apparaît qu'un élément est manquant, le territoire. Ainsi, le texte de la vision est bonifié afin que la nouvelle vision comprenne un paragraphe traitant de l'aspect territorial de Rimouski, un ajout nécessaire non seulement en regard de la révision en cours du Plan d'urbanisme de la Ville, mais tout particulièrement en raison de l'importance que représentent l'aménagement et le développement responsable de son territoire pour une municipalité. Cet ajout reçoit l'adhésion de la communauté lors du Sommet de novembre 2012.

En conséquence, la vision actuelle et contenue au PSDD devient :

« La Ville sera innovante, elle encouragera l'expression de notre culture et la participation citoyenne.

Rimouski sera un modèle d'entraide entre les personnes, elle privilégiera le respect de la nature et la conservation du patrimoine.

Le territoire rimouskois sera aménagé et développé de façon durable et intégrée tout en valorisant ses milieux naturels, ruraux et urbains.

L'activité économique rimouskoise sera façonnée par les principes liés au développement durable; elle favorisera la mise en valeur des ressources et de l'expertise locales et elle utilisera la science et la recherche comme levier de prospérité.

Rimouski assumera pleinement ses responsabilités de capitale régionale en offrant des services adéquats et adaptés aux besoins de la population et elle supportera les collectivités avoisinantes.

Ainsi, Rimouski maintiendra l'humain et la famille au centre de ses préoccupations et elle consolidera sa réputation de ville où il fait bon vivre et se réaliser pleinement. » (Ville de Rimouski, 2012e, p.13).

La mission de la Ville est également revue et bonifiée afin de s'assurer de sa cohérence avec les axes de développement élaborés dans le cadre de la proposition globale de PSDD. Cette nouvelle mission, centrée sur les axes, stipule que :

« La Ville de Rimouski se donne comme mission de dispenser, avec efficacité et efficience, des services municipaux de qualité qui répondent aux besoins de la communauté. Elle favorise l'engagement et la participation citoyenne. De manière responsable, elle développe son territoire et accroît sa vitalité économique. Elle a le souci d'améliorer la qualité de vie de la communauté en respect des principes du développement durable. De plus, elle adopte et prône des pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement. Enfin, elle assume son rôle de capitale régionale en exerçant un leadership qui favorise la solidarité et la concertation. » (Ville de Rimouski, 2012e, p.14).

Par ailleurs, la Ville souhaite partager ses valeurs et les faire connaître auprès de sa communauté, car elles guident la prise de décision et de façon générale, la conduite des membres du conseil municipal en leur qualité d'élus, et de celles des employés de la municipalité. Elles sont réunies au moyen des deux codes d'éthique adoptés par le conseil municipal dans la foulée de l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, il s'agit de :

« **L'intégrité.** Tout membre du conseil et tout employé valorisent l'honnêteté, la rigueur et la justice.

La prudence dans la poursuite de l'intérêt public. Tout membre du conseil et tout employé assument ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui leur incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, ils agissent avec professionnalisme ainsi qu'avec vigilance et discernement.

Le respect envers les membres du conseil, les employés de la municipalité et les citoyens. Tout membre du conseil et tout employé favorisent le respect dans les relations humaines. Ils ont droit à celui-ci et agissent avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles ils traitent dans le cadre de leurs fonctions.

La loyauté envers la municipalité. Tout membre du conseil et tout employé recherchent l'intérêt de la municipalité, dans le respect des lois et des règlements.

La recherche de l'équité. La notion d'équité fait non seulement référence à l'accessibilité pour tous aux services mais aussi à l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité qui doivent être reflétées dans les interventions de la Ville.

Tout membre du conseil et tout employé traitent chaque personne avec justice, dans le respect des lois et des règlements.

La transparence. Tout membre du conseil se soucie de faire montre de transparence dans la prise de décision.

Tout employé se soucie de faire montre de transparence dans l'exercice de sa fonction.

L'honneur rattaché à la fonction de membre du conseil municipal et à celle d'employé de la municipalité. Tout membre du conseil et tout employé sauvegardent l'honneur rattaché à leur fonction, ce qui présuppose la pratique constante des six

valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté, l'équité et la transparence. » (Ville de Rimouski, 2012e, p.15).

4.8 Mécanismes de mise en œuvre

Au nombre de quatre, ces mécanismes de mise en œuvre sont d'abord précédés par l'adoption formelle du *Plan stratégique de développement durable de la Ville de Rimouski 2012-2020* par résolution du conseil municipal et par la désignation d'un responsable de sa mise en œuvre : le directeur général. Le conseil lui confie le mandat de procéder à la mise en œuvre du PSDD en fonction des ressources humaines, financières et matérielles mises à sa disposition. Comme le dossier du DD prend tout son sens en étant présent dans toutes les sphères de l'organisation, il nécessite, à cet égard, d'avoir une vue d'ensemble et de relever directement de la Direction générale de la Ville. Les mécanismes qui supportent sa mise en œuvre sont l'inclusion du PSDD dans le fonctionnement global de la municipalité (ressources, budget, gestion, etc.); la formation en DD; la veille de DD ainsi que la production et la communication du plan d'action annuel.

L'inclusion du PSDD dans le fonctionnement global municipal se conçoit de la manière suivante : depuis le 3 décembre 2012, date de son adoption par le conseil municipal et de sa prise d'effet, il chapeaute tous les plans et politiques actuels et à venir de la Ville, par exemple : le Plan d'urbanisme, le Plan de mobilité active, le Plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap, la Politique familiale et la Politique culturelle. Il est également le cadre dans lequel chaque action doit s'inscrire en accord avec les principes du DD. Il sert aussi de base à l'établissement des programmes triennaux de dépenses en immobilisations et inspire les exercices de planification budgétaire. Il s'agit donc du cadre de référence de mise en œuvre du DD pour la municipalité (Ville de Rimouski, 2012e).

Quant à la formation en DD, elle consiste à des activités de sensibilisation et d'éducation aux principes du DD qui seront élaborées et offertes à la communauté, aux membres du conseil et au personnel. La Ville créera également une rubrique sur le DD sur le site intranet de la Ville. De même, des activités seront organisées pour mieux faire comprendre le DD auprès de la population et une rubrique sur l'écocitoyenneté et le DD sur le site Internet de la Ville sera produite (Ville de Rimouski, 2012e).

Dans le but de rester à l'avant-garde et désireuse d'inspirer ses dirigeants, la Ville assure une surveillance de l'information visant à repérer, à colliger et à diffuser les idées intéressantes et innovantes des communautés locales (aux niveaux régional, provincial, national et international) pour alimenter sa boîte à outils de DD. De même, elle recueille dans un répertoire, l'essentiel de

ses actions réalisées en DD en cours d'année, afin de faciliter la production de son bilan annuel. Ces deux activités sont réalisées en continu (Ville de Rimouski, 2012e).

Enfin, à compter de 2013, le Plan d'action annuel connu depuis 2007 migre vers le DD. Ainsi, chaque année, un PADD devrait être préparé et déposé par la Ville afin d'établir les mesures concrètes qui seront mises de l'avant au cours de l'année qui vient pour atteindre les objectifs énoncés dans les différents axes du PSDD (Ville de Rimouski, 2012e).

4.9 Mesures de suivi

En regard des mesures de suivi, elles sont de trois ordres : comité de suivi, indicateurs de DD et bilan annuel.

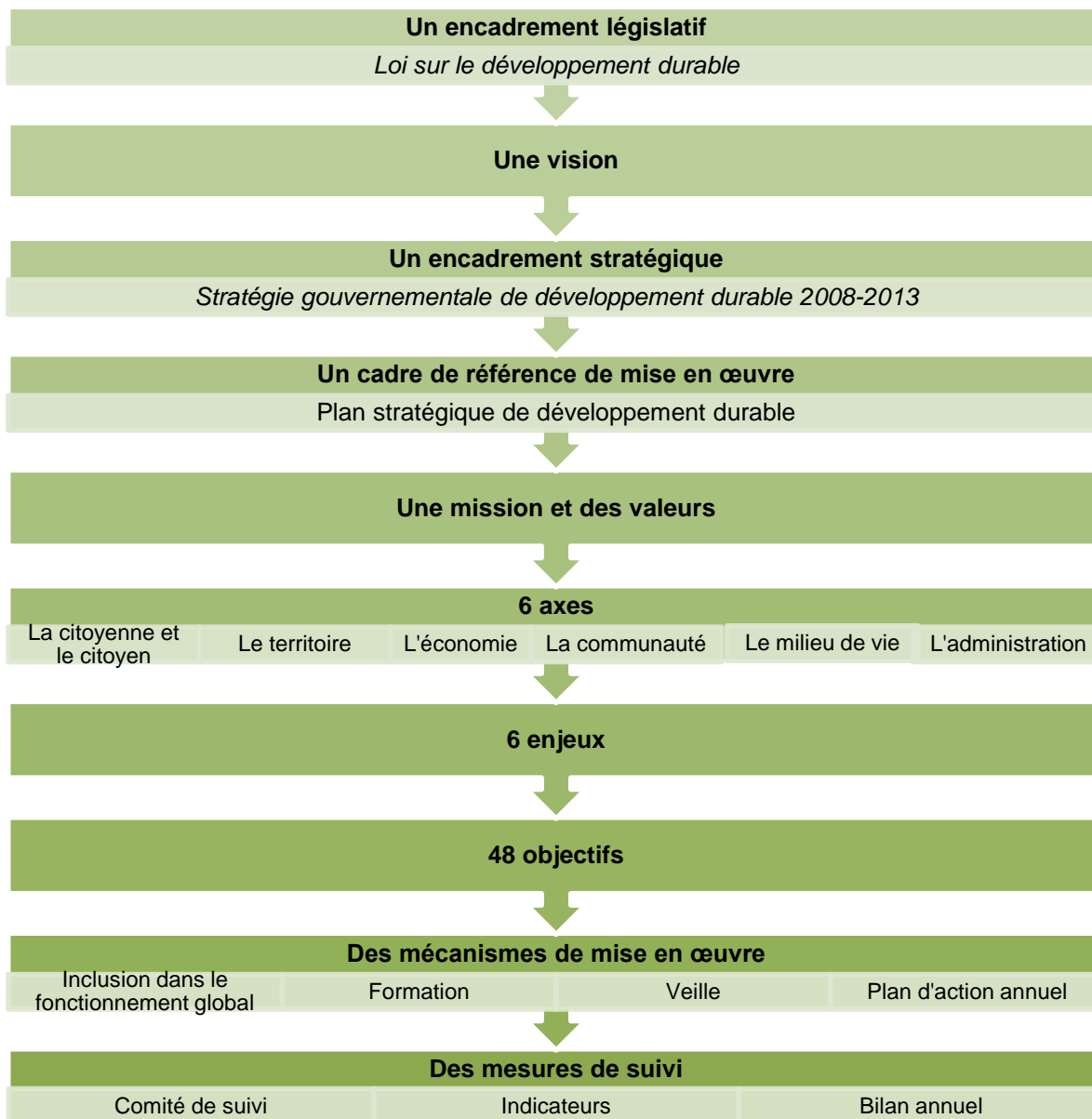
Un comité de suivi devra être créé et s'assurer de la cohérence entre les objectifs du PSDD et les initiatives présentées dans les plans d'action annuels. Il devra proposer des mesures d'amélioration continue de même que des actions. Il devra faire également le suivi de l'atteinte des objectifs reliés aux axes et communiquera les résultats (Ville de Rimouski, 2012e).

La Ville devrait se doter d'indicateurs de DD afin d'être en mesure de quantifier efficacement ses progrès ce qui l'aidera notamment dans la prise de décision et dans la révision de ses plans et politiques. Ces indicateurs serviront aussi à informer la communauté et à se comparer avec d'autres organisations (Ville de Rimouski, 2012e).

Annuellement, Rimouski devrait dresser le bilan des actions réalisées dans le cadre de son PADD de l'année précédente afin de faire connaître ses actions en regard de la satisfaction des objectifs des différents axes de son PSDD. Ce bilan serait diffusé auprès de l'ensemble de la population rimouskoise et des partenaires en étant disponible sur le site Internet de la Ville (Ville de Rimouski, 2012e).

Au terme de ce chapitre, la figure 4.1 de la page suivante synthétise les différentes constituantes du PSDD rimouskois.

Figure 4.1 Constituantes du plan stratégique de développement durable rimouskois
 (inspirée par Ville de Rimouski, 2012e, p.12)



5 BILAN DE LA DÉMARCHE RIMOUSKOISE

Ce dernier titre dresse un bilan de la démarche menée par Rimouski au 12 avril 2013. Pour y arriver, un bref retour sur les étapes franchies est effectué et quelques statistiques propres au chantier *Rimouski 2020* sont livrées. Puis, les caractéristiques particulières de l'approche et ses impacts sur la communauté de même que sur l'organisation sont discutés. Ensuite, la démarche est analysée suivant les critères de la DIDD afin d'en déterminer leur respect ou non. Enfin, les leçons apprises, les perspectives d'amélioration, les défis à venir et les recommandations sont approfondis.

5.1 Étapes franchies

Souhaitant élaborer une planification stratégique dans le respect de la *Loi sur le développement durable* et de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* du gouvernement du Québec, l'organisation municipale a choisi d'y arriver en optant pour une démarche unique basée sur un sondage scientifique et un modèle participatif par étapes (rencontres de districts, tournée étudiante, ateliers thématiques, etc.). De plus, outre l'approche DD du gouvernement québécois, Rimouski a retenu une combinaison d'éléments qu'elle jugeait les plus pertinents de démarches connues comme celles de l'A21L, TNS, la vision stratégique ainsi que d'autres expériences municipales afin de créer une approche adaptée à sa réalité et ses besoins. C'est ainsi que le chantier *Rimouski 2020* a franchi plusieurs phases entre le moment de sa planification et la mise en œuvre du PSDD :

- Conceptualisation du sondage et appel d'offres (printemps et été 2011);
- Diagnostic en DD (été 2011, revue et corrigé automne 2011 et hiver 2012);
- Lancement du chantier et du sondage (automne 2011);
- Annonce des résultats du sondage (hiver 2012);
- Rencontres du conseil municipal et du personnel (tout au long du processus);
- Rencontres de districts (hiver 2012);
- Tournée étudiante (hiver et printemps 2012);
- Ateliers thématiques (printemps 2012);
- Consultation globale (employés, citoyens et partenaires) au moyen d'un guide de consultation (juin et juillet 2012);
- Publication du diagnostic de DD et des bons coups de la Ville de Rimouski en DD (10 septembre 2012);

- Forum citoyen *Vers une vision durable* : consultation de la population sur les axes, leurs définitions et leurs enjeux (3 octobre 2012);
- Sommet *Pas à pas vers Rimouski 2020* : validation par la population de la proposition de PSDD résultant de la somme des activités de consultations du chantier *Rimouski 2020* et présentation de la vision révisée, de la mission révisée et des valeurs de la Ville en plus des objectifs rattachés aux axes, de même que des mécanismes de mise en œuvre et de suivi (10 novembre 2012);
- Adoption par résolution du PSDD dans sa version définitive par le conseil municipal, annonce et diffusion (3 décembre 2012);
- Mise en œuvre et suivi du PSDD (en cours).

5.2 Statistiques du chantier

Tout au long de la démarche, certaines données quantitatives ont été comptabilisées afin de permettre d'en tirer des résultats. Ce sous-titre propose d'une part de communiquer ces informations qui se présentent sous deux formes : participation aux activités du chantier et fréquentation de la page Web dédiée à celui-ci. D'autre part, une brève analyse et une interprétation de certaines de ces statistiques sont livrées.

Le déroulement de la consultation du chantier *Rimouski 2020* s'est étalé sur deux périodes : la première du 17 octobre 2011 au 27 juillet 2012 qui inclut le sondage, les rencontres de district, la tournée étudiante, les ateliers thématiques, les rêves rimouskois et le guide. La seconde du 3 octobre au 10 novembre 2012 qui comprend le Forum citoyen, la consultation post Forum citoyen et le Sommet. L'ensemble de l'exercice a permis de mobiliser plus de 2 500 personnes et de recueillir plus de 1 000 commentaires. Le tableau 5.1 de la page suivante détaille la participation pour l'ensemble des activités de consultation.

Tableau 5.1 Participation aux activités du chantier *Rimouski 2020*
(compilation d'après : Ville de Rimouski, 2012h)

| Période | Activités | Participants n ^{bre} | Commentaires n ^{bre} |
|---|---|----------------------------------|----------------------------------|
| 17 octobre 2011 au 27 juillet 2012 | Sondage | 1 106 | Non applicable |
| | Rencontres de district (11) | 250 | 600 |
| | Tournée étudiante (4) | 75 | 100 |
| | Ateliers thématiques | 97 | 100 |
| | Guide de consultation | 310* | 4 |
| | Rêves rimouskois | 112 | 112 |
| 3 octobre 2012 au 10 novembre 2012 | Forum citoyen | 181 | 34 |
| | Sommet | 140 | 50 |
| 17 octobre 2011 au 10 novembre 2012 | Rencontres du personnel municipal (5 séries de 2 ou 3 rencontres) | 350 | 125 |
| | Mémoires (documents déposés) | 31 | 31 |
| | Total | 2 652 | 1 156 |
| * Distribution uniquement de la version papier, les téléchargements n'ont pas pu être comptabilisés. N ^{bre} : nombre | | | |

L'analyse de ces résultats permet de constater que certaines activités ont obtenu plus de succès participatif que d'autres. Ainsi, en faisant abstraction du sondage qui doit être considéré dans une catégorie à part compte tenu de la sollicitation soutenue et dédiée dont il a bénéficié, il est intéressant de noter que dès le départ, les rencontres de districts ont engendré une bonne participation et une abondance de commentaires permettant de nourrir la réflexion. D'un autre côté, la participation à la tournée étudiante est un peu décevante, mais compte tenu de la période où elle a eu lieu (grève étudiante québécoise de 2012 surnommée *Printemps érable*), il est permis de croire que l'attention étudiante était tournée vers d'autres intérêts.

D'autre part, il faut se questionner sur l'impact du Guide de consultation, car il n'a généré que la réception de quatre commentaires malgré une large diffusion (édifices publics et Web). Bien qu'il soit impossible d'en connaître les véritables motifs, l'équipe du chantier s'est arrêtée sur cette faible rétroaction et a soumis quelques hypothèses :

- Résultats du sondage connus et largement commentés;
- Abondance de commentaires déjà obtenus par les rencontres précédentes;
- Plus facile de s'exprimer verbalement que par l'écrit;
- Réflexion communautaire complétée à ce stade;
- Désintérêt compte tenu de la période estivale;
- Bonne lecture par l'organisation des préoccupations exprimées dont validation tacite de la communauté;
- Essoufflement de la consultation.

Outre cette maigre réponse en regard du Guide de consultation, le faible nombre de mémoires (31) par rapport à ceux de *Rimouski 2006* (260) est autant questionnable. Encore là, il est tout aussi ardu d'en identifier les causes.

D'un autre côté, une analyse spécifique du nombre de participants par rapport à la population totale permet d'observer que le taux de participation global obtenu pour le chantier *Rimouski 2020* est de 5,7 %. Le tableau 5.2 de la page suivante compare ce taux aux données des autres expériences de consultation citées en exemple au chapitre 2.

Tableau 5.2 Taux de participation de la population au chantier *Rimouski 2020* et aux autres expériences municipales de consultation répertoriées

(compilation d'après : MAMROT, 2010b à 2010e, 2011a et 2011b, Ville de Baie-Saint-Paul, s.d.a, Ville de Bromont, 2012, Ville de Châteauguay, 2013, Ville de Rimouski, 2006 et 2012h ainsi que Ville de Salaberry-de-Valleyfield, 2013c)

| Municipalité, démarche et année | Population au début de la consultation | Participants n ^{b^{re}} | Taux de participation |
|--|--|--|-----------------------|
| Ville de Baie-Saint-Paul – <i>Agenda 21</i> (2005-2006) | 7 418 | 200 | 2,7 % |
| Ville de Bromont – <i>Bromont pense ta ville</i> (2010-2012) | 7 084 | 500 | 7 % |
| Ville de Châteauguay – <i>Sommet Châteauguay 2020</i> (2009) | 43 353 | 380 | 0,87 % |
| Ville de Rimouski – <i>Rimouski 2006 Savoir naviguer ensemble</i> (2006) | 42 482 | 1 700 | 4 % |
| Ville de Rimouski – Chantier <i>Rimouski 2020</i> (2011-2012) | 46 321 | 2 652 | 5,7 % |
| Ville de Salaberry-de-Valleyfield – PADD-E (2009-2010) | 40 028 | 50 | 0,12 % |
| N ^{b^{re}} : nombre | | | |

Globalement, la participation à la consultation s'avère satisfaisante et même en hausse par rapport à la consultation précédente *Rimouski 2006* qui est de 4 %. Enfin, elle se mesure avantageusement aux taux de participation des démarches municipales de consultation colligées se situant au deuxième rang derrière Bromont.

Par ailleurs, la page Web du chantier a suscité, dès sa mise en ligne, un intérêt certain. Le tableau 5.3 fait état des statistiques mensuelles de fréquentations de la page par mois et les met en relation avec les activités majeures du chantier.

Tableau 5.3 Statistiques mensuelles de fréquentations de la page Web du chantier *Rimouski* 2020 entre octobre 2011 et mars 2013

(inspiré de : Ville de Rimouski, 2013b et Michaud, 2013)

| Période | Consultations n ^{bre} (page principale en français) | Activités majeures du chantier |
|--|---|---|
| Octobre 2011 | 506 | Lancement du chantier, mise en ligne de la page Web et sondage |
| Novembre 2011 | 264 | |
| Décembre 2011 | 195 | |
| Janvier 2012 | 441 | Communication des résultats du sondage |
| Février 2012 | 444 | Début des rencontres de districts et de la tournée étudiante |
| Mars 2012 | 921 | Rencontres de district et tournée étudiante |
| Avril 2012 | 899 | Ateliers thématiques et rêves rimouskois |
| Mai 2012 | 331 | |
| Juin 2012 | 443 | Lancement du Guide de consultation |
| Juillet 2012 | 217 | |
| Août 2012 | 158 | |
| Septembre 2012 | 495 | Publication du diagnostic en DD et des bons coups |
| Octobre 2012 | 687 | Forum citoyen |
| Novembre 2012 | 621 | Sommet |
| Décembre 2012 | 534 | Adoption et diffusion du Plan stratégique ainsi que début de sa mise en œuvre et de son suivi |
| Janvier 2013 | 463 | |
| Février 2013 | 404 | |
| Mars 2013 | 420 | |
| Total des consultations au 31 mars 2013 | | 8 443 |
| N ^{bre} : nombre | | |

Au fil du chantier, la consultation Internet a connu des fluctuations liées à l'importance que suscitait une activité par rapport à une autre ou encore à la présence ou non d'événements charnières. Les résultats plus décevants qu'affichent les mois de novembre et décembre 2011 ainsi que juillet et août 2012 sont révélateurs de cela. L'équipe du chantier était alors en plein travail d'analyse ou de rédaction et aucune activité significative n'était en cours. À l'opposé, les périodes où les résultats du sondage ont été rendus publics et où ce sont tenues les rencontres de districts, la tournée étudiante et les ateliers thématiques sont celles pendant lesquelles la page a été la plus fréquentée. Cette donnée jumelée à celle de la participation démontre que ce sont ces dernières activités qui ont su rejoindre le plus de personnes. Il est loisible aussi de constater que l'automne 2012 avec le diagnostic, le Forum citoyen, le Sommet et l'adoption du PSDD a été un moment fort de consultation de la page Web du chantier. En outre, il est intéressant d'observer qu'au premier trimestre de 2013, la page Web du chantier suscite toujours un intérêt certain alors que les activités de consultation sont terminées. En comparaison, pour la même période d'octobre 2011 à mars 2013, des pages du site Internet de la Ville dédiées au blogue du Plan d'urbanisme et au Plan d'action, activités toujours actives, ont accumulé respectivement au total 4 374 et 1 599 consultations par opposition aux 8 443 pour celle du chantier (Ville de Rimouski, 2013b).

Dans l'ensemble, les bons taux de fréquentation de la page Web de *Rimouski 2020* sont attribués aux stratégies de communication mises en place (salle de presse, affichage, présence dans les médias, webdiffusion, etc.), la mise à jour régulière de la section du site Internet qui y était consacrée, l'engouement pour ce type de média de la part d'une partie de la population ainsi que par la transparence affichée dans la diffusion des rapports et des documents importants sur la consultation.

5.3 Caractéristiques particulières

Sans compter que le chantier *Rimouski 2020* a été une démarche volontaire basée sur un sondage scientifique et un modèle participatif par étapes, d'autres aspects originaux le distinguent. D'une part, il se caractérise par sa réalisation qui s'est faite conjointement par l'instance politique et l'administration. De même, l'ensemble du personnel municipal a été impliqué et sollicité afin de contribuer à la réflexion collective tout comme la communauté qui a été approchée en véritable partenaire. Également, pour rejoindre les citoyens, divers médias ont été mis à profit à savoir : radio, télévision, réseaux sociaux, Web, journaux, etc. D'autre part, la consultation a été marquée par une communication conviviale, ouverte et en continu où notamment rapports et documents ont été rendus publics promptement. L'approche de validation du projet de PSDD par étapes (Guide, Forum citoyen et Sommet) est également innovatrice en permettant une appropriation graduelle du

contenu du PSDD ainsi qu'une réflexion tripartite (communauté, élus et personnel) sur les préoccupations, les axes et les objectifs de celui-ci.

De surcroît, le chantier a permis la tenue d'activités de formation et de sensibilisation au DD pour le personnel et la communauté au moyen des rubriques Internet et intranet, des présentations multimédias dans les rencontres, des sections dans le Guide de consultation et dans les bulletins municipaux de même que par les conférences : *Le Saint-Laurent: Notre fleuve vivant* et *Un monde durable*.

De plus, le Guide de consultation à mi-parcours, malgré son succès mitigé, a constitué un document novateur qui introduit dans un contexte de consultation un outil de communication inédit qui permet de solliciter à nouveau l'expertise citoyenne en prévision des phases décisives du Forum citoyen et du Sommet.

En outre, le choix de jumeler l'approche avec celle du futur plan d'urbanisme, même si elle a posé certaines difficultés comme l'impression de dédoublement des consultations et une certaine confusion pour le public au départ, a permis de nourrir mutuellement les deux démarches. De plus, l'administration municipale est venue se doter d'une planification stratégique complète en amont de celle territoriale et cohérente avec elle.

Quant au PSDD en lui-même, il est l'un des rares plans de ce type à tenir compte tout à la fois de la *Loi sur le développement durable*, de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* et de l'*Agenda 21 de la culture*, à inclure la vision, la mission et les valeurs d'une municipalité tout en y retrouvant les axes et les objectifs de développement de même que les mécanismes de mise en œuvre et les mesures de suivi. Au surplus, les huit qualités qui font consensus pour concrétiser la vision d'une municipalité durable ont été considérées et appliquées.

Par ailleurs, *Rimouski 2020* a été un chantier écoresponsable, marqué par la préoccupation grandissante de la Ville envers le DD. Ainsi, elle a atténué les impacts négatifs générés par la consultation sur l'environnement et sur la société, augmenté les répercussions positives ainsi que les retombées économiques, écologiques, sociales dans le milieu de celle-ci tout comme elle a eu des conséquences sur la gouvernance (MDDEP, 2009).

Enfin, une caractéristique toute particulière de la démarche a été l'utilisation d'une méthode de gestion de projet développé à l'interne par le directeur du service de l'informatique, monsieur Alain Michaud permettant de faire le suivi chronologique à l'aide de fiches de projet de l'ensemble des activités de la démarche de même que d'y regrouper tous les documents (planification, exécution,

surveillance et maîtrise du projet). L'annexe 10 reproduit en partie la fiche de projet de *Rimouski 2020*. Ainsi, l'organisation municipale disposait en cours de projet d'un lieu commun sécuritaire d'échange, d'archivage et de consultation. Depuis la fin de la consultation, cet outil fournit une documentation rigoureuse et répertoriée du chantier assurant un transfert des connaissances et la reproductibilité de la démarche ainsi que son amélioration.

5.4 Impacts sur la communauté et sur l'organisation municipale

La démarche rimouskoise permet d'intégrer les piliers du DD dans les décisions et les activités de la municipalité ainsi que d'établir des orientations et des futures cibles à atteindre pour tendre vers une ville durable. Elle est également le fondement d'une volonté commune d'aspirer vers une communauté de ce type.

Par ailleurs, elle a encouragé la poursuite de la création d'un milieu propice à la consultation pour la communauté ainsi que la démocratie de proximité établie depuis *Rimouski 2006*. Ce faisant, le lien de confiance existant entre l'organisation municipale et la population a été renforcé comme le partenariat avec le citoyen a été renforcé. En outre, l'ensemble de la démarche a permis l'approfondissement de la cohésion au sein du conseil, de l'administration et de la communauté. De même, cette cohésion devrait s'accroître si les mécanismes de mise en œuvre et les mesures de suivi sont concrétisés.

Pour l'organisation tout particulièrement, le chantier aura permis de mieux comprendre le sens de la célèbre maxime de René Dubos⁸ : «Penser globalement et agir localement». En effet, le chantier a suscité un nouvel intérêt pour le DD où ses dimensions (économique, environnementale et sociale) ont été mieux comprises tout comme la *Loi sur le développement durable* et ses principes ainsi que la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. La démarche a également amené une participation concrète du personnel ce qui a permis de renforcer notamment le lien de communication et de susciter une fierté conjointe d'avoir réussi. Par ailleurs, un nouveau cadre de référence a été adopté avec le PSDD et l'organisation municipale devra concrétiser aussi les engagements pris quant aux mécanismes de mise en œuvre et aux mesures de suivi définis. En ce sens, elle devra tenir compte du PSDD dans ses actions (plans, politiques, budget, programme triennal de dépenses en immobilisations, etc.). Un plan d'action annuel de DD devra être produit

⁸ Agronome, biologiste, écologue français. Il est l'un des pionniers de l'écologie globale et co-auteur du rapport de base qui a pour titre : *Nous n'avons qu'une Terre* de la première Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain (Stockholm) de juin 1972.

tout comme une reddition de comptes annuelle. Enfin, il est évident que la réalisation de l'ensemble de ces mécanismes et de ces mesures constitue à elle seule un grand défi pour toute l'organisation rimouskoise et nécessitera tout particulièrement efforts, cohérence, adaptation ainsi qu'assiduité.

En somme, l'approche retenue a fourni l'occasion d'exercer un leadership politique ainsi qu'administratif, d'obtenir l'adhésion du personnel, de stimuler la participation citoyenne, de développer les connaissances, de promouvoir l'action responsable de même que favoriser l'engagement de toute la communauté envers le DD.

5.5 Respect des critères de la démarche intégrée de développement durable

Le sous-titre 2.6 de cet essai a permis de se familiariser avec l'approche d'appellation récente qu'est la démarche intégrée de développement durable (DIDD) : « processus participatif de planification et d'intervention visant à concrétiser une vision à long terme du développement durable d'un territoire et de la collectivité qui l'habite » (MAMROT, 2012a, p.15). Absente du portrait municipal en DD en début de chantier, cette démarche est devenue, en juillet 2012, l'un des résultats à atteindre pour l'organisation municipale.

En reprenant les éléments du tableau 2.1, un retour est fait sur les critères d'identification d'une DIDD et le respect ou non de ceux-ci par la démarche rimouskoise est commenté dans le tableau 5.4 des pages suivantes. Ainsi, sont analysés les critères 1 à 8 de cette approche par rapport au chantier *Rimouski 2020*.

Tableau 5.4 Respect des critères d'une démarche intégrée de développement durable du chantier Rimouski 2020

(compilation d'après : MAMROT, 2012a et Poitras 2011)

| Critères | | Description sommaire | Commentaires | Respect |
|----------|-----|---|---|--------------|
| | E F | | | (Oui ou Non) |
| 1 | x | La démarche est conduite par un organisme qui en assume le leadership. Il doit avoir sa propre démarche, dans ses champs d'activité. | La démarche a été réalisée à l'interne. | Oui |
| 2 | x | L'engagement formel se traduit par l'adoption d'un document par le conseil de l'organisme. Ce document peut être une politique, un cadre de gestion, une charte, une déclaration de principes, un plan d'action ou un autre document. Il doit indiquer la volonté de l'organisme d'utiliser le DD comme cadre de réflexion ou d'intervention. | C'est avec la <i>Loi sur le développement durable</i> et la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013</i> que la Ville de Rimouski a décidé de se donner des cadres législatif et stratégique de référence pour son PSDD. Ce Plan a été adopté par résolution du conseil. | Oui |
| 3 | x | La démarche couvre simultanément les 3 dimensions du DD : sociale, environnementale et économique. Un ou plusieurs documents témoignent que la démarche tient compte et traite de ces 3 dimensions, exprimées par des orientations, des objectifs ou des actions dans les 3 dimensions. | La démarche a un contenu dans les trois sphères du DD : les trois piliers sont présents (économie, environnement, société) de même que la culture et la gouvernance. | Oui |
| 4 | x | La démarche se situe dans une perspective à long terme, c'est-à-dire sur plus de 5 ans. La planification des activités (plan d'action) peut s'étendre sur moins de 5 ans, dans la mesure où la perspective à long terme est clairement énoncée. | La démarche est dans une perspective à long terme de 2012 à 2020 inclusivement. Le PADD est annuel, mais le PSDD est clairement dans une perspective à long terme. | Oui |

E : critère essentiel

F : critère facultatif

Tableau 5.4 Respect des critères d'une démarche intégrée de développement durable du chantier *Rimouski 2020* (suite)

| Critères | | Description sommaire | Commentaires | Respect | |
|----------|---|----------------------|---|---|-----|
| E | F | | | (Oui ou Non) | |
| 5 | | x | L'organisme intègre la participation des citoyens ou des acteurs du milieu à l'élaboration ou au suivi de sa démarche. La participation peut se faire par le biais d'un ou plusieurs comités multipartites (représentants municipaux et non municipaux), de séances de consultation, de forums Internet ou d'autres moyens. | La participation des citoyens ou des acteurs du milieu à l'élaboration s'est concrétisée par les moyens suivants : sondage (citoyens), rencontres de districts (citoyens, organismes et partenaires), tournée étudiante (communauté étudiante), ateliers thématiques (citoyens, organismes et partenaires), rêves rimouskois (citoyens, élus et personnel), le Guide (citoyens, organismes et partenaires, personnel), le Forum citoyen (citoyens, organismes et partenaires, personnel), le Sommet (citoyens, organismes et partenaires, personnel), mémoire et formulaire de commentaires (citoyens, organismes et partenaires, personnel), rencontres du personnel, comités de travail (élus et personnel) | Oui |
| 6 | | x | Un ou plusieurs documents indiquent que la démarche traite d'enjeux locaux (aménagement du territoire et urbanisme, transport et circulation, gestion des matières résiduelles, logement et habitation, etc.). | Globalisation, exode, démographie, pollution, équité sociale, qualité de vie et santé, aménagement du territoire, transport durable ainsi que gestion des matières résiduelles sont aux nombres des enjeux locaux traités. | Oui |

E : critère essentiel
F : critère facultatif

Tableau 5.4 Respect des critères d'une démarche intégrée de développement durable du chantier *Rimouski 2020* (suite)

| Critères | | Description sommaire | Commentaires | Respect |
|----------|---|---|--|--------------|
| E F | | | | (Oui ou Non) |
| 7 | La démarche traite d'enjeux globaux | x Un ou plusieurs documents indiquent que la démarche traite de grands enjeux de société, qui peuvent être des enjeux globaux ou planétaires (changements climatiques, efficacité énergétique, mondialisation des échanges, santé publique, etc.). | Participation citoyenne, territoire, économie, protection de l'environnement, qualité de vie, efficacité énergétique ainsi que gouvernance sont notamment des enjeux globaux traités. | Oui |
| 8 | La démarche contribue à au moins 4 des 9 orientations de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013</i> | x La terminologie utilisée par l'organisme peut différer de celle de la Stratégie gouvernementale. La contribution d'une démarche municipale peut ne concerner qu'une portion d'un énoncé d'orientation de la Stratégie gouvernementale. | La démarche contribue en tout ou en partie aux 9 orientations de la Stratégie gouvernementale. | Oui |
| 9 | La démarche inclut des mécanismes de suivi et de reddition de comptes | x La démarche prévoit des mécanismes de suivi et de reddition de comptes publique. | Le conseil a confié au directeur général le mandat de procéder à la mise en œuvre du Plan en fonction des ressources humaines, financières et matérielles mises à sa disposition pour ce faire. Des mécanismes de mise en œuvre y sont prévus : inclusion du Plan dans le fonctionnement global de la municipalité, formation en DD, veille de DD ainsi que production et communication du plan d'action annuel. Des mesures de suivi y sont incluses : création d'un comité de suivi de DD, mise en place d'indicateurs de DD, production et communication d'un bilan annuel. | Oui |

E : critère essentiel
F : critère facultatif

À la revue du dossier, il est raisonnable de conclure que la Ville de Rimouski, par la démarche du chantier *Rimouski 2020*, respecte l'ensemble des critères (les trois premiers critères sont essentiels et les six derniers sont facultatifs) d'une DIDD et qu'elle doit donc être considérée comme engagée dans une telle démarche identifiée par la TACOM.

5.6 Leçons apprises, perspectives d'amélioration, défis à venir et recommandations

La réalisation de ce chantier de consultation ne s'est pas faite sans difficulté. Il a d'abord fallu y penser, y croire, y dédier des ressources, se former, le développer, susciter la participation et l'implication tant à l'interne qu'à l'externe, innover, faire face aux autres priorités de l'organisation et aux changements tout en étant efficace, efficient et cohérent tout au long de la démarche (Desmeules, 2012). Tant et si bien que des leçons ont été apprises et des perspectives d'amélioration ont été décelées durant le chantier. De même, des défis pour l'avenir ont été identifiés avec l'adoption du PSDD. Enfin, l'expérience acquise avec l'approche rimouskoise permet à l'auteure d'en arriver à formuler certaines recommandations prioritaires pour une démarche analogue. C'est l'essentiel de ces éléments que ce dernier sous-titre présente.

En ce qui a trait aux leçons apprises, l'auteure considère d'une part que le choix d'élaborer cette planification stratégique dans le respect de la *Loi sur le développement durable* et de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* du gouvernement du Québec a été judicieux, car il permet à Rimouski de contribuer par sa démarche volontaire au DD de même qu'aux orientations gouvernementales. De plus, en combinant les éléments les plus pertinents de différentes approches (A21L, TNS, etc.) à celle du gouvernement du Québec en DD ainsi qu'à plusieurs expériences municipales, Rimouski a opté pour une démarche unique, adaptée à son milieu et à ses besoins, tout en répondant aux critères d'une DIDD, démarche inconnue au lancement du chantier. Cet engagement dans une DIDD garantira peut-être à la Ville l'assurance d'une éventuelle conformité gouvernementale dans un futur contexte d'assujettissement des municipalités à la *Loi sur le développement durable*.

D'autre part, la collaboration de même que l'implication de l'instance politique et de l'administration ont également été des choix constructifs. Ils ont permis la sollicitation et l'implication du personnel, mais aussi d'amorcer une culture de communication différente dans l'organisation qui va au-delà d'informer et comprend dorénavant la consultation et la concertation.

En outre, en associant les élus à différents niveaux notamment : comité de suivi, présidence et coprésidence aux trois thèmes du DD, participation aux séances de réflexion sur le sondage et le PSDD, breffages, présentations de leur part dans les districts, aux ateliers thématiques, au Forum

citoyen et au Sommet, abonnement au *Journal de bord* et aux communiqués diffusés, leur intérêt et leur engagement envers la démarche ont été maintenus tout au long du chantier.

Également, l'approche retenue de travailler avec la communauté comme avec un véritable partenaire (consultation et validation par étapes) a été sage. La consultation a ainsi été marquée par la transparence, par une communication conviviale, ouverte et en continu sans compter qu'elle a connu une bonne participation citoyenne. La tenue d'activités de formation et de sensibilisation au DD a aussi été reçue favorablement par le personnel et la communauté tout comme elle a été positive pour le chantier par l'intérêt et la participation qu'elle a générée. De même, l'utilisation d'une signature visuelle en continuité avec l'héritage de *Rimouski 2006* a permis de bien camper la démarche.

Enfin, la décision de dédier et de libérer des ressources humaines à la réalisation de la démarche avec une expertise variée (communication, DD, gestion municipale et gestion de projets) a été avantageuse. En effet, les ressources ont pu se consacrer à la tâche, se soudant et tirant parti des compétences des membres de l'équipe pour livrer un projet de qualité, cohérent, créatif et innovant dans des délais raisonnables.

En revanche dans une perspective d'amélioration, la réflexion post-chantier menée par l'auteure identifie certaines bonifications à envisager pour une démarche de ce type de même que des erreurs à éviter ou quelques questions à approfondir :

- Les indicateurs de DD auraient dû être identifiés dans le PSDD permettant de commencer à colliger au lendemain de son adoption les données pour quantifier efficacement les progrès et faciliter la production du bilan annuel;
- La composition du comité de suivi aurait eu avantage à être décrite au PSDD évitant l'incertitude sur sa composition et favorisant la transparence;
- Les textes du projet préliminaire du PSDD auraient dû être communiqués publiquement quelques jours avant le Forum citoyen et le Sommet permettant aux participants de s'appropriier plus encore le contenu, de se concerter, de mieux se préparer aux débats de même qu'enrichir davantage la réflexion tripartite sur les préoccupations, les axes et les objectifs de celui-ci;
- Pour les mêmes raisons, le diagnostic aurait dû être communiqué dès janvier 2012. De plus, il aurait pu être intégré à la présentation des résultats du sondage et susciter davantage de commentaires;

- Il est dommage qu'aucun processus de révision périodique du PSDD ne soit prévu d'ici huit ans. Dans le contexte où l'organisation, l'environnement de la Ville et l'instance politique évoluent, cet exercice aurait été un atout pour la démarche;
- La présence citoyenne sur les comités de travail aurait été bénéfique à l'approche apportant un point de vue différent de celui de l'interne et créant une nouvelle forme de tribune citoyenne pour le chantier;
- La formation du personnel en DD n'a pas été complétée et maintenue alors que le contexte du chantier s'y prêtait bien. Celle-ci aurait pu augmenter l'intérêt pour le DD, sa compréhension ainsi que faciliter la mise en œuvre du PSDD;
- Une fois le PSDD adopté, le retrait total de l'équipe dédiée au chantier semble constituer une menace à la pérennité de la démarche suivant la recherche effectuée. En effet, l'essor du PSDD s'est trouvé considérablement ralenti comme si le dynamisme de la démarche, le transfert des connaissances ainsi que l'intérêt pour le DD ne se sont pas communiqués effectivement vers les dirigeants en cours de projet;
- En plus de désigner le directeur général comme responsable de la mise en œuvre du PSDD, il aurait été avantageux d'identifier des porteurs du dossier du DD dans chacun des services afin de maximiser la compréhension du concept et de ses principes ainsi que partager les connaissances et les expériences. De même, la désignation spécifique d'une personne en mesure de gérer au quotidien le PSDD aurait été judicieuse compte tenu de l'ampleur de la tâche qu'il commande et de la charge qui incombe déjà au directeur général;
- Le sondage scientifique sur mesure même s'il a démontré l'importance pour l'organisation de la participation citoyenne a-t-il été fourni des résultats utiles au PSDD? Globalement, il a permis d'obtenir l'opinion des citoyens sur bien des sujets et d'animer les rencontres de districts, la tournée étudiante ainsi que les ateliers thématiques, mais a-t-il fourni des données suffisamment éloquentes pour l'élaboration du PSDD? À cet égard, le volet des priorités citoyennes à lui seul valait son pesant d'or, permettant de cibler bon nombre de préoccupations de la communauté sur des sujets directement liés au DD et dont les résultats n'étaient pas contestables. D'ailleurs, plusieurs de ces priorités se sont traduites dans le PSDD à titre d'objectifs. Conséquemment, les coûts et les ressources investis pour effectuer le sondage par rapport aux bénéfices obtenus sont sans conteste une plus-value à l'élaboration du PSDD et à toute la démarche. Par ailleurs, l'organisation gagnerait à utiliser à d'autres fins les données et l'analyse stratégique du sondage notamment pour l'élaboration de futures stratégies de communication avec la communauté à l'égard de certains projets municipaux qui y sont traités;

- Outre les ateliers thématiques, la présence des groupes d'intérêt s'est peu fait sentir tout au long du chantier contrairement aux activités de consultation de *Rimouski 2006*, et ce, malgré des invitations personnalisées. Se sentaient-ils exclus de la démarche en raison du sondage et de la fiabilité des résultats? Ou l'intérêt n'y était-il plus, cette consultation étant trop rapprochée de celle de *Rimouski 2006*, seulement cinq années séparant les deux? Il est impossible de statuer à ce sujet, l'équipe du chantier n'ayant pas mené d'enquête à ce propos auprès des organismes en cause;
- Le PSDD aurait dû identifier la gouvernance, comme une dimension transversale du DD et y consacrer un axe distinct pour y regrouper tous les objectifs à ce sujet. Cette formule ayant l'avantage de mieux juger de la performance globale de l'organisation en DD et d'y regrouper les principes de reddition de comptes, de transparence, d'éthique et de considération des intérêts des parties prenantes au surplus d'un engagement clair envers le DD (CQDD, 2010 et BNQ 21000, 2011);
- L'exercice sera lourd de produire annuellement un PADD. C'est ainsi que huit plans d'action annuels devront être produits d'ici 2020 tout comme huit bilans. Deux plans sur une base de quatre ans chacun auraient été moins contraignants et plus avantageux permettant aux dirigeants de mener les actions avec un échéancier plus réaliste. Quant aux bilans, ils pourraient demeurer annuels ou devenir biennaux permettant de communiquer l'avancé et la réalisation des actions ainsi que maintenir l'intérêt de la communauté et du personnel pour le PSDD.

Par ailleurs, de nombreux défis attendent l'organisation municipale. Au nombre de ceux-ci, l'engagement des membres du conseil, du personnel municipal, mais aussi de toute la communauté qui est essentiel afin d'atteindre les cibles établies d'ici 2020 pour faire de Rimouski une ville durable. À cet égard, la Ville devra le stimuler et s'assurer que le PSDD demeure vivant. Pour ce faire, les mécanismes de mise en œuvre et les mesures de suivi doivent notamment être concrétisés diligemment.

Actuellement, plus de quatre mois après l'adoption du PSDD, peu d'éléments tangibles ont pris forme. Suivant les informations recueillies auprès du directeur général de la Ville ainsi qu'à la revue des procès-verbaux du conseil, des communiqués de presse et du site Internet rimouskois depuis janvier 2013 jusqu'au 12 avril 2013, la mise en œuvre et le suivi en sont aux stades suivants :

- L'inclusion du plan stratégique dans le fonctionnement global se réalise graduellement. Ainsi, la nouvelle *Politique de la famille et des aînés* et certaines résolutions font référence au PSDD. Celui-ci a inspiré la planification budgétaire 2013 ainsi que le programme triennal

en immobilisations 2013-2014-2015. Des efforts sont faits par les gestionnaires pour que les actions proposées soient examinées afin de s'inscrire en accord avec le PSDD;

- Le PADD annuel qui définira les mesures concrètes permettant de travailler à l'atteinte des objectifs qui sont énoncés au PSDD n'a pas été rendu public alors que dans le passé, le plan d'action de *Rimouski 2006* était communiqué annuellement au cours des mois de février ou mars. L'administration y travaille actuellement, mais la marche semble haute entre la réalisation du plan d'action courant et le PADD notamment au chapitre de la classification des actions dans les objectifs;
- La formation en DD auprès des élus et du personnel n'est pas amorcée à proprement parler. Elle se concrétise actuellement par des participations ponctuelles d'individus à des activités de formation en DD sans transfert des compétences acquises à cette occasion une fois de retour au travail;
- Le développement d'une rubrique sur le DD et l'écocitoyenneté sur le site Internet de la Ville n'a pas progressé et se résume aux informations contenues à la page du chantier *Rimouski 2020* et à celle de la section environnement. Il en est de même pour la propre rubrique sur le DD pour le personnel sur l'intranet qui n'a pas été bonifiée;
- Le *Journal de bord* à l'interne n'est plus publié alors qu'il avait été convenu que sa publication se poursuivrait. Conséquemment, ce lien de communication avec le personnel est rompu;
- Le comité du suivi du PSDD n'a pas été mis en place et sa composition ainsi que son fonctionnement n'ont pas été définis. Il s'agit d'une action qui doit être au PADD 2013 selon le directeur général;
- L'affichage des tableaux triptyques de la vision, de la mission et des valeurs dans les édifices municipaux est en cours;
- La municipalité poursuit sa participation aux programmes gouvernementaux et aux thématiques internationales de DD comme : *Défi-climat*, *Semaine québécoise des adultes en formation*, *Semaine de l'environnement*, *Défi santé 5/30 Équilibre* et soutient de nouveaux projets comme *Une heure pour la Terre* et le programme *Changez d'air*;
- Le choix des indicateurs de DD n'a pas été fait. Cette action doit apparaître au PADD 2013 suivant les informations obtenues du directeur général;
- Enfin, la veille en DD est réalisée sous la responsabilité de la division des communications de la Ville (Roy, 2013, Ville de Rimouski, 2013a, 2013c et 2013d).

Ce portrait permet de se questionner sur la ou les causes de ce retard dans la mise en œuvre et le suivi du PSDD. Pour l'auteure, cette situation s'explique principalement par le départ de l'équipe de

projet laquelle possédait l'expertise et l'intérêt nécessaire à sa réalisation. En outre, l'absence d'une ressource spécialisée dédiée au dossier nuit considérablement. Il s'ensuit que la démarche semble noyée dans la masse des dossiers courants de la municipalité. Bien qu'il soit important que le dossier relève du directeur général, car le DD doit être présent dans toutes les sphères de l'organisation et nécessite, à cet égard, d'avoir une vue d'ensemble, il apparaît essentiel de désigner spécifiquement une personne en mesure de le gérer compte tenu de l'ampleur de la tâche qu'il commande. En effet, l'importance de la charge de directeur général ne permet pas à son titulaire de consacrer l'énergie exigée par une telle démarche et il doit se limiter à la superviser. Dans l'état actuel des choses, cela donne l'impression que les dirigeants élus et nommés se sont désintéressés du PSSD, lui faisant perdre son caractère prioritaire. Un sérieux coup de barre semble nécessaire pour le remettre sur ses rails rétablissant ainsi la considération qu'il mérite.

Pour le moment, le directeur général de la Ville se veut rassurant. Il explique que l'absence d'un porteur de dossier dédié nuit considérablement au déploiement du PSSD et que le nombre important de dossiers municipaux n'aide pas, le Plan venant en surplus du quotidien. Il envisage de rattraper le retard accumulé avec la venue d'un directeur général adjoint qu'il attend désigner comme responsable notamment de ce dossier (Roy, 2013).

Avec des mois de retard dans la mise en œuvre, il est légitime de s'inquiéter pour la pérennité de la démarche, car elle semble menacée actuellement. Comment le bilan annuel qui rendra compte des progrès accomplis en 2013 sera-t-il déposé alors que les indicateurs de DD ne sont toujours pas connus? Comment les progrès seront-ils mesurés efficacement? Quelles données faut-il recueillir en cours d'année si les indicateurs ne sont pas identifiés? Comment récupérer les données manquantes après coup? Qui communiquera les résultats avec crédibilité si le comité n'est pas en place et fonctionnel depuis un certain temps? Autant de questions auxquelles il n'est pas possible de répondre présentement, mais les risques sont grands pour l'instance politique et l'administration, car des attentes ont été créées. En effet, elles s'exposent à une perte de crédibilité et de confiance auprès de la communauté ainsi que de leur personnel de même qu'un désintérêt de la part de ceux-ci envers le DD. Au final, Rimouski n'atteindra pas ses objectifs pour 2020 d'une ville durable si elle ne livre pas son PSSD et les suivis à faire

En faisant appel aux leçons apprises lors de son expérience rimouskoise, l'auteure en arrive à recommander qu'une démarche analogue à celle du chantier *Rimouski 2020* doive prioritairement prévoir :

1. Les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires afin de créer les conditions favorables à sa réalisation. Ceci impliquant notamment un engagement formel des dirigeants élus et nommés envers la démarche;
2. La constitution à l'interne d'une équipe de projet multidisciplinaire dédiée uniquement à la démarche afin de se consacrer à la tâche et profiter de leurs compétences respectives pour livrer un produit de qualité dans des délais raisonnables;
3. L'élaboration d'un plan stratégique de communication afin de susciter et de maintenir l'intérêt durant et après la démarche;
4. La prise en compte du cadre institutionnel du DD au Québec afin de concourir au DD de la société québécoise et augmenter la probabilité de conformité à la *Loi sur le développement durable*;
5. Le recours à la participation citoyenne (citoyens, organismes et partenaires) et à celle du personnel municipal le plus large possible afin de donner l'opportunité à tous d'être informé, de se faire entendre, de leur donner l'assurance d'avoir été écouté et de susciter leur engagement;
6. Des activités de sensibilisation et de formation sur le DD en cours de démarche et par la suite afin de développer les connaissances, promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement tout en gardant vivant l'intérêt pour le DD;
7. La nomination d'une personne responsable du DD dans l'organisation afin de le prôner au sein de celle-ci et dans la communauté, de fournir son expertise et sa collaboration ainsi que pour contribuer à changer les mentalités;
8. La mise en place d'un comité de DD multipartite (citoyens, organismes, partenaires, élus et personnel) durant la démarche afin de s'assurer de la rétention de l'expertise et de l'expérience ainsi que pour que le comité puisse jouer son rôle de suivi promptement après l'adoption du PSDD;
9. L'inclusion de mécanismes de mise en œuvre et de mesures de suivi au PSDD afin de connaître les moyens par lesquels il sera réalisé et comment seront mesurés les progrès accomplis ainsi que communiqués;
10. L'adoption et la publication simultanées du PSDD, des indicateurs de DD et du PADD pour colliger le plus rapidement possible les données afin de quantifier efficacement les progrès, faciliter la production du bilan annuel et éviter des délais dans la mise en œuvre.

CONCLUSION

En définitive, le DD sollicite directement les municipalités comme palier décisionnel de premier plan et face à ce rôle clé qu'elles peuvent y jouer, elles sont interpellées afin d'agir localement et penser globalement. Depuis les dix dernières années, le Québec connaît une période d'apprentissage où certaines d'entre elles choisissent de mettre en place localement le DD au moyen de différentes approches volontaires de diverses formes et en utilisant des méthodes de réalisation variées. Ce faisant, les municipalités tendent à être des communautés viables et contribuent à la durabilité mondiale. En outre, elles participent à faire connaître le DD, sont mieux outillées pour faire face aux enjeux de la société moderne et se démarquent par rapport à leurs voisines. Ainsi, malgré l'absence d'une législation commune et spécifique au DD pour le monde municipal québécois et suivant le récent sondage du MAMROT, celui-ci y concourt déjà à près de 20 % au moyen d'une DIDD.

Après avoir vécu une première expérience en 2006, la Ville de Rimouski décide de récidiver en 2011 et de contribuer davantage au DD en amorçant une démarche complète en partenariat avec sa communauté, le chantier *Rimouski 2020*. Confrontée à faire des choix pour y parvenir, elle opte pour une approche unique basée sur un sondage scientifique et un modèle participatif par étapes créant une démarche adaptée à la réalité ainsi qu'aux besoins rimouskois. En outre, cette approche se fait dans le respect de la *Loi sur le développement durable* et de la Stratégie gouvernementale tout comme elle rejoint une DIDD.

Ainsi, la démarche d'élaboration du PSDD de la Ville de Rimouski a été analysée. Pour y parvenir, un inventaire des différentes démarches utilisées au Québec pour élaborer un plan ou une politique de DD municipal a été fait, permettant de constater que les approches A21L, TNS, NAQ, vision stratégique ainsi que la démarche maison étaient les plus fréquemment utilisées. Ce même exercice ayant permis à l'organisation municipale de décider d'opter pour sa propre démarche maison adaptée à sa réalité et ses besoins compte tenu qu'aucune des approches conventionnelles ne répondaient à l'ensemble des souhaits de l'organisation.

Par ailleurs, la démarche rimouskoise utilisée a été exposée et expliquée. Le lecteur a pu apprendre que celle-ci s'était déroulée en plusieurs étapes de consultation et de validation. Ainsi, un diagnostic en DD a été réalisé, un sondage scientifique a été mené de même que des consultations ont été tenues afin de recueillir les commentaires, suggestions et préoccupations de la population rimouskoise et du personnel municipal. Ensuite, le contenu du projet de PSDD a été validé par étapes avec la communauté et le personnel pour être adopté par les autorités municipales en décembre 2012. En conséquence, les axes et les objectifs du PSDD ont été établis.

C'est ainsi qu'il comprend six axes de développement qui s'articulent autour des composantes essentielles d'une municipalité : citoyenne et citoyen, territoire, économie, communauté, milieu de vie (environnement) et administration auxquelles sont greffés 48 objectifs. Pour répondre aux axes et aux objectifs présentés, des exemples et des gestes concrets ont été dévoilés succinctement. De surcroît, la vision a été bonifiée afin de traiter de l'aspect territorial, un ajout nécessaire non seulement en regard de la révision en cours du Plan d'urbanisme de la Ville, mais tout particulièrement en raison de l'importance que représentent l'aménagement et le développement responsables de son territoire pour une municipalité. Par ailleurs, la mission a été revue afin d'assurer une cohérence avec les axes de développement élaborés. Quant aux valeurs, elles ont été partagées avec la communauté. Également, des mécanismes de mise en œuvre et des mesures de suivi du plan stratégique ont été proposés et acceptés. Ainsi, à compter de 2013, la Ville doit se doter notamment d'indicateurs de DD mesurables, d'un plan d'action annuel de DD et effectuer une reddition de comptes annuelle à ce sujet.

En outre, les résultantes de la démarche ont été décrites par un retour sur les étapes franchies et le dévoilement de statistiques propres au chantier *Rimouski 2020*, puis, par les caractéristiques particulières de l'approche et ses impacts sur la communauté de même que sur l'organisation. Ensuite, une analyse de la démarche suivant les critères de la DIDD a conclu au respect de l'ensemble de ceux-ci permettant d'affirmer que la Ville de Rimouski est engagée dans une DIDD. Par contre, des lacunes sont observées dans la mise en œuvre et le suivi. Conséquemment, si la situation n'est pas promptement corrigée, il y a un risque important que la municipalité subisse une perte de crédibilité et de confiance. Au surplus, un désintérêt envers le DD est à craindre de la part de sa communauté et de son personnel ce qui conduirait Rimouski à ne pas atteindre les cibles établies d'ici 2020 pour aspirer à être une ville durable.

Enfin, dix recommandations prioritaires sont formulées à l'égard d'une éventuelle démarche analogue à celle du chantier *Rimouski 2020*. Elles touchent notamment les questions des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la démarche, la constitution d'une équipe de projet, l'élaboration d'un plan stratégique de communication, la prise en compte du cadre institutionnel du DD au Québec tout comme le recours à la participation citoyenne et la nomination d'une personne responsable du DD dans l'organisation. Dès lors, les objectifs établis pour cet essai sont tous atteints.

En terminant, à l'heure où le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Ban Ki-moon affirme que nous « devons agir maintenant si nous voulons qu'en 2050, la planète soit vivable pour ses 9 milliards d'habitants » et « qu'il faut que la dynamique s'accélère » (ONU, 2013),

l'apport d'acteurs locaux à cette dynamique n'est pas à négliger et doit même être encouragé. Il reste à souhaiter que l'effort fait par la Ville de Rimouski et sa communauté sera se concrétiser et que le DD s'inscrira dans les actions quotidiennes de l'organisation et dans la vie des citoyens. De même, il faut espérer que cette démarche participera à une part d'éducation et de sensibilisation auprès des dirigeants élus et nommés des autres municipalités québécoises afin de promouvoir davantage les vertus d'une approche de DD.

RÉFÉRENCES

- Agenda 21 C (2010). Agenda 21 C Culture aujourd'hui demain. Agenda 21 de la culture du Québec. In ministère de la Culture et des Communications. *Agenda 21 de la culture du Québec*. <http://www.agenda21c.gouv.qc.ca/wp-content/themes/agenda21c/pdf/A21C-Brochure-FR-WEB.pdf> (Page consultée le 10 janvier 2013).
- Bisson, M. (5 avril 2013). *Demande d'autorisation de reproduction*. Courrier électronique à Judith Desmeules, adresse destinataire : jdfr@videotron.ca
- BNQ 21000 (2011). Grilles d'autoévaluation D1, D2, D3 et D4. In BNQ 21000. *Méthode d'application, Autodiagnostic*. <http://www.bnq21000.qc.ca/methode/autodiagnostic/> (Page consultée le 1^{er} mars 2013).
- Brassard, A., Arth, E., Drouin, D. et Gagnon, C. (2007). Les étapes d'un Agenda 21^e siècle local. In Gagnon, C. (Éd). *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux, Structure de travail*. http://a21l.qc.ca/9574_fr.html (Page consultée le 19 février 2013).
- Canada. Statistique Canada (2013a). Subdivision de recensement, Rimouski V - Québec. In Statistique Canada. *Information pour les analystes et chercheurs, Recensement, Recensement de 2011, Produits analytiques, Série perspective géographique*. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/fogs-spg/Facts-csd-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CSD&GC=2410043> (Page consultée le 5 février 2013).
- Canada. Statistique Canada (2013b). Profil du recensement, Résultats pour Rimouski. In Statistique Canada. *Information pour les analystes et chercheurs, Recensement, Recensement de 2011, Produits de données*. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (Page consultée le 5 février 2013).
- Canada. Statistique Canada (2013c). Profil du recensement, Résultats pour Bromont. In Statistique Canada. *Information pour les analystes et chercheurs, Recensement, Recensement de 2011, Produits de données*. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (Page consultée le 19 février 2013).
- Centre local de développement de Roussillon (CLD) (2011). Châteauguay. In CLD de Roussillon. *Portrait du territoire*. <http://www.cldroussillon.qc.ca/portrait-du-territoire/chateauguay.html> (Page consultée le 20 février 2013).
- Centre québécois de développement durable (CQDD) (2010). Questionnaire de diagnostic organisationnel orienté vers le développement durable. Version publique. In CQDD. *Accueil, Publications, 2 mai 2010, Documents, Diagnostic DD public*. <http://www.cqdd.qc.ca/upload/editeur/file/publication/publication17.pdf> (Page consultée le 1^{er} mars 2013).
- Charte des droits et libertés de la personne*, chapitre C-12.
- Commission de toponymie (2013). Banque de noms de lieux du Québec – Rimouski. In Commission de toponymie. *Accueil, Banque de noms de lieux du Québec*. http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/fiche.aspx?no_seq=98682 (Page consultée le 6 février 2013).

- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) (1992a). Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. *In* CNUED. *Accueil, Français, Événement, Rio 92*. <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm> (Page consultée le 6 février 2013).
- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) (1992b). Action 21. *In* CNUED. *Accueil, Français, Événement, Rio 92*. <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/> (Page consultée le 18 février 2013).
- Desmeules, J. (2012). Le Plan stratégique de développement durable de la Ville de Rimouski 2012-2020. *In* Gagnon, C. (Éd). *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux, Les expériences d'Agenda 21^e siècle locaux au Québec (Canada) et dans le monde* http://a21l.qc.ca/21814_fr.html (Page consultée le 9 janvier 2013).
- Dubé, R. (11 avril 2013). *Demande d'autorisation de reproduction*. Courrier électronique à Judith Desmeules, adresse destinataire : jdfr@videotron.ca
- Dulude, C. (2010). Comment on voyait le Châteauguay de l'an 2010 en 1999. *In* *Le Soleil*, 11 septembre. <http://www.hebdosregionaux.ca/monteregie/2010/09/11/comment-on-voyait-le-chateauguay-de-lan-2010-en-1999> (Page consultée le 21 février 2013).
- Émond, J. (14 mars 2013). *Livre blanc de l'UMQ et développement durable*. Courrier électronique à Judith Desmeules, adresse destinataire : jdfr@videotron.ca
- Fondation Rues principales (2008). Définition de la certification 4 As. *In* Fondation Rues principales. *Accueil, Certification 4 As*. <http://www.fondationruesprincipales.qc.ca/fr/4as/certification-4-as/> (Page consultée le 6 février 2013).
- Forest, É. (2011). Les objectifs atteints par *Rimouski 2006*. Communication orale. *Rencontre de travail avec le maire Éric Forest et la directrice générale adjointe Judith Desmeules sur le bilan de Rimouski 2006 et la démarche à venir*, 9 mars 2011, Rimouski.
- Gagnon, C. (2007). Définitions de l'Agenda 21^e siècle local. *In* Gagnon, C. (Éd). *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux, Pertinence, définitions, conditions et motivations*. http://a21l.qc.ca/9623_fr.html (page consultée le 19 février 2013).
- Gagnon, C. (dir.) (2012). *Territoires durables en devenir*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 257 p.
- Gagnon, C. et Arth, E. (2007a). Les expériences territoriales de développement durable au Québec. *In* Gagnon, C. (Éd). *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux, Les expériences d'Agenda 21^e siècle locaux au Québec (Canada) et dans le monde*. http://a21l.qc.ca/9544_fr.html (Page consultée le 6 février 2013).
- Gagnon, C. et Arth, E. (2007b). Pourquoi se doter d'un Agenda 21^e siècle local. *In* Gagnon, C. (Éd). *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux, Pertinence, définitions, conditions et motivations*. http://a21l.qc.ca/9547_fr.html (Page consultée le 19 février 2013).
- Gagnon, C. et Rondeau, C. (2012). *Portrait des démarches territoriales de développement durable des collectivités québécoises*. Chicoutimi, Université du Québec, 36 p.

- Gouvernement du Québec. (2012a). *Décret 136-2012 du 29 février 2012 concernant le report de l'exercice de révision générale de la stratégie gouvernementale de développement durable*. Gazette officielle du Québec du 21 mars 2012, Partie 2, p.1295.
- Gouvernement du Québec. (2012b). *Décret 763-2012 du 4 juillet 2012 concernant l'ajout d'un objectif à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. Gazette officielle du Québec du 25 juillet 2012, Partie 2, p.3990.
- Halley, P. et Lemieux, D. (2009). *La mise en œuvre de la Loi québécoise sur le développement durable : un premier bilan*. In Conférence des juristes de l'État. *Textes des conférences, XVIII^e Conférence (2009)*. <http://www.conferencedesjuristes.gouv.qc.ca/textes-de-conferences/pdf/2009/LamiseenoeuvredelaLoiquebecoisesurledeveloppementdurable.pdf>
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2013). Développement durable In ISQ. *Statistiques, Par domaine, Développement durable*. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/index.htm (Page consultée le 6 février 2013).
- Latouche, D. (4 avril 2013). *Carte du territoire rimouskois*. Courrier électronique à Judith Desmeules, adresse destinataire : jdf@videotron.ca
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1.
- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, chapitre P-41.1.
- Loi sur le développement durable*, chapitre D-8.1.1.
- Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, chapitre M-30.001.
- Loi sur le patrimoine culturel*, chapitre P-9.002.
- Loi sur les cités et villes*, chapitre C-19.
- Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, chapitre E-15.1.0.1.
- Loi sur le vérificateur général*, chapitre V-5.01.
- Lord, D. (2011). Bromont planifie son développement jusqu'en 2030. In *Les Affaires*, 30 avril. <http://www.lesaffaires.com/archives/les-affaires/bromont-planifie-son-developpement-jusqu-en-2030/530093#.UV26Amm1Zow> (Page consultée le 21 février 2013).
- Magnin, A. (5 avril 2013). *Demande d'autorisation de reproduction*. Courrier électronique à Judith Desmeules, adresse destinataire : jdf@videotron.ca
- Marchand, C. (2012). *La ville de demain, Rapport de recherche réalisé pour le compte du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*. Québec, gouvernement du Québec, 282 p.
- Michaud, A. (19 avril 2013). *Statistiques premier trimestre 2013*. Courrier électronique à Judith Desmeules, adresse destinataire : jdf@videotron.ca

- Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry (MRC) (2012). Salaberry-de-Valleyfield. *In* MRC de Beauharnois-Salaberry. *Accueil, Municipalités*. <http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/node/54> (Page consultée le 20 février 2013).
- Nature-Action Québec (NAQ) (s.d.a). Mission. *In* NAQ. *Accueil*. <http://nature-action.qc.ca/site/mission> (Page consultée le 19 février 2013).
- Nature-Action Québec (NAQ) (s.d.b). Le développement durable : une façon de gérer mieux. *In* NAQ. *Réalisations, Plan développement durable, Plan en développement durable et politiques environnementales*. <http://nature-action.qc.ca/site/PADD> (Page consultée le 4 février 2013).
- Nature-Action Québec (NAQ) (s.d.c). Développement durable pour les municipalités et les entreprises. *In* NAQ. *Réalisations, Plan développement durable, Plan en développement durable et politiques environnementales*. <http://nature-action.qc.ca/site/PADD> (Page consultée le 4 février 2013).
- Office québécois de la langue française (OQLF) (2012). Fiche terminologique, responsable. *In* OQLF. *Accueil, Le grand dictionnaire terminologique*. http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26506379 (Page consultée le 21 mars 2013).
- Organisation des Nations Unies (ONU) (2013). M. Ban Ki-moon effectue la première visite d'un secrétaire général de l'ONU à Monaco « petit pays au grand cœur » devant lequel il plaide pour la croissance verte. *In* ONU. *Accueil, Secrétaire général, Déclarations*. <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2013/SGSM14920.doc.htm> (Page consultée le 16 avril 2013).
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2005). Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. *In* UNESCO. *Accueil, Français, Événements, Conventions et recommandations, Conventions*. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=31038&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (Page consultée le 6 février 2013).
- Poitras, J. (2011). *Critères de qualification d'une démarche de développement durable par le milieu municipal*. Rapport final au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Québec, Action-Environnement, 18 mars, 45 p.
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2007). Agenda 21 local, schéma d'aménagement et de développement et plan d'urbanisme : trois outils d'une même démarche? *In* MAMROT. *Observatoire municipal, Veille*. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/agenda_21_schema_ame-nagement-plan_urbanisme.pdf (Page consultée le 19 février 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2009). Plan d'action de développement durable 2009-2013. *In* MAMROT. *Grands dossiers, Développement durable*. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/developpement_durable/plan_action_d-ev_durable.pdf (Page consultée le 10 janvier 2013).

- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2010a). La vision stratégique de développement. Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable. In MAMROT. *Grands dossiers, Développement durable, Collection de guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/developpement_durable/guide_vision_strategique_developpement.pdf (Page consultée le 4 février 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2010b). Profil financier – Édition 2005 – Baie-Saint-Paul. In MAMROT. *Accueil, Finances, indicateurs de gestion et fiscalité, Information financière, Profil financier et autres publications*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite/information-financiere/profil-financier-et-autres-publications/profil-financier/edition-2005/> (Page consultée le 10 avril 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2010c). Profil financier – Édition 2009 – Châteauguay. In MAMROT. *Accueil, Finances, indicateurs de gestion et fiscalité, Information financière, Profil financier et autres publications*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite/information-financiere/profil-financier-et-autres-publications/profil-financier/edition-2009/> (Page consultée le 10 avril 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2010d). Profil financier – Édition 2006 – Rimouski. In MAMROT. *Accueil, Finances, indicateurs de gestion et fiscalité, Information financière, Profil financier et autres publications*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite/information-financiere/profil-financier-et-autres-publications/profil-financier/edition-2006/> (Page consultée le 10 avril 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2010e). Profil financier – Édition 2009 – Salaberry-de-Valleyfield. In MAMROT. *Accueil, Finances, indicateurs de gestion et fiscalité, Information financière, Profil financier et autres publications*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite/information-financiere/profil-financier-et-autres-publications/profil-financier/edition-2009/> (Page consultée le 10 avril 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2011a). Profil financier – Édition 2010 – Bromont. In MAMROT. *Accueil, Finances, indicateurs de gestion et fiscalité, Information financière, Profil financier et autres publications*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite/information-financiere/profil-financier-et-autres-publications/profil-financier/edition-2010/> (Page consultée le 10 avril 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2011b). Profil financier – Édition 2011 – Rimouski. In MAMROT. *Accueil, Finances, indicateurs de gestion et fiscalité, Information financière, Profil financier et autres publications*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite/information-financiere/profil-financier-et-autres-publications/profil-financier/edition-2011/> (Page consultée le 10 avril 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2012a). Sondage sur les démarches de développement durable des

- organismes municipaux et régionaux. Analyse des résultats. *In* MAMROT. *Grands dossiers, Développement durable*.
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/developpement_durable/analyse_sondage_integrale.pdf (Page consultée le 10 janvier 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2012b). Outils de planification. Vision stratégique. *In* MAMROT. *Aménagement du territoire, Guide La prise de décision en urbanisme, planification, vision stratégique*.
<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/vision-strategique/> (Page consultée le 19 février 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2013a). Répertoire des municipalités – Rimouski. *In* MAMROT. *Accueil, Répertoire des municipalités*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/accueil/> (Page consultée le 5 février 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2013b). Répertoire des municipalités – Baie-Saint-Paul. *In* MAMROT. *Accueil, Répertoire des municipalités*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/accueil/> (Page consultée le 20 février 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2013c). Répertoire des municipalités – Bromont. *In* MAMROT. *Accueil, Répertoire des municipalités*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/accueil/> (Page consultée le 5 février 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2013d). Répertoire des municipalités – Salaberry-de-Valleyfield. *In* MAMROT. *Accueil, Répertoire des municipalités*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/accueil/> (Page consultée le 20 février 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2013e). Répertoire des municipalités – Châteauguay. *In* MAMROT. *Accueil, Répertoire des municipalités*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/accueil/> (Page consultée le 20 février 2013).
- Québec. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) (2009). Notre culture, au cœur du développement durable - Plan d'action de développement durable 2009-2013. *In* MCC. *Accueil, Ministère, Politiques et orientations, Plans d'action, Développement durable*.
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/developpement-durable.pdf>
 (Page consultée le 4 février 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2002a). Développement durable - Foire aux questions. *In* MDDEFP. *Développement durable, Foire aux questions*.
http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/Foire_questions/index.htm (Page consultée le 15 janvier 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2002b). Les indicateurs de développement durable. *In* MDDEFP. *Développement durable, Indicateurs*.

- <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/indicateurs/index.htm> (Page consultée le 11 février 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2009a). Le Québec sur la voie du développement durable. *In* MDDEFP. *Développement durable, À propos du développement durable*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/voie.htm#1992-int> (Page consultée le 4 février 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2009b). *La Loi sur le développement durable*. *In* MDDEFP. *Développement durable, La Loi sur le développement durable*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm> (Page consultée le 29 janvier 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2013). Un projet de société pour le Québec - Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (prolongée jusqu'au 31 décembre 2014). *In* MDDEFP. *Développement durable, Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf (Page consultée le 2 avril 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). Guide sur l'organisation d'événements écoresponsables. *In* MDDEFP. *Développement durable. Outils pour une démarche de développement durable*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/outils/guide-organisation-evenement-eco.pdf> (Page consultée le 28 février 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement des Parcs (MDDEP) (2012). Rapport du Québec - Cadre institutionnel du développement durable et développement d'une économie verte au Québec. *In* MDDEFP. *Développement durable, Le Québec à Rio + 20*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/rio20/rapportQc-cadre-institutionnel.pdf> (Page consultée le 4 février 2013).
- Québec. Ministère de l'Environnement (2004). Plan de développement durable du Québec – Document de consultation. *In* MDDEFP. *Développement durable, À propos du développement durable, Le Québec sur la voie du développement durable*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/2004-2007/plan-consultation.pdf> (Page consultée le 4 février 2013).
- Riffon, O. (2012). Application du développement durable pour les municipalités québécoises : pertinence d'une typologie du DD pour le choix d'un outil de mise en œuvre. *In* SYNAPSE. *Webinaires SYNAPSE, Portail Synapse2, Webinaire du 6 mars 2012*. <http://synapse.uqac.ca/2012/le-prochain-webinaire-synapse-typologie-du-developpement-durable/> (Page consultée le 20 février 2013).
- Riffon, O. (2013). Planifier l'aménagement durable du territoire. Un coffre à outils bien rempli. *In* Wordpress-UQAC. *Chaire de recherche en éco-conseil, UQAC, Colloque éco-conseil, Chicoutimi, 17 janvier*. <http://wordpress.uqac.ca/~ev-ecocons/wp-content/uploads/2013/02/Colloque-%C3%A9co-conseil-Outils-am%C3%A9nagement-durable-du-territoire.pdf> (Page consultée le 23 janvier 2013).

- Rio+20, L'avenir que nous voulons (2012). Résolution adoptée par l'Assemblée générale «L'avenir que nous voulons». In ONU. *Accueil, L'avenir que nous voulons, Document final de Rio+20, « L'avenir que nous voulons»*. http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288 (Page consultée le 16 avril 2013).
- Roy, F. (2013). Discussion au sujet des *suites de Rimouski 2020*. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Judith Desmeules avec Francis Roy, directeur général à la Ville de Rimouski*, 12 avril 2013, Rimouski.
- Simard, P. et Gagnon, C. (2007). La vision stratégique. In Gagnon, C. (Éd). *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux, État des lieux et vision stratégique*. http://a211.qc.ca/9577_fr.html (Page consultée le 19 février 2013).
- Tanguay, G.A. et Rajaonson, J. (2012). Une analyse de l'application d'indicateurs de développement durable aux villes québécoises. *Pour discussion... 2012DT-04*. Montréal, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), 37 p.
- The Natural Step* (TNS) (s.d.a). Nos racines suédoises. In TNS. *Qui sommes-nous*. <http://www.thenaturalstep.org/fr/france/nos-racines-su-doises> (Page consultée le 19 février 2013).
- The Natural Step* (TNS) (s.d.b). Le *backcasting*. In TNS. *Notre démarche*. <http://www.thenaturalstep.org/fr/france/backcasting> (Page consultée le 19 février 2013).
- The Natural Step* (TNS) (s.d.c). Les 4 principes de durabilité. In TNS. *Notre démarche*. <http://www.thenaturalstep.org/fr/france/4-principes-de-durabilit> (Page consultée le 19 février 2013).
- The Natural Step* (TNS) (s.d.d). La méthode ABCD. In TNS. *Notre démarche*. <http://www.thenaturalstep.org/fr/france/la-m-thode-abcd> (Page consultée le 19 février 2013).
- The Natural Step* (TNS) (2009). *Guide élémentaire de durabilité. Step by Natural Step*. Canada, *The Natural Step*, 20 p.
- The Natural Step* (TNS) (2010). *Planifier vers des sociétés durables. Un guide pour débiter*. Canada, *The Natural Step*, 52 p.
- Tremblay, L.-A. (2007). La construction d'un partenariat avec la communauté. In Gagnon, C. (Éd). *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux, Structure de travail*. http://a211.qc.ca/9570_fr.html (Page consultée le 19 février 2013).
- Union des municipalités du Québec (UMQ) (s.d.a). Cités régionales. In UMQ. *Accueil, Caucus*. <http://www.umq.qc.ca/caucus/cites-regionales/> (Page consultée le 4 février 2013).
- Union des municipalités du Québec (UMQ) (s.d.b). Sommet Châteauguay 2020. In UMQ. *Grands dossiers, Vitrine des pratiques innovantes, Liste des pratiques innovantes*. <http://www.umq.qc.ca/grands-dossiers/vitrine-des-pratiques-innovantes/liste-des-pratiques-innovantes/sommet-chateauguay-2020/> (Page consultée le 19 février 2013).
- Union des municipalités du Québec (UMQ) (2012a). Municipalité et citoyenneté au cœur de l'avenir du Québec. In UMQ. *Livre blanc, Comité des sages*.

<http://www.livreblancmunicipal.ca/uploads/files/livreblanccontenu/rapport-des-sages.pdf>
(Page consultée le 12 janvier 2013).

Union des municipalités du Québec (UMQ) (2012b). Livre blanc municipal, l'avenir a un lieu. In UMQ. *Livre blanc*. <http://www.livreblancmunicipal.ca/> (Page consultée le 12 janvier 2013).

Vachon, J.-F. (2012). Bromont, pense ta ville. In CRÉ de la Montérégie Est. *Développement durable, Colloque Franco-Québécois sur le développement durable, Des territoires durables pour l'avenir, Atelier 3 : Le développement durable : une démarche collective et participative, Présentation de Jean-François Vachon*. http://www.monteregie-est.org/cre_monteregie_fichiers/file/Presentation_JF_Vachon.pdf (Page consultée le 19 février 2013).

Vachon, M. (9 mai 2013). *Demande de renseignements et de publications*. Courrier électronique à Judith Desmeules, adresse destinataire : jdfr@videotron.ca

Vérificateur général du Québec (s.d.). Développement durable In Vérificateur général du Québec. *Organisation, Développement durable*. http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_organisation/fr_developpement-durable.aspx (Page consultée le 4 février 2013).

Vérificateur général du Québec (2012). Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012 – Rapport du commissaire au développement durable. In Vérificateur général du Québec. *Publications, Rapport annuel du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale, Rapport du commissaire au développement durable – Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012, printemps 2012*. http://www.vgq.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2011-2012-CDD/fr_Rapport2011-2012-CDD.pdf (Page consultée le 4 février 2013).

Vézina, L. et Blackburn, J. (2012). Présentation des démarches québécoise et française d'intégration de la culture au développement durable et actions exemplaires. In Culture-DD12.org. *Culture développement durable, Colloque international 2012*. Paris, 22 et 23 novembre 2012. Centre des congrès de la cité des sciences et de l'industrie. http://culture-dd12.org/sites/default/files/attachments/05_transcription_colloque_culturedd12_demarches.pdf (Page consultée le 6 février 2013).

Ville de Baie-Saint-Paul (s.d.a). Développement durable. In Ville de Baie-Saint-Paul. *Vie démocratique, Développement durable*. <http://www.baiesaintpaul.com/vie-democratique/developpement-durable/developpement-durable> (Page consultée le 10 janvier 2013).

Ville de Baie-Saint-Paul (s.d.b). Informations sur la municipalité. In Ville de Baie-Saint-Paul. *Vie démocratique, Municipalité*. <http://www.baiesaintpaul.com/vie-democratique/information-sur-la-municipalite> (Page consultée le 18 février 2013).

Ville de Baie-Saint-Paul (s.d.c). Agenda 21. In Ville de Baie-Saint-Paul. *Vie démocratique, Développement durable*. <http://www.baiesaintpaul.com/media/docs/agenda21.pdf> (Page consultée le 18 février 2013).

Ville de Baie-Saint-Paul (s.d.d). Plan d'action 2011-2016. In Ville de Baie-Saint-Paul. *Vie démocratique, Développement durable*. <http://www.baiesaintpaul.com/vie->

democratique/developpement-durable/plan-daction-2011-2016 (Page consultée le 18 février 2013).

Ville de Baie-Saint-Paul (2006). Agenda 21 de Baie-Saint-Paul. Plan d'action 2006-2009. *In* Ville de Baie-Saint-Paul. *Vie démocratique, Développement durable*.

<http://www.baiesaintpaul.com/media/docs/TABLEAUACTIONPRIO21FINAL1.pdf> (Page consultée le 18 février 2013).

Ville de Baie-Saint-Paul (2011). Mise à jour du diagnostic du territoire dans une perspective de développement durable et bilan du plan d'action 2006-2009 de l'Agenda 21 local. *In* Ville de Baie-Saint-Paul. *Vie démocratique, Développement durable*.

<http://www.baiesaintpaul.com/vie-democratique/developpement-durable/developpement-durable> (Page consultée le 18 février 2013).

Ville de Baie-Saint-Paul (2012a). Budget 2013. *In* Ville de Baie-Saint-Paul. *Nouvelles, Budget 2013*.

<http://www.baiesaintpaul.com/media/docs/upload/presentation-budget-2013x.pdf> (Page consultée le 18 février 2013).

Ville de Baie-Saint-Paul (2012b). Agenda 21. Plan d'action 2011-2016. *In* Ville de Baie-Saint-Paul. *Vie démocratique, Développement durable*.

http://www.baiesaintpaul.com/media/docs/PlanAction2011_16_VBSP.pdf (Page consultée le 18 février 2013).

Ville de Bromont (s.d.). Consultez la présentation du budget 2013 au format .pdf. *In* Ville de Bromont. *Accueil, Ville de Bromont, Finances*.

http://www.bromont.net/Ville_de_Bromont/A_propos_de_Bromont/Finances.htm (Page consultée le 19 février 2013).

Ville de Bromont (2012). Plan de développement durable. *In* Ville de Bromont. *Pense ta ville. Plan de développement durable*.

<http://issuu.com/kuizin/docs/planddbromont?mode=window&backgroundColor=#222222> (Page consultée le 19 février 2013).

Ville de Bromont (2013a). Bromont ville br@nchée.pdf. *In* Ville de Bromont. *Accueil*.

http://www.bromont.net/index_ie_new1.htm (Page consultée le 19 février 2013).

Ville de Bromont (2013b). Plan de développement durable. *In* Ville de Bromont. *Pense ta ville. Plan de développement durable*. <http://pensetaville.bromont.net/> (Page consultée le 10 janvier 2013).

Ville de Châteauguay (2010a). Sommet Châteauguay 2020. *In* Ville de Châteauguay.

<http://www.sommetchateauguay2020.ca/> (Page consultée le 10 janvier 2013).

Ville de Châteauguay (2010b). Guide des consultations publiques. *In* Ville de Châteauguay.

Sommet Châteauguay 2020. <http://www.sommetchateauguay2020.ca/wp-content/uploads/2010/07/Guide-consultations-publiques.pdf> (Page consultée le 10 janvier 2013).

Ville de Châteauguay (2012). Budget 2013. *In* Ville de Châteauguay. *Administration municipale, Publications et rapports, Finances*.

<http://www.ville.chateauguay.qc.ca/publications-rapports/187> (Page consultée le 20 février 2013).

- Ville de Châteauguay (2013). Communiqués. *In* Ville de Châteauguay. *Administration municipale, Publications et rapports*. <http://www.ville.chateauguay.qc.ca/communiqués> (Page consultée le 20 février 2013).
- Ville de Rimouski (s.d.a). Découvrir Rimouski. *In* Ville de Rimouski. *Accueil*. <http://www.ville.rimouski.qc.ca/fr/decouvrezRimouski> (Page consultée le 4 février 2013).
- Ville de Rimouski (s.d.b). Profil et statistiques. *In* Ville de Rimouski. *Accueil, Découvrir Rimouski*. <http://www.ville.rimouski.qc.ca/fr/decouvrezRimouski/nav/portrait.html?iddoc=140513> (Page consultée le 4 février 2013).
- Ville de Rimouski (2006). Rapport final – *Rimouski 2006*. *In* Ville de Rimouski. *Conseil municipal, Consultations publiques, Rimouski 2006*. http://www.ville.rimouski.qc.ca/webconcepteurcontent63/000022830000/upload/decouvrez/communiqués/riki2006/Rapport_final_Rimouski_2006_07_12_06.pdf (Page consultée le 10 janvier 2013).
- Ville de Rimouski (2007). Le plan d'action 2007. *In* Ville de Rimouski. *Le plan d'action*. <http://www.ville.rimouski.qc.ca/webconcepteurcontent63/000022830000/upload/decouvrez/communiqués/pdf/Planaction2007.pdf> (Page consultée le 28 février 2013).
- Ville de Rimouski (2008). Le plan d'action 2008. *In* Ville de Rimouski. *Le plan d'action*. http://www.ville.rimouski.qc.ca/webconcepteurcontent63/000022830000/upload/decouvrez/communiqués/riki2006/Plan_action_2008.pdf (Page consultée le 28 février 2013).
- Ville de Rimouski (2011). *Sondage. Services professionnels. Cahier des charges 2011-19*. Rimouski, Ville de Rimouski, Août, 87 p.
- Ville de Rimouski (2012a). *Chantier Rimouski 2020 - Diagnostic en développement durable de la Ville de Rimouski*. Version revue et corrigée, Rimouski, Ville de Rimouski, février, 95 p.
- Ville de Rimouski (2012b). *Chantier Rimouski 2020 - Les bons coups en développement durable de la Ville de Rimouski*. Rimouski, Ville de Rimouski, février, 19 p.
- Ville de Rimouski (2012c). *Chantier Rimouski 2020 – Plan de communication*. Rapport de l'exercice, Rimouski, Ville de Rimouski, décembre, 32 p.
- Ville de Rimouski (2012d). *Chantier Rimouski 2020 – Guide de consultation*. Rimouski, Ville de Rimouski, juin, 12 p.
- Ville de Rimouski (2012e). *Chantier Rimouski 2020 – Plan stratégique de développement durable de la Ville de Rimouski 2012-2020*. Rimouski, Ville de Rimouski, 24 p.
- Ville de Rimouski (2012f). *Tableau synthèse – Plan stratégique de développement durable de la Ville de Rimouski 2012-2020*. Rimouski, Ville de Rimouski.
- Ville de Rimouski (2012g). *Résumé du projet de plan d'urbanisme de la Ville de Rimouski*. Rimouski, Ville de Rimouski, mai, 6 p.
- Ville de Rimouski (2012h). *Rapports sur les rencontres de consultation des districts, des ateliers thématiques, du Forum citoyen, du Sommet ainsi que des rencontres du personnel, Rimouski 2020*. En liasse, Rimouski, Ville de Rimouski.

- Ville de Rimouski (2012i). *Fiche de projet Rimouski 2020*. Rimouski, Ville de Rimouski, 131 p.
- Ville de Rimouski (2013a). Budget 2013. *In* Ville de Rimouski. *Accueil, Citoyens, Conseil municipal*. <http://www.ville.rimouski.qc.ca/fr/citoyens/nav/conseil/budget.html?idoc=140540> (Page consultée le 4 février 2013).
- Ville de Rimouski (2013b). *Statistiques mensuelles de fréquentations du site Web de la Ville de Rimouski du 1^{er} octobre 2011 au 31 décembre 2012*. Rimouski, Ville de Rimouski, janvier.
- Ville de Rimouski (2013c). Procès-verbaux 2013. *In* Ville de Rimouski. *Accueil, Citoyens, Conseil municipal, Séances du conseil, Procès-verbaux, 2013*. <http://www.ville.rimouski.qc.ca/fr/citoyens/nav/conseil/seances/proces.html?idoc=295766> (Page consultée le 12 avril 2013).
- Ville de Rimouski (2013d). Tous les communiqués pour 2013. *In* Ville de Rimouski. *Accueil, Découvrez Rimouski, Communiqués de presse*. <http://www.ville.rimouski.qc.ca/fr/decouvrezRimouski/nav/communiques.html> (Page consultée le 12 avril 2013).
- Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2009a). État des lieux : les trois volets du développement durable. *In* Ville de Salaberry-de-Valleyfield. *Citoyens, Environnement, PADD-E*. http://ville.valleyfield.qc.ca/sites/default/files/pdf/environnement/padd-e_etatsdeslieux-versionpourlepublic-internet.pdf (Page consultée le 19 février 2013).
- Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2009b). Sommaire des enjeux. *In* Ville de Salaberry-de-Valleyfield. *Citoyens, Environnement, PADD-E, Bilan des enjeux*. http://ville.valleyfield.qc.ca/sites/default/files/pdf/environnement/padd-e_bilan_desenjeux-versionpourlepublic-internet.pdf (Page consultée le 19 février 2013).
- Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2012). Reddition de comptes 2012 – An 3. *In* Ville de Salaberry-de-Valleyfield. *Accueil, Citoyens, Environnement – Salaberry-de-Valleyfield ville verte et bleue, PADD-E : Des résultats préliminaires concrets très concluants en 2012*. http://www.ville.valleyfield.qc.ca/sites/default/files/pdf/environnement/powerpoint_-_padd-e_reddition_de_comptes_2012_final.pdf (Page consultée le 19 février 2013).
- Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2013a). Prévisions budgétaires. *In* Ville de Salaberry-de-Valleyfield. *Citoyens, Administration et finances municipales, Finances. 2013*. http://www.ville.valleyfield.qc.ca/sites/default/files/pdf/Administration_municipale/finances/budget_valleyfield_2013.pdf (Page consultée le 20 février 2013).
- Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2013b). Un logo inspirant. *In* Ville de Salaberry-de-Valleyfield. *Citoyens, Environnement, PADD-E*. <http://ville.valleyfield.qc.ca/citoyens/environnement/padd-e/un-logo-inspirant> (Page consultée le 19 février 2013).
- Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2013c). Plan d'action en développement durable avec une majeure en environnement (PADD-E). *In* Ville de Salaberry-de-Valleyfield. *Citoyens, Environnement*. <http://ville.valleyfield.qc.ca/citoyens/administration-et-finances-municipale/politiques-municipales/plan-daction-en-developpement> (Page consultée le 10 janvier 2013).

- Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2013d). Plan d'action en développement durable avec une majeure en environnement (PADD-E). *In* Ville de Salaberry-de-Valleyfield. *Citoyens, Environnement, PADD-E*.
<http://ville.valleyfield.qc.ca/sites/default/files/pdf/environnement/padd-e-2012-web.pdf> (Page consultée le 19 février 2013).
- Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2013e). Communiqués de presse. *In* Ville de Salaberry-de-Valleyfield. *Citoyens, Environnement, PADD-E*.
<http://www.ville.valleyfield.qc.ca/citoyens/environnement/padd-e/communiques-de-presse> (Page consultée le 19 février 2013).
- Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2013f). Comité consultatif en développement durable et en environnement. *In* Ville de Salaberry-de-Valleyfield. *Citoyens, Environnement, PADD-E*.
<http://ville.valleyfield.qc.ca/citoyens/environnement/padd-e/comite-consultatif-en-developpement-durable-et-en-environnement> (Page consultée le 19 février 2013).
- Vivre en Ville (2004). *Vers des collectivités durables (ensemble multi-supports) : de la théorie à l'action*. Québec, Presses de l'Imprimerie SIEL, 637 p.
- Zins Beausnesne et associés (ZBA) (2012). *Enquête par sondage téléphonique dans le cadre du chantier Rimouski 2020. Rapport final*. Présenté à la Ville de Rimouski. Québec, Zins Beausnesne et associés, 17 janvier, 145 p.

BIBLIOGRAPHIE

- Cégep de Jonquière (2010). Évaluation de l'information et des sources documentaires. *In* Cégep de Jonquière. *La Bibliothèque, Aide à la recherche*. <http://cegepjonquiere.ca/bibliotheque/evaluation-de-linformation-et-des-sources-documentaires> (Page consultée le 9 janvier 2013).
- Centre universitaire de formation en environnement (CUFE) (s.d.). Plan de cours. *In* Moodle – ENV 767 – *Essai, Centre de documentation*. <http://www.usherbrooke.ca/moodle-cours/course/view.php?id=1357> (Page consultée le 7 janvier 2013).
- Centre universitaire de formation en environnement (CUFE) (s.d.). Les trucs de pro. *In* Moodle – CUFE 2^e cycle, *Documentation relative aux cours*. <http://www.usherbrooke.ca/moodle-cours/course/view.php?id=1340> (Page consultée le 8 janvier 2013).
- Centre universitaire de formation en environnement (CUFE) (2012). Modèles pour la mise en forme de travaux écrits (CUFE, 2^e cycle). *In* Moodle – CUFE 2^e cycle, *Documentation relative aux cours*. <http://www.usherbrooke.ca/moodle-cours/course/view.php?id=1340> (Page consultée le 8 janvier 2013).
- Centre universitaire de formation en environnement (CUFE) (2012). Protocole de présentation des travaux écrits. *In* Moodle – CUFE 2^e cycle, *Documentation relative aux cours*. <http://www.usherbrooke.ca/moodle-cours/course/view.php?id=1340> (Page consultée le 8 janvier 2013).
- Coutu, G. (2011). *Le développement durable à la Commission scolaire des Sommets : cadre stratégique et plan d'action*. Essai de maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, 80 p.
- Desmeules, J. (12 juillet 2012 et 8 octobre 2012). *Suite du Sommet Châteauguay 2020*. Courrier électronique à Ville de Châteauguay, adresse destinataire : communications@ville.chateauguay.qc.ca
- Desmeules, J. (13 juillet 2012). *Suite du Sommet Châteauguay 2020*. Courrier électronique à Alain Desjardins, Ville de Châteauguay, adresse destinataire : alain.desjardins@ville.chateauguay.qc.ca
- Desmeules, J. (22 février 2013). *Information plan d'action Châteauguay 2020*. Courrier électronique à Ville de Châteauguay, adresse destinataire : communications@ville.chateauguay.qc.ca
- Fédération canadienne des municipalités (FCM) (2013). *In* FCM. <http://www.fcm.ca/accueil.htm> (Page consultée le 9 janvier 2013).
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) (2012). Des collectivités en plein essor : Les villes du Canada les plus dynamiques en matière d'entrepreneuriat. *In* FCEI. *Accueil, Canada, Rapports de recherche, Développement économique*. <http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/rr3274f.pdf> (Page consultée le 16 avril 2013).
- Fédération québécoise des Municipalités (FQM) (2012). *In* FQM. <http://fqm.ca/> (Page consultée le 9 janvier 2013).

- Gagnon, C. (2007). L'élaboration du plan d'action Agenda 21^e siècle local. In Gagnon, C. (Éd). *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux, Plan d'action et mise en œuvre*. http://a211.qc.ca/9579_fr.html (Page consultée le 19 février 2013).
- Indice relatif du bonheur (IRB) (s.d.). Palmarès des villes 2013. In IRB. *Accueil*. <http://www.indicedebonheur.com/accueil.htm> (Page consultée le 16 janvier 2013).
- Lachance, R., et Morrisset, M. (2004) *L'obsession du citoyen. Vade-mecum pour des Villes et Villages où il faut bon vivre*. 3^e édition, Québec, Réseau québécois des Villes et Villages en santé, 192 p.
- Mercer (2012). Classement mondial 2012 des villes selon la qualité de vie – Enquête de Mercer. In Mercer. *Accueil, Newsroom*. <http://www.mercer.com/press-releases/qualityoflivingprcanadafr> (Page consultée le 16 avril 2013).
- MoneySense (2013). *Canada's Best Places to Live 2013*. In MoneySense. *Accueil*. <http://www.moneysense.ca/2013/03/20/canadas-best-places-to-live-2013/> (Page consultée le 16 avril 2013).
- Nature-Action Québec (NAQ) (s.d.). Conception et mise en œuvre d'une politique environnementale municipale ou d'un Plan d'action en développement durable. In NAQ. *Ressources, Publications, Fiches synthèses de nos services*. <http://nature-action.qc.ca/site/sites/default/files/pdf/ressources/fiches/Fiche-PADD-Final-low.pdf> (Page consultée le 19 février 2013).
- Nature-Action Québec (NAQ) (2011). In NAQ. <http://www.nature-action.qc.ca/site/> (Page consultée le 9 janvier 2013).
- Provost, A. (2011). *Repères méthodologiques pour la réalisation de diagnostics territoriaux au Québec*. Essai de maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, 105 p.
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2012). Outils de planification, Vision stratégique. In MAMROT. *Aménagement du territoire, Guide La prise de décision en urbanisme, Planification, Vision stratégique*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/vision-strategique/> (Page consultée le 19 février 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2013). Grands dossiers, Développement durable. In MAMROT. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/developpement-durable/> (Page consultée le 10 janvier 2013).
- Québec. Ministère du Conseil exécutif (MCE) (2008). La planification stratégique au gouvernement du Québec, Théorie et pratique. In MCE. *Accueil, Planification stratégique, Documentation, Ressources et publications*. <http://www.mce.gouv.qc.ca/planification-strategique/documentation/planification-strategique-gouvernement-quebec.pdf> (Page consultée le 19 février 2013).
- Québec. Ministère du Conseil exécutif (MCE) (2008). La planification stratégique au gouvernement du Québec. In MCE. *Accueil, Planification stratégique*.

- <http://www.mce.gouv.qc.ca/planification-strategique/index.html> (Page consultée le 19 février 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2002). Outils pour une démarche de développement durable. *In* MDDEFP. *Développement durable, Outils pour une démarche de développement durable*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/outils/index.htm> (Page consultée le 15 janvier 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2007). Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable. *In* MDDEFP. *Développement durable, Outils pour une démarche de développement durable*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/outils/guide-elabo-plandd.pdf> (Page consultée le 15 janvier 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). Guide pour la prise en compte des principes de développement durable. *In* MDDEFP. *Développement durable, Outils pour une démarche de développement durable*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/outils/guide-principesdd.pdf> (Page consultée le 15 janvier 2013).
- Réseau des villes et villages en santé (RQVVS) (s.d.). *In* RQVVS. <http://www.rqvvs.qc.ca/> (Page consultée le 9 janvier 2013).
- Service des bibliothèques de l'UQAM (2010). InfoSphère : 7. Évaluer et citer ses sources. *In* Service des bibliothèques de l'UQAM. *InfoSphère*. <http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences/module7/index.html> (Page consultée le 9 janvier 2013).
- The Natural Step* (TNS) (s.d.). Entonnoir. *In* TNS. *Notre démarche*. <http://www.thenaturalstep.org/fr/france/la-m-taphore-de-lentonnoir> (Page consultée le 19 février 2013).
- The Natural Step* (TNS) (s.d.). *In* TNS. <http://www.thenaturalstep.org/canada> (Page consultée le 9 janvier 2013).
- Tremblay, S. (dir.) (2007). *Développement durable et communications: Au-delà des mots, pour un véritable engagement*. Coll. Communication, Québec, Presses de l'Université du Québec, 269 p.
- Ville de Baie-Saint-Paul (s.d.). Formation écoexemplaire. *In* Ville de Baie-Saint-Paul. *Vie démocratique, Développement durable*. <http://www.baiesaintpaul.com/vie-democratique/developpement-durable/formation-ecoexemplaire> (Page consultée le 18 février 2013).
- Ville de Baie-Saint-Paul (2005). Diagnostic du territoire de Baie-Saint-Paul dans une perspective de développement durable. *In* Ville de Baie-Saint-Paul. *Vie démocratique, Développement durable*. <http://www.baiesaintpaul.com/media/docs/DIAGNOSTICFINAL1.pdf> (Page consultée le 18 février 2013).
- Ville de Bromont (s.d.). Développement durable. *In* Ville de Bromont. *Accueil, Développement durable*. http://www.bromont.net/index_ie_new1.htm (Page consultée le 19 février 2013).

- Ville de Bromont (2013). La vision. *In* Ville de Bromont. *Pense ta ville, Plan de développement durable*. <http://pensetaville.bromont.net/vision/> (Page consultée le 19 février 2013).
- Ville de Bromont (2013). Orientations et propositions d'actions. *In* Ville de Bromont. *Pense ta ville, Plan de développement durable*. <http://pensetaville.bromont.net/orientations-et-propositions-d-actions/economie.php> (Page consultée le 19 février 2013).
- Ville de Bromont (2013). La ville s'engage. *In* Ville de Bromont. *Pense ta ville, Plan de développement durable*. <http://pensetaville.bromont.net/la-ville-s-engage/economie.php> (Page consultée le 19 février 2013).
- Ville de Bromont (2013). Je veux m'engager. *In* Ville de Bromont. *Pense ta ville, Plan de développement durable*. <http://pensetaville.bromont.net/m-engager/login.php> (Page consultée le 19 février 2013).
- Ville de Bromont (2013). Nouvelles et idées. *In* Ville de Bromont. *Pense ta ville, Plan de développement durable*. <http://pensetaville.bromont.net/nouvelles-et-idees/> (Page consultée le 19 février 2013).
- Ville de Montréal (s.d.). Engagement des organisations partenaires. *In* Ville de Montréal. *Services aux citoyens, Développement durable, Organisations partenaires*. [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7017,70795648&_dad=portal&_schema=P](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7017,70795648&_dad=portal&_schema=PORTAL) ORTAL (Page consultée le 21 février 2013).
- Ville de Rimouski (s.d.). *Rimouski 2006*. *In* Ville de Rimouski. *Conseil municipal, Consultations publiques*. http://www.ville.rimouski.qc.ca/fr/citoyens/service.prt?svcid=RK_PAGE_GENERIQUE_CAT2&iddoc=140543 (Page consultée le 10 janvier 2013).
- Ville de Rimouski (s.d.). Chantier *Rimouski 2020*. *In* Ville de Rimouski. *Conseil municipal, Consultations publiques*. http://www.ville.rimouski.qc.ca/fr/citoyens/nav/conseil/consultations_publicques/Rimouski2020.html?iddoc=248207 (Page consultée le 10 janvier 2013).
- Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (2010). Sainte-Anne-de-Bellevue a dévoilé officiellement son Plan communautaire de développement durable «Vers un avenir durable» le 12 octobre 2012. *In* Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. *Environnement, Développement durable*. <http://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/Environnement/Developpement-durable.aspx> (Page consultée le 19 février 2013).
- Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (2010). Le processus. *In* Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. *Environnement, Développement durable*. <http://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/Environnement/Developpement-durable-fr/Le-processus.aspx> (Page consultée le 19 février 2013).
- Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (2010). Où j'interviens? *In* Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. *Environnement, Développement durable*. <http://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/Environnement/Developpement-durable-fr/Ou-j-interviens-.aspx> (Page consultée le 19 février 2013).
- Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (2010). Thèmes communautaires. *In* Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. *Environnement, Développement durable*. <http://www.ville.sainte-anne-de->

bellevue.qc.ca/Environnement/Developpement-durable-fr/Themes-communautaires.aspx (Page consultée le 19 février 2013).

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (2010). Vers une collectivité durable au secteur nord. *In* Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. *Environnement, Développement durable*. <http://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/Environnement/Developpement-durable-fr/Vers-une-collectivite-durable-au-secteur-nord.aspx> (Page consultée le 19 février 2013).

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (2012). Document explicatif - Budget 2013. *In* Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. *Services, Administratifs & trésorerie, Budget - Taxation - États financiers*. [http://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/getmedia/adb4beb7-e2bb-4de4-b278-d47bb15278a2/AVIS-DOCUMENT-EXPLICATIF-\(BUDGET-2013\).pdf.aspx](http://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/getmedia/adb4beb7-e2bb-4de4-b278-d47bb15278a2/AVIS-DOCUMENT-EXPLICATIF-(BUDGET-2013).pdf.aspx) (Page consultée le 19 février 2013).

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (2012). Appui financier du Fonds municipal vert de la FCM à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour son Plan de durabilité communautaire intégré. *In* Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. *Ville, Communiqués de presse*. <http://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/Ville/Communiqués-de-presse.aspx> (Page consultée le 19 février 2013).

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (2012). La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue dévoilera officiellement son Plan communautaire de développement durable « Vers un avenir durable » le 12 octobre prochain. *In* Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. *Ville, Communiqués de presse*. <http://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/Ville/Communiqués-de-presse.aspx> (Page consultée le 19 février 2013).

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (2012). Plan de développement durable. Vers un avenir durable. *In* Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. *Environnement, Développement durable*. http://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/getmedia/3d700a8e-6233-46a0-b518-bf3e00340b08/planDD_fr_web_final.pdf.aspx (Page consultée le 10 janvier 2013).

Ville de Sherbrooke (s.d.). Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire. *In* Ville de Sherbrooke. *Mairie et vie démocratique, Plans stratégiques et politiques*. <http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/Mairie/plansstratpol/EnoncedevisionFINAL-corr.pdf> (Page consultée le 10 janvier 2013).

Ville de Sorel-Tracy (s.d.). Agenda 21 local de la Ville de Sorel-Tracy. *In* Ville de Sorel-Tracy. *Agenda 21*. <https://sites.google.com/site/a21lvst/> (Page consultée le 10 janvier 2013).

ANNEXE 1 – PRINCIPES DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ARTICLE 6)

(tiré de : la *Loi sur le développement durable*)

6. Afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants:

- a) «santé et qualité de vie»: les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- b) «équité et solidarité sociales»: les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- c) «protection de l'environnement»: pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- d) «efficacité économique»: l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- e) «participation et engagement»: la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- f) «accès au savoir»: les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;
- g) «subsidiarité»: les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- h) «partenariat et coopération intergouvernementale»: les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
- i) «prévention»: en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- j) «précaution»: lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- k) «protection du patrimoine culturel»: le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

l) «préservation de la biodiversité»: la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

m) «respect de la capacité de support des écosystèmes»: les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

n) «production et consommation responsables»: des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écocoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

o) «pollueur payeur»: les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

p) «internalisation des coûts»: la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

ANNEXE 2 – VISION DE LA VILLE DE RIMOUSKI DÉCOULANT DE *RIMOUSKI 2006*

(tiré de : Ville de Rimouski, 2006, p.3)



« La Ville sera innovante, elle encouragera l'expression de notre culture et la participation citoyenne.


Rimouski sera un modèle d'entraide entre les personnes, elle privilégiera le respect de la nature et la conservation du patrimoine.

L'activité économique rimouskoise sera façonnée par les principes liés au développement durable; elle favorisera la mise en valeur des ressources et de l'expertise locales et elle utilisera la science et la recherche comme levier de prospérité.


Rimouski assumera pleinement ses responsabilités de capitale régionale en offrant des services adéquats et adaptés aux besoins de la population et elle supportera les collectivités avoisinantes.

Ainsi, Rimouski maintiendra l'humain et la famille au centre de ses préoccupations et elle consolidera sa réputation de ville où il fait bon vivre et se réaliser pleinement. »

Par la présente, nous nous engageons à conjuguer nos efforts à la réalisation de cette vision.


Eric Forest
Maire




Jean Matte, ing.
Directeur général

ANNEXE 3 – TABLEAUX SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

(inspiré de : Ville de Rimouski, 2012a, pp.54 à 61)

| Développement économique | | |
|--|---|--|
| | Positif (pour atteindre l'objectif) | Négatif (pour atteindre l'objectif) |
| Origine interne (organisationnelle) | <p style="text-align: center;">Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ville agit comme promoteur dans son développement résidentiel, commercial et industriel • Rimouski est désignée comme étant la capitale océanographique • Développement d'un plan d'intervention destiné à gérer les espaces vacants • Présence de plusieurs sièges sociaux • Prospection, réseautage • Rayonnement de Rimouski sur la scène provinciale • Notoriété des dirigeants • Top 20 des villes entrepreneuriales • Élaboration d'un nouveau plan d'urbanisme • Rimouski certifié 4 As niveau argent (revitalisation du centre-ville) • Investissement de Telus • Présence de 3 parcs industriels • Qualité des programmes de financement visant à accorder des crédits de taxes foncières pour favoriser la construction dans les parcs industriels | <p style="text-align: center;">Faiblesses (défis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hétérogénéité du centre-ville (plan d'urbanisme) • Déplacement en voiture nécessaire pour effectuer les achats (Cité des achats, Carrefour Rimouski, Centre-ville) |
| Origine externe (environnement) | <p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle démographique de la MRC • Émergence du secteur de la construction • Forte croissance démographique • Secteur du tourisme en expansion (4^e place du palmarès magazine Géo Plein Air) • Pôle commercial de destination pour les clientèles en provenance de la MRC de Rimouski-Neigette et des MRC de la péninsule gaspésienne • Proportion d'entreprises tournées vers l'exportation aux États-Unis • Développement de nouveaux projets touristiques • Amélioration des pratiques commerciales • Regroupement de la SOPER, Tourisme Rimouski et de la Fondation Centre-Ville • Plan Nord • Présence de main-d'œuvre spécialisée en biotechnologies marines • Présence de main-d'œuvre spécialisée en technologies de l'information et des communications • 20 % de la population travaille dans les secteurs de l'industrie du savoir • Présence de l'UQAR (main-d'œuvre spécialisée) • Taux de chômage près de la moyenne provinciale • Secteur de la métallurgie : force industrielle générant 600 emplois • Tourisme d'affaires • Développement de nouveaux projets nécessitant de la main-d'œuvre jeune et qualifiée | <p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Migration des commerces vers d'autres centres urbains • Positionnement axé sur le bas de gamme • Toutes les catégories de produits ne sont pas représentées dans l'offre commerciale - fuite de capitaux • Développement de commerces marginaux • Rétention des commerces • Rétention de la main d'œuvre • Plan Nord • Le revenu annuel moyen à Rimouski est plus bas que la moyenne québécoise (pouvoir d'achat) • Inégale répartition salariale entre les ménages • Relève : exode des jeunes • Ralentissement de la croissance de la population |

| Gestion environnementale intégrée – Gestion des matières résiduelles | | |
|--|--|--|
| | Positif (pour atteindre l'objectif) | Négatif (pour atteindre l'objectif) |
| Origine interne (organisationnelle) | <p style="text-align: center;">Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la quantité des matières résiduelles • Mise en place de nombreuses initiatives pour diminuer la quantité des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique (LET) • Décision du conseil municipal de mettre en place une collecte des matières compostables • Nouvelle réglementation sur l'herbicyclage • Participation au projet pilote « ICI, on composte! » • Collecte de feuilles mortes/Résidus domestiques dangereux (RDD)/piles • Dons de biens réutilisables | <p style="text-align: center;">Faiblesses (défis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse du poids des matières valorisées à l'écocentre depuis 2008 |
| Origine externe (environnement) | <p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion des citoyens à d'autres projets concernant la gestion des matières résiduelles étant donné leur réceptivité • Programme de subvention du MDDEFP ou du fonds municipal vert (FMV) | <p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la pollution (émissions gaz à effet de serre (GES) causée par l'enfouissement des matières compostables) • Possibilité de ne pas atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières recyclables 2011-2015 |

| Gestion environnementale intégrée – Différents modes de transport alternatifs | | |
|---|--|--|
| | Positif (pour atteindre l'objectif) | Négatif (pour atteindre l'objectif) |
| Origine interne (organisationnelle) | <p style="text-align: center;">Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en circulation du Citébus en janvier 2011 faisant la liaison dans la zone centrale de Rimouski avec les arrêts du Taxibus • Faible consommation du carburant diesel de la navette • Présence de 40 km de pistes et bandes cyclables sur le territoire de la ville Rimouski • Initiatives pour encourager la pratique de la marche urbaine • En route vers un plan de mobilité active • Améliorations au service Citébus | <p style="text-align: center;">Faiblesses (défis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures insuffisantes pour contrer le vandalisme des vélos • Conception du réseau cyclable à des fins récréatives et non utilitaires • Manque d'aménagements assurant la sécurité complète des piétons |
| Origine externe (environnement) | <p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attraction de nouveaux ménages et nouvelles entreprises par des mesures de transport durable • Support au covoiturage • Demande présente pour des améliorations de Citébus • Mise en œuvre du plan de mobilité active | <p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible utilisation du service de covoiturage • Taux de motorisation élevé, malgré la mise en circulation de Citébus • Augmentation de la destruction du tissu urbain et piétonnier par une domination du transport automobile • Augmentation de la pollution atmosphérique et des problèmes de santé • Revendications des associations étudiantes dans l'organisation du transport en commun |

| Gestion environnementale intégrée – Patrimoine forestier et espaces naturels | | |
|--|---|--|
| | Positif (pour atteindre l'objectif) | Négatif (pour atteindre l'objectif) |
| Origine interne (organisationnelle) | <p style="text-align: center;">Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités ponctuelles de plantations d'arbres • Certification Forest Stewardship Council (FSC) de boisés • Présence d'espèces d'arbres recherchées • Inventaire des boisés urbains dans les zones de contrainte, les affectations industrielles et commerciales • Inventaire des milieux humides en cours | <p style="text-align: center;">Faiblesses (défis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de politique de foresterie urbaine • Absence de réglementation obligeant les entrepreneurs à fournir un plan d'aménagement paysager lors des travaux • Répartition des arbres hétérogènes sur le territoire |
| Origine externe (environnement) | <p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt pour une meilleure protection des écosystèmes • Captation de CO² – Amélioration de la qualité de l'air • Enrichissement des paysages et de l'esthétisme d'un lieu • Amélioration de la stabilité des sols par la consolidation du patrimoine forestier et des espaces naturels • Plan de conservation des milieux humides et valorisation de ceux-ci • Adoption d'une politique de foresterie urbaine • Adoption d'une réglementation obligeant les entrepreneurs à fournir un plan d'aménagement paysager lors des travaux | <p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détérioration des ressources forestières et des milieux humides • Image de Rimouski comme étant une ville bétonnée |

| Gestion environnementale intégrée – Gestion de l'eau | | |
|--|---|---|
| | Positif (pour atteindre l'objectif) | Négatif (pour atteindre l'objectif) |
| Origine interne (organisationnelle) | <p style="text-align: center;">Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de compteurs d'eau et de mesures de tarification dans les industries, commerces et institutions (ICI) • Réglementation concernant l'usage de l'eau potable provenant de l'aqueduc public • Participation au Programme d'économie d'eau potable (PEEP) • Mesures en place pour assurer la qualité de l'eau • Approvisionnement par eaux souterraines au lieu des eaux de surface • Usine de filtration non requise • Amélioration aux services d'aqueduc et d'égout du district Le Bic • Consommation journalière de l'eau pour tous les usages inférieure à la moyenne québécoise | <p style="text-align: center;">Faiblesses (défis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de politique de l'eau • Manque de pratique durable concernant la gestion des eaux pluviales • Absence de compteurs d'eau dans tous les ICI |
| Origine externe (environnement) | <p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Économie de la ressource limitée • Amélioration de la qualité de l'eau • Mise en place de compteurs dans tous les ICI • Nappe phréatique disponible • Infrastructures vertes : interception des eaux de pluie, aire de bio rétention, etc. • Diminution de la quantité d'eaux usées | <p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détérioration de la qualité de l'eau et des milieux récepteurs |

| Gestion environnementale intégrée – Gestion municipale | | |
|--|--|--|
| | Positif (pour atteindre l'objectif) | Négatif (pour atteindre l'objectif) |
| Origine interne (organisationnelle) | <p style="text-align: center;">Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Efforts entrepris pour diminuer la consommation de papier au sein des services municipaux • Mise en place du conseil sans papier • Sensibilisation des employés à la marche au ralenti • Présence d'écoconseillers pour les citoyens • Remplacement des lumières au sodium, mise en place de lumières de diode électroluminescente (DEL) et préoccupation quant à la pollution lumineuse | <p style="text-align: center;">Faiblesses (défis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de politique d'achat responsable • Absence de formation aux employés sur l'écoresponsabilité • Absence de politique concernant l'extinction des appareils énergivores et des lumières • Absence d'inventaire des GES |
| Origine externe (environnement) | <p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'une politique d'achat responsable • Adoption des gestes écologiques de la part des employés dans leur quotidien • Présence d'employés considérés comme des relais verts faisant la promotion auprès de leurs collègues des pratiques écologiques à adopter • Sensibilisation des employés au transport actif et à des pratiques écologiques par le biais de comité de travail tel que le comité santé mieux-être • Support au covoiturage au sein de l'organisation et la mobilité active • Soutien aux événements écoresponsables • Programmes de subvention Climat municipalités, Action-Climat et Fonds municipal vert • Adhésion à la conception intégrée pour les nouveaux bâtiments municipaux • Chantier <i>Rimouski 2020</i> et son futur plan stratégique de développement durable • Plan d'adaptation aux changements climatiques /Augmentation de la protection contre les catastrophes naturelles • Production d'un guide vert pour devenir des éco-citoyens • Promotion accrue du développement durable en s'associant aux activités thématiques à ce sujet comme le jour de la Terre, une heure pour la Terre, la journée sans eau embouteillée, etc. • Poursuite de mesures pour contrer la pollution lumineuse | <p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de crédibilité de la Ville aux yeux de la population dans sa démarche de mise en place d'un plan stratégique de développement durable • Insuffisance de l'écologisation de la Ville |

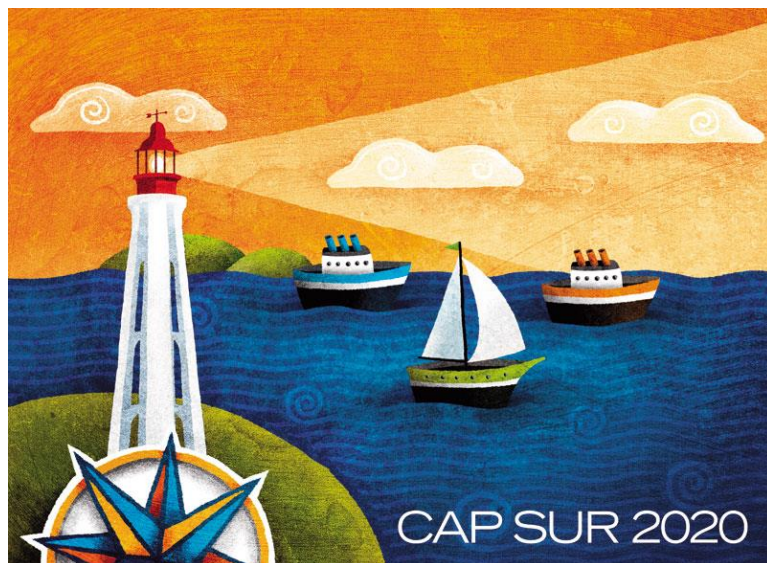
| Qualité de vie des citoyens | | |
|--|--|--|
| | Positif (pour atteindre l'objectif) | Négatif (pour atteindre l'objectif) |
| Origine interne (organisationnelle) | <p style="text-align: center;">Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures culturelles et de loisirs diversifiées • Centre-ville vivant • Élaboration d'un plan directeur pour s'assurer de la conformité des aires de jeux à la norme canadienne CAN/CSA-Z614-03 • Vie communautaire riche • Initiatives concrètes mises en place par la Ville pour intégrer les aîné(e)s et les personnes vivant un handicap (ex. programme Vigilance-Aîné(e)) • Soutien au projet Unité locale d'information aux aînés (ULIA) • Municipalité amie des aînés (MADA) (réalisations et mentions) • Création d'un parc canin (répondre aux demandes des citoyens) – Une Ville à l'écoute des citoyens • Implication des employés municipaux dans des œuvres caritatives • Parc de sculptures • Investissement dans le projet de La Roseraie phase II (pour personnes semi-autonomes) • Programme Rénovation Québec-Ville de Rimouski • Présence de parcs municipaux • Adoption d'une Déclaration des droits des citoyens en 2007 • Soutien aux événements comme les fêtes de quartier ou des voisins • Adhésion au programme : À pied, à vélo, ville active • Ententes Conseil des arts et des lettres du Québec, MCCCCF, politique culturelle, plan d'action de la politique • Investissement dans les logements sociaux (2^e des cités régionales du Québec avec 713 logements suivant une compilation de 2006 derrière Drummondville) | <p style="text-align: center;">Faiblesses (défis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à rejoindre l'ensemble des citoyens aux activités festives de la ville • Absence de lieux de rencontre |
| Origine externe (environnement) | <p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vaste gamme de soins de santé • Forte croissance démographique • La qualité de vie est un élément attractif pour de nouvelles familles • Meilleure cohésion sociale • Création d'un sentiment d'appartenance • Grande fierté des Rimouskois et Rimouskoises pour leur ville • Grande diversité culturelle • Création de projet écoresponsable d'aménagement • Adoption de critères de construction verts comme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), Novoclimat, etc. | <p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible taux d'occupation des logements • Faible présence de logements abordables • Exode des moins fortunés vers les villages environnants • Manque d'équité et de solidarité entre les citoyens • Essoufflement de la vie culturelle • Vieillesse de la population • Ralentissement de la croissance de la population • Inégale répartition salariale entre les ménages • Exode des jeunes • Déficit générationnel • Forte hétérogénéité concernant le degré de scolarité de la population • Exclusion des groupes sociaux et perte de la cohésion sociale |

| Gouvernance locale et participation citoyenne | | |
|---|--|---|
| | Positif (pour atteindre l'objectif) | Négatif (pour atteindre l'objectif) |
| Origine interne (organisationnelle) | <p style="text-align: center;">Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la Ville vers des formes de participation civile • Implication des citoyens au projet <i>Rimouski 2006 – Savoir naviguer ensemble</i> • Implantation du projet MADA | <p style="text-align: center;">Faiblesses (défis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des citoyens aux séances du conseil municipal : participation très variable • Faible représentation citoyenne au sein des comités • Faible représentativité des jeunes et des femmes au conseil |
| Origine externe (environnement) | <p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation aux élections municipales égal à celui de la moyenne canadienne • Élaboration du projet <i>Rimouski 2020</i> basé sur la participation citoyenne • Intégration des jeunes à la vie municipale | <p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de relève bénévole pour les comités • Désintérêt pour la vie civique • Pression des groupes d'intérêt |

ANNEXE 4 – EXEMPLES D’OUTILS DE COMMUNICATION UTILISÉS DANS LE CADRE DU CHANTIER *RIMOUSKI 2020*

(tiré de : Ville de Rimouski, 2012c)

Signature visuelle du chantier *Rimouski 2020* et slogan



Symbolique

C'est sous une thématique maritime que la signature visuelle du chantier *Rimouski 2020* a été développée. S'harmonisant aux couleurs de la Ville de Rimouski, cette signature met en scène trois bateaux naviguant sur le fleuve Saint-Laurent, guidés par nul autre que le célèbre phare de Pointe-au-Père et bordés par les Îles du Bic.

Ces trois embarcations évoquent les trois sphères de notre société : l'économie, l'environnement et le social. La diversité de l'économie, de la culture et de la vie sociale est également représentée par ces navires variés faisant route commune. S'ajoute également à cette réinterprétation de la signature de 2006, une rose de vents. Celle-ci symbolise l'orientation que la population rimouskoise donnera à *Rimouski 2020* au cours du sondage ainsi que lors des rencontres de district, des ateliers thématiques, du forum et du sommet à venir en 2012.

Slogan

Le slogan rassembleur retenu pour *Rimouski 2020* : *Cap sur 2020* exprime un appel à l'implication des citoyennes et des citoyens à communiquer leurs choix pour leur avenir, pour la destination 2020. La trame maritime s'exprime également dans le slogan, le cap étant la direction à prendre sur un navire.



JOURNAL DE BORD

Le 1^{er} novembre 2011

Numéro 4

Le sondage téléphonique s'inscrivant dans le cadre du grand chantier de consultation citoyenne Rimouski 2020 est entré dans son **blitz final**. Les deux premières semaines d'enquête ont permis de **compléter le tiers des 1 100 questionnaires, soit plus de 400**.

Le taux préliminaire de participation de la population rimouskoise à cette étude est très encourageant. Les personnes contactées sont enthousiastes à répondre au sondage et cette réponse positive confirme l'importance de tenir cet exercice démocratique et du désir des citoyennes et citoyens à s'exprimer sur l'avenir de notre communauté.

Au cours des jours à venir, les rendez-vous téléphoniques seront traités et les appels seront intensifiés afin d'atteindre les 1 100 questionnaires complétés pour la mi-novembre, soit un minimum de 100 personnes par district. Nous vous rappelons que la durée approximative des entretiens téléphoniques est d'une dizaine de minutes par appel et est largement motivée par l'ampleur de l'enquête et par son impact sur les actions et les orientations de la Ville.

Nous vous invitons tous à contribuer au succès de cet exercice de consultation en répondant au téléphone! C'est déjà fait? Encouragez vos proches à y participer. Grâce à vous, l'objectif sera atteint avec brio!

Source : Direction générale
418 724-3171



[Accueil](#) [Citoyens](#) [Conseil municipal](#) [Consultations publiques](#) [Chantier Rimouski 2020](#)

Conseil municipal Consultations publiques

Chantier Rimouski 2020

Bienvenue sur la page du chantier Rimouski 2020!

Cette section est dédiée à l'évolution du chantier Rimouski 2020. Vous y retrouverez l'information qui portait sur les consultations publiques ayant pris fin à l'automne 2012, la vision et les orientations du projet.

Une destination commune

Nous avons entrepris cette démarche unique pour vous, car nous étions et demeurons convaincus que c'est ensemble que nous ferons de Rimouski une ville qui nous ressemble et au sein de laquelle il fait bon vivre... vous avez été plus de 2 500 à naviguer avec nous !



Symbolique de la signature visuelle

[Développement durable](#)

[Diagnostic et bons coups en développement durable](#)

[Guide de consultation](#)

[Pistes de réflexion pour le Rimouski de demain](#)

[Plan stratégique de développement durable 2012-2020](#)

[Rencontres de consultation](#)

[Sondage scientifique - Automne 2011](#)

[Soumettre un mémoire](#)


SALLE DE PRESSE

Le chantier Rimouski 2020 en bref

Cette importante consultation citoyenne visait à donner la parole aux Rimouskoises et Rimouskois pour connaître leur vision du Rimouski de demain en vue d'élaborer le tout premier plan stratégique de [développement durable](#) de la Ville. Ensemble, nous avons défini la ville dans laquelle nous voulons vivre en 2020, et ce, en regard des domaines économique, environnemental et social. Votre participation a été plus qu'essentielle à ce projet commun, car il vous concernait personnellement, il s'agissait de votre avenir!

Le [sondage scientifique](#), qui a eu lieu à l'automne 2011, était la pierre d'assise de ce grand chantier qui a été mis en œuvre en octobre 2011. Un résumé des résultats du sondage est [disponible ici](#).


Plusieurs outils ont été mis à la disposition des citoyennes et citoyens afin de faciliter leur participation et leur interaction tout au long de notre grand voyage. Que ce soit en utilisant le formulaire de commentaires en ligne, en déposant un mémoire, ou en remplissant le formulaire de pistes de réflexion, tous vos commentaires ont été pris en compte et étudiés attentivement par





_ Autres
_ Documents du chantier Rimouski 2020 pour les employés de la Ville

ACCUEIL DE L'INTRANET
PLAN DE L'INTRANET
RECHERCHE
BOTTIN

Consulter la section spéciale du [site Web de la Ville](#) pour en savoir davantage sur le chantier Rimouski 2020



| Documents d'information pour les employés | Date |
|---|------------|
| Document présenté lors de la 5e série de rencontres de consultation du personnel municipal | 2012-12-07 |
| Plan stratégique de développement durable 2012-2020 | 2012-12-04 |
| Vision, mission et valeurs | 2012-11-21 |
| Document présenté lors de la 4e série de rencontres de consultation du personnel municipal | 2012-11-13 |
| Document présenté lors de la 3e série de rencontres de consultation du personnel municipal | 2012-11-13 |
| Sommet | 2012-11-12 |
| Forum citoyen | 2012-10-04 |
| Les bons coups en développement durable  | 2012-09-14 |
| Diagnostic  | 2012-09-14 |
| Quelques-uns des rêves rimouskois recueillis lors des rencontres d'échanges avec les employés municipaux les 2, 4 et 23 mai 2012. | 2012-06-11 |
| 2^e série de rencontres d'échanges avec le personnel municipal : les préoccupations exprimées lors des rencontres antérieures | 2012-05-22 |
| Document présenté lors de la 2^e série de rencontres de consultation du personnel municipal | 2012-05-08 |
| Commentaires reçus du personnel lors de la 2^e série rencontres de consultation | 2012-05-08 |
| Commentaires reçus du personnel lors de la 1^{ère} série de rencontres de consultation | 2012-02-22 |
| Document présenté lors de la 1^{ère} série des rencontres de consultation du personnel municipal | 2012-02-09 |
| Le journal de bord | |
| Journal de bord #18 | 2012-12-11 |
| Journal de bord #17 | 2012-11-21 |
| Journal de bord #16 | 2012-11-15 |
| Journal de bord #15 | 2012-10-22 |
| Journal de bord #14 | 2012-10-15 |
| Journal de bord #13 | 2012-10-09 |
| Journal de bord #12 | 2012-09-14 |

CAP SUR 2020

FORUM CITOYEN

Rimouski 2020 : une vision durable

Le mercredi 3 octobre 2012 à 19 h
Au Centre de congrès de Rimouski

*Participez à cette soirée d'échanges
qui permettra d'établir ensemble les
orientations souhaitées pour le
développement durable du Rimouski
de demain*

Inscription

Au moyen du formulaire en ligne
disponible sur le site Internet de la Ville au
www.ville.rimouski.qc.ca/rimouski2020
ou
par téléphone au 418 721-2020

**Faites vite, les places
sont limitées!**

Conférence de la Fondation David Suzuki

**« Le Saint-Laurent :
Notre fleuve vivant »**

*Animée par Mylène Paquette,
navigatrice et rameuse
océanique*

 Ville de
rimouski

www.ville.rimouski.qc.ca/rimouski2020

 Fondation
David
Suzuki

LES SOLUTIONS SONT DANS NOTRE NATURE

Carton d'invitation transmis dans les foyers rimouskois pour le Sommet (recto verso)



Bannières

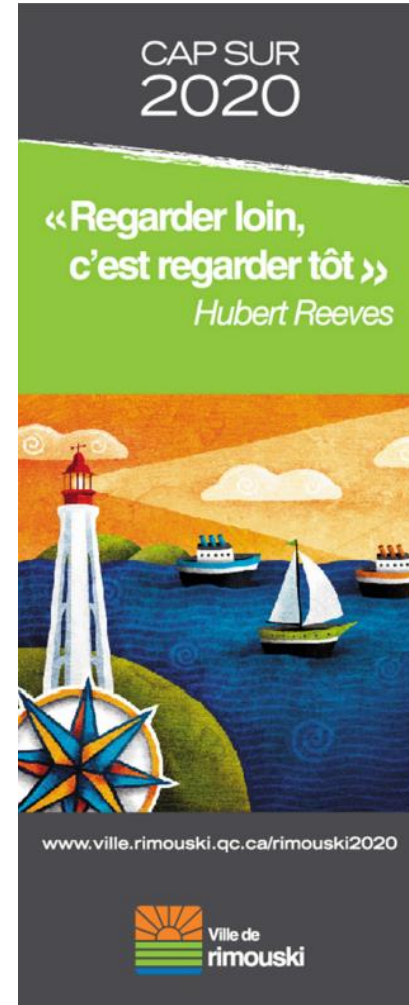
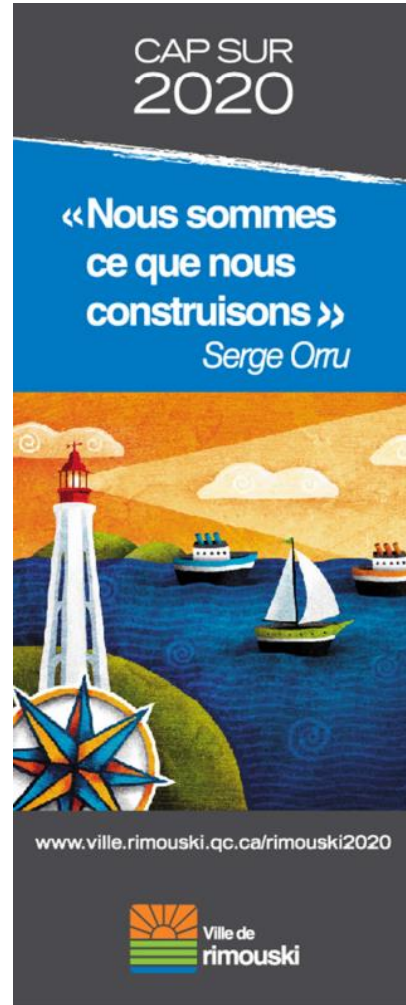
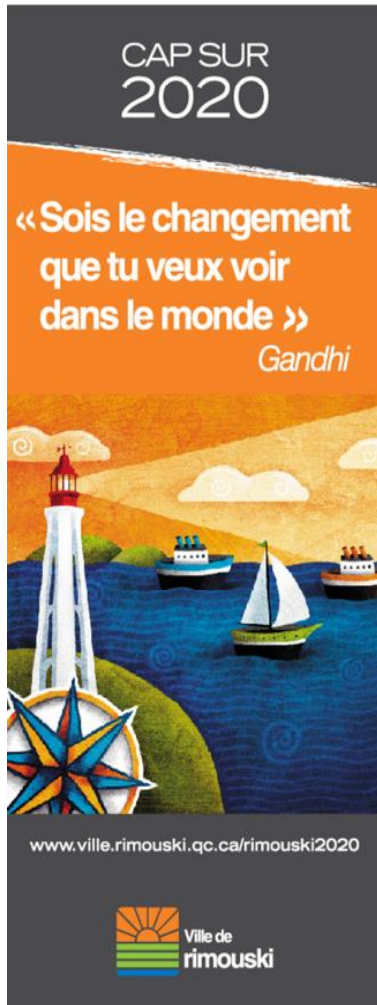


Tableau triptyque de la vision, de la mission et des valeurs



Notre vision

La Ville sera innovante, elle encouragera l'expression de notre culture et la participation citoyenne.

Rimouski sera un modèle d'entraide entre les personnes, elle privilégiera le respect de la nature et la conservation du patrimoine.

Le territoire rimouskiois sera aménagé et développé de façon durable et intégrée tout en valorisant ses milieux naturels, ruraux et urbains.

L'activité économique rimouskioise sera façonnée par les principes liés au développement durable: elle favorisera la mise en valeur des ressources et de l'expertise locales et elle utilisera la science et la recherche comme levier de prospérité.

Rimouski assumera pleinement ses responsabilités de capitale régionale en offrant des services adéquats et adaptés aux besoins de la population et elle soutiendra les collectivités avoisinantes.

Ainsi, Rimouski maintiendra l'humain et la famille au centre de ses préoccupations et elle consolidera sa réputation de ville où il fait bon vivre et se réaliser pleinement.

Par la présente, nous nous engageons à conjuguer nos efforts à la réalisation de cette vision.





Notre mission

La Ville de Rimouski se donne comme mission de dispenser, avec efficacité et efficience, des services municipaux de qualité qui répondent aux besoins de la communauté. Elle favorise l'engagement et la participation citoyenne. De manière responsable, elle développe son territoire et accroît sa vitalité économique. Elle a le souci d'améliorer la qualité de vie de la communauté en respect des principes du développement durable. De plus, elle adopte et prime des pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement. Enfin, elle assume son rôle de capitale régionale en exerçant un leadership qui favorise la solidarité et la concertation.




Nos valeurs

Réunies au moyen des deux codes d'éthique adoptés par le conseil municipal, les valeurs qui guident la prise de décision et, de façon générale, la conduite des membres du conseil municipal de la Ville de Rimouski en leur qualité d'élus, et de celles des employés de la municipalité sont les suivantes :

Intégrité. Tout membre du conseil et/ou employé doit respecter l'équité, la rigueur et la justice.

La probité dans le processus de l'emploi public. Tout membre du conseil et tout employé assurant une responsabilité liée à la mission d'emploi public qu'il exerce, dans l'accomplissement de cette mission, doit agir avec probité, transparence, avec équité, rigueur et documentation.

Le respect envers les membres du conseil et les employés de la municipalité ainsi que les citoyens. Tout membre du conseil et tout employé favorisent le respect dans les relations humaines. Il est interdit à tout-à-la-fois et agissent avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles ils travaillent dans le cadre de leurs fonctions.

La loyauté envers la municipalité. Tout membre du conseil et tout employé accomplissent leurs fonctions dans le respect des lois et des règlements.

Le respect de l'équité. Le service d'équité fait une évaluation continue et l'accessibilité pour tous aux services offerts ainsi à l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité qui doivent être maintenues dans les interventions de la Ville.

Tout membre du conseil et tout employé traitent chaque personne avec justice, dans le respect des lois et des règlements.

La transparence. Tout membre du conseil ou employé de la Ville respecte la transparence dans la prise de décision.

Tout employé ou élu de la Ville respecte la transparence dans l'exercice de sa fonction.

L'humain est au centre de la fonction de service de la municipalité et à cette disposition de la municipalité. Tout membre du conseil et tout employé qui assument leurs fonctions respectent et favorisent la dignité, l'équité et la transparence.

ANNEXE 5 – DOCUMENT SYNTHÈSE FINAL DE LA CONCEPTUALISATION DU SONDAGE

(tiré de : Ville de Rimouski, 2011, pp.66 à 70)

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES

Il est approprié de signaler :

Que les objectifs de *Rimouski 2006* étaient de :

1. Se rapprocher de la population en initiant une nouvelle démarche de démocratie de proximité;
2. Proposer une vision à la population rimouskoise;
3. Solliciter l'opinion de la population en général et des groupes cibles sur leurs préoccupations;
4. Dégager des éléments d'interventions stratégiques et prioritaires pour chacun des thèmes soumis à la consultation;
5. Éclairer la prise de décision du conseil municipal dans l'élaboration du plan d'action qu'il entend réaliser au cours de son mandat.

Que le sondage vise à mesurer le degré de satisfaction de la population par rapport aux objectifs et aux réalisations mis de l'avant depuis la tenue de la consultation *Rimouski 2006* et à identifier les grandes tendances souhaitées par les Rimouskois et Rimouskoises pour l'avenir. Il est une amorce à un grand chantier de consultation qui se tiendra en 2012, auquel les citoyens et citoyennes seront conviés et qui permettra de définir collectivement la ville dans laquelle la population rimouskoise veut vivre en 2020 dans les domaines social, économique et environnemental.

LÉGENDE

- ❖ **THÈMES (5)**
 - **SOUS-THÈMES (18)**
 - ✓ **Aspects (s'il y a lieu) (4)**
 - *Indicateurs à mesurer (44)*

❖ **PRÉOCCUPATION À L'ÉGARD DU CITOYEN (8 QUESTIONS)**

- **PARTICIPATION ET IMPLICATION CITOYENNE ET CONSULTATIONS PUBLIQUES**
 - *Désir/intérêt d'être consulté*
 - *Participation aux consultations ayant eu lieu*
 - *Raison de la non-participation, le cas échéant*
- **PLAN D'URBANISME**
 - *Importance accordée au renforcement de l'activité au centre-ville*
 - *Évaluation du stationnement au centre-ville*
 - *Questions à venir d'AECOM (maximum de 3)*

- SERVICES INDIVIDUELS ET SENSIBILISATION PAR LA VILLE
 - *Moyen d'information privilégié par les citoyens (choix de réponse)*
- ACTIONS SPÉCIFIQUES FAVORISANT L'INCLUSION ET LA PARTICIPATION SOCIALE
 - *Identification des priorités citoyennes : souhaite davantage d'actions à l'égard :*
 - *des personnes vivant un handicap;*
 - *des personnes âgées;*
 - *des personnes à revenu modique;*
 - *des nouveaux arrivants;*
 - *des étudiants;*
 - *des familles;*
 - *des personnes vivant seules.*

❖ **SERVICES ET INFRASTRUCTURES PUBLICS DURABLES (8 QUESTIONS)**

- NOUVEAUX SERVICES À OFFRIR À LA COMMUNAUTÉ ET SERVICES DE PROXIMITÉ
 - ✓ **Services liés au transport**
 - *Adhésion à l'idée de réduire la place de l'automobile à Rimouski*
 - *Adhésion à l'idée de faire plus de place aux piétons et aux vélos*
 - ✓ **Améliorations liées au service à la clientèle**
 - *Désir que la Ville investisse pour être présente sur les réseaux sociaux*
 - *Volonté de recevoir plus de services par Internet*
 - *Heures d'ouverture accrues des services*
- SERVICES CULTURELS (AMÉLIORATION DES SERVICES CULTURELS, DÉVELOPPEMENT OU RENOUVELLEMENT ET DIVERSIFICATION DE L'OFFRE CULTURELLE)
 - *Amélioration, développement ou renouvellement de l'offre culturelle à Rimouski par (choix de réponse) :*
 - *la venue accrue d'artistes professionnels;*
 - *la mise en place de lieux d'échanges pour tous les âges;*
 - *la tenue de manifestations d'ampleur;*
 - *la conservation, la mise en valeur et le développement de l'Île Saint-Barnabé;*
 - *l'aide amplifiée aux associations culturelles;*
 - *le développement de l'offre en pratiques artistiques et culturelles.*
- INFRASTRUCTURES DE SPORT, DE LOISIRS ET DE PLEIN-AIR

- *Identification des priorités citoyennes : souhaite encore plus d'actions à l'égard de :*
 - *l'amélioration des infrastructures sportives existantes;*
 - *le développement des infrastructures sportives;*
 - *l'amélioration des parcs et espaces verts municipaux existants;*
 - *le développement des parcs et espaces verts municipaux;*
 - *le développement d'activités de plein-air;*
 - *le développement d'activités communautaires;*
 - *le développement d'activités libres de loisirs.*

➤ **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- *Mesure du sentiment de sécurité à l'égard de :*
 - *rues;*
 - *piétons;*
 - *parcs et espaces verts municipaux;*
 - *lieux et manifestations publics;*
 - *globalement.*

❖ **ADMINISTRATION PERFORMANTE, INNOVANTE ET IMPUTABLE (15 QUESTIONS)**

➤ **ADMINISTRATION RESPONSABLE ET PROACTIVE**

- *Sphère de développement à privilégier par la Ville (sociale, économique, environnementale, équilibre)*
- *Préférence à l'égard du rôle de la Ville (services traditionnels, développement du milieu, services aux personnes)*

➤ **ADMINISTRATION INNOVANTE**

✓ ***Initiatives environnementales***

- *Détermination des aspects importants à améliorer de la gestion municipale sur le plan environnemental (choix de réponse)*
 - *gestion de l'eau;*
 - *gestion des matières résiduelles;*
 - *protection des rives, cours d'eau et milieux humides;*
 - *réduction des gaz à effet de serre (GES).*

✓ ***Planification et orientations des actions***

- *Connaissance du plan d'action annuel de la Ville*
- *Perception d'une incidence négative, nulle ou positive de ce plan pour le ménage*
- *Moyen favorisant un rapprochement avec les citoyens*

➤ **MISE EN VALEUR ET RECONNAISSANCE DE RIMOUSKI (RAYONNEMENT DE LA VILLE)**

- *Importance accordée au rayonnement de la ville sur la scène québécoise*
- *Importance accordée au rayonnement de la ville hors Québec*

➤ **MESURES D'ATTRACTIVITÉ**

- *Identification des priorités citoyennes : davantage d'actions à l'égard :*
 - *industrie du savoir (services professionnels, scientifiques (R et D), techniques, innovations et nouvelles technologies);*
 - *industrie de la fabrication;*
 - *commerce de gros;*
 - *commerce de détail;*
 - *services publics.*
- *Facteur principal d'attraction à développer pour que Rimouski consolide et accentue son attractivité (choix de réponse)*

➤ **ADMINISTRATION EFFICACE ET PERFORMANTE**

- *Sollicitation de services auprès de la Ville*
- *Si oui, considérez-vous que la Ville :*
 - *a répondu à vos besoins :*
 - *avec rapidité*
 - *avec qualité*
 - *avec pertinence*

❖ **TRAVAILLER ENSEMBLE (4 QUESTIONS)**

➤ **ORGANISATIONS PARTENAIRES**

- *Appréciation des actions partenariales ou de solidarité avec les organismes locaux et supra locaux*

➤ **CONTRIBUTIONS ET SOUTIEN DE LA VILLE À DES ACTIONS OU PROJETS DE COLLABORATION À PORTÉE ÉCONOMIQUE OU SCIENTIFIQUE**

- *Importance accordée à la poursuite du développement de la technopole maritime*
- *Importance accordée à l'obtention de retombées économiques du Plan Nord*
- *Pertinence accordée à l'économie du savoir (services professionnels, scientifiques (R et D), techniques, innovations et nouvelles technologies) comme moteur de développement.*

❖ **VIE DE QUARTIER ET QUALITÉ DE VIE (7 QUESTIONS)**

➤ **VIE DE QUARTIER/ APPARTENANCE ET IDENTITÉ COLLECTIVE**

- *Intérêt pour la vie de quartier*

- *Appréciation des actions de la Ville comme contribution favorisant la vie de quartier*
 - *Perception du double visage (rural et urbain) de la Ville*
- INFRASTRUCTURES DE QUARTIER
- *Importance accordée aux équipements et services de votre quartier*
- CONTRIBUTIONS ET INTERVENTIONS DE LA VILLE POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS ET DE LEUR ENVIRONNEMENT
- *Importance accordée à l'accès aux plans d'eau de la ville (fleuve, rivières, lacs)*
 - *Importance accordée au développement durable*
 - *Appréciation des actions municipales en développement durable*

ANNEXE 6 – QUESTIONNAIRE FINAL DU SONDAGE SCIENTIFIQUE

(tiré de : ZBA, 2012, p.137)

**ENQUÊTE PAR SONDAGE TÉLÉPHONIQUE
DANS LE CADRE
DU CHANTIER *RIMOUSKI 2020*-
QUESTIONNAIRE FINAL -**

INTRODUCTION

Bonjour/bonsoir, je m'appelle _____ de la firme de recherche Zins Beuchesne et associés. Nous avons été mandatés par la Ville de Rimouski pour conduire une étude auprès de la population dans le cadre du Chantier *Rimouski 2020 (lire deux mille vingt)*. La Ville compte sur l'opinion des citoyens pour fixer ses grandes orientations pour les dix prochaines années. Nous aimerions donc vous poser quelques questions à cet effet; toutes vos réponses demeureront confidentielles. Veuillez noter que cet appel pourrait être écouté ou enregistré à des fins de contrôle de la qualité.

1. *Sélection aléatoire d'une personne âgée de 18 ans et plus dans le ménage.*

2. Habitez-vous sur le territoire de la nouvelle Ville de Rimouski?

- Oui
- Non
- NSP/NRP

1

2

9

→ *Remercier et terminer*

Pour l'ensemble des questions qui vont suivre, plusieurs choix de réponse vous sont proposés. Bien entendu, vous pouvez ne pas répondre à certaines questions ou encore me répondre « je ne sais pas ».

Dans les questions suivantes, nous allons spécifiquement parler du centre-ville de Rimouski.

3. À l'exception du travail ou de votre lieu de résidence, à quelle fréquence allez-vous au centre-ville de Rimouski? À titre de rappel, le centre-ville est délimité par la voie ferrée au sud, le fleuve Saint-Laurent au nord, la rivière Rimouski à l'ouest et le Centre des Congrès à l'est. Diriez-vous...

- Plusieurs fois par semaine 1
- Une fois par semaine 2
- 2-3 fois par mois 3
- Quelques fois par année 4
- Je ne fréquente pas le centre-ville 5
- NSP/NRP 9

→ *passer à Q6*

4. À l'exception du travail ou de votre lieu de résidence, quelle est la raison principale qui vous amène le plus souvent au centre-ville parmi les choix suivants? (*une seule réponse possible*)

(Lire en rotation 1 à 5, puis 6). Faire toujours suivre choix 3 et 4.

- Les achats 01
- Les divertissements 02
- Les services de santé et d'éducation 03
- Les autres services publics et professionnels 04
- La promenade 05
- Autres (précisez : _____) 97
- NSP/NRP 99

5. Toujours concernant le centre-ville, pouvez-vous nous préciser votre degré de satisfaction à l'égard des aspects suivants? Diriez-vous qu'il (ou qu'elle est...)

(Lire en rotation)

| | Très satisfaisant(e) | Assez satisfaisant(e) | Peu satisfaisant(e) | Pas du tout satisfaisant(e) | NSP/NRP | N/A |
|--------------------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------------|---------|-----|
| • Stationnement | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 | 8 |
| • Diversité des commerces | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 | 8 |
| • Qualité des places publiques | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 | 8 |
| • Animation et activités | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 | 8 |

Nous allons maintenant parler de votre niveau d'intérêt envers les projets de la Ville de Rimouski et des moyens utilisés par celle-ci pour communiquer avec les citoyens.

6. Quel est votre niveau d'intérêt à participer à des consultations publiques organisées par la Ville pour parler de vos préoccupations et des projets de votre Ville? Diriez-vous que vous êtes...

- Très intéressé(e) 4
- Assez intéressé(e) 3
- Peu intéressé(e) 2
- Pas du tout intéressé(e) 1
- NSP/NRP 9

7. Question supprimée à la suite des résultats des prétests.

8. Diriez-vous que vous êtes... satisfait(e) à l'égard des divers moyens suivants mis en œuvre par la Ville pour favoriser le rapprochement avec les citoyens?

(Lire en rotation)

| | Très satisfait(e) | Assez satisfait(e) | Peu satisfait(e) | Pas du tout satisfait(e) | NSP/NRP | N/A |
|---|-------------------|--------------------|------------------|--------------------------|---------|-----|
| a) Consultations publiques | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 | 8 |
| b) Présentations publiques des plans d'action | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 | 8 |
| c) Journal municipal | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 | 8 |
| d) Site Internet | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 | 8 |

Nous allons maintenant parler de votre opinion concernant les clientèles, les services et les infrastructures de la Ville de Rimouski.

9. Selon vous, parmi les clientèles suivantes ...(*Lire ici les choix de réponse en rotation*), à laquelle de celle-ci, la Ville de Rimouski devrait-elle consacrer davantage d'efforts pour les prochaines années? (*une seule réponse*)

- les personnes vivant un handicap 1
- les personnes aînées 2
- les personnes à revenu modique 3
- les nouveaux arrivants 4
- les familles 5
- les étudiants 6
- les personnes vivant seules 7
- NSP/NRP 9

10. Quel est votre niveau d'accord ou de désaccord avec les affirmations suivantes? Diriez-vous que/qu'...

| <i>(Lire dans l'ordre)</i> | Totalement en accord | Plutôt en accord | Plutôt en désaccord | Totalement en désaccord | NSP/NRP |
|---|----------------------|------------------|---------------------|-------------------------|---------|
| a) Il faut réduire la place de l'automobile à Rimouski | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| b) La Ville doit investir pour être présente sur les réseaux sociaux sur le Web (<i>p. ex. : Facebook, Twitter, blogues, etc.</i>) | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| c) Il faut faire plus de place aux piétons à Rimouski | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| d) La Ville doit augmenter les heures d'ouverture de ses lieux de services à la clientèle (<i>perception, permis, écocentre, bibliothèques, site d'enfouissement</i>) | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| e) Il faut faire plus de place aux vélos à Rimouski | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |

11. À quel point êtes-vous satisfait(e) des efforts suivants faits par la Ville pour améliorer les services culturels? Diriez-vous que vous êtes...

| <i>(Lire en rotation)</i> | Très satisfait(e) | Assez satisfait(e) | Peu satisfait(e) | Pas du tout satisfait(e) | NSP/NRP |
|--|-------------------|--------------------|------------------|--------------------------|---------|
| a) La tenue de spectacles d'artistes locaux | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| b) La tenue d'événements culturels et artistiques majeurs | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| c) La conservation et la mise en valeur de l'île Saint-Barnabé | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| d) Le soutien aux organismes culturels | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| e) L'offre de cours dans les domaines culturels et artistiques | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |

12. Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie que cela n'est pas du tout important et 10 que cela est très important pour vous, quelle importance accordez-vous aux diverses actions suivantes que la Ville pourrait entreprendre concernant ses infrastructures de sport, de loisirs et de plein air?

(Lire le bloc a) et b), puis le bloc c) et d), puis e) en rotation)

| | | | | | | | | | | | | |
|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-------------|
| a) La construction de nouvelles infrastructures sportives | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 99= NSP/NRP |
| b) L'amélioration des infrastructures sportives existantes | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 99= NSP/NRP |
| c) L'aménagement de nouveaux parcs et espaces verts municipaux | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 99= NSP/NRP |
| d) L'amélioration des parcs et des espaces verts municipaux existants | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 99= NSP/NRP |
| e) L'amélioration de l'accès aux plans d'eau de la Ville (fleuve, rivières, lacs) | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 99= NSP/NRP |

13. Dans quelle mesure percevez-vous les éléments suivants comme sécuritaires à Rimouski?

(Lire en rotation)

Pour vous, est-ce qu'ils paraissent Très, Assez, ..., etc.

| | Très sécuritaire | Assez sécuritaire | Peu sécuritaire | Pas du tout sécuritaire | NSP/NRP |
|--|------------------|-------------------|-----------------|-------------------------|---------|
| | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| a) La circulation automobile | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| b) La circulation des piétons | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| c) La circulation à vélo | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| d) Les parcs et les espaces verts municipaux | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| e) Les lieux publics où se tiennent les événements majeurs | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |

Nous allons maintenant parler de votre opinion concernant les actions de la Ville et ses initiatives environnementales.

14. (question déplacée Cf. Q22B.)

15. Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie que cela n'est pas du tout important et 10 que cela est très important pour vous, quelle importance accordez-vous aux différentes initiatives environnementales suivantes?

(Lire en rotation)

| | | | | | | | | | | | | |
|--|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-------------|
| a) L'amélioration de la gestion de l'eau potable et des eaux usées (qualité, contrôle, etc.) | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 99= NSP/NRP |
| b) L'amélioration de la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage) | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 99= NSP/NRP |
| c) La protection des rives, des cours d'eau et des milieux humides | 00 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 99= NSP/NRP |

- Non 2
- NSP/NRP 9

20. Si oui : À quel point avez-vous été satisfait(e) des éléments suivants :

| <i>(Lire en rotation)</i> | | Très satisfait(e) | Assez satisfait(e) | Peu satisfait(e) | Pas du tout satisfait(e) | NSP/NRP |
|---------------------------|---|-------------------|--------------------|------------------|--------------------------|---------|
| a) | La Ville vous a répondu avec rapidité | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| b) | La Ville a bien répondu à vos besoins | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |
| c) | La Ville vous a rendu un service de qualité | 4 | 3 | 2 | 1 | 9 |

21. Globalement, diriez-vous que vous êtes... intéressé(e) par la vie communautaire de votre quartier?

- Très intéressé(e) 4
- Assez intéressé(e) 3
- Peu intéressé(e) 2
- Pas du tout intéressé(e) 1
- NSP/NRP 9

22. Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard des équipements et services municipaux dans votre quartier?

- Très satisfait(e) 4
- Assez satisfait(e) 3
- Peu satisfait(e) 2
- Pas du tout satisfait(e) 1
- NSP/NRP 9

22B. Dans les prochaines années, est-ce que selon vous la Ville de Rimouski devrait faire davantage, autant ou moins qu'actuellement dans les domaines suivants? *(Lire en rotation)*

| | Davantage | Autant | Moins | NSP/NRP |
|------------------------------|-----------|--------|-------|---------|
| • Le domaine social | 1 | 2 | 3 | 9 |
| • Le domaine économique | 1 | 2 | 3 | 9 |
| • Le domaine environnemental | 1 | 2 | 3 | 9 |

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

En terminant, j'aurais quelques questions à vous poser afin de nous permettre de classer les données.

23. En quelle année êtes-vous né(e)? _____ *(coder les 4 chiffres)*

24. Depuis combien d'années ou de mois vivez-vous sur le territoire actuel de la Ville de Rimouski?

_____ années

_____ mois

25. a) Combien de personnes de 18 ans et plus habitent votre foyer (*en vous incluant*)?

b) Combien de personnes de moins de 18 ans habitent votre foyer? _____

26. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez complété? (*Saisir, utiliser les codes pour la codification*)

- Secondaire non complété ou moins 1
- Secondaire général ou professionnel complété 2
- Collégial général ou technique 3
- Diplôme universitaire 1^{er} cycle 4
- Diplôme universitaire 2^e ou 3^e cycle 5
- NSP/NRP 9

27. Quel énoncé décrit le mieux votre occupation principale? (*Lire*)

- Travailleur 01
- Étudiant 02
- Retraité 03
- En recherche d'emploi 04
- À la maison 05
- Autres (*précisez : _____*) 97
- NSP/NRP 99

28. Êtes-vous... du logement que vous habitez à Rimouski?

- Propriétaire (propriétaire des lieux) 1
- Copropriétaire 2
- Locataire 3
- Occupant (chambreur, communauté, jeune adulte à la maison, autre résident) 4
- NSP/NRP 9

29. Est-ce que votre ménage est branché à Internet?

- Oui 1
- Non 2
- NSP/RP 9

30. De façon générale, faites-vous du vélo à Rimouski?

- Oui 1
- Non 2
- NSP/RP 9

31. De combien d'automobiles disposez-vous dans votre ménage? (*achetées ou louées*) _____

32. Quel est votre code postal? (*préciser les six caractères*) _ _ _ _ _ _

33. Dans quelle catégorie se situe le revenu annuel total de votre ménage (*avant impôts et en incluant les revenus de toutes provenances et de tous les membres du ménage*)?

- Moins de 20 000 \$ 1
- 20 000 \$ - 39 999 \$ 2
- 40 000 \$ - 59 999 \$ 3
- 60 000 \$ - 79 999 \$ 4
- 80 000 \$ - 99 999 \$ 5
- 100 000 \$ ou plus 6
- NSP/NRP 9

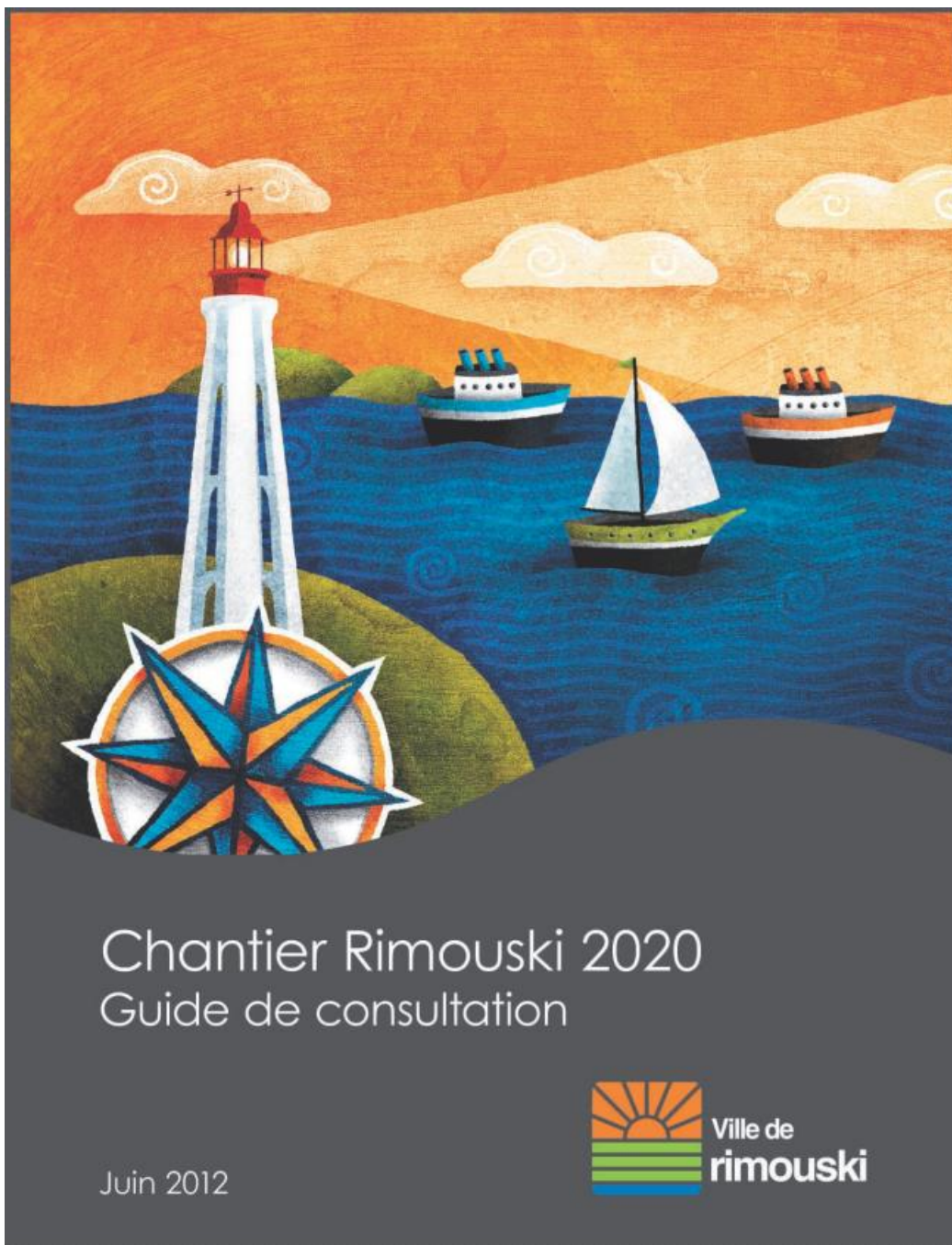
34. Noter le sexe du répondant

- Homme 1
- Femme 2

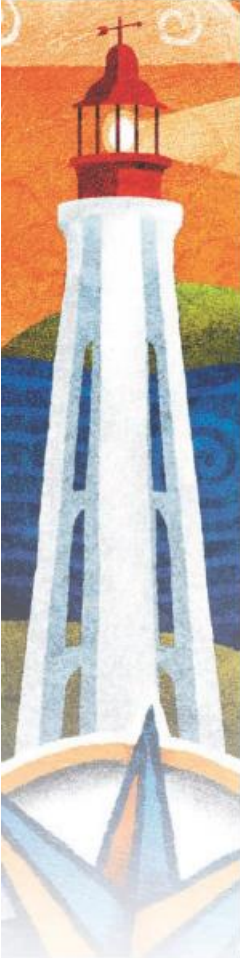
35. Noter le district électoral du répondant (information importée).

Je vous remercie d'avoir répondu à cette étude réalisée dans le cadre du Chantier *Rimouski 2020*.
Si vous souhaitez avoir plus d'information sur ce Chantier, je vous invite à visiter le site Internet de la Ville (www.ville.rimouski.qc.ca).

ANNEXE 7 – GUIDE DE CONSULTATION DU CHANTIER *RIMOUSKI* 2020
(Ville de Rimouski, 2012d)



SOMMAIRE



| | |
|---|----|
| ■ Mot du maire | 3 |
| ■ Rimouski 2020 en bref | 4 |
| ■ Démarche | 5 |
| ■ Résultats de notre première escale | 7 |
| ■ Préoccupations recueillies à travers les diverses consultations | 9 |
| ■ Pistes de réflexion | 11 |
| ■ Comment participer? | 12 |

Ce document est également offert en format PDF à l'adresse :
www.ville.rimouski.qc.ca/rimouski2020

Membres du comité de suivi : Éric Forest, Jennifer Murray, Christian Tremblay, Jean Matte,
Judith Desmeules et Ariane Doucet-Michaud

Conception : Tendance impression - juin 2012

MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

La démarche Rimouski 2020 est l'occasion de faire le point sur les actions passées, mais surtout de se projeter dans l'avenir afin de déterminer les pôles de développement à prioriser, et ce, en regard des trois sphères du développement durable : économique, environnementale et sociale. Plus concrètement, c'est le temps pour tous les Rimouskoises et Rimouskois de faire part, non seulement de leurs souhaits, mais aussi de leurs préoccupations d'avenir quant à la gestion de l'eau, à la protection des berges, au bénévolat, à la relève de la main-d'œuvre et j'en passe. Au terme de l'exercice, votre apport sera traduit dans le tout premier plan stratégique en développement durable de la Ville de Rimouski.

Cette nouvelle étape de consultation, qui s'effectue grâce à ce guide, nous permet de dresser un bilan de mi-parcours. En effet, outre le sondage scientifique qui est la pierre d'assise de Rimouski 2020, vingt-cinq rencontres citoyennes ont été tenues par l'équipe du chantier dans le cadre de la tournée étudiante, des rencontres de districts, des séances d'échanges avec le personnel municipal et de la soirée d'ateliers thématiques.

Le présent document comprend une synthèse des résultats du sondage et des rencontres antérieures. En plus d'identifier les préoccupations que vous nous avez partagées, il vous ouvre de nouvelles pistes de réflexion, qui, je l'espère, viendront bonifier la réflexion que nous avons entamée pour l'avenir de notre communauté.

Nous souhaitons stimuler la participation citoyenne par tous les moyens possibles afin de tirer profit au maximum de nos experts locaux : vous! En effet, vous connaissez mieux que quiconque les réalités, les défis et les enjeux de notre ville. C'est à vous de nous dire quel est le Rimouski dans lequel vous voulez vivre en 2020 et comment vous le rêvez. Alors, n'hésitez pas à nous transmettre vos idées, commentaires et suggestions par courriel, par la poste, en personne ou encore par le biais de nos formulaires en ligne. Vous contribuerez directement au développement de notre ville.

En plus de la présente vague de consultations, deux importantes escales sont à venir : un forum citoyen au mois de septembre, où vous sera présentée une proposition de plan stratégique en développement durable, et le Sommet Rimouski 2020 au mois de novembre qui viendra clore ce vaste exercice.

Mes collègues du conseil municipal et moi-même vous invitons à prendre part à cette réflexion afin de bâtir ensemble le Rimouski de demain. Faites partie de l'équipage avec nous!

Éric Forest, maire

3

« Sois le changement que tu veux voir dans le monde » – Gandhi

RIMOUSKI 2020 EN BREF



CAP SUR 2020

La Ville de Rimouski s'est démarquée en 2006 avec sa grande consultation citoyenne : Rimouski 2006 – Savoir naviguer ensemble. Déjà, les principes du développement durable caractérisaient en partie cette démarche récompensée par un prix d'excellence de l'Institut de l'administration publique du Québec. C'est dans le même esprit que le chantier Rimouski 2020 s'inscrit. Articulé autour des valeurs de solidarité et de leadership, Rimouski 2020 est un vaste chantier de consultation citoyenne s'échelonnant d'octobre 2011 à la fin de l'année 2012 ayant pour objectif de définir le Rimouski de demain, et ce, par le biais de l'élaboration d'un plan stratégique en développement durable. Pour y parvenir, la Ville invite la population à prendre la parole afin de faire connaître sa vision du Rimouski de demain en regard des trois sphères du développement durable : économique, environnementale et sociale. Les citoyennes et citoyens, les organismes, intervenants et partenaires du milieu ainsi que les membres du conseil et l'administration municipale sont appelés à y contribuer directement par leurs réflexions, commentaires et suggestions afin de définir les grandes orientations municipales pour l'avenir de la communauté rimouskoise.

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

- Réviser la vision commune que nous nous étions donnée en 2006
- Définir ensemble nos grandes orientations pour construire le Rimouski de 2020
- Élaborer un plan stratégique en développement durable pour mettre en œuvre nos orientations
- Maintenir le dialogue avec la population rimouskoise dans un climat de confiance et de respect
- Travailler tous ensemble pour continuer de faire de Rimouski une ville où il fait bon vivre!

« Nous sommes ce que nous construisons » – Serge Orru

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE RIMOUSKI 2020

D'avant-garde, la Ville de Rimouski a choisi de prendre en compte la Loi sur le développement durable et ses principes en vue de les intégrer dans sa planification stratégique qui découlera du Chantier Rimouski 2020. Ce sera l'occasion pour Rimouski d'établir un plan de consolidation de ses responsabilités économiques, environnementales et sociales.

La Loi sur le développement durable

Au printemps 2006, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1). Cette Loi vise à instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique pour que cette dernière, dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, intègre les principes du développement durable. L'ensemble des ministères, organismes et entreprises de l'État y sont déjà soumis.

L'article 2 de cette Loi définit le développement durable de la façon suivante : « Dans le cadre des mesures proposées, le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

La Ville de Rimouski est consciente des réflexions autour de la prise en compte de la dimension culturelle dans une perspective de développement durable. Actuellement, le chantier Rimouski 2020 reconnaît que la culture est une composante transversale essentielle du développement durable.

Les principes de la Loi sur le développement durable

Outre une définition du développement durable, la Loi énonce l'ensemble des principes qui doivent être pris en compte par les ministères, les organismes et les entreprises de l'État dans leurs interventions. Ces 16 principes sont en quelque sorte un guide pour agir dans une perspective de développement durable, soit :

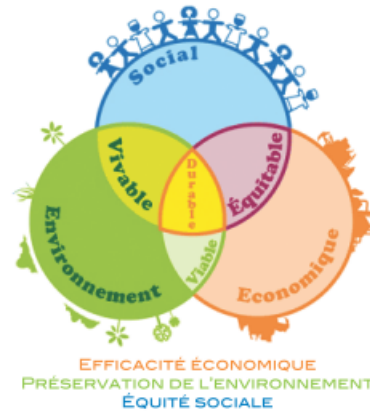
- | | |
|---|---|
| a. santé et qualité de vie | i. prévention |
| b. équité et solidarité sociales | j. précaution |
| c. protection de l'environnement | k. protection du patrimoine culturel |
| d. efficacité économique | l. préservation de la biodiversité |
| e. participation et engagement | m. respect de la capacité de support des écosystèmes |
| f. accès au savoir | n. production et consommation responsables |
| g. subsidiarité | o. pollueur payeur |
| h. partenariat et coopération intergouvernementale | p. internalisation des coûts |

DÉMARCHE

Les municipalités seront interpellées

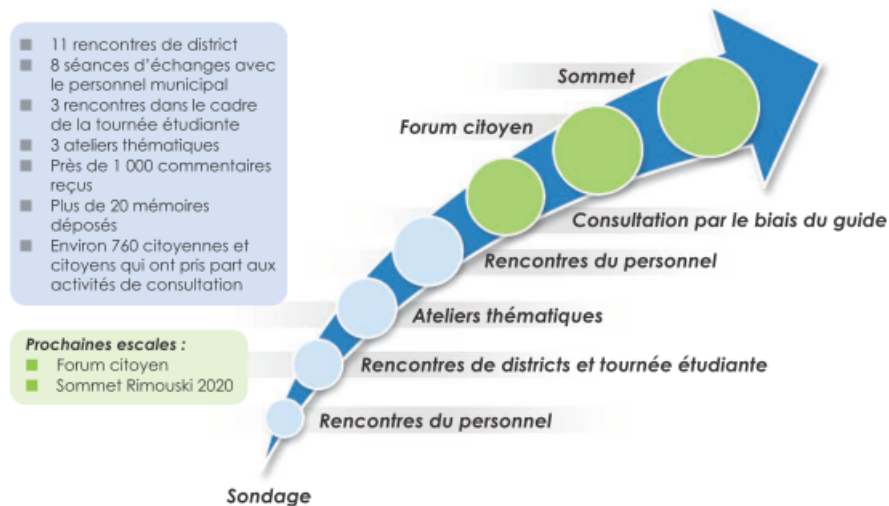
Cette Loi précise également, à son article 4, que le gouvernement pourra déterminer à compter de quelles dates ou selon quel échéancier et, le cas échéant, avec quelles adaptations, une ou plusieurs des dispositions de la Loi, s'appliquent également aux municipalités.

En alliant cette conception de développement à celle de sa vision, la Ville de Rimouski souhaite assurer l'efficacité économique, la préservation de l'environnement et l'équité sociale pour l'ensemble de la communauté rimouskoise, actuelle et future.



LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

Au surplus du sondage scientifique, plusieurs vagues de consultations ont eu lieu et sont prévues dans le cheminement de Rimouski 2020.



6

« La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement » – Pierre-Jakez Hélias

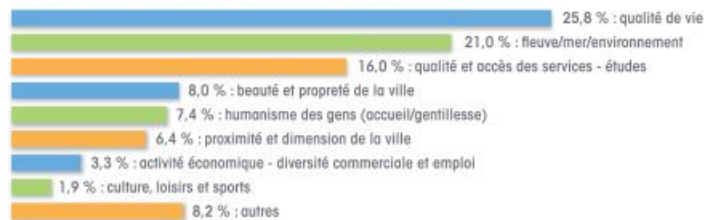
RÉSULTATS DE NOTRE PREMIÈRE ESCALE

À l'automne 2011, la Ville de Rimouski a conduit un grand sondage scientifique par entretien téléphonique, sous le slogan : « si votre téléphone sonne, répondez! » Cette vaste enquête est la pierre d'assise du chantier Rimouski 2020 et a été menée selon les objectifs suivants :

- mesurer le taux de satisfaction de la population concernant les actions mises de l'avant par la Ville depuis la tenue de Rimouski 2006 – Savoir naviguer ensemble;
- identifier les grandes tendances souhaitées par les citoyennes et citoyens pour le Rimouski de demain.

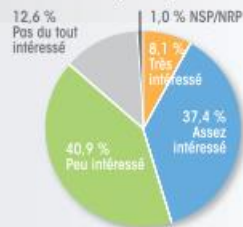
Les résultats du sondage serviront de repères tout au long de la réalisation du tout premier plan stratégique en développement durable de la Ville de Rimouski. Vous trouverez dans ce guide un sommaire de ces résultats, toutefois, l'ensemble de ceux-ci sont disponibles sur le site Internet de la Ville au www.ville.rimouski.qc.ca/rimouski2020.

Principaux facteurs d'attraction de Rimouski

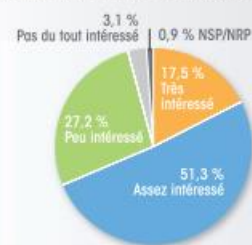


Implication citoyenne

Intérêt à participer à des consultations publiques



Intérêt pour la vie de quartier



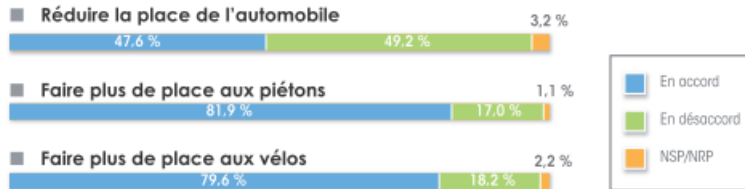
Stationnement au centre-ville



NA : non applicable
NSP/NRP : ne sait pas, ne répond pas

RÉSULTATS DE NOTRE PREMIÈRE ESCALE

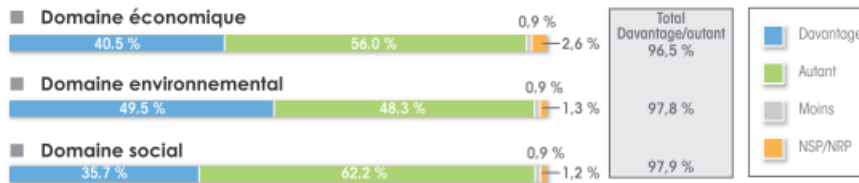
Mobilité active



Priorités citoyennes

- Amélioration de la **gestion de l'eau** potable et des eaux usées (8,6 / 10)
- Poursuite du développement de la **vocation maritime** (8,5 / 10)
- Développement de l'**industrie du savoir** (8,5 / 10)
- **Protection des rives, des cours d'eau et des milieux humides** (8,4 / 10)
- Amélioration de la gestion des **matières résiduelles** (8,3 / 10)
- Développement de l'industrie de la **fabrication** et de la **transformation** (8,0 / 10)
- Amélioration de la **gestion de la qualité de l'air** (8,0 / 10)
- Développement du **commerce** (7,9 / 10)
- Développement des **services publics et parapublics** (7,8 / 10)
- Amélioration des **parcs et des espaces verts existants** (7,5 / 10)
- Obtention de **retombées du Plan Nord** (7,3 / 10)
- Aménagement de **nouveaux parcs et espaces verts** (7,2 / 10)
- Amélioration des **infrastructures sportives existantes** (7,2 / 10)
- Amélioration de l'**accès aux plans d'eau** (fleuve, rivières, lacs) (7,1 / 10)
- Construction de **nouvelles infrastructures sportives** (6,9 / 10)

Actions municipales dans les trois sphères du développement durable (économique, environnementale et sociale)



Méthodologie

- Enquête effectuée entre le 19 octobre et le 9 novembre 2011
- auprès des citoyens du territoire de la nouvelle ville de Rimouski âgés de 18 ans et plus
- Échantillonnage stratifié non proportionnel, avec 100 à 101 entrevues complétées par district
- 1 106 questionnaires remplis
- Durée moyenne : 14,23 minutes pour un total de 35 questions
- Taux de réponse de l'enquête : 60 %
- Estimation de la marge d'erreur maximale autour d'une proportion : +/-2,9 %, 19 fois sur 20

8

« Aujourd'hui pour moi, demain pour toi » – Locution latine

PRÉOCCUPATIONS RECUEILLIES À TRAVERS LES DIVERSES CONSULTATIONS

Des préoccupations ont été exprimées dans le cadre de l'ensemble des activités de consultation réalisées à ce jour. Vous trouverez dans cette rubrique une synthèse des éléments forts soulevés par nos concitoyennes et concitoyens. Ceux-ci vous sont présentés suivant les grands thèmes du sondage scientifique.

ATTRACTIVITÉ, SENTIMENT D'APPARTENANCE, QUALITÉ DE VIE ET SÉCURITÉ



- Aide au « vieillissement actif » (ex. : parcs et activités adaptés)
- Appui au développement domiciliaire (équité entre les districts)
- Augmentation des mesures et des actions pour l'inclusion des personnes vivant un handicap
- Conservation d'une ville à dimension humaine
- Développement de l'attractivité de Rimouski
- Diversification et vitalisation des milieux de vie (ex. : jardins communautaires, commerces et loisirs de quartier)
- Élargissement de l'offre en logements intergénérationnels et sociaux
- Mise à niveau des centres communautaires (ex. : pour favoriser les échanges intergénérationnels)
- Offre équitable de services municipaux entre les districts
- Poursuite des efforts pour augmenter le sentiment de sécurité sur la route (ex. : infrastructures et campagne de sensibilisation)
- Promotion de la notion de civisme au cœur de la communauté (ex. : comportements routiers, voisinage, usage de l'eau et matières résiduelles)
- Renforcement du sentiment de solidarité et d'appartenance
- Rétention des étudiants
- Soutien à l'action bénévole et communautaire
- Support aux échanges intergénérationnels (ex. : lieux de rencontres communs)
- Utilisation du côté « vert » de Rimouski (agriculture, foresterie) dans les communications municipales

IMPLICATION CITOYENNE



- Appui à l'implication citoyenne en amont des projets (ex. : consultation citoyenne)
- Éthique, transparence et équité
- Support au développement d'une vie de quartier

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET COMMUNICATIONS



- Accessibilité à la vie municipale (ex. : vulgarisation du langage municipal)
- Gestion municipale : adoption d'attitudes et de comportements « verts » (ex. : abandon de la marche au ralenti)
- Poursuite du développement du site Internet et de l'utilisation de nouvelles technologies de l'information (ex. : Wi-Fi, médias sociaux)
- Promotion accrue de certains services de la Ville qui sont existants mais méconnus
- Rapprochement avec les citoyennes et citoyens par le biais d'une communication continue (ex. : consultation publique, campagne d'information, site Internet et suivi des dossiers)

CERTAINS ASPECTS DU CENTRE-VILLE



- Animation et revitalisation du centre-ville
- Mise en valeur des places publiques
- Problématique du stationnement
- Promotion de la mobilité active (déplacements à pied et à vélo)
- Soutien au développement de commerces au centre-ville
- Végétalisation du secteur

9

« Regarder loin, c'est regarder tôt » – Hubert Reeves

PRÉOCCUPATIONS RECUEILLIES À TRAVERS LES DIVERSES CONSULTATIONS

TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS



- Développement du transport en commun par un élargissement de l'offre et l'ajout d'incitatifs
- Promotion de la mobilité active (déplacements à pied et à vélo) sur l'ensemble du territoire
- Soutien à une cohabitation harmonieuse entre automobilistes, cyclistes et piétons sur l'espace routier

OFFRE CULTURELLE



- Démocratisation de la culture (davantage d'activités gratuites)
- Densification de l'offre culturelle pour les personnes âgées et les moins de 25 ans
- Diversification de l'offre d'activités pour les jeunes adultes (18-35 ans)
- Protection et mise en valeur des paysages et des patrimoines naturel et bâti (ex. : politique de l'arbre et de l'horticulture)
- Soutien au développement des arts et à la culture

PRIORITÉS CITOYENNES



- Accès aux plans d'eau et protection des berges (approche globale)
- Accueil et services accrus aux nouveaux arrivants (ex. : intégration, accès au logement)
- Amélioration des infrastructures de sport, de loisir et de plein air
- Appui au développement des milieux ruraux (ex. : agriculture, foresterie)
- Au cœur des décisions : l'humain
- Conservation et amélioration de la qualité de l'air
- Consolidation de l'attractivité économique et commerciale
- Développement d'incitatifs aux entreprises pour stimuler des pratiques en développement durable
- Emploi - relève de la main-d'œuvre (ex. : soutien, programmes, incitatifs)
- Équité sociale
- Gestion de l'eau potable
- Grille d'analyse des projets municipaux sous l'angle du développement durable
- Optimisation de la gestion des matières résiduelles
- Partenariat renforcé avec les établissements scolaires (ex. : transport en commun, emploi, relève, attractivité)
- Poursuite du développement de la vocation maritime
- Préservation des ressources (ex. : gaz de schiste)
- Protection et mise en valeur des paysages et des patrimoines naturel et bâti (ex. : politique de l'arbre et de l'horticulture)
- Raffermissement des pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement (ex. : inventaire GES)
- Renforcement du caractère touristique et patrimonial
- Soutien au développement des activités portuaires

10

« Il n'y a pas de passagers sur le vaisseau Terre.
Nous sommes tous des membres de l'équipage » – Marshall McLuhan

PISTES DE RÉFLEXION

La force de Rimouski 2020 repose sur le fait que c'est la démarche d'une communauté qui réfléchit ensemble. À cet effet, dans le but de nourrir votre réflexion sur le Rimouski de demain, voici quelques suggestions de pistes :



1. Partagez-vous les préoccupations énumérées à la section précédente? Pourquoi?

2. Lesquelles sont les plus importantes pour vous? Expliquez.

3. Comment la Ville peut-elle y répondre? Donnez des exemples d'actions concrètes.

4. Quels types de mesures, la Ville pourrait-elle prendre pour intéresser davantage la population à la vie municipale?

5. Selon vous, quels sont les défis et les problématiques auxquels notre ville sera confrontée au cours des prochaines années?

6. Quels sont les éléments essentiels à la vision de Rimouski pour 2020?

7. Quels objectifs doit-on se donner d'ici 2020...
 - a. Sur le plan économique?

 - b. Sur le plan environnemental?

 - c. Sur le plan social?

8. En un mot, quel rêve avez-vous pour 2020...
 - a. Pour vous?

 - b. Pour notre communauté?

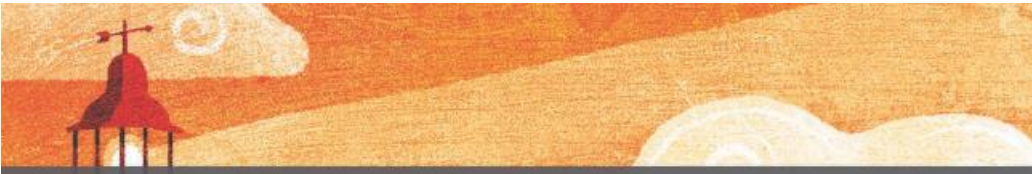
 - c. Pour notre planète?

9. Avez-vous d'autres commentaires, suggestions et idées?

Nous vous invitons à remplir le formulaire interactif sur le site Internet de la Ville à l'adresse www.ville.rimouski.qc.ca/rimouski2020 ou à nous transmettre vos réponses par écrit à l'adresse postale suivante :

Ville de Rimouski
Direction générale, Rimouski 2020
205, avenue de la Cathédrale, case postale 710, G5L 7C7

11



COMMENT PARTICIPER?

Les enjeux économiques, environnementaux et sociaux de votre ville vous intéressent? Vous voulez vous exprimer, faire connaître vos idées et suggestions pour l'avenir de votre communauté? Vous êtes invités à le faire en déposant un mémoire ou en utilisant nos formulaires en ligne.

POUR CE FAIRE, VOUS N'AVEZ QU'À SUIVRE LA DÉMARCHE SUIVANTE :

1. Fournir votre nom, vos coordonnées et le cas échéant, une présentation de l'organisme représenté.
2. Présenter vos idées et suggestions, par écrit, pour le Rimouski de demain dans les domaines économique, environnemental et social.
3. Respecter un maximum de 10 pages par mémoire. Tous les mémoires de plus de 10 pages devront être accompagnés d'un résumé d'au plus deux pages.
4. Transmettre votre mémoire, par le biais de l'un des différents moyens suivants :
 - par courriel à l'adresse : rimouski2020@ville.rimouski.qc.ca;
 - par télécopieur au 418 724-3183;
 - par courrier postal à :
Ville de Rimouski,
Direction générale, Rimouski 2020,
205, avenue de la Cathédrale, case postale 710, G5L 7C7;
 - ou en personne à l'hôtel de ville, à la Direction générale.
5. Remettre votre mémoire au plus tard le 27 juillet 2012 à la Ville.

Veuillez prendre note que tous les mémoires seront rendus publics à la fin de l'exercice de consultation.

Par ailleurs, deux types de formulaires en ligne sont également mis à votre disposition sur le site Internet de la Ville afin de faciliter votre participation et votre interaction tout au long de notre grand voyage vers 2020.

FAITES PARTIE DE L'ÉQUIPAGE!

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Pour plus de renseignements, communiquez au 418 721-2020 ou écrivez-nous à l'adresse rimouski2020@ville.rimouski.qc.ca

www.ville.rimouski.qc.ca/rimouski2020



ANNEXE 8 – PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE RIMOUSKI 2012-2020

(Ville de Rimouski, 2012e)



Ce document est également offert en format PDF à l'adresse : www.ville.rimouski.qc.ca/rimouski2020

Membres du comité de suivi : Éric Forest, Jennifer Murray, Christian Tremblay, Jean Matte, Francis Roy, Judith Desmeules et Ariane Doucet-Michaud

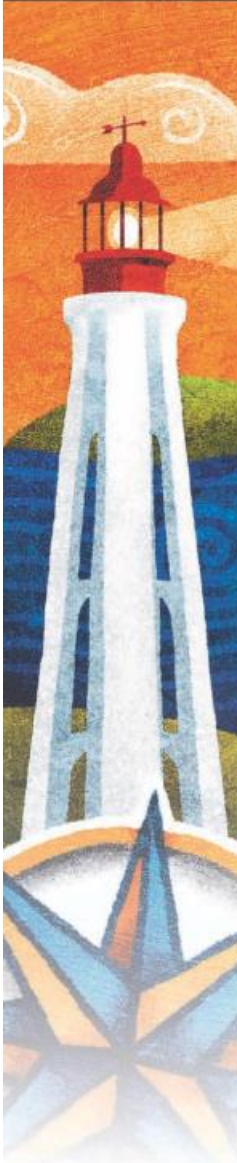
Rédaction : Judith Desmeules avec la collaboration d'Alain Tessier et d'Ariane Doucet-Michaud

Montage et impression : Imprim-Art Bas St-Laurent Inc.

Illustration : Sébastien St-Pierre

2 Dépôt légal : ISBN 2-9806155-8-7

SOMMAIRE



| | |
|---|----|
| ■ Mot du maire | 4 |
| ■ Mot du directeur général | 5 |
| ■ Rimouski 2020 en bref | 6 |
| ■ Démarche | 8 |
| ■ Vision, mission et valeurs | 12 |
| ■ Axes et objectifs du plan stratégique | 16 |
| ◆ Axe 1 : La citoyenne et le citoyen, des partenaires de la vie et de l'action municipales | 16 |
| ◆ Axe 2 : Un territoire à aménager et à développer de façon durable et intégrée | 17 |
| ◆ Axe 3 : Une économie responsable, dynamique et créative | 18 |
| ◆ Axe 4 : Une communauté où le bien-être, la santé, la culture et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations | 19 |
| ◆ Axe 5 : Un milieu de vie à préserver et à valoriser | 20 |
| ◆ Axe 6 : Une administration performante, innovante, cohérente et imputable au service de la communauté | 21 |
| ■ Mise en œuvre et suivi du plan stratégique | 22 |

MOT DU MAIRE



Forte de sa réputation de ville où il fait bon vivre, Rimouski offre un cadre idéal pour travailler, étudier, vivre et se réaliser pleinement, et ce, grâce à la communauté rimouskoise qui se préoccupe particulièrement de la protection et de la conservation de son milieu de vie exceptionnel. Cette prise de conscience collective a contribué à un essor remarquable de la ville au cours des dernières années.

Devant les défis nombreux que cet essor provoque et les menaces qui touchent la Terre, une démarche de développement durable s'imposait afin d'assurer à toute la communauté le maintien des meilleures conditions de vie, en respect des principes qui s'y rattachent ainsi que pour assurer aux générations futures un avenir durable.

Le développement durable a donc été au cœur du chantier Rimouski 2020, cette vaste consultation publique visant à définir le Rimouski de demain. Les principes liés à ce type de développement sont désormais enchâssés dans la vision de notre ville et, conséquemment, seront pris en compte dans les décisions et activités municipales.

Déjà en 2006, la démarche « Savoir naviguer ensemble » marquait un premier pas vers notre engagement pour une communauté plus équitable, plus viable et plus vivable. Ensemble, nous nous sommes donné une vision, bien ancrée dans notre communauté, afin de guider nos actions vers une ville idéale. Aujourd'hui, nous nous engageons encore plus concrètement et stratégiquement en développement durable, toujours dans le but de faire de Rimouski un milieu de vie d'exception qui porte des valeurs de respect, de solidarité et d'équité.

Lorsqu'il est question de développement durable, la participation citoyenne est incontournable puisque c'est le projet d'une communauté. Rimouski 2006 a légué un héritage essentiel au chantier Rimouski 2020 : nous avons continué à naviguer ensemble. Dès le début, lors du grand sondage scientifique, et tout au long de la démarche, vous avez été des partenaires actifs et attentifs. À travers les activités de consultation, vos rêves et vos aspirations pour 2020 ont nourris notre réflexion commune et nous ont menés à l'élaboration du Plan stratégique de développement durable. Nous disposons maintenant d'un outil précieux qui nous donne non seulement une destination, mais aussi les moyens pour arriver à bon port.

Chaque année, nous déposerons un plan d'action qui définira les mesures concrètes nous permettant de travailler à l'atteinte des objectifs qui y sont énoncés. C'est donc avec une réelle fierté que nous vous présentons le plan stratégique rimouskois qui, en plus d'encadrer les activités municipales, établit les orientations et les cibles à atteindre d'ici 2020 afin de faire de Rimouski une ville leader en matière de développement durable, une ville idéale où il fait bon vivre et se réaliser pleinement.

Je remercie chaleureusement tous ceux et celles qui ont navigué avec nous dans le grand chantier et, dans cet esprit, je vous invite à poursuivre le voyage tous ensemble vers une communauté de plus en plus durable... Cap sur 2020!

Éric Forest, maire

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



La Ville de Rimouski occupe un rôle de premier plan dans la vie des Rimouskoises et des Rimouskois, en tant que première ligne du service public pour la communauté. Elle est appelée depuis quelques années à accroître sa présence auprès des citoyennes et des citoyens afin de répondre à leurs besoins grandissants en raison des changements que la société connaît, tels que le vieillissement de la population, l'intégration des immigrants, les changements climatiques et la mondialisation. Afin d'affronter ces enjeux tout en assurant la viabilité et le maintien de la qualité de vie du milieu rimouskois, le grand chantier Rimouski 2020 a été lancé en octobre 2011.

Le plan stratégique élaboré à la suite de cette vaste consultation publique assure une vision prometteuse pour l'avenir de notre communauté afin de préserver notre dynamisme ainsi que notre leadership. D'ailleurs, notre vision bonifiée fait état de nos responsabilités économique, environnementale et sociale envers la communauté. À cet égard, nous souhaitons y contribuer à notre manière en priorisant les initiatives municipales liées au développement durable.

Les axes et objectifs développés ont été encadrés par la *Loi sur le développement durable* ainsi que par la Stratégie gouvernementale inhérente. En suivant les principes de la Loi ainsi que ses orientations, la Ville est fière de vous proposer un projet de société qui permettra de développer la connaissance, de promouvoir l'action responsable ainsi que favoriser l'engagement. Tout cela dans un seul et unique but, celui d'être maître de notre développement pour créer un milieu propice à l'épanouissement des générations présentes et futures.

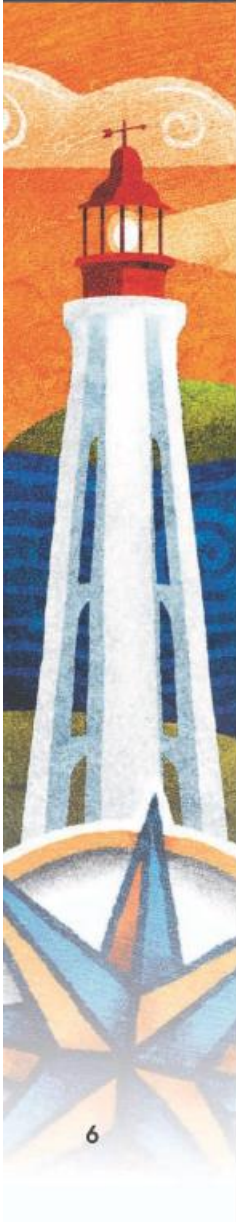
L'ensemble du personnel municipal est un acteur essentiel qui sera mis à contribution afin d'atteindre de manière efficace et efficiente nos objectifs pour le Rimouski de demain et se positionner comme ville leader en développement durable. En ce sens, leur professionnalisme, leur dynamisme, leur souci du travail bien fait et leur engagement envers la communauté seront des atouts importants et des gages de notre succès.

J'invite donc tous les membres du personnel municipal à s'engager avec moi dans ce grand projet mobilisateur afin de continuer à offrir des services durables, de qualité et répondant aux besoins de la communauté pour aujourd'hui et pour demain tout en contribuant à la qualité de vie et au bonheur collectif rimouskois. De même, je convie toutes les citoyennes et tous les citoyens à se joindre à nous afin de relever ce défi ensemble à titre de partenaires de la vie et de l'action municipales!

Enfin, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration du Plan stratégique de développement durable rimouskois et qui contribueront à sa réalisation d'ici 2020.

A handwritten signature in blue ink that reads "Francis Roy". The signature is fluid and cursive.

Francis Roy, directeur général



CAP SUR 2020

La Ville de Rimouski s'est démarquée en 2006 avec sa grande consultation citoyenne : *Rimouski 2006 – Savoir naviguer ensemble*. Déjà, les principes du développement durable caractérisaient en partie cette démarche récompensée par un prix d'excellence de l'Institut de l'administration publique du Québec. C'est dans le même esprit que les travaux de Rimouski 2020 se sont inscrits. Articulé autour des valeurs de solidarité et de leadership, Rimouski 2020 a été un vaste chantier de consultation citoyenne ayant pour objectif de définir le Rimouski de demain, et ce, au moyen de l'élaboration d'un plan stratégique de développement durable. Pour y parvenir, la Ville a invité la population à prendre la parole afin de faire connaître sa vision du Rimouski de demain en regard des trois sphères du développement durable : économique, environnementale et sociale. Les citoyennes et les citoyens, les organismes, les intervenants et les partenaires du milieu, la communauté étudiante ainsi que les membres du conseil et l'administration municipale ont été appelés à y contribuer directement par leurs réflexions, commentaires et suggestions afin de définir les grandes orientations municipales pour l'avenir de la communauté rimouskoise.

S'échelonnant d'octobre 2011 à décembre 2012, le chantier Rimouski 2020 a mobilisé la communauté rimouskoise, d'abord avec un grand sondage scientifique à l'automne 2011, puis avec 33 activités de consultation organisées tout au long du chantier. De plus, un guide de consultation a été produit en juin 2012 afin de dresser dans un premier temps, un bilan de mi-parcours en faisant une synthèse des résultats du sondage et des préoccupations citoyennes émises lors des rencontres antérieures. Dans un deuxième temps, ce guide proposait une série de pistes de réflexion aux citoyennes et aux citoyens, laquelle permettait d'ouvrir et de bonifier celle déjà amorcée pour l'avenir de la communauté rimouskoise.

En surplus du sondage scientifique, des commentaires, des suggestions et des mémoires recueillis dans l'ensemble des consultations du chantier Rimouski 2020, le portrait de la communauté rimouskoise en matière de développement durable a été brossé au moyen d'un diagnostic en développement durable. Celui-ci a offert avec le sondage scientifique et les conclusions de toutes les consultations, un cadre de référence rigoureux pour l'élaboration du premier plan stratégique de développement durable rimouskois.

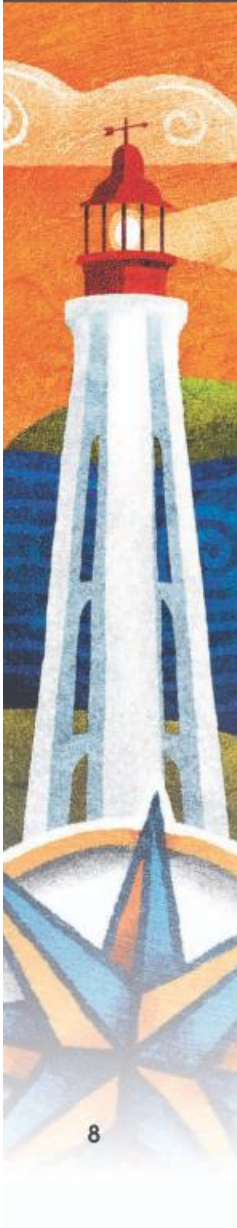


OBJECTIFS POURSUIVIS PAR RIMOUSKI 2020

- Réviser la vision commune que nous nous étions donnée en 2006
- Définir ensemble nos grandes orientations pour construire le Rimouski de 2020
- Élaborer un plan stratégique de développement durable pour mettre en œuvre nos orientations
- Maintenir le dialogue avec la population rimouskoise dans un climat de confiance et de respect
- Travailler tous ensemble pour continuer de faire de Rimouski une ville où il fait bon vivre!

7

« Nous sommes ce que nous construisons » – Serge Orru



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE RIMOUSKI 2020

D'avant-garde, la Ville de Rimouski a choisi de prendre en compte la *Loi sur le développement durable* et ses principes en vue de les intégrer dans sa planification stratégique qui découle du chantier Rimouski 2020. Cette option permet à Rimouski d'établir un plan consolidant ses responsabilités économiques, environnementales et sociales.

La Loi sur le développement durable

Au printemps 2006, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la *Loi sur le développement durable* (L.R.Q., c. D-8.1.1). Cette Loi vise à instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique pour que cette dernière, dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, intègre les principes du développement durable. L'ensemble des ministères, organismes et entreprises de l'État y sont déjà soumis.

L'article 2 de cette Loi définit le développement durable de la façon suivante :
« Dans le cadre des mesures proposées, le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Les municipalités seront interpellées

Cette Loi précise également, à son article 4, que le gouvernement pourra déterminer à compter de quelles dates ou selon quel échéancier et, le cas échéant, avec quelles adaptations, une ou plusieurs des dispositions de la Loi, s'appliquent également aux municipalités.

Les principes de la Loi sur le développement durable

Outre une définition du développement durable, la Loi énonce l'ensemble des principes qui doivent être pris en compte par les ministères, les organismes et les entreprises de l'État dans leurs interventions. Ces seize principes sont en quelque sorte un guide pour agir dans une perspective de développement durable. Ce sont :

a) « **santé et qualité de vie** » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

b) « **équité et solidarité sociales** » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;



c) « **protection de l'environnement** » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

d) « **efficacité économique** » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

e) « **participation et engagement** » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

f) « **accès au savoir** » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

g) « **subsidiarité** » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

h) « **partenariat et coopération intergouvernementale** » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

i) « **prévention** » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

j) « **précaution** » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

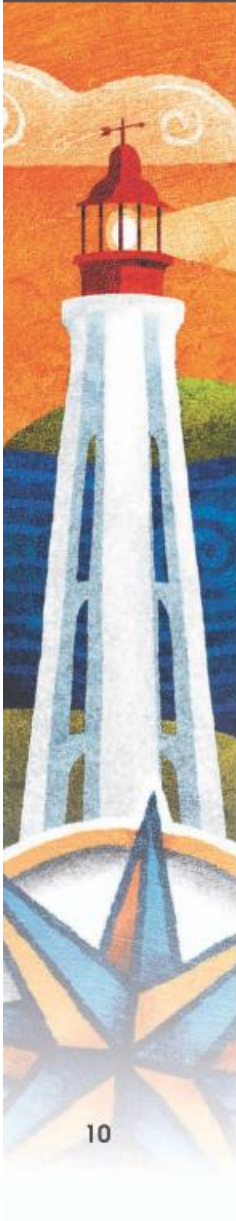
k) « **protection du patrimoine culturel** » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

l) « **préservation de la biodiversité** » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

9

« Savoir être, savoir faire, savoir devenir » – Anonyme

DÉMARCHE



10

m) « **respect de la capacité de support des écosystèmes** » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

n) « **production et consommation responsables** » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écocoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

o) « **pollueur payeur** » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

p) « **internalisation des coûts** » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Ces principes, la Ville de Rimouski a choisi de les utiliser comme éclairage afin d'orienter et d'enrichir ses actions et de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans le cadre de ses différents gestes. Ainsi, les principes fondamentaux, sur lesquels chacun des axes retenus s'appuie, sont indiqués au document.

La culture, une composante transversale essentielle du développement durable

La Ville de Rimouski est consciente des réflexions autour de la prise en compte de la dimension culturelle dans une perspective de développement durable. Elle a reconnu, à travers le Plan stratégique de développement durable, que la culture est une composante transversale essentielle du développement durable, en complémentarité avec les dimensions économique, environnementale et sociale et qui appelle l'engagement de partenaires. Selon la définition la plus reconnue à l'échelle internationale, la culture est « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances » (UNESCO, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, 1982). Ainsi, la culture « contribue à placer l'humain au cœur du développement, donne une âme à notre société et lui permet de rester au diapason d'un monde en profonde mutation » (Gouvernement du Québec, Agenda 21 de la culture du Québec, 2011).



La Loi sur le développement durable : cadre législatif du plan stratégique

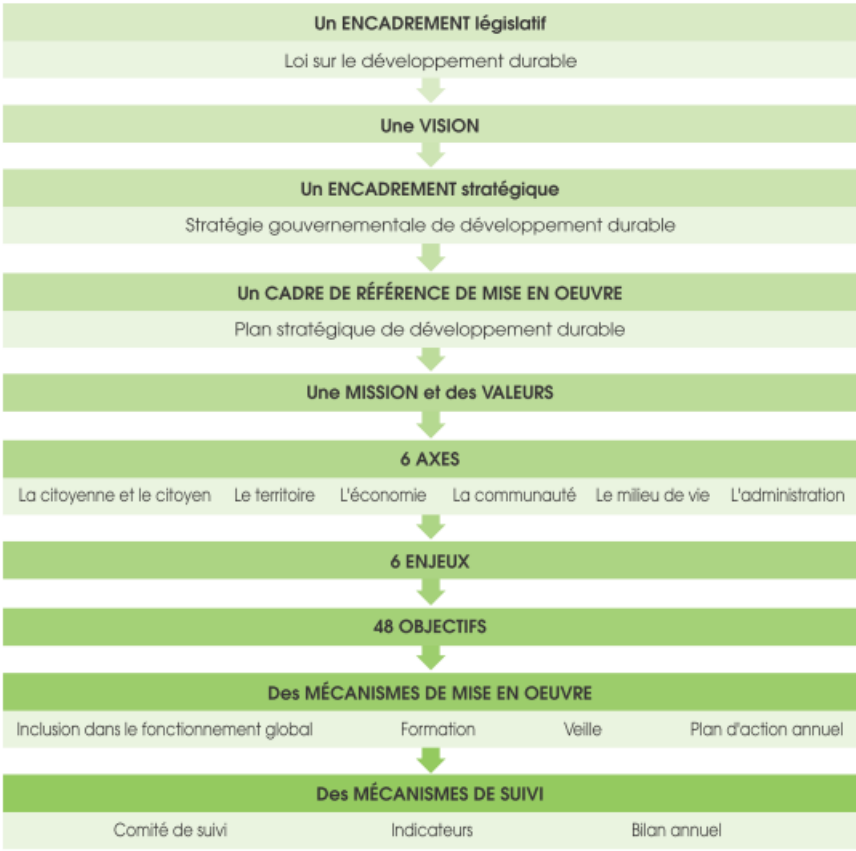
C'est avec l'encadrement législatif de la *Loi sur le développement durable* que la Ville de Rimouski a décidé d'élaborer son tout premier plan stratégique de développement durable. Elle a également choisi de contribuer par sa démarche aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Conséquemment, c'est en alliant cette conception de développement à celle de sa vision que la Ville a élaboré les six axes et les objectifs du Rimouski de demain. La Ville de Rimouski souhaite ainsi assurer l'efficacité économique, la préservation de l'environnement et l'équité sociale pour l'ensemble de la communauté rimouskoise, actuelle et future.



« La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement » – Pierre-Jakez Hélias



PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE RIMOUSKI



VISION, MISSION ET VALEURS



NOTRE VISION

La Ville sera innovante, elle encouragera l'expression de notre culture et la participation citoyenne.

Rimouski sera un modèle d'entraide entre les personnes, elle privilégiera le respect de la nature et la conservation du patrimoine.

Le territoire rimouskois sera aménagé et développé de façon durable et intégrée tout en valorisant ses milieux naturels, ruraux et urbains.

L'activité économique rimouskoise sera façonnée par les principes liés au développement durable; elle favorisera la mise en valeur des ressources et de l'expertise locales et elle utilisera la science et la recherche comme levier de prospérité.

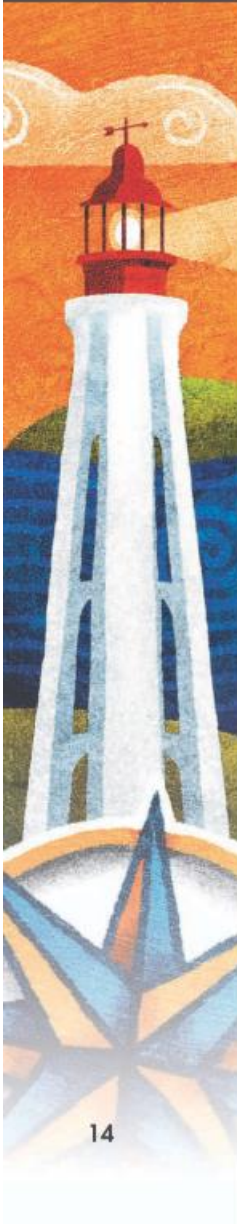
Rimouski assumera pleinement ses responsabilités de capitale régionale en offrant des services adéquats et adaptés aux besoins de la population et elle supportera les collectivités avoisinantes.

Ainsi, Rimouski maintiendra l'humain et la famille au centre de ses préoccupations et elle consolidera sa réputation de ville où il fait bon vivre et se réaliser pleinement.

Par la présente, nous nous engageons à conjuguer nos efforts à la réalisation de cette vision.


Eric Forest
Maire


Francis Roy, ing.
Directeur général



NOTRE MISSION

La Ville de Rimouski se donne comme mission de dispenser, avec efficacité et efficience, des services municipaux de qualité qui répondent aux besoins de la communauté. Elle favorise l'engagement et la participation citoyenne. De manière responsable, elle développe son territoire et accroît sa vitalité économique. Elle a le souci d'améliorer la qualité de vie de la communauté en respect des principes du développement durable. De plus, elle adopte et prône des pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement. Enfin, elle assume son rôle de capitale régionale en exerçant un leadership qui favorise la solidarité et la concertation.

VISION, MISSION ET VALEURS



NOS VALEURS

Réunies au moyen des deux codes d'éthique adoptés par le conseil municipal, les valeurs qui guident la prise de décision et, de façon générale, la conduite des membres du conseil municipal de la Ville de Rimouski en leur qualité d'élus, et de celles des employés de la municipalité sont les suivantes :

L'intégrité. Tout membre du conseil et tout employé valorisent l'honnêteté, la rigueur et la justice.

La prudence dans la poursuite de l'intérêt public. Tout membre du conseil et tout employé assument ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui leur incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, ils agissent avec professionnalisme ainsi qu'avec vigilance et discernement.

Le respect envers les membres du conseil, et les employés de la municipalité et les citoyens. Tout membre du conseil et tout employé favorisent le respect dans les relations humaines. Ils ont droit à celui-ci et agissent avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles ils traitent dans le cadre de leurs fonctions.

La loyauté envers la municipalité. Tout membre du conseil et tout employé recherchent l'intérêt de la municipalité, dans le respect des lois et des règlements.

La recherche de l'équité. La notion d'équité fait non seulement référence à l'accessibilité pour tous aux services mais aussi à l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité qui doivent être reflétées dans les interventions de la Ville.

Tout membre du conseil et tout employé traitent chaque personne avec justice, dans le respect des lois et des règlements.

La transparence. Tout membre du conseil se soucie de faire montre de transparence dans la prise de décision.

Tout employé se soucie de faire montre de transparence dans l'exercice de sa fonction.

L'honneur rattaché à la fonction de membre du conseil municipal et à celle d'employé de la municipalité. Tout membre du conseil et tout employé sauvegardent l'honneur rattaché à leur fonction, ce qui présuppose la pratique constante des six valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté, l'équité et la transparence.



AXE 1

LA CITOYENNE ET LE CITOYEN, DES PARTENAIRES DE LA VIE ET DE L'ACTION MUNICIPALES

Définition : Afin d'en arriver à une vision concertée du développement durable de la communauté et pour faire progresser celle-ci, il est dans la volonté de la Ville de favoriser la participation et l'engagement des citoyennes et des citoyens ainsi que des groupes qui les représentent.

Cette contribution citoyenne concourt à l'amélioration de la qualité de vie de toute la communauté et permet à la Ville d'être à l'écoute de celle-ci, d'enrichir la prise de décision et de faire des choix dans le respect de tous les intérêts.

Enjeu: Tenir compte des besoins et des aspirations des citoyennes et des citoyens qui sont davantage informés et intéressés par leur cadre de vie.

Principes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'axe

- Participation et engagement
- Subsidiarité
- Équité et solidarité sociales
- Santé et qualité de vie
- Accès au savoir
- Partenariat et coopération intergouvernementale

Objectifs

1. Assurer un dialogue en continu avec les citoyennes et les citoyens afin de favoriser notamment leur participation.
2. Informer et consulter les parties intéressées en amont des projets afin d'assurer leur participation aux décisions.
3. Prendre en compte l'ensemble de la population dans la prise de décision et accorder une attention particulière aux besoins essentiels des plus démunis et des générations futures.
4. Faciliter les relations avec la Ville pour les citoyennes et les citoyens.
5. Favoriser la participation avec les partenaires du milieu et entre eux.
6. Soutenir l'action bénévole et communautaire et en renouveler la reconnaissance.
7. Développer l'écocitoyenneté afin d'améliorer la sensibilisation et la participation effective à la mise en œuvre du développement durable.
8. Cultiver le sentiment d'appartenance des citoyennes et des citoyens à leur communauté.

AXE 2

UN TERRITOIRE À AMÉNAGER ET À DÉVELOPPER DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE

Définition : Soucieuse de raffermir son statut de capitale régionale et dans le respect de ses compétences, Rimouski entend favoriser un développement et un aménagement de son territoire en accord avec les principes du développement durable.

Elle prendra en compte la diversité des modes d'occupation de ses espaces ruraux et urbains. Elle tirera avantage de l'originalité de son cadre de vie où le noyau urbain central s'appuie sur de vastes étendues rurales vouées principalement à l'agriculture, à la foresterie et à la récréation extensive, en plus de s'ouvrir sur un milieu marin offrant d'innombrables possibilités.

Enjeu : Raffermir le rôle de Rimouski comme capitale régionale par un développement intégré et durable de son territoire tout en respectant et mettant en valeur la diversité des milieux habités qui s'y trouvent ainsi qu'en tirant profit de la richesse de son patrimoine naturel et bâti.

Principes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'axe

- Subsidiarité
- Santé et qualité de vie
- Protection du patrimoine culturel
- Respect de la capacité de support des écosystèmes
- Préservation de la biodiversité
- Protection de l'environnement

Objectifs

1. Assurer la protection de l'environnement et la mise en valeur des paysages naturels.
2. Voir à la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages urbains.
3. Assurer le maintien de la vitalité des milieux habités.
4. Faire du centre-ville un « espace d'exception ».
5. Favoriser une structuration et une répartition de l'offre commerciale propre à soutenir et accroître la vitalité du centre-ville, à maintenir le dynamisme des différents milieux habités et à renforcer le pouvoir d'attraction du pôle commercial régional.
6. Orienter le développement industriel pour favoriser l'implantation d'industries à forte valeur ajoutée et pour assurer une localisation optimale des industries compte tenu de la nature de leurs opérations.
7. Favoriser l'exploitation écoresponsable du territoire rural et encadrer sa mise en valeur.
8. Contribuer à la consolidation du réseau de transport en commun et valoriser le transport actif.

AXE 3

UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE,
DYNAMIQUE ET CRÉATIVE

Définition : Rimouski, technopole maritime du Québec, axera sa stratégie de développement économique vers le maintien, le développement et l'attraction d'entreprises soucieuses du développement durable.

Elle privilégiera la création d'emplois dans les secteurs de la nouvelle économie et des biotechnologies caractérisés par le savoir, la créativité, le développement et l'utilisation des technologies de pointe.

Elle mettra également sur l'entrepreneuriat de ses citoyennes et ses citoyens notamment pour favoriser le dynamisme économique, la rétention et la relève de la main d'œuvre.

Enjeu : Accroître la vitalité économique de la Ville de manière responsable.

Principes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'axe

- Efficacité économique
- Prévention
- Production et consommation responsables
- Pollueur payeur
- Internalisation des coûts
- Participation et engagement

Objectifs

1. Orienter le développement industriel pour favoriser la croissance et l'implantation d'industries à forte valeur ajoutée.
2. Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions.
3. Aménager les secteurs industriels comme des milieux de vie.
4. Augmenter le bassin de la population active.
5. Développer les potentiels agricole, forestier et touristique.
6. Consolider la vocation de capitale régionale.
7. Poursuivre le développement du caractère distinctif de Rimouski particulièrement dans les secteurs des biotechnologies marines, de l'économie verte et de la nouvelle économie.
8. Faire connaître la présence sur le territoire, d'institutions publiques de savoir scientifique et technologique et recourir à leur expertise.

AXE 4

UNE COMMUNAUTÉ OÙ LE BIEN-ÊTRE, LA SANTÉ, LA CULTURE ET LA QUALITÉ DE VIE SONT AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Définition : Fière de sa réputation de ville où il fait bon vivre, Rimouski poursuivra ses actions visant à renforcer la gamme de ses services à la communauté. Elle encouragera particulièrement les saines habitudes de vie, l'inclusion sociale, la solidarité, le civisme, l'accès à l'éducation et à l'emploi, la préservation ainsi que la mise en valeur de l'environnement.

Rimouski inscrira la culture au cœur du développement durable de la communauté.

Enjeu: Afin d'améliorer la vie communautaire, Rimouski aura le souci d'aborder simultanément les trois dimensions indissociables du développement durable : le milieu de vie (dimension environnementale), le mode de vie (dimension sociale) et le niveau de vie (dimension économique).

Principes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'axe

- Participation et engagement
- Santé et qualité de vie
- Équité et solidarité sociales
- Subsidiarité
- Accès au savoir
- Protection du patrimoine culturel

Objectifs

1. Offrir un milieu physique et social stimulant qui favorise l'amélioration de la qualité de vie et la santé publique.
2. Lutter contre les inégalités sociales (individus, familles, communautés) et favoriser la cohésion sociale.
3. Offrir un cadre de vie sécuritaire.
4. Offrir des services viables et adaptés aux besoins spécifiques des diverses clientèles.
5. Préserver la diversité culturelle et promouvoir l'utilisation durable des ressources culturelles tout en encourageant la créativité et l'innovation.
6. Harmoniser les projets de développement avec les activités de la collectivité.
7. Assumer pleinement les responsabilités de capitale régionale.
8. Promouvoir le transport durable pour aider la communauté à choisir des alternatives à l'usage solo de l'automobile (marche, vélo, transport en commun ou covoiturage).



AXE 5

UN MILIEU DE VIE À PRÉSERVER ET À VALORISER

Définition : Dans ses choix, Rimouski adoptera des pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement.

Elle prônera la protection et la valorisation de la biodiversité en privilégiant des actions qui respectent la capacité de support des écosystèmes de manière à assurer leur pérennité.

Enjeu : Assurer aux générations futures la capacité de répondre à leurs besoins.

Principes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'axe

- Protection de l'environnement
- Efficacité économique
- Prévention
- Préservation de la biodiversité
- Respect de la capacité de support des écosystèmes
- Production et consommation responsables
- Pollueur payeur
- Internalisation des coûts

Objectifs

1. Protéger l'environnement.
2. Promouvoir le développement des ressources naturelles de manière durable et responsable.
3. Poursuivre la gestion responsable des matières résiduelles.
4. Assurer une gestion efficace de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales.
5. Optimiser la gestion de l'énergie afin d'en réduire la consommation.
6. Se soucier de la pollution de l'air et des autres types de nuisances qui portent atteinte à la qualité de vie.
7. Sensibiliser la communauté aux bénéfices environnementaux générés par la forêt urbaine et les milieux naturels.
8. Favoriser la réduction de la pollution lumineuse.

AXE 6

UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE, INNOVANTE, COHÉRENTE ET IMPUTABLE AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

Définition : L'administration privilégiera des moyens pour maintenir et améliorer ses services à la communauté. Elle fera preuve de leadership en développement durable afin de mobiliser la communauté par son exemplarité.

La performance, l'innovation, la cohérence et l'imputabilité seront les pierres d'assise de la crédibilité de l'administration.

Enjeu : Pour devenir un exemple de développement durable, l'administration continuera à se mobiliser et à agir avec efficacité et efficience pour mettre en œuvre le plan stratégique de développement durable rimouskois.

Principes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'axe

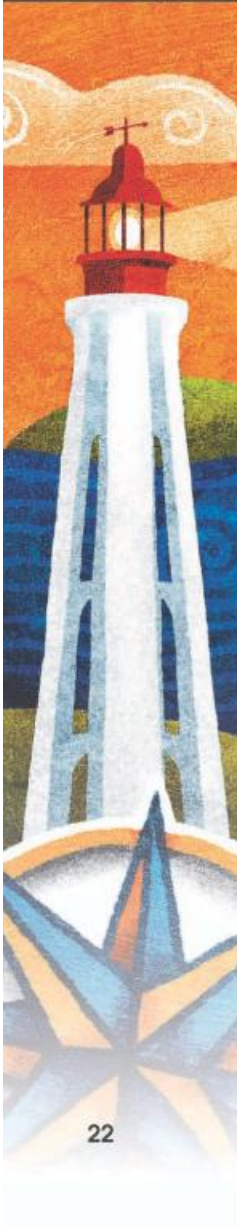
- | | | |
|---------------------------------|--|--|
| ■ Santé et qualité de vie | ■ Partenariat et coopération intergouvernementale | ■ Respect de la capacité de support des écosystèmes |
| ■ Équité et solidarité sociales | ■ Prévention | ■ Production et consommation responsables |
| ■ Protection de l'environnement | ■ Précaution | ■ Pollueur payeur |
| ■ Efficacité économique | ■ Protection du patrimoine culturel | ■ Internalisation des coûts |
| ■ Participation et engagement | ■ Préservation de la biodiversité | |
| ■ Accès au savoir | | |
| ■ Subsidiarité | | |

Objectifs

1. Poursuivre le développement de la relation de confiance et de respect prévalant entre le conseil municipal, l'administration, les citoyennes et les citoyens.
2. Faire preuve de leadership en intégrant les objectifs et les principes du développement durable dans les pratiques, les processus de gestion de projet et les prises de décisions.
3. Faire connaître le concept et les principes du développement durable au personnel et favoriser le partage des connaissances et des expériences à cet égard.
4. Poursuivre le développement de services et d'infrastructures durables, de qualité et répondant aux besoins.
5. Améliorer les pratiques d'achat ou d'approvisionnement en respect du développement durable.
6. Développer les compétences et poursuivre la mobilisation; améliorer la productivité; assurer la rétention du personnel et accroître l'attractivité de la Ville.
7. Encourager le dialogue entre les employés, les syndicats et les dirigeants afin de favoriser de bonnes relations de travail.
8. Valoriser l'implication du personnel dans la communauté.

21

MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE



DES MÉCANISMES DE MISE EN OEUVRE

- Inclusion du plan stratégique dans le fonctionnement global de la municipalité (ressources, budget, gestion, etc.);
- Formation en développement durable;
- Veille de développement durable;
- Production et communication du plan d'action annuel.

Inclusion du plan stratégique

Le Plan stratégique de développement durable de la Ville de Rimouski 2012-2020 prend effet à la date de son adoption par le conseil municipal et il chapeaute tous les plans et politiques actuels et à venir de la Ville, par exemple : le Plan d'urbanisme, le Plan de mobilité active, le Plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap, la Politique familiale, la Politique culturelle, etc.

Le plan stratégique est le cadre dans lequel chaque action doit s'inscrire en accord avec les principes du développement durable. Il sert aussi de base à l'établissement des programmes triennaux de dépenses en immobilisations et inspire les exercices de planification budgétaire.

Formation

Des formations et des activités de sensibilisation aux principes du développement durable seront élaborées et offertes aux membres du conseil et au personnel. La Ville créera également une rubrique sur le développement durable sur le site intranet de la Ville. De même, des activités seront organisées pour mieux faire comprendre le développement durable auprès de la population et une rubrique sur l'écocitoyenneté et le développement durable sur le site Internet de la Ville sera produite.

Veille

La Ville assurera une surveillance de l'information visant à repérer, à colliger et à diffuser les idées intéressantes et innovantes des communautés locales (aux niveaux régional, provincial, national et international) pour alimenter sa boîte à outils de développement durable. De même, elle recueillera dans un répertoire, l'essentiel de ses actions réalisées en développement durable en cours d'année, afin de faciliter la production de son bilan annuel. Ces deux activités seront réalisées en continu.

Plan d'action annuel

À compter de 2013, un plan d'action sera préparé par la Ville afin d'établir les mesures concrètes qui seront mises de l'avant au cours de l'année qui vient afin d'atteindre les objectifs énoncés dans les différents axes de son plan stratégique.

DES MESURES DE SUIVI

- Création d'un comité de suivi de développement durable;
- Mise en place d'indicateurs de développement durable;
- Production et communication d'un bilan annuel.

Comité

Ce comité s'assurera de la cohérence entre les objectifs du plan stratégique et les actions proposées dans les plans d'action annuels et proposera des mesures d'amélioration continue de même que des actions. Il fera également le suivi de l'atteinte des objectifs reliés aux axes et communiquera les résultats.

Indicateurs

La Ville se dotera d'indicateurs de développement durable afin d'être en mesure de quantifier efficacement ses progrès ce qui l'aidera notamment dans la prise de décision et dans la révision de ses plans et politiques. Ces indicateurs serviront aussi à informer la communauté et à se comparer avec d'autres organisations.

Bilan annuel

Annuellement, la Ville dressera le bilan des actions réalisées dans le cadre de son plan d'action de développement durable de l'année précédente afin de faire connaître ses actions en regard de la satisfaction des objectifs des différents axes de son plan stratégique. Ce bilan sera diffusé auprès de l'ensemble de la population rimouskoise et des partenaires en étant disponible sur le site Internet de la Ville.



ANNEXE 9 – TABLEAU SYNTHÈSE – PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE RIMOUSKI 2012-2020

(Ville de Rimouski, 2012f)



NOTRE MISSION

La Ville de Rimouski se donne comme mission de dispenser, avec efficacité et efficience, des services municipaux de qualité qui répondent aux besoins de la communauté. Elle favorise l'engagement et la participation citoyenne. De manière responsable, elle développe son territoire et accroit sa vitalité économique. Elle a le souci d'améliorer la qualité de vie de la communauté en respect des principes du développement durable. De plus, elle adopte et prône des pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement. Enfin, elle assume son rôle de capitale régionale en exerçant un leadership qui favorise la solidarité et la concertation.

NOS VALEURS

Réunies au moyen des deux codes d'éthique adoptés par le conseil municipal, les valeurs qui guident la prise de décision et, de façon générale, la conduite des membres du conseil municipal de la Ville de Rimouski en leur qualité d'élu, et de celles des employés de la municipalité sont les suivantes :

L'intégrité. Tout membre du conseil et tout employé valent l'honnêteté, la rigueur et la justice.

La prudence dans la poursuite de l'intérêt public. Tout membre du conseil et tout employé assument ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui leur incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, ils agissent avec professionnalisme ainsi qu'avec vigilance et discernement.

Le respect envers les membres du conseil, et les employés de la municipalité et les citoyens. Tout membre du conseil et tout employé favorisent le respect dans les relations humaines. Ils ont droit à celui-ci et agissent avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles ils traitent dans le cadre de leurs fonctions.

La loyauté envers la municipalité. Tout membre du conseil et tout employé recherchent l'intérêt de la municipalité, dans le respect des lois et des règlements.

La recherche de l'équité. La notion d'équité fait non seulement référence à l'accessibilité pour tous aux services mais aussi à l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité qui doivent être reflétées dans les interventions de la Ville.




Tout membre du conseil et tout employé traitent chaque personne avec justice, dans le respect des lois et des règlements.

La transparence. Tout membre du conseil se soucie de faire montre de transparence dans la prise de décision.

Tout employé se soucie de faire montre de transparence dans l'exercice de sa fonction.

L'honneur rattaché à la fonction de membre du conseil municipal et à celle d'employé de la municipalité. Tout membre du conseil et tout employé sauvegardent l'honneur rattaché à leur fonction, ce qui prédispose la pratique constante des six valeurs précitées : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté, l'équité et la transparence.



NOTRE VISION

La Ville sera innovante, elle encouragera l'expression de notre culture et la participation citoyenne.

Rimouski sera un modèle d'entraide entre les personnes, elle privilégiera le respect de la nature et la conservation du patrimoine.


La territoire rimouskaise sera aménagé et développé de façon durable et intégrée tout en valorisant ses milieux naturels, ruraux et urbains.


L'activité économique rimouskaise sera façonnée par les principes liés au développement durable; elle favorisera la mise en valeur des ressources et de l'expertise locales et elle utilisera la science et la recherche comme levier de prospérité.

Rimouski assumera pleinement ses responsabilités de capitale régionale en offrant des services adéquats et adaptés aux besoins de la population et elle soutiendra les collectivités avoisinantes.

Ainsi, Rimouski maintiendra l'humain et la famille au centre de ses préoccupations et elle consolidera sa réputation de ville où il fait bon vivre et se réaliser pleinement.

Par la présente, nous nous engageons à conjuguer nos efforts à la réalisation de cette vision.


Eric Forest
Maire


Francis Roy, Ing.
Directeur général



AXES ET OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE

AXE 1

LA CITOYENNE ET LE CITOYEN, DES PARTENAIRES DE LA VIE ET DE L'ACTION MUNICIPALES

Objectif - Avoir un accès à une vision commune du développement durable de la commune, à l'élaboration d'un plan stratégique durable et à son suivi, à l'adoption de la charte de l'engagement des citoyens et à son suivi, à la mise en œuvre de ce plan.

Notes - Une équipe de travail et des équipes de citoyens et des citoyens qui ont des compétences et des intérêts au sujet de la

- Participation et engagement
- Équité et qualité de vie
- Accès à la culture
- Participation de la communauté à l'engagement

Objectifs

1. Assurer l'équilibre entre les besoins actuels et ceux de la future génération.
2. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
3. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
4. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
5. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
6. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
7. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
8. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.

AXE 2

UN TERRITOIRE À AMÉNAGER ET À DÉVELOPPER DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE

Objectif - Favoriser la mise en œuvre de projets d'aménagement et de développement durable qui tiennent compte des besoins actuels et de ceux de la future génération.

Notes - Favoriser la mise en œuvre de projets d'aménagement et de développement durable qui tiennent compte des besoins actuels et de ceux de la future génération.

- Accès à la culture
- Participation et engagement
- Équité et qualité de vie
- Participation de la communauté à l'engagement

Objectifs

1. Assurer l'équilibre entre les besoins actuels et ceux de la future génération.
2. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
3. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
4. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
5. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
6. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
7. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
8. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.

AXE 3

UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE, DYNAMIQUE ET CRÉATIVE

Objectif - Favoriser la mise en œuvre de projets d'économie responsable, dynamique et créative qui tiennent compte des besoins actuels et de ceux de la future génération.

Notes - Favoriser la mise en œuvre de projets d'économie responsable, dynamique et créative qui tiennent compte des besoins actuels et de ceux de la future génération.

- Participation et engagement
- Équité et qualité de vie
- Participation de la communauté à l'engagement

Objectifs

1. Assurer l'équilibre entre les besoins actuels et ceux de la future génération.
2. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
3. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
4. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
5. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
6. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
7. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
8. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.

AXE 4

UNE COMMUNAUTÉ OÙ LE BIEN-ÊTRE, LA SANTÉ, LA CULTURE ET LA QUALITÉ DE VIE SONT AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Objectif - Favoriser la mise en œuvre de projets de bien-être, de santé, de culture et de qualité de vie qui tiennent compte des besoins actuels et de ceux de la future génération.

Notes - Favoriser la mise en œuvre de projets de bien-être, de santé, de culture et de qualité de vie qui tiennent compte des besoins actuels et de ceux de la future génération.

- Participation et engagement
- Équité et qualité de vie
- Participation de la communauté à l'engagement

Objectifs

1. Assurer l'équilibre entre les besoins actuels et ceux de la future génération.
2. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
3. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
4. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
5. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
6. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
7. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
8. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.

AXE 5

UN MILIEU DE VIE À PRÉSERVER ET À VALORISER

Objectif - Favoriser la mise en œuvre de projets de préservation et de valorisation de l'environnement qui tiennent compte des besoins actuels et de ceux de la future génération.

Notes - Favoriser la mise en œuvre de projets de préservation et de valorisation de l'environnement qui tiennent compte des besoins actuels et de ceux de la future génération.

- Participation et engagement
- Équité et qualité de vie
- Participation de la communauté à l'engagement

Objectifs

1. Assurer l'équilibre entre les besoins actuels et ceux de la future génération.
2. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
3. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
4. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
5. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
6. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
7. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
8. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.

AXE 6

UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE, INNOVANTE, COHÉRENTE ET IMPUTABLE AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

Objectif - Favoriser la mise en œuvre de projets d'administration performante, innovante, cohérente et imputable au service de la communauté qui tiennent compte des besoins actuels et de ceux de la future génération.

Notes - Favoriser la mise en œuvre de projets d'administration performante, innovante, cohérente et imputable au service de la communauté qui tiennent compte des besoins actuels et de ceux de la future génération.

- Participation et engagement
- Équité et qualité de vie
- Participation de la communauté à l'engagement

Objectifs

1. Assurer l'équilibre entre les besoins actuels et ceux de la future génération.
2. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
3. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
4. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
5. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
6. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
7. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.
8. Favoriser la culture de la participation et offrir les possibilités de faire participer les citoyens.



MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE

DES MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

- Inclusion du plan stratégique dans le fonctionnement global de la municipalité**
 - Chapeau de tous les plans et politiques actuels et à venir de la Ville
 - Cadre dans lequel chaque action doit s'inscrire
 - Base de l'établissement des programmes de dépenses en immobilisations
 - Intégration des exercices de planification budgétaire
- Formation en développement durable**
 - Formation et activités de sensibilisation pour la communauté, les membres du conseil et le personnel municipal
 - Subsides sur l'éco-citoyenneté et le développement durable (Interne et externe)
- Vieille de développement durable**
 - Surveillance de l'information en développement durable et diffusion
 - Rapports des actions réalisées
- Production et communication du plan d'action annuel**
 - Déposé, à compter de 2013, d'un plan d'action annuel qui décrit les mesures concrètes permettant de travailler à l'atteinte des objectifs des six axes



DES MESURES DE SUIVI

- Création d'un comité de suivi de développement durable**
 - Surveillance de la cohérence entre les objectifs et les actions
 - Production de mesures d'ombudsmanship continue et d'actions
 - Suivi de l'atteinte des objectifs
 - Communication des résultats
- Mise en place d'indicateurs de développement durable**
 - Mesures efficaces des progrès réalisés
 - Aides dans la prise de décision et dans la révision des plans et politiques
 - Sources d'information et de comparaison
- Production et communication d'un bilan annuel**
 - Rédaction de comptes annuels des progrès accomplis
 - Diffusion sur le site Internet de la Ville



PROCESSUS



ANNEXE 10 – EXTRAIT DE LA FICHE DE PROJET DU CHANTIER RIMOUSKI 2020

(tiré de : Ville de Rimouski, 2012i)



RIMOUSKI 2020

| | | | | |
|---|---|---|---|--|
| AVIS PUBLICS ET PUBLICITÉ BOITE À IDÉES BULLETIN MUNICIPAL SPÉCIAL | COMMENTAIRES DU PUBLIC (RECUEIL) | COMMUNIQUÉS DE PRESSE ÉMIS | CONSULTATION-GUIDE CONSULTATIONS PUBLIQUES (PRÉSENTATIONS ET RAPPORTS) | GESTION DOC. : 1867 DIAGNOSTIC EN DD BONS COUPS EN DD |
| ÉCHÉANCIER ET BUDGET FICHE A21L | INDICATEURS INNOVATION ET PRIX JOURNAL DE BORD | MÉMOIRES ET COMMENTAIRES BRUTS | PHOTOS PLAN DE COMMUNICATION | PLAN STRATÉGIQUE PPT DU CHANTIER |
| RÉSULTATS DU SONDAGE ANALYSE STRATÉGIQUE | REVUE DE PRESSE | REVUE MUNICIPALE (DOCUMENTS EN LIEN AVEC LA REVUE) | SITES D'INTÉRÊT SITE FTP SITE INTERNET SYNTHÈSE DU CHANTIER | VEILLE DD VIDÉO CORPORATIVE VISUEL DU CHANTIER |

| | | |
|--|-------------------------------------|------------------------------|
| NUMÉRO PROJET : 2011-04 | PLAN D'ACTION : 1.1.3 (2012) | SUJETS TRAITÉS : s016 |
| LÉGENDE :  EN ATTENTE DE SUIVI | | |

| N° | LEGENDE | DATE | TACHES, INTERVENTIONS, DEMANDES, QUESTIONS, PROBLÈMES, ETC. | INTERVENANT |
|------|---------|------------|--|--|
| 2931 | | 2012-12-31 | Fin du chantier Rimouski 2020 pour l'équipe de projet Courriel à MM. Matte et Roy : «Bonsoir ! Les dossiers du chantier sont en ordre. Il ne reste que de petites choses à compléter. Elles sont indiquées au début de la fiche de projet du chantier. Ce sont des éléments en lien avec du matériel à venir ou encore en attente de signatures officielles principalement Merci pour la confiance témoignée! Au plaisir !» | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Judith Desmeules ◆ Ariane Doucet-Michaud ◆ Jean Matte ◆ Francis Roy |
| 2929 | | 2012-12-31 | Courriel à Alain Michaud pour la fin du chantier Courriel Alain Michaud final.pdf | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Judith Desmeules ◆ Alain Michaud |
| 2927 | | 2012-12-31 | Complété la fiche de projet | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Judith Desmeules |
| 2925 | | 2012-12-31 | Demande à Frédéric D'Astous de compléter les infos de la page d'ouverture des fiches de projet | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Judith Desmeules ◆ Frédéric D'Astous |
| 2923 | | 2012-12-31 | Complété la synthèse du chantier | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Judith Desmeules |
| 2921 | | 2012-12-31 | Complété la boîte à idées | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Judith Desmeules |
| 2919 | | 2012-12-31 | Vérifie et complété la revue municipale | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Judith Desmeules |
| 2917 | | 2012-12-31 | Demande à Frédéric D'Astous pour : «Peux-tu inscrire un X dans la case terminé de la liste des projets pour mes fiches 02, 03 et 04. De plus, il faudrait changer la description de la fiche 02 pour diagnostic en développement durable à la place de plan d'action... | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Judith Desmeules ◆ Frédéric D'Astous |